

Compte Financier Unique pour l'exercice 2025

PRÉAMBULE

L'article L4312-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit la présentation annuelle du compte administratif au Conseil Régional. Celui-ci est débattu et soumis au vote, sous la présidence de l'un de ses membres, après que l'assemblée arrête le compte de gestion de l'exercice clos. Conformément à l'article 205 de la loi de finances pour 2024, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics, adoptent au plus tard au titre de l'exercice 2026, un compte financier unique, qui se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents.

*La Région a choisi d'adopter le **Compte Financier Unique** dès l'exercice 2025. C'est un document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable, notamment l'exécution budgétaire, les restes à réaliser, le bilan et le compte de résultat.*

C'est ainsi l'occasion pour la Région de rendre compte plus largement de sa situation financière et patrimoniale.

Ce rapport financier présente également le bilan de la gestion pluriannuelle au 31 décembre 2025 ainsi que le compte rendu des gestions de la dette, de la trésorerie et des régies comptables de l'exercice 2025. Ces bilans sont présentés conformément à l'instruction comptable M57 et à l'article L.4221-5 du CGCT relatif aux délégations de la Présidente.

Malgré un contexte national instable marqué par la mise en place d'une loi spéciale début 2025 et une situation particulièrement préoccupante des finances publiques, la Région Réunion confirme cette année une situation financière saine. Elle a poursuivi ses priorités en matière d'éducation, de formation, de mobilité des jeunes, de développement économique et de transition écologique, tout en maintenant ses investissements routiers.

Le Compte Financier Unique 2025 est la traduction de la stratégie financière engagée par la majorité régionale depuis 2021 qui vise à pérenniser les équilibres budgétaires de la collectivité avec un objectif double, ne pas dépasser le seuil d'alerte en matière de dette et optimiser les capacités financières de la collectivité afin d'investir davantage sur le territoire.

Au niveau national, en 2025, le **déficit public** s'établit à **5,4 % du produit intérieur brut (PIB)**, après deux années de dégradation à 5,4 % en 2023 puis 5,8 % en 2024. Dans son rapport publié en février 2026¹, la Cour des Comptes décrit cette réduction de 0,4 point nécessaire mais beaucoup moins ambitieuse que l'objectif initial, reportant ainsi sur les prochaines années des économies considérables à réaliser pour respecter l'engagement européen de retour du déficit public sous le plafond de 3 % du PIB à 2029 et d'assurer la soutenabilité de la dette publique.

Selon la Cour, la baisse observée en 2025 du déficit public repose essentiellement sur des hausses de prélèvements obligatoires (surtaxe sur les grandes entreprises et contribution sur les hauts rendements). Les finances publiques françaises demeurent parmi les plus dégradées de la zone euro, avec, comme en 2024, le déficit public le plus élevé et le troisième rang des pays les plus endettés, derrière la Grèce et l'Italie. Cette détérioration se répercute sur les conditions de financement de la dette publique.

¹ Rapport de la Cour des Comptes consacré à « La situation des finances publiques début 2026 – février 2026 »

Pour 2026, il deviendra alors indispensable d'atteindre pour l'Etat la cible de 5,0 points de PIB – un niveau encore supérieur à celui atteint en 2022 - telle que le gouvernement a engagé sa responsabilité en janvier 2026, avec une répartition de l'effort plus homogène entre mesures d'économies en dépenses et hausses d'impôts.

A près de 65 Md€ en 2025, la charge de la dette excède maintenant le budget de l'enseignement scolaire ou celui de la défense, et continue de croître inexorablement. Comme le précise la Cour, la persistance d'un déficit et le refinancement du stock de dette publique à des taux de marchés plus élevés devraient porter les dépenses d'intérêts à plus de 100 Md€ à l'horizon 2029, ce qui contraindra obligatoirement le reste de la dépense publique et les marges de manœuvre pour financer les priorités nationales.

Dans le même temps, la situation financière des Régions² se dégrade à fin 2025. Alors que l'évolution des charges de fonctionnement est maîtrisée à + 0,9 % contre + 2,8 % en 2024, les investissements des Régions sont en net recul de (-) 4,3 % en 2025 contre (+) 6,8 % en 2024 alors qu'elles portent la réalisation de grands projets d'infrastructures qui servent directement la transition écologique (ferroviaire, énergies décarbonées...) mais également à contribuer au développement économique.

A la Réunion, si l'indicateur du climat des affaires s'est légèrement amélioré en 2025 selon l'enquête de conjoncture de l'IEDOM³ en avril 2026, la reprise économique est freinée en 2025 par le passage du cyclone Garance, l'épidémie du Chikungunya et les incertitudes budgétaires et internationales. Même si l'inflation est divisée par deux par rapport à l'année précédente, pour s'établir à + 1,4 % en moyenne annuelle 2025, et que les taux d'intérêt ont continué à baisser en 2025, la consommation des ménages reste peu dynamique. Les décisions d'achats de biens durables sont reportées ; ce qui se traduit notamment par des importations qui diminuent une nouvelle fois (- 4,9 %) dont la conséquence immédiate pour la Région est un recul de 3,7 % des recettes d'octroi de mer (même tendance pour les communes), taxe assise sur l'importation et la production des biens. Une même tendance est observée pour les communes. L'accélération de la reprise en 2026 semble compromise par les conséquences du conflit au Moyen-Orient sur les prix notamment des hydrocarbures et par les perspectives contraintes des finances publiques.

S'agissant de la Région Réunion, le budget 2025 (budget principal et 7 budgets annexes) s'élève, en consolidé, à **1 120 M€** en dépenses et à **1 036 M€** en recettes.

En € mouvements réels avec dette	CA 2024		CFU 2025		EVOLUTION %	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget Principal	917 759 533	933 583 534	912 614 901	865 484 715	-1 %	-7 %
Budget Annexe Transport	39 204 973	39 204 973	41 202 359	41 336 038	5 %	5 %
Budget Annexe Energie	70 866	88 710	128 225	111 096	81 %	25 %
Budget Annexe DSP	23 982	421 251	-	106 254	-100 %	-75 %
Budget Annexe FEDER 14-20	362 883 183	434 149 541	5 086 150	4 420 694	-99 %	-99 %
Budget Annexe POCT 14-20	8 953 301	9 569 379	-	454 205	-100 %	-95 %
Budget Annexe FEDER/FSE 21-27	68 389 628	33 005 488	186 920 876	153 779 952	173 %	366 %
Budget Annexe INTERREG OI 21-27	1 670 768	1 867 574	7 345 231	3 868 131	340 %	107 %
Total (non consolidé)	1 398 956 233	1 451 890 450	1 153 297 742	1 069 561 085	-18%	-27%
Total (consolidé)	1 367 002 678	1 419 936 895	1 119 819 545	1 036 082 888	-18%	-27%

² Direction Générale des Finances Publiques : situation comptable des collectivités locales – mars 2026

³ Enquête de conjoncture de l'Institut d'Emission des Départements d'Outre-Mer – avril 2026

Afin de ne pas majorer artificiellement les masses agrégées, les analyses porteront dans la suite de ce rapport sur le budget régional composé du budget principal et des 4 budgets annexes relatifs aux fonds européens en dehors des parties spécifiques consacrées aux autres budgets annexes. Ce qui permet de neutraliser les flux financiers croisés entre le budget principal et les 3 autres budgets annexes.

Le périmètre du budget régional (budget principal et 4 budgets annexes Europe) s'élève ainsi à 1 112 M€ (en mouvements réels) soit **1 017 M€** hors dette, en diminution de - 19% par rapport à 2024, avec **568 M€** en dépenses de fonctionnement et **449 M€** en dépenses d'investissement.

Hors programme européen 2014-2020 pour lequel les derniers paiements sont intervenus majoritairement en 2024, le budget régional s'établit à **1 012 M€** hors dette et progresse de + 15 % en 2025.

Avec les fonds européens, les dispositifs et les projets d'investissements de **1 017 M€** (hors dette) réalisés au cours de cette quatrième année de la mandature se déclinent autour des 3 axes fondamentaux suivants :

- Le Développement Humain et Solidaire, la pierre angulaire de la mandature pour **310 M€** (+ 23 % hors POE 2014-2020 et - 19 % avec la fin du POE 2014-2020 en 2024) ;
- Le Développement Economique par l'ouverture vers de nouveaux horizons pour **117 M€** (+ 18 % hors POE 2014-2020 et - 27 % avec la fin du POE 2014-2020 en 2024) ;
- Le Développement Durable et la Transition Ecologique par l'excellence environnementale pour **361 M€** (+ 30 % hors POE 2014-2020 et - 18 % avec la fin du POE 2014-2020 en 2024).

Les dépenses liées aux missions transversales s'établissent à **229 M€** (- 10 % avec la fin du POE 2014-2020 en 2024).

S'agissant du budget principal, les dépenses hors dette s'élèvent en 2025 à **818 M€**, soit + **0,7 %** par rapport à 2024, dont **483 M€ en dépenses de fonctionnement** et **335 M€ en dépenses d'investissement**.

A périmètre constant, l'évolution des dépenses de fonctionnement est maîtrisée à + **3,3 %** en lien avec l'effort régional en faveur de la politique éducative, de la formation professionnelle et du soutien économique des entreprises réunionnaises.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **335 M€** soit une augmentation de + **2,1 %**, conforme avec l'orientation fixée d'investir davantage sur le territoire.

Hors emprunt, les recettes de la Région s'établissent à **820 M€** en 2025, en diminution de 12,1 % par rapport à 2024. Cette évolution résulte de deux dynamiques différentes : la croissance des recettes de fonctionnement (**678 M€**) et la baisse des recettes d'investissement (**142 M€**).

Les recettes de fonctionnement évoluent de + **3,6 %** grâce notamment à une mobilisation plus importante des subventions de l'Etat pour le Pacte Réunionnais d'Investissement dans les Compétences (PRIC), une optimisation de la fiscalité locale et la perception d'une pénalité du groupement en charge des travaux de la tranche 1 de la Nouvelle Route du Littoral (NRL) suite à une décision judiciaire.

En investissement, les recettes diminuent de - **48,2 %** par rapport à 2024. Ce recul s'explique principalement par le niveau exceptionnellement élevé des recettes perçues l'année précédente, lié d'une part au versement des soldes des subventions européennes dans le cadre de la clôture de la

programmation POE 2014-2020, et d'autre part au versement par l'Etat du solde de sa participation au financement de la phase 1 du projet NRL pour un montant de 55 M€.

Pour réaliser ses projets en 2025, la Région a mobilisé des financements institutionnels performants à hauteur de 45 M€. L'encours de dette s'établit ainsi à **1 099 M€** au 1^{er} janvier 2026, contre 1 121 M€ un an plus tôt, soit une diminution de 22 M€. Depuis 2021, la nouvelle majorité régionale a fait baisser la dette de 219 M€ préservant ainsi les capacités d'emprunt à mobiliser massivement sur la fin du mandat.

Les ratios financiers pour 2025 témoignent d'une situation financière saine. L'épargne brute atteint **167 M€**, soit un taux d'épargne brute de **24,6 %**, conforme aux engagements pris, tandis que l'épargne nette, la part de ressources de fonctionnement restant disponible pour investir après déduction des remboursements de la dette, s'élève à **99 M€**.

Dans ce contexte, la capacité d'autofinancement de la Région a permis de soutenir un programme d'investissement ambitieux de **335 M€**. Par ailleurs, la capacité de désendettement, soit le nombre d'années nécessaire pour rembourser la dette, s'améliore en atteignant **6,6 années en 2025** contre 7,1 années en 2024.

Enfin, la bonne réalisation du budget 2025, tant en dépenses (**89 % en investissement et 94 % en fonctionnement**), qu'en recettes (**97 % en investissement et 98 % en fonctionnement**), montre la forte mobilisation des services de la Région pour la mise en œuvre des orientations prioritaires de la mandature.

Toutefois, la situation financière de la Région demeure fragile avec un poids de la dette qui demeure très élevé (**1 099 M€**), comme le rappelle annuellement l'agence de notation Moody's lors de l'actualisation de la notation financière de la Région.

Si les équilibres financiers sont aujourd'hui mieux maîtrisés, ils restent tendus au regard des dépenses significatives restant à porter dans les prochaines années. Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2023-2030 prévoit la mise en chantier de nombreux projets structurants à achever sur les exercices 2026-2028, notamment la fin de la Nouvelle Route du Littoral, la requalification/fluidification de la RN2 à Saint-Benoît, la contournante de Saint-Joseph, l'axe mixte à Saint-Paul, la construction des lycées de la Mer et du Tourisme, les investissements en matière de transition énergétique, le soutien financier des entreprises et la définition d'un schéma d'aménagement économique régional. En outre, notre collectivité doit se préparer autrement à exercer sa compétence agricole et à gérer le FEADER à compter de 2028, tout en maintenant les interventions de la Région dans ses domaines essentiels de compétence, en soutien au développement humain et au tissu économique.

Par ailleurs, des risques subsistent toujours quant aux contentieux en appel relatifs à la Nouvelle Route du Littoral même si des décisions favorables à la Région ont été rendues en première instance.

Ainsi, ce compte financier 2025 appelle à la vigilance, dans un contexte combinant des contraintes majeures : des perspectives incertaines des finances publiques nationales, une nouvelle programmation européenne post-2027 dont le niveau de soutien financier et les modalités de gestion restent défavorables et indéfinis, une croissance internationale dégradée notamment sous l'effet des tensions au Moyen-Orient.

SOMMAIRE

LES GRANDES MASSES BUDGÉTAIRES 2025	7
LA SITUATION FINANCIÈRE.....	7
LES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2025.....	9
LA SYNTHÈSE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025.....	12
LES RÉALISATIONS ET LE FINANCEMENT	16
LES RECETTES	16
LES DÉPENSES	30
LE BUDGET POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE	56
LE BILAN 2025 DE LA GESTION PLURIANNUELLE AP – AE / CP	66
L'ÉPARGNE ET LE FONDS DE ROULEMENT	71
L'ENDETTEMENT	73
LES BUDGETS ANNEXES	81
LES BUDGETS ANNEXES SANS AUTONOMIE FINANCIÈRE.....	81
LA CONSOLIDATION DES COMPTES	88
LES BUDGETS DOTÉS DE L'AUTONOMIE FINANCIÈRE	89
LA SYNTHÈSE DU BILAN DES BUDGETS	107
LA SYNTHÈSE DU BILAN DU BUDGET PRINCIPAL 2025.....	107
LA SYNTHÈSE DES BILANS DES BUDGETS ANNEXES 2025.....	119
LA LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ÉTÉ PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	126
LA CARTOGRAPHIE DES SATELLITES	127
LES REGIES COMPTABLES	130
L'ANALYSE RETROSPECTIVE	132
LES RATIOS FINANCIERS : L'ANALYSE COMPARATIVE	133
LES ANNEXES	138
ANNEXE 1 : LES TAUX DE RÉALISATION	139
ANNEXE 2 : LES INVESTISSEMENTS 2024/2025	142
ANNEXE 3 : L'ETAT DES PROVISIONS AU 31/12/2025	148
ANNEXE 4 : LES VIREMENTS DE CRÉDIT ENTRE CHAPITRES EN 2025	150
ANNEXE 5 : LE DÉTAIL DES SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT ENCAISSÉES EN 2025.....	151
ANNEXE 6 : LE DETAIL DES DEPENSES DU BUDGET 2025 POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE	152

LES GRANDES MASSES BUDGÉTAIRES 2025

LA SITUATION FINANCIÈRE

Conformément aux dispositions de l'article L 4312-8 du CGCT, la Présidente rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'elle a exécutées.

À ce titre, elle établit le compte financier unique du budget principal et des budgets annexes.

Au 31/12/2025, la Région Réunion dispose d'un budget principal, de trois budgets annexes sans autonomie financière et de quatre budgets annexes avec autonomie financière :

- le budget annexe ENERGIE
- le budget annexe DSP des Musées
- le budget annexe TRANSPORT
- le budget autonome FEDER 2014-2020
- le budget autonome POCT 2014-2020
- le budget autonome FEDER-FSE 2021-2027
- le budget autonome INTERREG OI 2021-2027

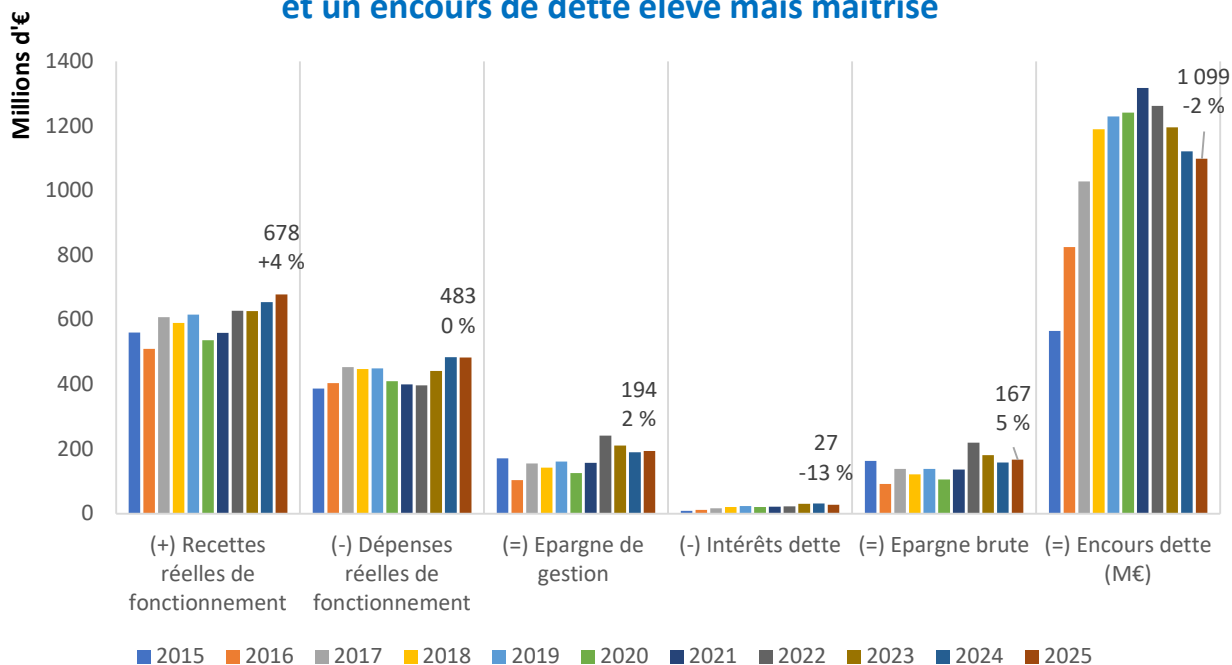
Le compte financier unique permet de retracer les réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) de l'exercice, de présenter les résultats comptables du budget principal et des budgets annexes, et de décrire les principales évolutions.

Il est à noter que pour le calcul des ratios financiers (épargne, capacité de désendettement), et pour toute la période considérée (de 2015 à 2025), la méthode⁴ appliquée est celle de la Direction Générale de Collectivités Locales (DGCL).

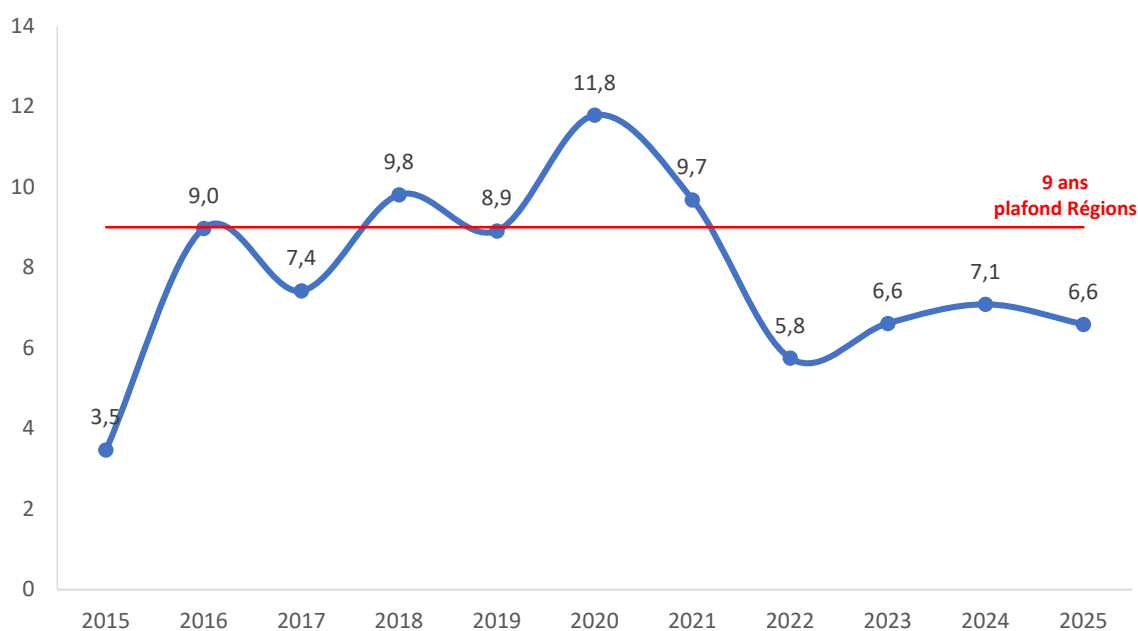
⁴ Les dépenses réelles de fonctionnement sont égales aux comptes de la classe 6 en tenant compte des éventuels crédits en moindres dépenses (atténuations de charges qui sont au compte 64x9) à l'exception des dotations aux provisions (compte 68). Concernant les recettes réelles de fonctionnement, elles sont égales aux comptes de la classe 7 en tenant compte des éventuels débits en moindres recettes (atténuations de produits qui sont au compte 7398) à l'exception des reprises aux provisions (compte 78) et des produits de cession (compte 775).

UNE SITUATION FINANCIÈRE SAINE ET DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN LÉGÈRE HAUSSE

Un niveau d'épargne conforme et un encours de dette élevé mais maîtrisé



Une capacité de désendettement (dette/épargne brute) en deçà du plafond réglementaire



LES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2025

LES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025 DU BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

DÉPENSES RÉELLES

509 824 680,85

DEPENSES D'ORDRE*

de section à section
128 044 693,31

RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE (a)

155 474 487,67
dont résultat de l'exercice
155 474 487,67

Recettes

EXCEDENT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (002)

-

RECETTES RÉELLES

677 828 939,68

RECETTES D'ORDRE*

de section à section
115 514 922,15

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

DEFICIT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (001)

57 852 206,37

DÉPENSES RÉELLES

402 790 220,34
dont hors dette
335 081 360,00

DEPENSES D'ORDRE*

à l'intérieur de la section
63 386 841,27
de section à section
115 514 922,15

SOLDE D'EXECUTION (b)

-137 093 068,53

Recettes

RECETTES RÉELLES

311 019 587,02
dont compte 1068 inclus de :
123 363 812,18

RECETTES D'ORDRE*

à l'intérieur de la section
63 386 841,27
de section à section
128 044 693,31

RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE (a)+(b)=

18 381 419,14

RESULTAT PROPRE DE L'EXERCICE (a)+(b)=
(hors soldes reportés: comptes 001 ; 002 ; 1068)

-47 130 186,67

résultats hors comptes 001 et 002 = 76 233 625,51 en conformité avec le résultat du compte financier unique du comptable

*Mouvement en dépenses ou en recettes ne générant ni encaissement ni décaissement effectif

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT UN RÉSULTAT CUMULÉ DE +155,474 M€

Le résultat de la section de fonctionnement correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Il faut y ajouter la reprise du résultat des années antérieures afin d'obtenir le résultat cumulé d'exécution.

Pour l'année 2025, ce résultat cumulé d'exécution s'élève à **155 474 487,67 €**
(Rappel 2024= **123 363 812,18 €**).

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses réelles (c)	509 824 680,85	Recettes réelles (a)	677 828 939,68
Dépenses d'ordre (d)	128 044 693,31	Recettes d'ordre (b)	115 514 922,15
RESULTAT DE L'EXERCICE (e) = (a) + (b) - (c) - (d)			155 474 487,67
Excédent reporté (f)			-
RESULTAT CUMULE D'EXECUTION = (e) + (f)			155 474 487,67

II - SECTION D'INVESTISSEMENT UN SOLDE D'EXÉCUTION REPORTÉ DE (-) 137,093 M€

Le besoin de financement se compose :

- du solde d'exécution (= solde des recettes et des dépenses + excédent reporté de la section d'investissement) ;
- et des restes à réaliser en recettes et en dépenses.

Les restes à réaliser correspondent d'une part, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et d'autre part, aux dépenses engagées non mandatées. Par ailleurs, le règlement budgétaire et financier de la Région prévoit que sauf exception, les crédits de paiement non consommés en fin d'exercice sont annulés.

Pour l'année 2025, le besoin de financement de la section d'investissement est en hausse et s'élève à :
(-) 137 093 068,53 € (rappel 2024 = - **57 852 206,37 €**).

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses réelles (c)	402 790 220,34	Recettes réelles (a)	311 019 587,02
Dépenses d'ordre (d)	178 901 763,42	Recettes d'ordre (b)	191 431 534,58
Déficit reporté (e)			-57 852 206,37
SOLDE D'EXECUTION (f) = (a) + (b) - (c) - (d) + (e)			-137 093 068,53
Reste à réaliser Dépenses (h)	-	Reste à réaliser Recettes (g)	-
BESOIN DE FINANCEMENT = (f) + (g) - (h)			-137 093 068,53

III - UN RÉSULTAT À AFFECTER DE 18,381 M€

Le résultat cumulé d'exécution de la section de fonctionnement est affecté, en priorité, à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

AFFECTATION DU RESULTAT	
RESULTAT CUMULE D'EXECUTION = (a)	155 474 487,67
Couverture du besoin de financement (b)	-137 093 068,53
EXCEDENT CUMULE = (c) = (a) + (b)	18 381 419,14
Couverture des restes à réaliser de la section de fonctionnement	-
SOLDE A AFFECTER (d) = (c)	18 381 419,14

Rappel 2024 du solde à affecter : 65 511 605,81 €

Le solde excédentaire à affecter, soit **18 381 419,14 €** permettra de compléter les crédits prévus au BP 2026 dans le cadre du budget supplémentaire.

LA SYNTHÈSE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

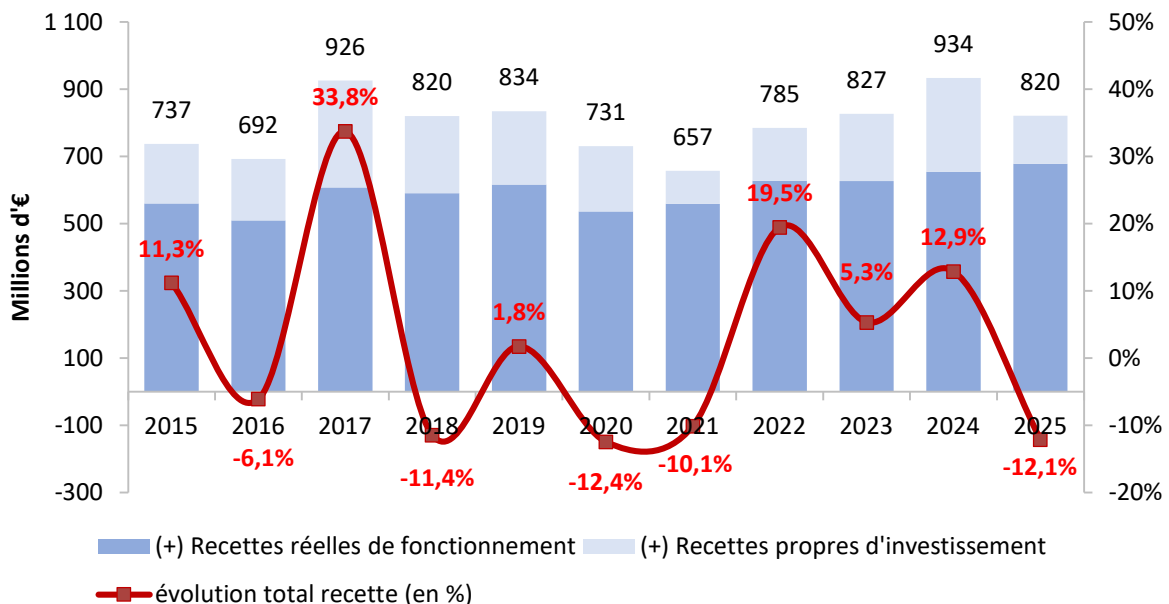
2025

Les recettes⁵ de la Région : une diminution conjoncturelle des recettes

En 2025, le montant des recettes, hors emprunt et reprise des résultats antérieurs, s'élève à **820,5 M€** (677,8 M€ en fonctionnement et 142,7 M€ en investissement).

Les recettes (hors dette), régressent de - 12,1 % par rapport à 2024 soit - **113,1 M€** dont notamment la participation de l'Etat en 2024 au projet de la Nouvelle Route du Littoral (- 50,9 M€), les subventions européennes en faveur du projet de la Nouvelle Route du Littoral (- 44,5 M€), des travaux pour la mise aux normes des lycées (- 28,4 M€) et le Fonds de Compensation de la TVA (- 3,2 M€).

Evolution des recettes hors dette depuis 2015



Les dépenses de la Région : une évolution maîtrisée des dépenses

Les dépenses réelles (fonctionnement et investissement) de l'exercice 2025, hors annuité de la dette, ont augmenté de + **0,7%**, soit + **5,5 M€**.

A périmètre constant, hors dépenses exceptionnelles et dette, les dépenses réelles (fonctionnement et investissement) ont progressé de + **3,5 %** soit + **25,2 M€**.

⁵ La recette de l'exercice 2017 est conjoncturelle puisqu'elle est marquée, d'une part, par une augmentation de la fiscalité directe locale liée à la CVAE (+ 112,5 %), et, d'autre part, par le règlement des subventions en clôture de programme opérationnel 2007/2013 (+ 201,5%) et de la subvention de l'Etat en contrepartie du soutien de la Région Réunion au Plan 500 000 emplois.

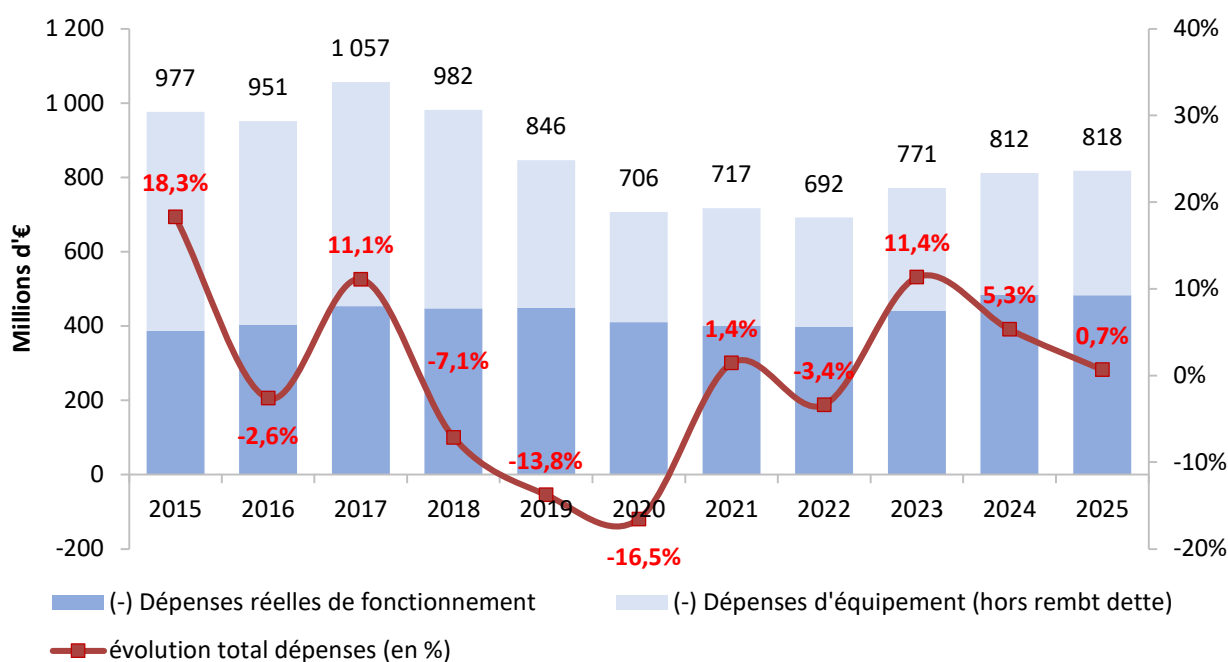
La section d'investissement, à périmètre constant (hors dette et dépenses retraitées), s'élève à **321 M€**, soit une hausse des dépenses réelles d'investissement de 11,5 M€ (+ 3,7 %) par rapport à l'exercice précédent.

Cette hausse provient principalement des infrastructures éducatives, routiers et des investissements économiques. Elle se décline comme suit : travaux relatifs aux lycées de la Mer et des métiers du Tourisme et de l'Hôtellerie (+ 8,4 M€), rénovation thermique des lycées (+ 6,7 M€), construction d'un gymnase sur le site de Champ Fleuri à Saint Denis et études relatives à la rénovation des CREPS de Saint Denis et de la Plaine des Cafres (+ 2,9 M€), aides aux entreprises grâce au financement des fonds de crédit, fonds stratégiques et de prêt relance (+ 11,2 M€), programme régional des routes (+ 38,9 M€) et NRL (+ 15,5 M€).

La section de fonctionnement, à périmètre constant (hors dette et dépenses retraitées), s'élève à **425,6 M€**, soit une hausse des dépenses réelles de fonctionnement de 13,7 M€ (+ 3,3 %) par rapport à l'exercice précédent.

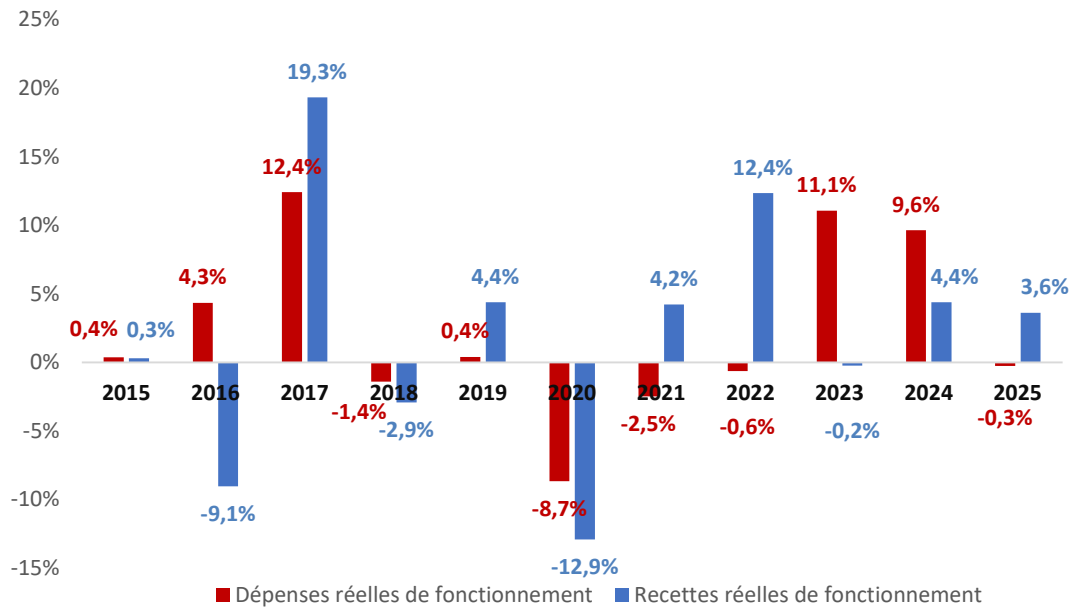
La section de fonctionnement augmente en raison notamment d'une mobilisation plus importante du budget lié au dispositif PACTE (+ 1,4 M€), des actions de formation professionnelle (+ 11,8 M€), de la subvention au Budget annexe Transport (+ 1,5 M€) et de la croissance de la masse salariale (+ 5,9 M€).

Evolution des dépenses hors dette depuis 2015



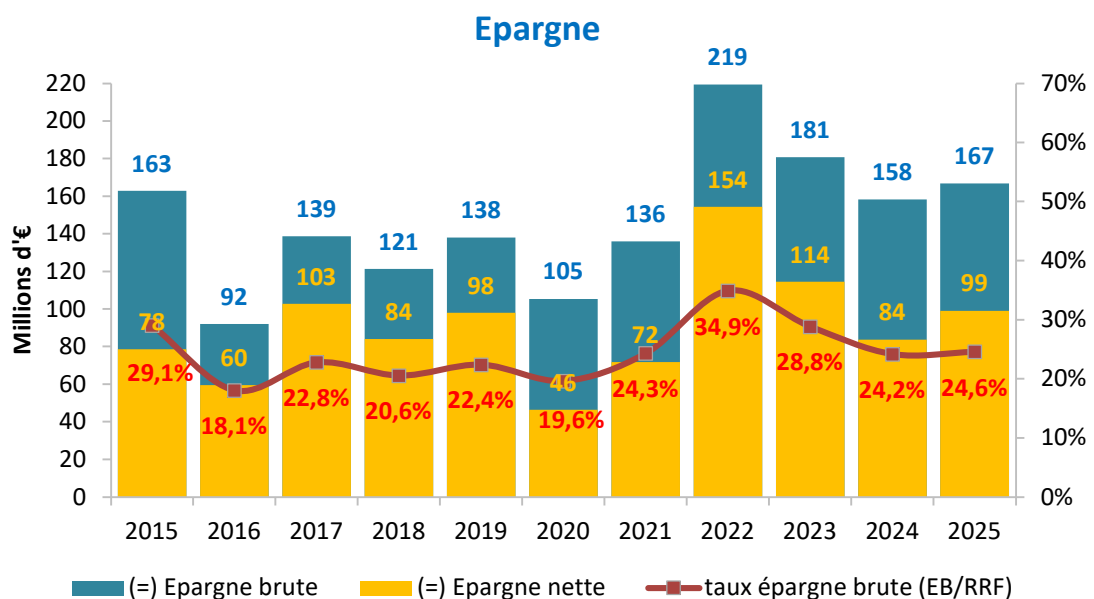
Une évolution comparative des recettes et des dépenses de fonctionnement

En 2025, les recettes de fonctionnement ont progressé de **3,6 %** tandis que les dépenses hors dette évoluent de **-0,3 %**. Ce qui conduit à une augmentation de l'épargne.



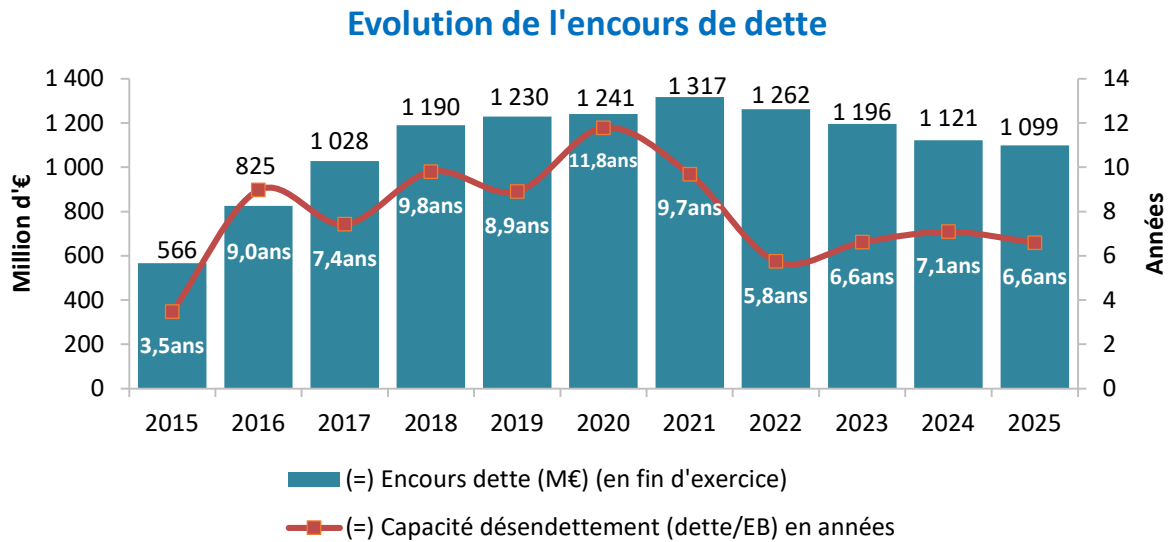
Des niveaux d'épargne en progression

Le niveau de l'épargne progresse mais demeure en deca de 2022 et 2023 (années ayant été exceptionnellement favorables grâce à une fiscalité indirecte dynamique et des subventions européennes plus importantes).



Un encours de dette en baisse

L'encours de la dette est en diminution depuis 2022, malgré le recours à un nouvel emprunt de 45 M€ en 2025. La capacité de désendettement s'établit à **6,6 années**, en deçà du plafond national fixé à 9 ans pour les Régions.



LES RÉALISATIONS ET LE FINANCEMENT

LES RECETTES

Les recettes réelles (fonctionnement et investissement) de l'exercice 2025 s'élèvent à **820,5 M€** (hors résultats antérieurs comptabilisés au 1068).

L'évolution des recettes réelles hors dette est de (-) 12,1 % par rapport à 2024.

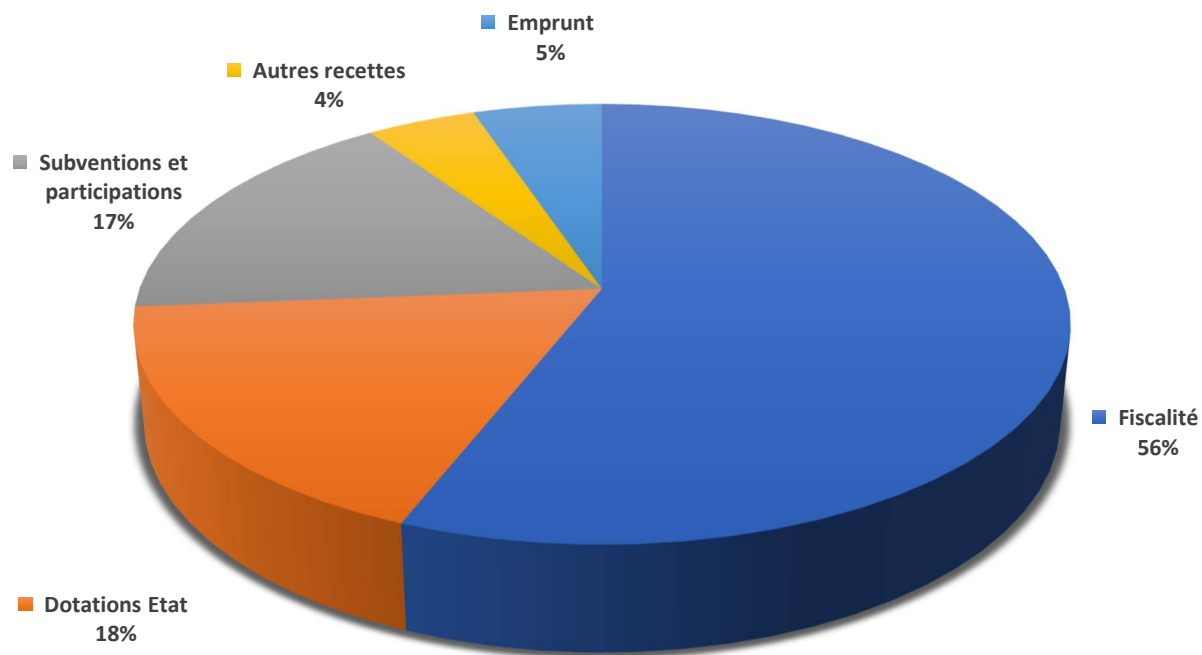
Hors produits de cession, recettes exceptionnelles et emprunts, la diminution est de (-) **11,5 %**.

NATURE	CA 2024	CFU 2025	Évolution
Fiscalité	477 294 271,54	484 811 920,13	1,6%
Dotations Etat	157 812 442,48	153 104 570,27	-3,0%
Subventions et participations	273 838 368,65	144 406 163,70	-47,3%
Produits / Autres Recettes	16 811 960,01	36 573 927,22	117,5%
S/TOTAL HORS CESSIONS, RECETTES EXCEPTIONNELLES ET EMPRUNTS	925 757 042,68	818 896 581,32	-11,5%
Cessions	1 809 300,00	150 500,00	-91,7%
Recettes exceptionnelles	6 017 190,83	1 437 633,20	-76,1%
Emprunts	-	45 000 000,00	
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES (hors dette)	933 583 533,51	820 484 714,52	-12,1%
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISÉ (1068)	172 439 905,27	123 363 812,18	-28,5%
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES (avec 1068)	1 106 023 438,78	988 848 526,70	-10,6%

RÉPARTITION DES RECETTES RÉELLES

La structure de nos recettes en 2025 est la suivante :

- Fiscalité : **56 %**
- Dotations État : **18 %**
- Subventions et participations : **17 %**
- Autres recettes (exceptionnelles et cessions) : **4 %**
- Emprunts : **5 %**



La fiscalité demeure la principale ressource régionale : 56 % en 2025 contre 51 % en 2024.

Fiscalité indirecte	TAUX 2025
Cartes grises	57 €/cv
Taxe carburants	
essence	58,24 €/hl
gazole	36,13 €/hl
Octroi de mer régional	0 à 4 %
Taxe sur les transports	4,57 €/passager
Taxe sur les rhums	106,71 €/hap

TABLEAU SYNTHETIQUE DES RECETTES RÉELLES

	CA 2024	CFU 2025	Évolution	
			%	€
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	654 148 652,11	677 828 939,68	3,6%	23 680 287,57
RECETTES DE FONCTIONNEMENT hors recettes exceptionnelles et cessions	650 026 899,20	676 496 141,61	4,1%	26 469 242,41
FISCALITÉ	476 838 929,79	484 811 920,13	1,7%	7 972 990,34
<i>Fiscalité directe (compensée par l'Etat)</i>	162 655 019,44	163 245 509,86	0,4%	590 490,42
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux	3 184 845,00	3 208 252,00		
Fraction TVA ex CVAE	88 042 481,00	88 278 901,00		
Fraction TVA ex DGF	19 109 635,09	19 182 586,99		
TICPE - Frais de Gestion	31 230 092,00	31 230 092,00		
Dotation de compensation de la baisse des frais de gestion CVAE et CFE	-	-		
Dotation de compensation de la suppression des frais de gestion CVAE	-	-		
Filet de sécurité inflation	135 585,00	-		
TICPE - Réforme de l'apprentissage	6 414 090,00	6 414 090,00		
PSR - Réforme de l'apprentissage	3 009 741,00	3 009 741,00		
Fonds de solidarité entre les régions	7 857 144,00	8 016 540,00		
TICPE (Formation Professionnelle Adultes)	1 122 398,00	1 111 545,00		
Autres TICPE	2 545 400,35	2 545 400,87		
Autres contributions directes	3 608,00	248 361,00		
<i>Fiscalité indirecte</i>	314 183 910,35	321 566 410,27	2,3%	7 382 499,92
Cartes Grises	29 836 227,00	31 189 966,00		
Taxe sur les Rhums	1 844 681,05	2 042 214,00		
Taxe sur les Carburants	137 952 816,36	138 989 226,17		
Octroi de Mer Régional	140 444 575,25	145 105 213,18		
Taxe sur les transports publics aériens et maritimes	4 105 610,69	4 239 790,92		
DOTATIONS ETAT	74 382 565,21	72 861 491,42	-2,0%	- 1 521 073,79
Dotation Globale de Décentralisation	70 227 811,00	70 070 505,00		
Fonds de Compensation de la TVA	53 409,21	101 235,42		
Dotation de soutien à l'apprentissage	2 071 892,00	2 071 892,00		
Dotation - transfert des compensations d'exonérations de FDL	617 859,00	617 859,00		
Autres	1 411 594,00	-		
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	86 928 138,17	87 124 155,45	0,2%	196 017,28
Europe	50 452 280,95	51 320 747,95		
Etat	31 890 342,05	35 722 168,78		
Autres	4 585 515,17	81 238,72		
PRODUITS / AUTRES RECETTES	14 189 718,94	32 880 872,68	131,7%	18 691 153,74
Produits de Gestion	10 983 916,97	31 172 277,82		
Produits Exceptionnels	2 312 452,91	1 182 298,07		
Produits Financiers	893 349,06	526 296,79		
PRODUITS DE CESSION	1 809 300,00	150 500,00	-91,7%	- 1 658 800,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors 1068)	279 434 881,40	187 655 774,84	-32,8%	- 91 779 106,56
RECETTES D'INVESTISSEMENT RETRAITEES (*)	274 819 459,98	142 400 439,71	-48,2%	- 132 419 020,27
FISCALITE	455 341,75	-	-	- 455 341,75
OM - FRDE	455 341,75	-		
DOTATIONS ETAT	83 429 877,27	80 243 078,85	-3,8%	- 3 186 798,42
Dotation Régionale d'Equipeement Scolaire	46 911 036,00	46 911 036,00		
Fonds de Compensation de la TVA	34 543 341,27	31 356 542,85		
Dotation de soutien à l'apprentissage	1 975 500,00	1 975 500,00		
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	186 910 230,48	57 282 008,25	-69,4%	- 129 628 222,23
Europe	126 393 960,42	45 692 874,18		
Etat	56 490 299,57	8 591 265,82		
Autres	4 025 970,49	2 997 868,25		
AUTRES RECETTES	8 639 431,90	5 130 687,74	-40,6%	- 3 508 744,16
Remboursement Régie THD	1 106 111,11	1 206 111,11		
Amendes radars automatiques et amendes de police	109 457,00	112 606,00		
Produits exceptionnels	3 704 737,92	255 335,13		
Produits Financiers	3 719 125,87	3 556 635,50		
Dépôts et cautionnement reçu	-	-		
EMPRUNTS	-	45 000 000,00	-	45 000 000,00
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES (hors recettes exceptionnelles et emprunts)	925 757 042,68	818 896 581,32	-11,5%	- 106 860 461,36
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES (hors dette)	933 583 533,51	820 484 714,52	-12,1%	- 113 098 818,99
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISÉ (1068)	172 439 905,27	123 363 812,18	-28,5%	- 49 076 093,09
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES (avec c 1068)	1 106 023 438,78	988 848 526,70	-10,6%	- 117 174 912,08

(*) Recettes d'investissement retraitées : (Hors cessions, emprunts, FRDE, et produits exceptionnels)

1- DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT EN LEGERE HAUSSE

Globalement, les recettes réelles de fonctionnement sont en hausse de 3,6 % et s'établissent à 677,8 M€.

A- DES PRODUITS DE LA FISCALITÉ EN LEGERE HAUSSE

Au sein des recettes fiscales, la Région perçoit deux types d'imposition : la fiscalité directe et indirecte. Globalement, le produit de la fiscalité (en intégrant les compensations fiscales) représente **484,8 M€** en 2025, soit (+) 1,7 % par rapport à 2024.

	CA 2024	CFU 2025	Evolution	
			%	€
FISCALITÉ	476 838 929,79	484 811 920,13	1,7%	7 972 990,34
Fiscalité directe (compensée par l'Etat)	162 655 019,44	163 245 509,86	0,4%	590 490,42
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux	3 184 845,00	3 208 252,00	-	-
Fraction TVA ex CVAE	88 042 481,00	88 278 901,00	-	-
Fraction TVA ex DGF	19 109 635,09	19 182 586,99	-	-
TICPE - Frais de Gestion	31 230 092,00	31 230 092,00	-	-
Filet de sécurité inflation	135 585,00	-	-	-
TICPE - Réforme de l'apprentissage	6 414 090,00	6 414 090,00	-	-
PSR - Réforme de l'apprentissage	3 009 741,00	3 009 741,00	-	-
Fonds de solidarité entre les régions	7 857 144,00	8 016 540,00	-	-
TICPE FPA dont IFSI	1 122 398,00	1 111 545,00	-	-
Autres TICPE	2 545 400,35	2 545 400,87	-	-
Autres contributions directes	3 608,00	248 361,00	-	-
Fiscalité indirecte	314 183 910,35	321 566 410,27	2,3%	7 382 499,92
Cartes Grises	29 836 227,00	31 189 966,00	-	-
Taxe sur les Rhums	1 844 681,05	2 042 214,00	-	-
Taxe sur les Carburants	137 952 816,36	138 989 226,17	-	-
Octroi de Mer Régional	140 444 575,25	145 105 213,18	-	-
Taxe sur les transports publics aériens et maritimes	4 105 610,69	4 239 790,92	-	-

a) La fiscalité directe

- Les Impositions Forfaitaires des Entreprises de Réseaux (IFER) : 3,2 M€ (+0.7 %)

Aux termes de l'article 1635-0 quinquiés du code général des impôts (CGI), il est institué au profit des collectivités territoriales une imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER). Cette taxe se divise en différentes composantes. Le produit de trois d'entre elles, visées aux articles 1519 HB, 1599 quater A et 1599 quater B du CGI, est versé aux régions. Il convient de rappeler que la base fiscale est assise sur le nombre de répartiteurs principaux de la boucle locale cuivre qui disparaissent progressivement dans le cadre du déploiement de la fibre optique, rendant ainsi l'assiette fiscale structurellement dégressive.

- Les recettes de fraction TVA : 107,5 M€ (+ 0,3 %)

La Région perçoit deux fractions de TVA nationale :

- la première, en remplacement de la CVAE : 88,3 M€ (+ 0,3 %)

L'article 8 de la loi de finances pour 2021 a supprimé la part régionale de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). En contrepartie de la suppression de cette ressource, les régions bénéficient depuis 2021 du versement d'une fraction de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) qui se voit appliquer un coefficient permettant de déterminer le niveau des fractions de TVA revenant aux collectivités locales sur la base de celles versées en N-1.

L'article 109 de la loi de finances pour 2025 prévoit de stabiliser la TVA versée en N sur la base de celle affectée en N-1, conduisant ainsi à un gel de cette recette en 2025 ;

- la seconde, en remplacement de la DGF : 19,2 M€ (+ 0,4 %)

Depuis 2018, la DGF des régions est remplacée par une fraction de TVA nationale. La Région bénéficie actuellement d'une faible évolution de l'assiette de la TVA et d'un montant garanti qui ne peut être inférieur à celui de la DGF perçue en 2017 (14,9 M€).

- TICPE Frais de gestion : 31,2 M€ (0 %)

Les frais de gestion sont composés des frais de gestion perçus sur la cotisation foncière des entreprises (CFE) de 16,8 M€ et des dotations destinées à compenser la baisse de ces frais de gestion en raison de mesures réglementaires telles que la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la réduction de 50 % des valeurs locatives des locaux industriels puis la suppression de la CVAE.

Ces compensations représentent 14,4 M€ en 2025.

- TICPE Réforme de l'apprentissage : 6,4 M€ (0 %)

L'article 74 VIII de la loi n° 2019-1479 de finances pour 2020 prévoit le versement aux régions d'une part de TICPE correspondant à un droit à compensation au titre du transfert aux régions de la compétence orientation pour le financement des Délégations Régionales de l'Office National d'Information sur les Enseignements et les Professions (DRONISEP). Pour la Région, ce produit s'élève à 208,2 K€

D'autre part, à la suite de suppression de la compétence apprentissage exercée par les régions, l'article 76.I-2° de cette même loi attribue aux régions dont les ressources compensatrices supprimées ont excédé le financement des charges en matière d'apprentissage, un versement d'une part du produit de la TICPE. Cette recette reste stable à 6,2 M€.

- Le PSR Réforme de l'apprentissage : 3,0 M€ (0 %)

Cette recette correspond au versement du prélèvement sur recettes (PSR) au titre de la neutralisation financière de la réforme de l'apprentissage. Ce montant est stable.

- Le Fonds de Solidarité aux Régions : 8,0 M€ (+ 2,0 %)

La réforme de la péréquation régionale a été actée dans la loi de finances 2022 avec la création d'un nouveau fonds de solidarité régional. Sont contributeurs à ce fonds les régions dont le panier de ressources par habitant est supérieur à 80 % de la moyenne. Le volume du fonds est égal à 0,1 % de la fraction de TVA CVAE en 2022 puis est augmenté chaque année de 1,5 % de l'augmentation du produit de TVA.

Les régions d'Outre-mer et la Corse sont éligibles à un reversement réparti entre elles en tenant compte de la population, du revenu par habitant, du nombre de personnes âgées de quinze à dix-huit ans et de la densité de population.

La Région a bénéficié d'un reversement de 7,8 M€ en 2024 et 8,0 M€ en 2025.

- TICPE Formation Professionnelle IFSI : 1,1 M€ (0 %)

En 2025, il est alloué aux régions un montant de 216,0 M€ afin de les accompagner financièrement dans la gestion des Instituts de Formation en Soins Infirmiers pour la création de nouvelles places de formations sanitaires et sociales, la réalisation d'investissements immobiliers ainsi que des mesures de revalorisations catégorielles. Le montant perçu par la collectivité est de : 1,1 M€.

- Autres TICPE : 2,5 M€ (0 %)

L'article 38-I de la loi n° 2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour 2016 prévoit l'affectation d'une part de la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques en compensation des transferts de compétences vers la Région tels que le transfert de la gestion des fonds européens, les CREPS et le service de l'orientation scolaire et professionnelle des élèves et des étudiants. Cette recette est stable.

- Autres contributions directes : 245,4 K€

Au titre du rôle supplémentaire, la Région a perçu 236,4 K€ pour la fraction de TVA et 11,9 K€ pour l'IFER.

b) La fiscalité indirecte

Le produit au titre de la fiscalité locale indirecte assise sur la consommation des ménages s'élève en 2025 à **321,6 M€**, en augmentation de (+) 2,3 % par rapport à 2024.

- Les cartes grises : 31,2 M€ (+ 4,5 %)

La fiscalité sur la taxe sur les immatriculations des véhicules (appelée carte grise) est composée de :

- une part fixe de 11 € dont 7 € pour la Région et 4 € pour l'Etat ;
- une part régionale variable de 57 € par cheval fiscal depuis le 1^{er} février 2025. Pour les véhicules d'occasions de plus de 10 ans, cette taxe est réduite de moitié.

La loi de finances pour 2025 a prévu qu'à compter du 1^{er} mai 2025, la taxe régionale s'applique aux véhicules propres (électriques, hydrogènes, ou combinaison des deux) selon un barème équivalent aux véhicules thermiques.

A la Réunion, les ventes de voitures neuves ont légèrement progressé de 1,91 % en 2025, soit 506 véhicules de plus que l'an dernier pour atteindre 26 857 immatriculations. Ainsi, les recettes de la carte grise ont augmenté de 1,4 M€ en raison notamment de l'augmentation du tarif du cheval fiscal de 51€ à 57€ en 2025 et de la fin de l'exonération des véhicules électriques à la Réunion.

- La taxe sur les Rhums : 2,0 M€ (+ 10,7 %)

Une augmentation de la consommation est constatée en 2025 pour un taux inchangé de 106,71 € par hectolitre d'alcool pur.

- La taxe sur la consommation des carburants (TSCC) : 139,0 M€ (+ 0,8 %)

Elle est calculée sur le volume de carburant mis à la consommation sur le territoire régional durant l'année, avec application des tarifs votés par la Région soit 36,13 €/hl sur le gazole et 58,24 €/hl sur l'essence.

La répartition de la TSCC s'établit comme suit :

- La Région perçoit 57,62 % du produit total de TSCC dont le préciput de 10 % qui est destiné au financement d'opérations d'investissement d'intérêt régional (article L 4434-3 du CGCT) ;
- 17,12 % au Département ;
- 22,6 % aux communes ;
- 3 % aux EPCI ayant mis en place un service public de transports urbains.

Les taux de la fiscalité sont fixés chaque année par délibération du conseil régional. Ils n'ont pas évolué depuis 2000 ; le changement intervenu en 2002 concerne le passage à l'euro avec la conversion de l'unité de mesure de francs/l en €/hl sans modification du tarif du carburant.

- L'Octroi de Mer Régional : 145,1 M€ (+ 3,3 %)

Le produit de la taxe additionnelle à l'octroi de mer perçue par la Région frappe deux types d'opérations qui constituent deux parts distinctes du produit :

- * la première part, dite externe, porte sur le produit de certains biens importés (valeur en douane) ;
- * la seconde part, dite interne, porte sur le produit de certaines productions locales.

La hausse du produit s'explique par la révision des tarifs de l'octroi de mer intervenue en avril 2025 pour une mise en œuvre à compter du 1^{er} mars 2025. Cette délibération vise à favoriser les produits de premières nécessités au détriment des produits de consommation non essentielle.

- La taxe sur les entreprises de transport public aérien et maritime : 4,2 M€ (+ 3,3 %)

L'article 285 ter du code des douanes prévoit « *qu'il est institué au profit des régions de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique, de Mayotte et de la Réunion une taxe due par les entreprises de transport public aérien et maritime. Elle est ajoutée au prix demandé aux passagers* ».

Cette taxe est assise sur le nombre de passagers qui embarquent depuis la Réunion et un tarif fixé par la Région à 4,57 €/passager depuis le 1^{er} avril 2023.

B- DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ÉTAT STABLES

	CA 2024	CFU 2025	Evolution	
			%	€
DOTATIONS ETAT	74 382 565,21	72 861 491,42	-2,0%	- 1 521 073,79
Dotation Globale de Décentralisation	70 227 811,00	70 070 505,00	-	-
Fonds de Compensation de la TVA	53 409,21	101 235,42	-	-
Dotation de soutien à l'apprentissage	2 071 892,00	2 071 892,00	-	-
Dotation - transfert des compensations d'exonérations de FDL	617 859,00	617 859,00	-	-
Autres	1 411 594,00	-	-	-

- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : 70,0 M€ (- 0,2 %)

La Région perçoit 70,0 M€ de Dotation Globale de Décentralisation.

- Le Fonds de Compensation de la TVA : 101,2 K€ (+ 89,5 %)

La recette perçue en 2025 s'élève à 101,2 K€ pour un volume de charges de fonctionnement réelles éligibles de 6,2 K€ au compte administratif de 2024.

Seules deux natures comptables sont éligibles au Fonds de Compensation de la TVA en section de fonctionnement :

- 615221 : Il s'agit des dépenses d'entretien portées par la Région sur les bâtiments administratifs ;
- 615231 : Il s'agit des dépenses d'entretien portées par la Région sur la voirie.

- La dotation de soutien à l'apprentissage : 2,0 M€ (+ 0,0 %)

La dotation de soutien à l'apprentissage contribue au financement des centres de formation pour l'apprentissage. En 2024, cette recette a diminué de (-) 1,2 M€ pour s'établir à 2 M€ à la suite de la parution de l'arrêté en date du 13 mai 2024 qui fixe à 88 M€ l'enveloppe de financement des dépenses de fonctionnement des centres de formation d'apprentis affectée aux régions en 2024, soit une baisse de (-) 50 M€ pour les régions. Cette baisse est reconduite en 2025.

- La dotation de transfert des compétences d'exonération de la Fiscalité Directe Locale (FDL) : 617,8 K€

Cette recette est stable.

- La dotation de transfert gestion du FEADER : 0,0 M€ (- 100%)

Pour la programmation du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) depuis 2023 et jusqu'à son terme, il est institué une dotation d'un montant de 100 M€ par an au profit des régions, de la collectivité de Corse et des départements ou régions d'outre-mer compétents afin de les accompagner dans l'exercice de la compétence de gestion des aides énumérées au VI de l'article 78 de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.

Cette recette est actuellement reversée au Département gestionnaire du FEADER pour le programme 2023-2027.

C- DES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS EN DIMINUTION

	CA 2024	CFU 2025	Evolution	
			%	€
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	86 928 138,17	87 124 155,45	0,2%	196 017
<i>Europe</i>	50 452 280,95	51 320 747,95	1,7%	868 467
Assistance technique 14-20	10 401 022,47	2 275 330,45		
Feder 14-20 - Morondave	90 401,89			
Feder bourses doctorales 14-20	123 780,00	-		
Fse formation professionnelle 14-20	3 681 670,38	445 503,07		
Fse mobilité étudiante 14-20	6 129 860,84	-		
Fse subvention globale 14-20	7 568 005,30	1 223 015,30		
Interreg 14-20	157 267,10	-		
Assistance technique 21-27	-	11 877 857,36		
Autres Fonds Européen	-	45 430,20		
Fse mobilité étudiante 21-27	-	743 325,00		
Fse+ 21-27 - FPA, sanitaire et social	22 067 202,97	22 446 338,67		
Interreg 21-27	-	25 769,96		
Intervention NDICI-IVDCI	-	4 650 000,00		
PCS FEAMPA 21-27	233 070,00	7 588 177,94		
<i>Etat</i>	31 890 342,05	35 722 168,78	12,0%	3 831 827
Subventions (cybersécurité, pôle compétitivité, AFD)	414 757,00	165 932,00		
Participation de l'Etat au fonctionnement du CRR	200 000,00	210 000,00		
Pacte réunionnais investissement compétences	26 117 615,13	32 042 300,30		
Fonds vert covoiturage KAROS	235 794,80	522 123,78		
CNC Développement cinéma et audiovisuel	30 000,00			
CAF PARS : Prestation Accueil Restauration Scolaire	4 775 851,35	2 478 652,60		
Participation de l'AFD - Région de Boeny à Madagascar	24 600,00	4 968,00		
Financement à destination des personnes en situation de handicap	91 723,77	298 192,10		
<i>Autres</i>	4 585 515,17	81 238,72	-98,2%	- 4 504 276
Participation du Département au dispositif gaz	4 558 465,17	34 029,24		
Participation autres organismes	27 050,00	47 209,48		

a) Europe :

Les subventions relèvent de la programmation opérationnelle européenne 2014-2020 et 2021-2027 pour 51,3 M€ réparties au titre du Fonds Social Européen (FSE) pour **24,1 M€**, au titre du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) pour **27,2 M€**.

b) Etat :

Il s'agit principalement de la participation de **31,2 M€** au Pacte Réunionnais d'Investissement dans les Compétences en faveur de la formation professionnelle avec le premier acompte de la convention financière 2025 de 16 M€, le second acompte de la convention financière 2024 de 12 M€ et du solde 2019-2022 de 3,2 M€.

De plus, pour le projet régional de covoiturage Karos, la participation de l'Etat au titre du fonds vert s'élève à hauteur de 522 K€.

D- PRODUITS / AUTRES RECETTES EN FORTE AUGMENTATION

	CA 2024	CFU 2025	Evolution	
			%	€
PRODUITS / AUTRES RECETTES	14 189 718,94	32 880 872,68	131,7%	18 691 153,74
Produits de Gestion	10 983 916,97	31 172 277,82	-	-
Produits Exceptionnels	2 312 452,91	1 182 298,07	-	-
Produits Financiers	893 349,06	526 296,79	-	-

La forte augmentation observée pour ce poste, est essentiellement due au versement par le groupement d'entreprises de la réalisation du premier viaduc de 9,8 M€ de pénalités sur les travaux de la NRL suite à une décision judiciaire, ainsi que le remboursement de 5,1 M€ correspondant à un trop versé de 2015 à 2024 sur le dispositif emplois verts par l'agence de services et de paiement.

2- DES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT EN BAISSÉ

Globalement, les recettes réelles d'investissement ont diminué de - 32,8% et s'établissent à 187,6 M€. Hors emprunts et produits exceptionnels (*), l'évolution est de - 48,2%.

	CA 2024	CFU 2025	Evolution	
			%	€
RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors 1068)	279 434 881,40	187 655 774,84	-32,8%	- 91 779 107
RECETTES D'INVESTISSEMENT RETRAITEES (*)	274 819 459,98	142 400 439,71	-48,2%	- 132 419 020
FISCALITE	455 341,75	-	-	- 455 342
OM - FRDE	455 341,75	-	-	-
DOTATIONS ETAT	83 429 877,27	80 243 078,85	-3,8%	- 3 186 798
Dotation Régionale d'Equipeinent Scolaire	46 911 036,00	46 911 036,00		
Fonds de Compensation de la TVA	34 543 341,27	31 356 542,85		
Dotation de soutien à l'apprentissage	1 975 500,00	1 975 500,00		
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	186 910 230,48	57 282 008,25	-69,4%	- 129 628 222
Europe	126 393 960,42	45 692 874,18		
Etat	56 490 299,57	8 591 265,82		
Autres	4 025 970,49	2 997 868,25		
AUTRES RECETTES	8 639 431,90	5 130 687,74	-40,6%	- 3 508 744
Remboursement Régie THD	1 106 111,11	1 206 111,11		
Amendes radars automatiques et amendes de police	109 457,00	112 606,00		
Produits exceptionnels	3 704 737,92	255 335,13		
Produits Financiers	3 719 125,87	3 556 635,50		
EMPRUNTS	-	45 000 000,00		

(*) Recettes d'investissement retraitées : hors cessions, emprunts, FRDE, et produits exceptionnels

a) La Fiscalité :

- Octroi de Mer – FRDE : 0,0 € (- 100 %)

Chaque année, la Dotation Globale Garantie (DGG) de l'octroi de mer est fixée par arrêté préfectoral. En fin d'exercice, si les encaissements de l'Octroi de Mer en N sont supérieurs au montant de la DGG, le produit supplémentaire est affecté au Fonds Régional pour le Développement et l'Emploi (FRDE) en N+1 en investissement.

Ce fonds est réparti de la manière suivante :

- part régionale : 20 %
- part communale : 80 %

Pour 2025, la Région n'a pas perçu de recette FRDE.

b) Les dotations de l'ETAT : 80,2 M€ (- 3,8 %)

	CA 2024	CFU 2025	Evolution	
			%	€
DOTATIONS ETAT	83 429 877,27	80 243 078,85	-3,8%	- 3 186 798,42
Dotation Régionale d'Equipe ment Scolaire	46 911 036,00	46 911 036,00	-	-
Fonds de Compensation de la TVA	34 543 341,27	31 356 542,85	-	-
Dotation de soutien à l'apprentissage	1 975 500,00	1 975 500,00	-	-

- **La Dotation Régionale d'Equipe ment Scolaire (DRES) d'un montant de 46,9 M€** n'évolue plus depuis 2009 (gel des dotations de l'Etat).

- Le Fonds de Compensation de la TVA : 31,4 M€ (- 9,2 %)

Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) est un prélèvement sur les recettes de l'Etat qui constitue la principale aide de l'Etat aux collectivités locales en matière d'investissement.

Pour le calcul des attributions au titre du FCTVA, sont prises en compte les dépenses d'équipement (acquisitions et travaux) de l'année N-1 (hors achats de terrains et subventions spécifiques de l'Etat perçues), pour lesquelles la TVA n'est pas récupérée par la voie fiscale.

En 2025 la recette FCTVA perçue s'élève à 31,4 M€, pour un volume de dépenses réelles éligibles de 191,1 M€ au compte administratif de 2024. La diminution de -9,2 % (- 3,2 M€) s'explique par une diminution des dépenses d'investissement éligible au FCTVA en 2024 par rapport à 2023.

- La dotation de soutien à l'apprentissage : 1,9 M€ (0 %)

Cette recette est stable. Elle contribue au financement des dépenses d'investissement au profit des Centres de Formation d'Apprentis (CFA).

c) Les Subventions et Participations :

Les subventions sont en forte diminution et s'élèvent à **57,3 M€** en 2025, soit (-) 69,4 % par rapport à 2024.

Cette baisse s'explique principalement par la clôture du programme européen 2014-2020 à fin 2024 notamment le versement des soldes des projets financés (participation de l'Europe et de l'Etat à fin 2024 au financement du solde de la phase 1 de la NRL pour un montant total de 100 M€).

	CA 2024	CFU 2025	Evolution	
			%	€
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	186 910 230,48	57 282 008,25	-69,4%	- 129 628 222
Europe	126 393 960,42	45 692 874,18	-63,8%	- 80 701 086
Feader 14-20 - Piste forestières	1 012 038,27			
Feder 14-20 - Aide aux petits investissements des entreprises	1 235 583,56			
Feder 14-20 - Centre de formation	9 687 027,87			
Feder 14-20 - Chèques numériques	1 433 547,27			
Feder 14-20 - Financière Région Réunion	1 250 000,00			
Feder 14-20 - Fonds de Solidarité Régionale Tourisme	4 455 302,51			
Feder 14-20 - Fonds rebond	4 301 509,43			
Feder 14-20 - Investissement des lycées	1 291 330,96			
Feder 14-20 - Mise aux normes des lycées	16 875 572,96			
Feder 14-20 - Rénovation thermique des lycées	7 812 752,81			
Feder 14-20 - Routes	7 022 007,52			
Feder 14-20 - Solde NRL	44 490 593,91			
Feder 14-20 - TIC et équipements informatiques	58 334,35			
Feder 14-20 - Voie vélo régionale	1 551 442,28			
Feder 14-20 REACT - EU - chèque équipements photovoltaïques	118 300,00			
FEAMPA 21-27	-			
Feder 21-27 - Projet CLIMAAX	-	79 185,00		
Feder 21-27 - Energie audit EFFIKAZ	-	169 738,55		
Feder 21-27 - Energie Kap éco solidaire	-	3 697 411,40		
Feder 21-27 - Energie Kap photovoltaïque	-	7 069 620,00		
Feder 21-27 - Lycée de la Mer	-	2 443 256,56		
Feder 21-27 - Rénovation thermique	-	3 491 854,16		
Feder 21-27 - RESTORE cyclone garantie	-	5 104 168,85		
Feder 21-27 - FAIRE	13 440 000,00			
Feder 21-27 - Piste forestières	-	2 683 960,77		
Feder 21-27 - Routes	10 358 616,72	20 953 678,89		
Etat	56 490 299,57	8 591 265,82	-84,8%	- 47 899 034
Convention CNC Etat - Région (soutien prod. audio. et cinématographique)	361 334,00	1 937 598,13		
Etat - Schéma d'aménagement régional (SAR)	25 000,00	63 221,00		
Etat - Travaux patrimoine architecturale	24 000,00	21 000,00		
FEAMPA	483 098,00	250 000,00		
Financement d'une étude sur les énergies marines renouvelables	25 000,00	-		
Fonds de secours pour l'outre-mer (dégâts routiers)	199 028,73	500 580,74		
NRL - subvention AFITF	54 984 020,66	4 064 146,09		
Pont de la rivière de l'Est	388 818,18	-		
Etat - Pass numérique	-	27 662,50		
AFD cofinancement Lycée du Tourisme	-	150 000,00		
Réhabilitation Lycées	-	1 448 022,00		
Etat Solde RN2 Moustache	-	129 035,36		
Autres	4 025 970,49	2 997 868,25	-25,5%	- 1 028 102
ADEME - Planification Régionale de la Prévention de la Gestion des Déchets	-			
Aménagements RN1 Shunt Le Port, RN1 Eperon, RN1 RD41	2 327 064,63	1 688 000,00		
Commune de St-Denis - Travaux nouveau pont rivière de St-Denis	368 656,01	108 304,39		
Energie - Programme OMBREE	42 040,00	48 400,00		
Loto patrimoine sur Monuments historiques	200 000,00	-		
Programme SARE - participation SRPP et EDF	-	150 204,00		
Programme SLIME - part. EDF et CLER (réseau pour la transition écologique)	1 088 209,85	1 002 959,86		

- Europe : 45,7 M€ (- 63,8 %)

La forte baisse s'explique par l'instruction des soldes des conventions des programmes européens 2014-2020 particulièrement pour les projets routiers à hauteur de 33,2 M€, la rénovation des lycées pour 6,7 M€, les dispositifs éco solidaire et KAP photovoltaïque pour 10,9 M€.

- Etat : 8,6 M€ (- 84,8 %)

La part la plus importante (4,0 M€) correspond au projet de la NRL avec le retard de subventionnement de l'AFITF.

-Les autres subventions : 2,9 M€ (- 25,5 %)

Ces recettes proviennent essentiellement des programmes des Services Locaux d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie SLIM ainsi que la participation des communes sur la voirie régionale.

d) Autres recettes : 5,1 M€ (- 40,6 %)

	CA 2024	CFU 2025	Evolution	
			%	€
AUTRES RECETTES	8 639 431,90	5 130 687,74	- 40,6%	- 3 508 744
Remboursement Régie THD	1 106 111,11	1 206 111,11		
Amendes radars automatiques et amendes de police	109 457,00	112 606,00		
Produits exceptionnels	3 704 737,92	255 335,13		
Produits financiers	3 719 125,87	3 556 635,50		

Pour la Régie THD, il s'agit du remboursement du prêt régional octroyé de 12,4 M€ dont la première échéance a débuté en 2022 et ce jusqu'en 2032. Ce prêt finance les investissements réalisés par la Régie THD pour la construction du réseau réunionnais d'infrastructures de communications électroniques à très haut débit.

Pour les produits exceptionnels, il s'agit de divers remboursements de trop perçu de subvention.

Enfin, les produits financiers correspondent principalement à la seconde restitution des fonds d'ingénierie gérés par le Fonds Européen d'Investissement (FEI) à hauteur de 3,0 M€ pour un financement global de 10 M€ et du remboursement de l'avance de trésorerie de 0,4 K€ faite au Syndicat Mixte de Pierrefonds en 2022.

e) Emprunts : 45,0 M€

	CA 2024	CFU 2025	Evolution	
			%	€
EMPRUNTS	-	45 000 000,00		

En 2025 la Région a recouru à l'emprunt pour financer ses investissements auprès de :

- L'Agence Française de Développement (AFD) : 35 M€ ;
- La Banque des Territoires (BDT) : 10 M€.

LES DÉPENSES

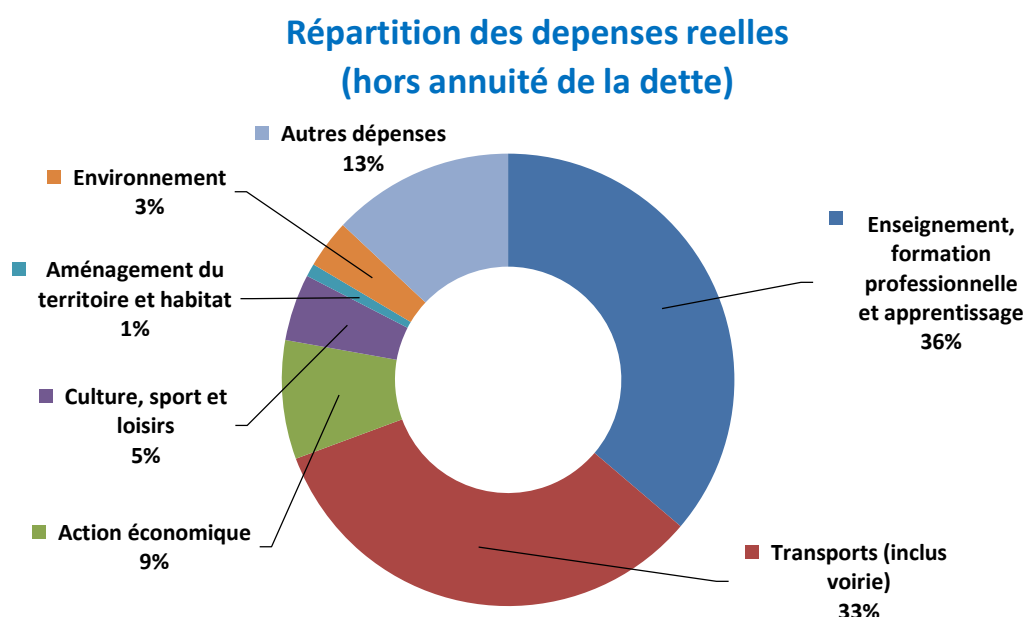
Les dépenses réelles (fonctionnement et investissement) de l'exercice 2025 s'élèvent à **912,6 M€** (- 0,6 % par rapport à 2024). Hors annuité de la dette, les dépenses ont augmenté de + 0,7 %, pour s'établir à 817,7 M€.

A périmètre constant de dépenses⁶ et hors dette (cf. Tableau synthétique des dépenses), le montant des réalisations est de **746,6 M€** contre 700,3 M€ l'année précédente, soit une évolution de + 6,6 %.

Les dépenses sont constituées principalement des postes suivants :

- Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (36 %) ;
- Transports et routes (33 %) ;
- Action économique (9 %) ;
- Culture, sport et loisirs (5 %) ;
- Environnement (3 %) ;
- Aménagement du territoire et habitat (1 %).

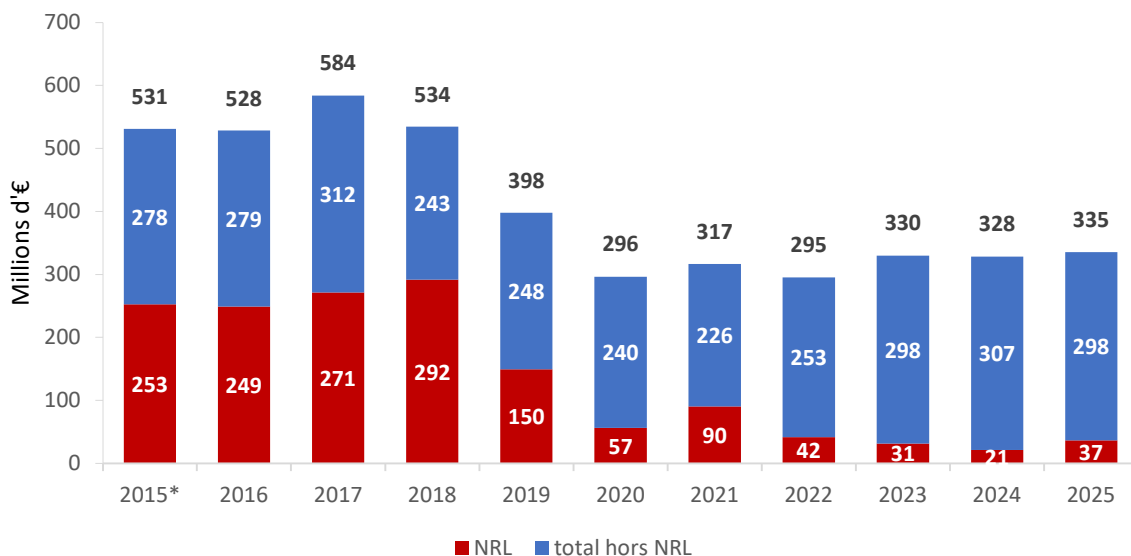
Aussi, la part consacrée aux autres compétences s'élève à 13 % (administration générale, conseils consultatifs, Europe...).



⁶ Certaines dépenses ont été retraitées pour permettre la comparaison entre 2024 et 2025 puisque soit elles ne sont pas présentes sur les 2 derniers exercices soit le dispositif a évolué sur la période. Elles sont détaillées dans le tableau synthétique des dépenses présentées ci-après.

En 2025, les dépenses réelles d'investissement hors capital de la dette s'élèvent à **335,1 M€**, soit + **2,1%** par rapport à 2024.

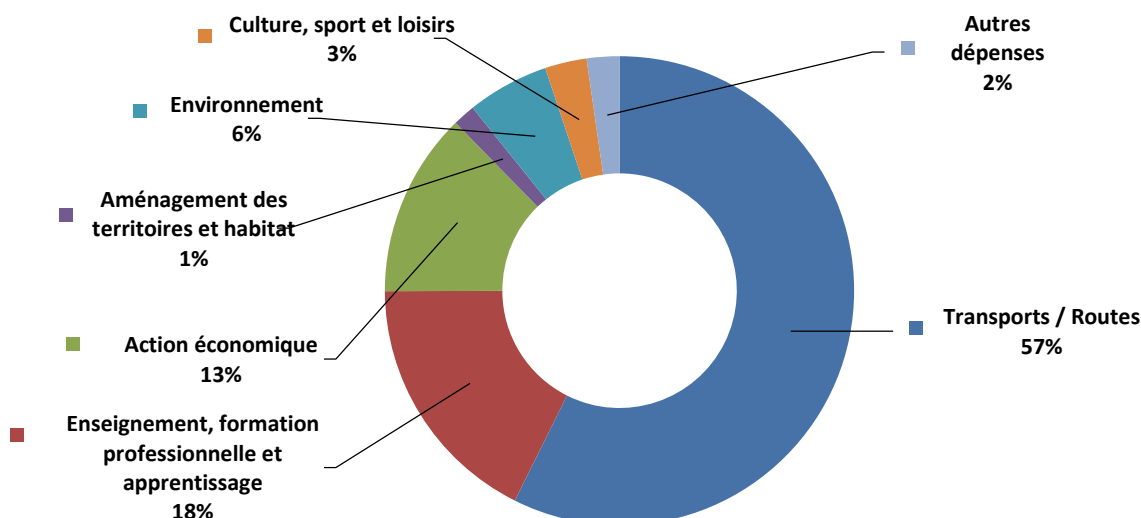
Evolution des dépenses d'investissement (hors capital de la dette)



* Retraitement des dépenses en 2015 de (-) 59,1 M€ correspondant à la subvention au budget annexe DSP des Musées pour 41,1 M€ et à l'acquisition de la Médiathèque de Saint Paul pour 18 M€.

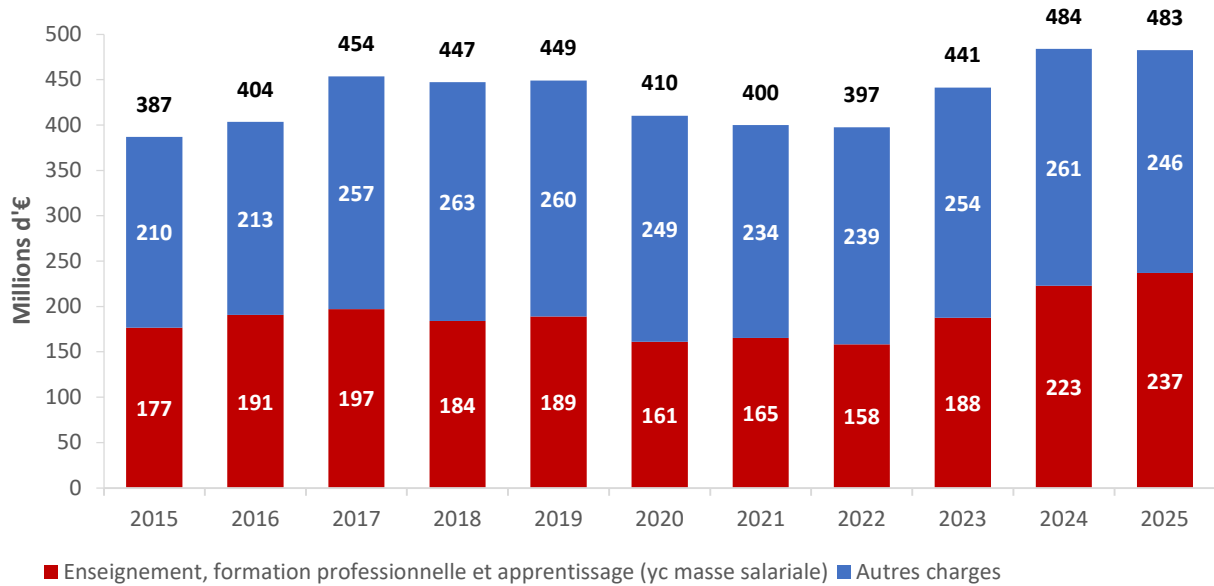
Sur une enveloppe de **335,1 M€**, les investissements s'élèvent à 192,3 M€ pour les transports et les routes, 58,9 M€ pour l'enseignement et la formation professionnelle, 42,6 M€ pour l'économie, 18,9 M€ pour l'environnement, 5,2 M€ pour l'aménagement des territoires, 9,7 M€ pour la culture et le sport et 7,5 M€ pour les autres compétences.

Répartition des dépenses réelles d'investissement (hors capital de la dette)



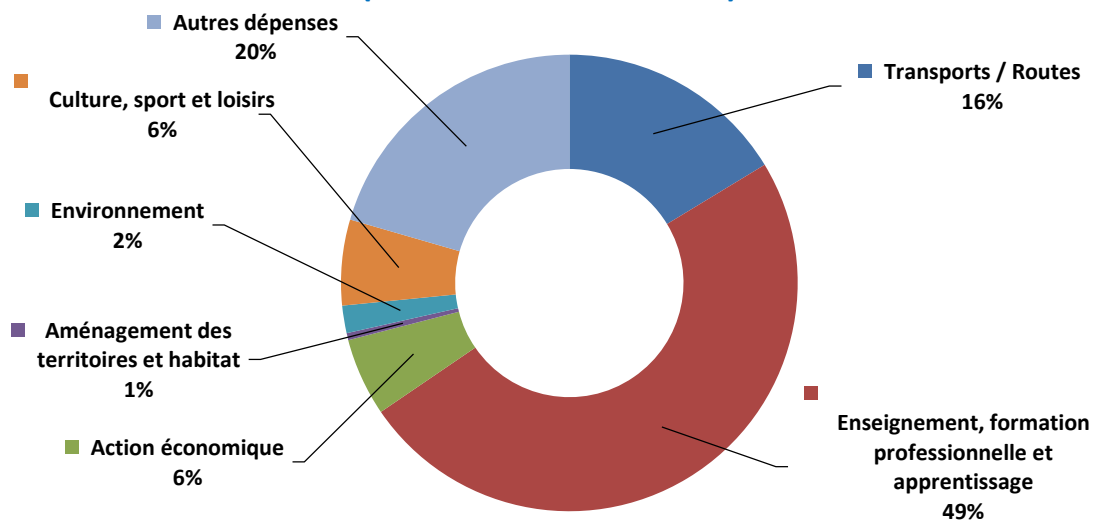
S'agissant des dépenses réelles de fonctionnement hors intérêt de la dette, le montant est de **482,6 M€**, soit - 0,3 % par rapport à 2024 et une stabilisation après deux années de forte croissance.

Evolution des dépenses de fonctionnement (hors intérêt de la dette)



Sur une enveloppe de **482,6 M€**, les charges s'élèvent à 237 M€ pour l'enseignement et la formation professionnelle, 78,8 M€ pour les transports (y compris voirie), 26,6 M€ pour l'économie, 29,3 M€ pour la culture et le sport, 9,4 M€ pour l'environnement, 2,5 M€ pour l'aménagement des territoires et 99 M€ pour les autres compétences.

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement (hors intérêt de la dette)



Sur 2025, en dépenses, les principaux évènements à impact budgétaire sont les suivants :

- Les opérations d'infrastructure éducative, notamment celles du lycée de la mer et du lycée des métiers du tourisme et de l'hôtellerie, représentent un montant de 11,7 M€, traduisant une progression très significative de 8,4 M€ dont près de 8 M€ pour les travaux du lycée de la mer ;
- Les travaux de réhabilitation et de mise aux normes dans les lycées ont atteint 6,5 M€. De plus, 16,2 M€ ont été consacrés aux opérations de rénovation visant l'amélioration de la performance énergétique et la maintenance, soit une hausse de 2,7 M€. Ces interventions ont concerné plusieurs établissements et se sont concrétisées notamment par l'installation de brasseurs d'air dans 30 lycées, dans le cadre du plan chaleur ;
- Le dispositif d'aide en faveur des étudiants mobilise 5 M€ en CP en 2025, soit une hausse significative de 1,5 M€ (+ 42,1 %) par rapport à 2024. Cette évolution a permis à 2 908 étudiants à La Réunion, de bénéficier d'un accompagnement renforcé dans leur parcours de réussite ;
- Les actions de formation professionnelle notamment le secteur sanitaire et social consacrent un montant total de 64,9 M€ (incluant la rémunération des stagiaires), en progression de 11,8 M€ (+ 22,4 %) en 2025 ;
- La signature de la convention financière 2025 du Pacte Réunionnais d'Investissement dans les Compétences (PRIC) pour la période 2024-2027 a permis de renforcer l'offre de formation adaptée, avec un financement porté à 34,1 M€ contre 32,71 M€ précédemment (rémunération des stagiaires incluse), soit une hausse de 1,4 M€ ;
- Un montant de 3,9 M€ est consacré à la construction d'un gymnase sur le site de Champ Fleuri à Saint-Denis ainsi qu'à la rénovation des CREPS de Saint-Denis et de la Plaine des Cafres. Cet effort financier traduit une forte progression des travaux, avec une hausse de + 2,9 M€ (+275,1 %) par rapport à l'exercice précédent ;
- Un accord de financement a été conclu avec le Fonds Européen d'Investissement (FEI) en vue de la création du Fonds de Participation FAIRE (Fonds d'Aide à l'Investissement Régional pour les Entreprises réunionnaises), destiné à accompagner les entreprises au moyen de prêts et de prises de participation. Dans ce cadre, une deuxième tranche de 17,9 M€ a été versée soit une progression de + 30,3 % ;
- Au titre du fonds stratégique, la collectivité a consacré une enveloppe de 5 M€ à la souscription à l'augmentation de capital de la SA SAPMER, portant sa participation à 10,6 % du capital. Cette opération d'investisseur avisé s'inscrit dans une dynamique partenariale, avec une mobilisation conjointe d'opérateurs privés réunionnais à hauteur de 15 M€ ;
- Le déploiement des centrales photovoltaïques sur les toits réunionnais a concerné 1 650 logements pour un montant significatif de 8,9 M€, en hausse de 3 %. L'installation des chauffe-eau solaires poursuit sa croissance avec 2 650 foyers modestes qui ont été équipés en 2025 pour lutter contre la précarité énergétique pour un montant de 3,4 M€ (+ 11 %) ;
- Dans le domaine des infrastructures routières, les dépenses engagées, à hauteur de 849 M€ en AP et 36,7 M€ en CP, concernent la réalisation des travaux de la deuxième phase de la Nouvelle Route du Littoral (NRL), sur le tronçon reliant La Grande Chaloupe à La Possession ;
- Sur le secteur de la mobilité durable, les travaux de transport en commun en site propre (TCSP) et de voies vélos régionales s'élèvent à 44,8 M€ soit une augmentation de 30,1 % pour des opérations réalisées sur l'ensemble du territoire ;
- Afin de préserver et de développer le réseau routier régional, une enveloppe de 93 M€ est consacrée au programme régional des routes en 2025, traduisant une hausse de 5,8 % par rapport à l'année précédente. Une part importante de ces crédits, soit 64,4 M€, est dédiée à l'exploitation du réseau et au renforcement des chaussées sur plusieurs sections de routes nationales.

TABLEAU SYNTHETIQUE DES DEPENSES REELLES

	CA 2024				CFU 2025				Evolution %		Evolution %	
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP	AE	CP	AP	CP	AE	CP	AP	CP
AXE 1 : LE DEVELOPPEMENT HUMAIN ET SOLIDAIRE	204 671 014	177 338 937	144 516 818	70 576 872	193 121 067	179 410 600	144 278 364	69 280 674	-5,6%	1,2%	-0,2%	-1,8%
Hors dépenses retraitées	147 373 984	130 912 080	144 516 818	67 291 580	148 980 181	139 475 938	143 154 202	67 420 114	1,1%	6,5%	-0,9%	0,2%
Politique éducative	30 675 354	28 454 483	110 063 028	46 079 817	29 786 638	28 130 814	116 243 712	55 134 894	-2,9%	-1,1%	5,6%	19,7%
<i>dont manuels scolaires & cartable numérique</i>	200 000	-	8 800 000	7 658 642	-	-	8 500 000	7 719 925	-100,0%	-	-3,4%	0,8%
<i>dont fonctionnement / équipement lycées (inclus DGF/DGE)</i>	26 574 229	26 131 421	11 045 328	9 659 559	26 215 455	25 234 148	10 927 831	8 276 796	-1,4%	-3,4%	-1,1%	-14,3%
<i>dont constructions scolaires neuves</i>	-	-	68 150 000	3 329 481	-	-	48 655 410	11 717 484	-	-	-28,6%	251,9%
<i>dont réhabilitation et mise aux normes, accessibilité des bâtiments</i>	-	-	4 729 658	11 396 654	-	-	12 336 907	6 514 160	-	-	160,8%	-42,8%
<i>dont rénovation efficacité thermique</i>	-	-	-	972 600	-	-	10 181 000	7 840 112	-	-	-	706,1%
<i>dont travaux maintenance lycées</i>	-	-	12 733 775	7 597 697	-	-	20 361 010	8 339 013	-	-	59,9%	9,8%
<i>dont subvention lycées travaux maintenance</i>	-	-	2 000 000	1 879 997	-	-	2 500 000	2 133 951	-	-	25,0%	13,5%
<i>dont acquisition foncière</i>	-	-	-	-	-	-	17 020	-	-	-	-	-
<i>dont PRR II communes-éducation</i>	-	-	-	1 881 690	-	-	1 124 162	669 779	-	-	-	-64,4%
<i>dont subvention ATTEE lycées privés</i>	1 125 375	1 125 375	-	-	1 126 875	1 126 875	-	-	0,1%	0,1%	-	-
<i>dont mesures d'accompagnement secondaire (précarité mensuelle, connexions internet...)</i>	1 782 470	859 107	-	-	1 194 600	1 057 489	-	-	-33,0%	23,1%	-	-
<i>dont voie professionnelle</i>	-	-	1 804 267	1 682 720	-	-	1 640 372	1 759 234	-	-	-9,1%	4,5%
<i>dont plan lecture lycée</i>	-	-	800 000	20 777	-	-	-	164 440	-	-	-100,0%	691,5%
<i>dont mobilité éducative lycéenne</i>	576 788	338 580	-	-	486 750	425 705	-	-	-15,6%	25,7%	-	-
<i>dont divers (orientat., voyages pédagog., valorisat°scolaires, frais gestion...)</i>	416 492	-	-	-	762 958	286 596	-	-	83,2%	-	-	-
Enseignement supérieur	21 869 121	19 761 429	291 542	2 347 340	22 763 874	19 703 833	888 728	147 485	4,1%	-0,3%	204,8%	-93,7%
<i>dont aides en faveur étudiants (dont doctorants)</i>	3 300 000	3 487 250	-	-	5 237 000	4 955 498	-	-	58,7%	42,1%	-	-
<i>dont mesures accompagnement</i>	1 871 965	2 197 816	-	-	1 862 467	1 606 593	-	-	-0,5%	-26,9%	-	-
<i>dont équipement et construction université</i>	-	-	291 542	2 347 340	-	-	888 728	147 485	-	-	204,8%	-93,7%
<i>dont bourse réussite étudiant/aides mobilité</i>	9 339 800	8 683 555	-	-	9 203 425	8 045 423	-	-	-1,5%	-7,3%	-	-
<i>dont aides mobilité professionnelle</i>	4 022 000	2 080 069	-	-	3 135 000	1 895 651	-	-	-22,1%	-8,9%	-	-
<i>dont ressourcement étudiant</i>	3 285 000	3 257 561	-	-	3 300 000	3 173 921	-	-	0,5%	-2,6%	-	-
<i>dont mesure accompagnement mobilité (divers...)</i>	50 356	55 178	-	-	25 983	26 748	-	-	-48,4%	-51,5%	-	-
Formations adaptées	118 492 425	95 578 097	16 768 030	14 368 543	113 449 243	107 451 903	8 931 466	3 608 202	-4,3%	12,4%	-46,7%	-74,9%
<i>dont équipements des centres</i>	-	-	2 370 555	1 519 136	-	-	1 740 530	871 627	-	-	-26,6%	-42,6%
<i>dont travaux sur les centres (y compris maintenance)</i>	-	-	5 750 000	3 488 272	-	-	6 675 000	709 752	-	-	16,1%	-79,7%
<i>dont mise aux normes, accessibilité, rénovation thermique</i>	-	-	200 000	833 481	-	-	-	800 887	-	-	-100,0%	-3,9%
<i>dont formation professionnelle et marchés</i>	32 143 328	21 842 027	-	-	29 526 712	25 987 385	-	-	-8,1%	19,0%	-	-
<i>dont formations sanitaires et sociales</i>	21 930 825	21 838 081	-	-	22 775 085	23 687 777	-	-	3,8%	8,5%	-	-
<i>dont rémunération des stagiaires (y compris PACTE)</i>	20 294 084	20 321 821	-	-	22 994 372	22 992 059	-	-	13,3%	13,1%	-	-
<i>dont PACTE subventions et marchés</i>	34 459 144	21 740 274	-	-	29 641 314	26 330 482	-	-	-14,0%	21,1%	-	-
<i>dont apprentissage</i>	49 428	80 449	-	-	0	316 662	-	-	-100,0%	293,6%	-	-
<i>dont mesure accompagnement (programme activité organismes...)</i>	3 870 002	3 302 625	-	-	3 649 831	3 363 297	-	-	-5,7%	1,8%	-	-
<i>dont bourses-aides à la formation</i>	3 320 000	3 150 382	-	-	3 000 000	2 770 012	-	-	-9,6%	-12,1%	-	-
<i>dont frais fonct/invest CPOI</i>	1 529 796	1 567 227	434 985	374 519	1 433 742	1 292 483	115 936	297 406	-6,3%	-17,5%	-73,3%	-20,6%
<i>dont subv° trav sur centres formation</i>	400 000	-	400 000	540 644	-	-	400 000	421 308	-	-	0,0%	-22,1%
<i>dont maîtrise des compétences clés</i>	546 819	221 163	-	-	94 819	449 624	-	-	-82,7%	103,3%	-	-
<i>dont acquisition bâtiments formation professionnelle</i>	-	-	7 612 491	7 612 491	-	-	-	-	-	-	-100,0%	-100,0%
<i>dont acquisition SI formation</i>	-	-	-	-	-	-	-	507 224	-	-	-	-
<i>dont autres prestations services</i>	349 000	1 514 049	-	-	333 368	262 122	-	-	-4,5%	-82,7%	-	-
Excellence culturelle	18 274 853	17 645 960	4 970 807	4 113 344	16 970 501	15 464 126	4 604 052	4 155 323	-7,1%	-12,4%	-7,4%	1,0%
<i>dont subvention équipement associations</i>	-	-	845 026	923 697	-	-	1 203 296	813 994	-	-	42,4%	-11,9%
<i>dont subvention fonctionnement associations</i>	2 577 707	2 132 321	-	-	2 215 224	2 196 551	-	-	-14,1%	3,0%	-	-
<i>dont divers manifestations culturelles</i>	1 523 615	1 582 293	-	-	1 645 346	1 016 978	-	-	8,0%	-35,7%	-	-
<i>dont fonctionnement structures muséales</i>	8 070 726	8 117 189	-	-	6 723 209	6 723 209	-	-	-16,7%	-17,2%	-	-
<i>dont fonctionnement salle de diffusion</i>	1 546 115	1 527 473	-	-	1 678 000	1 584 428	-	-	8,5%	3,7%	-	-
<i>dont fonctionnement EPCC /PRMA</i>	735 000	700 450	-	-	735 000	728 950	-	-	0,0%	4,1%	-	-
<i>dont CRR</i>	1 967 222	1 670 731	280 000	498 198	1 843 899	1 396 201	580 000	435 759	-6,3%	-16,4%	1,07	-12,5%
<i>dont travaux/équip sur structures muséales</i>	-	-	2 645 000	652 070	-	-	2 190 000	988 979	-	-	-17,2%	51,7%
<i>dont PRR Communes - Culture</i>	-	-	-	1 318 397	-	-	-	1 080 768	-	-	-	-19,5%
<i>dont pole régional littérature&diversité liguistique</i>	122 840	157 011	-	-	209 360	186 090	-	-	70,4%	18,5%	-	-
<i>dont aides entreprises culturelles</i>	6 429	81 543	203 503	349 639	53 673	80 278	102 955	106 738	734,9%	-1,6%	-49,4%	-69,5%
<i>dont subvention équipements Communes</i>	-	-	300 000	-	-	-	143 366	240 000	-	-	-52,2%	-
<i>dont schéma enseignement artistique</i>	568 490	638 546	-	-	491 018	511 455	-	-	-13,6%	-19,9%	-	-
<i>dont acquisition ouvrage œuvres d'art, inventaire patrimoine, IDMM, réhabilitation (divers...)</i>	1 156 709	1 038 403	697 278	371 343	1 375 772	1 039 987	384 435	509 084	18,9%	0,2%	-44,9%	37,1%
Excellence sportive	2 634 500	2 798 119	11 916 653	2 471 887	2 643 135	2 596 137	9 468 915	5 532 680	0,3%	-7,2%	-20,5%	123,8%
<i>dont subvention équipement</i>	-	-	606 000	600 565	-	-	537 689	366 031	-	-	-11,3%	-39,1%
<i>dont mise aux normes, accessibilité, rénovation thermique</i>	-	-	350 000	304 872	-	-	415 000	765 550	-	-	18,6%	151,1%
<i>dont construction équipements sportifs</i>	-	-	9 620 653	1 036 138	-	-	5 259 226	3 886 254	-	-	43,6%	275,1%
<i>dont subv fonctionnement sport</i>	2 142 250	2 138 229	-	-	2 089 200	2 187 860	-	-	-2,5%	2,3%	-	-
<i>dont subv fonctionnement sport JIOI 2023, JO 2024</i>	81 375	223 806	-	-	-	-	-	-	-100,0%	-100,0%	-	-
<i>dont travx maintenance EPS</i>	-	-	1 340 000	212 907	-	-	3 257 000	384 832	-	-	143,1%	80,8%
<i>dont PRR II Communes-sport</i>	-	-	-	85 205	-	-	-	130 013	-	-	-	52,6%
<i>dont Institut régional sport océan indien</i>	-	20 000	-	-	100 000	88 919	-	-	-	344,6%	-	-
<i>dont divers (bourses, billets avion, classes découvertes, études...)</i>	410 875	416 084	-	232 200	453 935	319 358	-	-	10,5%	-23,2%	-	-100,0%
Cohésion sociale et solidarités	12 704 362	13 080 450	225 908	238 937	7 486 675	6 042 788	141 491	160 765	-41,1%	-53,8%	-37,4%	-32,7%
<i>dont investissements aides alimentaires + égalité des chances</i>	-	-	153 786	85 500	-	-	120 359	140 057	-	-	-21,7%	63,8%
<i>dont aide aux familles (gaz)</i>	6 900 000	7 573 552	-	-	2 500 000	2 989 791	-	-	-63,8%	-60,5%	-	-
<i>dont politique de la ville</i>	214 750	142 315	-	-	-	68 269	-	-	-100,0%	-52,0%	-	-
<i>dont Continuité territoriale</i>	4 823 000	4 654 404	-	-	4 200 000	2 452 265	-	-	-12,9%	-47,3%	-	-
<i>dont continuité territoriale-mobilité et accompagnement des jeunes</i>	100 000	80 000	-	-	150 000	115 999	-	-	50,0%	45,0%	-	-
<i>dont démocratie participative (Assemblée Citoyenne Mobilités, Convention Citoyenne)</i>	61 781	36 127	19 752	7 999	130 800	46 455	21 132	20 708	111,7%	28,6%	7,0%	158,9%
<i>dont divers (fonctionnement : EC + CT + santé)</i>	604 831	594 052	52 371	145 438	505 875	370 008	-	-	-16,4%	-37,7%	-100,0%	-100,0%
Rénovation énergétique logements	20 400	20 400	280 850	957 004	21 000	21 000	4 000 000	541 325	2,9%	2,9%	1324,2%	-43,4%
<i>dont logement réhab et amélioration</i>	-	-	785 004	-	-	-	-	334 011	-	-	-	-57,5%
<i>dont logement renouvellement urbain</i>	-	-	260 850	172 000	-	-	4 000 000	-	-	-	-100,0%	20,5%
<i>dont aménagement FRAFU EPS</i>	-	-	20 000	0	21 000	21 000	-	-	2,9%	2,9%	-100,0%	-
<i>dont divers (dotations ADIL, OFS...)</i>	20 400	20 40										

	CA 2024				CFU 2025				Evolution %		Evolution %	
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP	AE	CP	AP	CP	AE	CP	AP	CP
AXE 2 : LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE PAR L'OUVERTURE DE NOUVEAUX HORIZONS	60 315 502	34 771 992	42 444 021	43 183 436	36 563 129	31 241 116	49 976 499	45 791 353	-39,4%	-10,2%	17,7%	6,0%
Hors dépenses retraitées	60 315 502	34 771 992	42 444 021	43 183 436	36 563 129	31 241 116	49 976 499	45 791 353	-39,4%	-10,2%	17,7%	6,0%
Le tissu économique	8 847 510	8 002 625	18 192 552	27 455 453	7 364 995	5 783 230	9 152 368	26 494 656	-16,8%	-27,7%	-49,7%	-3,5%
dont soutien aux entreprises	8 131 443	7 628 451	6 443 492	15 957 579	6 596 785	5 022 410	7 970 930	26 281 747	-18,9%	-34,2%	23,7%	64,7%
dont aides régionales aux entreprises	1 590 054	1 081 761	2 443 492	1 190 372	2 069 285	1 082 568	2 670 930	347 306	30,1%	0,1%	9,3%	-70,8%
dont fonds de crédits	14 712	14 298		13 753 500			300 000	17 920 000	-100,0%	-100,0%		30,3%
dont fonds avance remboursable								14 444				
dont fonds stratégique	48 825	37 975					5 000 000	4 999 997	-100,0%	-100,0%		
dont prêt relance	125	125	4 000 000	1 000 000				3 000 000	-100,0%	-100,0%	-100,0%	200,0%
dont aides organismes économiques	3 523 729	3 522 565			2 131 742	1 132 126			-39,5%	-67,9%		
dont aides animation économique (manif éco, entrep...)	594 522	827 554		13 707	314 875	605 041			-47,0%	-26,9%		-100,0%
dont fonds aux soutien professionnels route	2 000 000	2 017 267			2 000 000	2 000 000			0,0%	-0,9%		
dont divers (frais gestion, études...)	359 476	126 907			80 883	202 675			-77,5%	59,7%		
dont aménagement économique	716 068	374 173	11 749 060	11 497 874	768 210	760 820	1 181 437	212 910	7,3%	103,3%	-89,9%	-98,1%
dont aménagements de zones d'activités (Ecoctis + Bois Rouge+CPN)	120 000	120 000	414 060	151 130	177 293	141 147	928 118	87 910	47,3%	17,6%	124,2%	-41,8%
dont Pierrefonds (aménagement+fonctionnement)	290 302	241 802	85 000	96 743	577 917	607 302			99,1%	151,2%	-100,0%	-100,0%
dont augmentation capital SEMATRA			11 250 000	11 250 000							-100,0%	-100,0%
dont prise de participation dans le capital de la SPL Grand-Ouest								125 000				
dont divers (études...)	305 766	12 371			13 000	12 371	253 319		-95,7%	0,0%		
L'internationalisation des entreprises	2 169 395	1 100 444	-	-	2 047 607	1 789 960	-	-	-5,6%	62,7%	-	-
dont promotion export (Soutien/Logistique)	2 169 395	1 100 444			2 047 607	1 789 960			-5,6%	62,7%		
L'accompagnement des secteurs d'avenir	29 082 301	8 829 372	8 042 683	3 097 001	3 855 277	5 607 388	12 326 424	4 368 515	-86,7%	-36,5%	53,3%	41,1%
dont innovation	1 147 452	886 967	784 424	1 101 039	1 032 368	655 781	1 863 760	1 312 965	-10,0%	-26,1%	137,6%	19,2%
dont aides entreprises innovation (inclus projets)			740 149	833 733			1 829 082	1 312 746			147,1%	57,5%
dont subv° fonct innovat/aides animation	80 754	279 091		262 266	13 249	104 157			-83,6%	-62,7%		-100,0%
dont Agce Regionale Innovat(fonct&CPN)					175 848	54 269						
dont structure accompagn innov° (CPN)	947 695	518 499	14 275	5 040	739 766	377 342	34 678	219	-21,9%	-27,2%	142,9%	-95,7%
dont divers (frais gest°, AMO, pole compétitivité...)	119 002	89 376	30 000		103 505	120 012			-13,0%	34,3%		
dont la recherche	2 581	46 308	4 416 984	1 797 337	0	0	6 225 405	2 294 521	-100,0%	-100,0%	40,9%	27,7%
dont soutien à la recherche		699 390	711 326				1 918 112	58 609			174,3%	-91,8%
dont recherche agronomique		3 447 594	1 053 451				1 897 149	2 222 879			-45,0%	111,0%
dont observation vulcanologique Pton Fournaise		100 000						13 034			-100,0%	
dont équipement construction							2 230 144					
dont subventions recherche (GIP énergie, organismes...)	2 581	24 562	170 000	32 560			180 000		-100,0%	-100,0%	5,9%	-100,0%
dont l'Economie Bleue (y compris FEAMPA)	27 932 269	7 896 096	2 841 275	198 625	2 822 909	4 951 607	4 237 259	761 029	-89,9%	-37,3%	49,1%	283,1%
La relance du tourisme	11 637 216	10 291 266	6 089 950	2 773 524	12 502 277	11 419 223	3 161 671	3 463 029	7,4%	11,0%	-48,1%	24,9%
dont aménagements touristiques			453 311	7 133 614			137 294	184 864			-69,7%	-83,7%
dont aides aux entreprises touristiques	5 806	3 049	1 035 139	1 087 989			1 742 877	311 095	-100,0%	-100,0%	68,4%	-71,4%
dont Agce Regionale Innovat(fonct&CPN)	10 505 316	8 227 605	4 400 000	320 000	11 250 289	9 781 104	980 000	2 784 000	7,1%	18,9%	-77,7%	770,0%
dont aide promotion touristique (EPC)	1 118 000	1 918 165	201 500	231 921	1 240 000	1 582 416	301 500	183 070	10,9%	-17,5%	49,6%	-21,1%
dont animat°touristiq & aide organism éco (OTI)						51 380						
dont études à caractère touristique					11 988	4 323					44,6%	-97,0%
dont tourisme numérique & frais gest° & divers	8 293	142 447										
Une agriculture forte et durable	55 373	55 373	474 565	907 157	330 000	30 000	412 776	1 422 088	496,0%	-45,8%	-13,0%	56,8%
dont aides entreprises(inv) & frs gest°(fonct)	55 373	55 373	474 565	907 157	330 000	30 000	412 776	1 422 088	496,0%	-45,8%	-13,0%	56,8%
L'audiovisuel	1 090 448	839 521	5 573 864	5 213 381	1 647 055	860 734	6 637 865	5 200 043	51,0%	2,5%	19,1%	-0,3%
dont aides aux entreprises		4 500		1 432 731								-100,0%
dont animation					22 000	20 073					346,1%	
dont fds soutien audio & créat°jeux vidéos			4 553 414	3 498 985			6 258 465	5 166 108			37,4%	47,6%
dont Maison du Cinéma et des Jeux Vidéo					716 000		33 900					
dont soutien product° TV locales			320 450	281 665			345 500	33 935			7,8%	-88,0%
dont investissements indust images			700 000								-100,0%	
dont audiovisuel - partenaires CNC	681 332	513 150			519 795	482 923			-23,7%	-5,9%		
dont nouvelles orientations audiovisuelles					340 000	312 406						
dont divers (nouveaux projets audio+adhes°+études)	409 116	321 870			49 260	45 333			-88,0%	-85,9%		
L'économie sociale et solidaire	2 893 809	2 595 348	500 000	905 308	3 801 176	2 661 456	353 283	215 676	31,4%	2,5%	-29,3%	-76,2%
dont aid structur+étud(inv)&éco alternatif(fonct)	2 881 509	2 583 048	500 000	905 308	3 801 176	2 661 456	353 283	215 676	31,9%	3,0%	-100,0%	-100,0%
dont économie circulaire (aides animations et aux investissements)	12 300	12 300							-100,0%	-100,0%		
Le co-développement régional	3 166 242	1 716 177	-	17 844	3 480 955	1 528 287	12 000	0	9,9%	-10,9%	-	-100,0%
dont participation action coopération régionale	3 025 574	1 671 291		17 844	3 380 955	1 471 459	12 000		11,7%	-12,0%		-100,0%
dont divers (régies avances, Représentation Paris)	140 668	44 886			100 000	56 828			-28,9%	26,6%		
Le numérique	1 373 207	1 341 866	3 570 406	2 813 768	1 533 787	1 560 837	17 920 112	4 627 346	11,7%	16,3%	401,9%	64,5%
dont aides aux entreprises				249 771			16 697					-100,0%
dont aides aux organismes publics				65 370								-100,0%
dont animation	152 100	55 250				191 669			-100,0%	246,9%		
dont régie THD (gazelle+aménagement numériq)				1 005 868			1 100 000	1 235 916			14,3%	14,7%
dont aménagement numériq fonctionnent	1 050 000	1 114 167			1 200 000	1 277 747						
dont KAP NUMERIK			3 370 406	1 425 558			1 803 415	1 724 975			-46,5%	21,0%
dont financement cable sous-marin				14 387 292			919 150	5 521 100				-61,6%
dont divers (adhésion, études, salon, stratégie...)	171 107	172 450	200 000	67 201	333 787	91 422		166 456	95,1%	-47,0%	-100,0%	147,7%
AXE 3 : LE DEVELOPPEMENT DURABLE ET LA TRANSITION ECOLOGIQUE	20 346 766	51 262 159	165 120 030	195 043 744	23 775 398	63 566 044	1 044 259 596	212 824 754	16,9%	24,0%	532,4%	9,1%
Hors dépenses retraitées	20 346 766	51 217 024	165 120 030	193 357 019	23 775 398	62 892 578	1 044 259 596	200 601 413	16,9%	3,3%	532,4%	3,7%
Des infrastructures modernes	12 380	111 453	3 600 000	27 546 569	186 578	10 863 682	849 000 000	39 596 140	1407,1%	9647,3%	23483,3%	43,7%
dont NRL/NEO et Possession	12 380	111 453		21 180 935	186 578	10 863 682	846 000 000	36 713 174	1407,1%	9647,3%		73,3%
dont Réunion Express							3 000 000					
dont autres grands travaux (contournements urbains, entrées de villes...)			3 600 000	6 365 634				2 882 966			-100,0%	-54,7%
La mobilité durable	1 553 486	33 620 462	49 206 169	49 353 620	1 695 271	35 265 584	37 113 536	51 080 913	9,1%	4,9%	-24,6%	3,5%
dont travaux TCSP (prog régional rte)			19 500 000	10 561 008			36 027 100	44 319 679			84,8%	319,7%
dont voie et plan vélo régional			24 451 000	23 848 563				439 404			-100,0%	-98,2%
dont travaux gares routières & investissements			5 255 169	376 559			37 286	690 832			-99,3%	83,5%
dont frais fonctionnement gares routières	272 302	349 839			41 822	40 407			-84,6%	-88,4%		
dont subv° versée BA Transport		31 858 708				33 357 828					4,7%	
dont fonctionnement co-voiturage	1 281 184	1 411 915	</									

	CA 2024				CFU 2025				Evolution %		Evolution %		
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		
	AE	CP	AP	CP	AE	CP	AP	CP	AE	CP	AP	CP	
POLITIQUES PUBLIQUES	Le rééquilibrage harmonieux du territoire	1 143 431	1 227 591	1 622 347	4 457 717	1 550 549	1 094 693	4 305 992	1 753 338	35,6%	-10,8%	165,4%	-60,7%
	dont SAR révision 2022-2026	84 919	123 732	756 269	694 728	434 775	177 504	94 383	359 435	412,0%	-43,5%	-87,5%	-48,3%
	dont aide développ territorial (Urban) (pol interm)				695 270								-100,0%
	dont aide développ territorial (Hauts) (amenagt, gouvernanc, LEADER, outli pilotag)	197 639	277 163	98 280	415 897	424 454	130 197	84 615	118 933	114,8%	-53,0%	-13,9%	-71,4%
	dont PRR Bâtiment				1 558 056				182 867				-88,3%
	dont Biodiversité marine & terrestre	454 340	452 860	210 000	121 218	332 906	341 101	126 994	21 176	-26,7%	-24,7%	-39,5%	-82,5%
	dont agence régionale biodiversité (ARB)	300 000	300 000			300 000	300 000			0,0%	0,0%		
	dont Cartographie-accompagnement projets Agorah	106 533	73 835	5 066	472 548	23 125	81 369		199 561	-78,3%	10,2%	-100,0%	-57,8%
	dont projet structurant-Eccocité-pôle glisse			552 732	500 000			500 000	521 366			-9,5%	4,3%
	Sensibilisation à la préservation de la biodiversité					35 290		64 522	3 500 000				350 000
	Le traitement des déchets et le cadre vie	7 707 155	7 138 633	1 014 582	1 802 293	10 128 645	7 970 318	423 721	1 030 484	31,4%	11,7%	-58,2%	-42,8%
	dont déchets cadre de vie	41 250	35 772	748 035	344 388	1 662 984	1 755 173	16 134	104 484	3931,5%	4806,5%	-100,0%	21,1%
	dont gestion des risques (changement climatique)				81 900			323 721	126 171				54,1%
	dont risque et adaptation climatique/Gestion risque requin	793 265	803 265	246 420	162 000	680 701	689 565	100 000	190 000	-14,2%	-14,2%	-59,4%	17,3%
	dont potabilisation				1 193 879				297 331				-75,1%
	dont PEC (Emplois verts + LAV, investissements chantiers +signalétiques...)	6 872 640	6 299 595	20 127	20 127	7 784 960	5 525 580			13,3%	-12,3%	-100,0%	-100,0%
	L'autonomie énergétique	723 371	378 749	19 698 986	13 369 907	2 520 889	714 912	19 072 524	17 779 247	248,5%	88,8%	-3,2%	33,0%
	dont aides aux collectivités et entreprises			210 427									-50,3%
	dont Plan solaire: "Installations photovoltaïques"			9 937 768	6 752 779		51 452	8 934 318	8 857 500			-10,1%	31,2%
	dont Plan solaire "Aides chauffe eau solaire"			5 896 864	3 069 799			2 400 000	3 409 427			-59,3%	11,1%
	dont énergie audit effikaz			310 330	85 374			611 876	250 824				97,2%
	dont énergie bras des lianes	355 000	44 962	54 105	110 343		50 587	788 472	389 789	-100,0%	12,5%	1357,3%	253,3%
	dont énergie éolien offshore			74 000	36 000			1 051 148	71 414			1320,5%	98,4%
	dont énergie sce accompagnement rénovation énergétique (SARE)			606 916	1 119 878			68 277	250 151			-88,8%	-77,7%
	dont énergie sce local intervention maîtrise énergie (SLIME)			1 700 000	1 376 527			1 800 000	1 805 664			5,9%	31,2%
	dont autres études portées par SPL Energie			774 885	554 653			2 995 841	2 632 164			286,6%	374,6%
dont Documents stratégiques/ outils de pilotage	341 012	285 673	154 022	54 127	2 491 067	572 467			630,5%	100,4%	-100,0%	-100,0%	
dont Frais divers	27 359	48 114			29 822	40 406			9,0%	-16,0%			
dont Rénovation énergétique des logements			190 096				406 457	7 830			113,8%		
TOTAL POLITIQUES PUBLIQUES	285 333 281	263 373 088	352 080 869	308 804 052	253 459 595	274 217 760	1 238 514 460	327 896 782	-11,2%	4,1%	251,8%	6,2%	
Hors dépenses retraitées	228 036 251	216 901 096	340 830 869	292 566 686	209 318 708	223 609 632	1 237 390 298	313 812 880	-8,2%	3,1%	263,1%	7,3%	
MISSIONS TRANSVERSALES	Finances	1 015 316	57 610 602	-	77 044 427	496 115	34 673 678	40 000	67 718 094	-51,1%	-39,8%		-12,1%
	dont Provisions		23 034 000				50 500					-99,8%	
	dont Dette		31 160 370		74 444 600		27 245 437		67 708 860			-12,8%	-9,0%
	dont Autres	1 015 316	3 416 232		2 599 827	496 115	7 377 741	40 000	9 233	-51,1%	116,0%		-99,6%
	Ressources Humaines	4 635 387	174 388 814	20 000	14 507	5 051 572	180 307 085	30 000	17 460	9,0%	3,4%	50,0%	20,4%
	dont ATTEE	57 000	76 601 392			63 581	78 794 153			11,5%	2,9%		
	dont Conservatoire Régional		11 189 496				11 296 784					1,0%	
	dont Routes	36 000	21 253 280			46 000	22 496 462			27,8%	5,8%		
	dont Fonds Européens	28 000	7 197 279			18 000	7 824 960			-35,7%	8,7%		
	dont Administration générale	4 514 387	58 147 368	20 000	14 507	4 923 992	59 894 726	30 000	17 460	9,1%	3,0%	50,0%	20,4%
	Système information et organisations	2 903 200	2 142 369	5 780 000	3 264 659	3 178 518	2 305 647	2 769 653	2 654 443	9,5%	7,6%	-52,1%	-18,7%
	Patrimoine	3 149 115	3 050 990	3 173 000	10 194 967	3 303 029	3 093 154	4 901 630	1 772 292	4,9%	1,4%	54,5%	-82,6%
	Administration Générale	9 347 583	11 790 644	4 117 295	3 408 010	8 405 076	11 638 346	2 760 127	2 657 182	-10,1%	-1,3%	-33,0%	-22,0%
	dont CESER, CCEE	665 793	1 823 187			565 053	1 786 050			-15,1%	-2,0%		
	dont Assemblée	344 485	2 265 047	36 414	12 759	348 953	2 257 040	33 057	6 493	1,3%	-0,4%	-9,2%	-49,1%
	dont Affaires générales	496 839	39 036			120 381	487 436			-75,8%	1148,7%		
	dont Commande publique, affaires juridiques	3 401 930	3 590 832			2 298 000	2 328 067	1 000	870	-32,5%	-35,2%		
	dont Moyens généraux	4 438 536	4 072 543	4 080 881	3 395 252	5 072 690	4 779 753	2 726 071	2 649 819	14,3%	17,4%	-33,2%	-22,0%
Autres	3 094 036	2 640 464	104 000	31 939	14 774 641	3 589 012		73 967	377,5%	35,9%	-100,0%	131,6%	
TOTAL MISSIONS TRANSVERSALES	24 144 638	251 623 884	13 194 295	93 958 509	35 208 951	235 606 921	10 501 409	74 893 438	45,8%	-6,4%	-20,4%	-20,3%	
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	252 180 889	411 870 238	354 025 164	309 480 768	244 527 659	425 599 546	1 247 891 708	320 997 458	-3,0%	3,3%	252,5%	3,7%	
HORS DETTE (Intérêts/capital) et DEPENSES RETRAITEES													
TOTAL GENERAL DES DEPENSES HORS DETTE (Intérêts/capital)	309 477 919	483 836 601	365 275 164	328 317 961	288 668 546	482 579 244	1 249 015 870	335 081 359	-6,7%	-0,3%	241,9%	2,1%	
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	309 477 919	514 996 972	365 275 164	402 762 561	288 668 546	509 824 681	1 249 015 870	402 790 220	-6,7%	-1,0%	241,9%	0,0%	

Certaines dépenses ont été retraitées pour permettre la comparaison entre 2024 et 2025, soit parce qu'elles ne sont pas présentes sur les deux exercices, soit parce que le dispositif a été modifié sur la période. Ainsi, les dépenses retraitées s'établissent par axes politiques, comme suit :

DEPENSES EXCEPTIONNELLES RETRAITEES	CA 2024				CFU 2025				Evolution %		Evolution %	
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP	AE	CP	AP	CP	AE	CP	AP	CP
Axe 1: Le Développement Humain et Solidaire	57 297 030	46 426 857	-	3 285 292	44 140 886	39 934 662	1 124 162	1 860 560	-23,0%	-14,0%	-	-43,4%
dont PACTE (Inclus rémunération)	45 443 228	32 724 357			37 440 886	34 130 054			-17,6%	4,3%		
dont aide aux familles (gaz)	6 900 000	7 573 552			2 500 000	2 989 791			-63,8%	-60,5%		
dont dép except. COVID (aides étudiants, emplois sport et recherche)		48 000								-100,0%		
dont PRR II communes-éducation				1 881 690			1 124 162	669 779				-64,4%
dont apprentissage	49 428	80 449				316 662			-100,0%	293,6%		
dont PRR Communes - Culture				1 318 397				1 060 768				-19,5%
dont PRR II Communes-sport				85 205				130 013				52,6%
dont subv fonctionnement sport JIOI 2023		118 431								-100,0%		
dont subv fonctionnement sport JO 2024	81 375	105 375							-100,0%	-100,0%		
Continuité territoriale (hors bons étudiants Covid)	4 823 000	4 654 404			4 200 000	2 452 265			-12,9%	-47,3%		
dont Autres (réduction titres FSE mobilité, reversement rém*)		1 122 289				45 890				-95,9%		
AXE2 : Le Développement Economique par l'ouverture de nouveaux horizons	-	-	11 250 000	11 265 350	-	-	-	-			-100,0%	-100,0%
dont dép except. SEMATRA			11 250 000	11 250 000							-100,0%	-100,0%
dont dép except. COVID (chèques numériques, aides entreprises)				15 350								-100,0%
AXE3 : Le Développement Durable et la Transition Ecologique	-	45 135	-	1 686 725	-	10 673 467	-	12 223 341				624,7%
dont PRR Bâtiment				1 558 056				182 867				-88,3%
dont dépenses exceptionnelles NRL		45 135		128 669		10 673 467		12 040 474				9257,7%
Missions transversales	-	25 494 372	-	2 599 827	-	6 371 570	-	-			-75,0%	-100,0%
dont Provisions		23 034 000				50 500					-99,8%	
dont dégrèvement fiscalité		2 460 372		2 599 827		6 321 070					156,9%	-100,0%
Total retraitement	57 297 030	71 966 363	11 250 000	18 837 194	44 140 886	56 979 699	1 124 162	14 083 901	-23,0%	-20,8%	-90,0%	-25,2%

Les subventions européennes des programmes opérationnels 2014-2020 et 2021-2027 versées en 2025 à partir des budgets annexes sont réparties suivant les axes politiques régionales comme suit :

DEPENSES FONDS EUROPEENS	CA 2024		CFU 2025		Evolution %		Evolution %	
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
	CP	CP	CP	CP	CP	CP	CP	CP
Axe 1: Le Développement Humain et Solidaire	4 266 668	131 564 191	52 041 598	9 743 514	1119,7%	-92,6%		
FEDER 2014-2020	137 761	126 855 789			-100,0%	-100,0%		
POCT 2014-2020	3 281 692	551 518			-100,0%	-100,0%		
FEDER/FSE 2021-2027	847 214	4 156 883	49 580 577	7 562 163	5752,2%	81,9%		
INTERREG 2021-2027			2 461 020	2 181 351				
AXE2 : Le Développement Economique par l'ouverture de nouveaux horizons	13 917 961	69 070 003	18 696 452	21 359 581	34,3%	-69,1%		
FEDER 2014-2020	8 400 646	55 514 570	8 818	2 425 430	-99,9%	-95,6%		
POCT 2014-2020	18 986				-100,0%			
FEDER/FSE 2021-2027	5 154 126	13 555 433	18 420 342	18 934 151	257,4%	39,7%		
INTERREG 2021-2027	344 204		267 292		-22,3%			
AXE3 : Le Développement Durable et la Transition Ecologique	2 355 283	193 783 475	1 763 634	82 637 957	-25,1%	-57,4%		
FEDER 2014-2020		161 257 534				-100,0%		
POCT 2014-2020	2 273 768	1 947 039			-100,0%	-100,0%		
FEDER/FSE 2021-2027		30 578 901		82 637 957		170,2%		
INTERREG 2021-2027	81 515		1 763 634		2063,6%			
Missions transversales	11 597 180	15 342 118	13 109 522	-	13,0%	-100,0%		
FEDER 2014-2020	10 716 882		2 651 902		-75,3%			
POCT 2014-2020	880 297				-100,0%			
FEDER/FSE 2021-2027	1	14 097 069	9 785 686			-100,0%		
INTERREG 2021-2027		1 245 049	671 933			-100,0%		
Total Fonds Européens	32 137 092	409 759 788	85 611 205	113 741 052	166,4%	-72,2%		

En consolidant fonds propres Région et fonds européens, l'exécution des dépenses régionales en CP se répartissent sur les axes politiques comme suit :

DEPENSES DU BUDGET PRINCIPAL + FONDS EUROPEENS	CA 2024		CFU 2025		Evolution %	
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
	CP	CP	CP	CP	CP	CP
Axe 1: Le Développement Humain et Solidaire	181 605 605	202 141 063	231 452 198	79 024 189	27,4%	-60,9%
<i>BUDGET PRINCIPAL</i>	177 338 937	70 576 872	179 410 600	69 280 674	1,2%	-1,8%
<i>FONDS EUROPEENS</i>	4 266 668	131 564 191	52 041 598	9 743 514	1119,7%	-92,6%
AXE2 : Le Développement Economique par l'ouverture de nouveaux horizons	48 689 953	112 253 440	49 937 567	67 150 934	2,6%	-40,2%
<i>BUDGET PRINCIPAL</i>	34 771 992	43 183 436	31 241 116	45 791 353	-10,2%	6,0%
<i>FONDS EUROPEENS</i>	13 917 961	69 070 003	18 696 452	21 359 581	34,3%	-69,1%
AXE3 : Le Développement Durable et la Transition Ecologique	53 617 442	388 827 219	65 329 678	295 462 711	21,8%	-24,0%
<i>BUDGET PRINCIPAL</i>	51 262 159	195 043 744	63 566 044	212 824 754	24,0%	9,1%
<i>FONDS EUROPEENS</i>	2 355 283	193 783 475	1 763 634	82 637 957	-25,1%	-57,4%
Missions transversales	263 221 064	109 300 627	248 716 443	74 893 438	-5,5%	-31,5%
<i>BUDGET PRINCIPAL</i>	251 623 884	93 958 509	235 606 921	74 893 438	-6,4%	-20,3%
<i>dont Dette</i>	31 160 370	74 444 600	27 245 437	67 708 860	-12,6%	-9,0%
<i>FONDS EUROPEENS</i>	11 597 180	15 342 118	13 109 522	-	13,0%	-100,0%
Total Budget Principal HORS DETTE (intérêts/capital)	483 836 601	328 317 961	482 579 244	335 081 359	-0,3%	2,1%
Total budget fonds européens	32 137 092	409 759 788	85 611 205	113 741 052	166,4%	-72,2%
Total Budget Principal + Fonds Européens HORS DETTE (intérêts/capital)	515 973 694	738 077 749	568 190 449	448 822 411	10,1%	-39,2%
Total Budget Principal + Fonds Européens	547 134 064	812 522 349	595 435 886	516 531 272	8,8%	-36,4%

Axe 1 : Le Développement humain et solidaire (AE/AP= 337,4 M€ ; CP= 248,7 M€) (contre en 2024 : AE/AP= 349,2 M€ ; CP= 247,9 M€)

Les engagements pris en faveur du développement humain et solidaire s'élèvent en 2025 à 337,4 M€, soit - 3,4 % par rapport à 2024 tandis que les paiements sont de 248,7 M€, soit + 0,3 % par rapport à 2024, dont 179,4 M€ en fonctionnement et 69,3 M€ en investissement.

Hors dépenses exceptionnelles, la Région a mené ses dispositifs et réalisé ses projets d'investissement à hauteur de 292,1 M€ en AE/AP (+ 0,1 %) et 206,9 M€ en CP (+ 4,4 %).

Politique éducative (AE/AP= 146,0 M€ ; CP= 83,3 M€) (contre en 2024 : AE/AP= 140,7 M€ ; CP= 74,5 M€)

Fonctionnement : (AE= 29,8 M€ ; CP= 28,1 M€) (en 2024 : AE= 30,7 M€ ; CP= 28,5 M€)

L'engagement pris en faveur de la politique éducative concerne le financement du fonctionnement des lycées, en particulier à travers la dotation globale de fonctionnement (DGF) et la restauration scolaire, pour un montant de 25,2 M€ en CP. Pour l'année 2025, 23 257 lycéens sont demi-pensionnaires sur un nombre total de 42 670, soit 54 % d'entre eux, contre 14 058 en 2022. C'est une hausse significative de près de 65 % depuis le démarrage du dispositif Cantine à 1 € en 2022.

Par ailleurs, la Région a maintenu un niveau de soutien élevé au fonctionnement matériel des lycées publics, afin de garantir des conditions d'accueil et d'apprentissage de qualité pour les élèves et les équipes éducatives. Les dotations allouées ont ainsi permis d'assurer la continuité du service public d'éducation, tout en répondant aux besoins liés à l'entretien des équipements, aux dépenses énergétiques et au bon fonctionnement des infrastructures scolaires.

Investissement : (AP= 116,2 M€ ; CP= 55,1 M€) (en 2024 : AP= 110,1 M€ ; CP= 46,1 M€)

Le financement des lycées en matière d'équipement, incluant la dotation globale d'équipement (DGE) et les équipements de restauration, s'élève à 8,3 M€ en 2025, afin de moderniser les matériels pédagogiques en cohérence avec les filières de formation proposées. Dans ce cadre, une enveloppe de 1,9 M€ a été consacrée au renforcement de la gestion du parc d'équipements et une amélioration des outils de suivi de l'informatique, pour mieux correspondre aux besoins des établissements.

Les opérations d'infrastructures scolaires, notamment celles du lycée des métiers de la mer et du lycée des métiers du tourisme et de l'hôtellerie, représentent un montant de 11,7 M€, soit une progression très significative de 8,4 M€ (+251,9 %). Ces projets sont désormais entrés dans une phase opérationnelle, avec le démarrage des travaux au deuxième trimestre 2025 pour l'un, et le lancement de la consultation des entreprises pour les travaux préliminaires pour l'autre.

Par ailleurs, les travaux de réhabilitation et de mise aux normes dans les lycées ont atteint 6,5 M€. De plus, 16,2 M€ ont été consacrés aux opérations de rénovation visant l'amélioration de la performance énergétique et la maintenance, soit une hausse de 2,7 M€. Ces interventions ont concerné 6 établissements, dont ceux de Patu de Rosemont et Julien de Rontaunay. Elles se sont également traduites par l'installation de brasseurs d'air dans 30 lycées, dans le cadre du plan chaleur.

Le financement du cartable numérique atteint 5 M€ en 2025, permettant d'équiper l'ensemble des primo-lycéens (seconde générale et technologique, 1^{ère} année CAP et 1^{ère} année Bac Pro) d'un ordinateur portable, favorisant ainsi un apprentissage numérique de qualité. Dans ce cadre, le dispositif Numérisak a permis à 14 743 primo-lycéens de bénéficier d'un équipement informatique intégrant des ressources pédagogiques numériques embarquées. Le nombre d'élèves bénéficiant de ce dispositif depuis l'année scolaire 2023/2024 se décompose comme suit :

	Dispositif Numérisak primo-lycéens		
Année scolaire	2023/2024	2024/2025	2025/2026
Nombre d'élèves bénéficiaires	15254	15364	14743

S'agissant des manuels scolaires, la collectivité a mobilisé 2,7 M€ pour l'acquisition de manuels et de ressources pédagogiques numériques. En 2025, 277 040 licences ont ainsi été commandées, contribuant à renforcer l'accès équitable aux ressources pédagogiques dans l'ensemble des lycées de l'île.

Enseignement supérieur (AE/AP= 23,7 M€ ; CP= 19,9 M€) (contre en 2024 : AE/AP= 22,1 M€ ; CP= 22,1 M€)

Fonctionnement : (AE= 22,8 M€ ; CP= 19,7 M€) (en 2024 : AE= 21,9 M€ ; CP= 19,8 M€)

Le dispositif d'aide en faveur des étudiants mobilise 5 M€ en CP en 2025, soit une hausse significative de 1,5 M€ (+42,1 %) par rapport à 2024. Cette évolution a permis à 2 908 étudiants à La Réunion, dont une large majorité au titre de l'Allocation Régionale d'Enseignement Supérieur, de bénéficier d'un accompagnement financier renforcé dans leur parcours de réussite.

Par ailleurs, les allocations relatives aux dispositifs de bourse de réussite étudiante ainsi qu'aux aides à la mobilité éducative et professionnelle demeurent globalement stables, pour un montant total de 9,9 M€. Au total, 3 496 étudiants en mobilité, dans l'Hexagone ou à l'international, ont ainsi été soutenus par la collectivité régionale au cours de l'année.

Une évolution notable des conditions d'octroi est également intervenue, avec une revalorisation et un rééquilibrage des aides entre les étudiants poursuivant leurs études à La Réunion et ceux en mobilité. À ce titre, certaines allocations ont été significativement renforcées (doublement de l'allocation d'études supérieures et multiplication par 4 de l'aide à l'installation), tandis que les critères de ressources ont été harmonisés autour d'un plafond unique, simplifiant et rendant plus lisible l'accès aux dispositifs.

En complément, dans le cadre du dispositif d'aide au resourcement destiné aux étudiants en mobilité dans l'Hexagone ou à l'étranger, 4 955 ont pu en bénéficier en 2025, soit une progression de 3 % par rapport à 2024, pour un montant total de 3,2 M€. Ce dispositif vise à accompagner un large public d'étudiants réunionnais en mobilité, tout en favorisant leur insertion dans le tissu économique local, notamment à travers la réalisation de stages à La Réunion.

Investissement : (AP= 0,9 M€ ; CP= 0,1 M€) (en 2024 : AP= 0,3 M€ ; CP= 2,3 M€)

Un montant de 0,1 M€ est consacré aux équipements et constructions universitaires. Ces crédits concernent principalement des subventions d'équipement attribuées au lycée Lislet Geoffroy au titre de ses classes préparatoires, ainsi que des aides accordées à l'école d'architecture et à l'École supérieure d'art de La Réunion.

Formations adaptées (AE/AP= 122,4 M€ ; CP= 111,1 M€) (contre en 2024 : AE/AP= 135,3 M€ ; CP= 109,9 M€)

Fonctionnement : (AE= 113,4 M€ ; CP= 107,5 M€) (en 2024 : AE= 118,5 M€ ; CP= 95,6 M€)

Les actions de formation professionnelle, notamment dans les secteurs sanitaire et social, constituent une part prépondérante de l'effort de la collectivité dans le domaine du développement humain, pour un montant total de 64,9 M€ (incluant la rémunération des stagiaires), en progression de 11,8 M€ (+22,4 %) en 2025. En AE, une baisse des crédits à hauteur de - 2,6 M€ s'explique par des engagements pris sur 2024 auprès de LADOM et l'AFPAR pour deux années. En revanche, la hausse de la rémunération de + 2,7 M€ traduit la volonté de la Région de revaloriser la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle depuis septembre 2025. L'objectif est de lever les freins financiers qui limitent l'accès et le maintien dans les parcours de formation.

Par ailleurs, la signature de la convention financière 2025 du Pacte Réunionnais d'Investissement dans les Compétences (PRIC) pour la période 2024-2027 a permis de renforcer l'offre de formation adaptée, avec un financement porté à 34,1 M€ contre 32,7 M€ précédemment (rémunération des stagiaires incluse), soit une hausse de 1,4 M€ (+4,3 %).

Dans ce secteur, au cours de l'année, 11 901 places de formation ont été ouvertes, permettant d'accompagner près de 9 316 stagiaires, dont 1 004 dans le secteur social et 1 598 dans le secteur sanitaire. Ces dispositifs ont abouti à un taux moyen de 70 % de sorties positives, témoignant de leur efficacité en matière d'insertion professionnelle à l'issue des parcours de formation.

Investissement : (AP= 8,9 M€ ; CP= 3,6 M€) (en 2024 : AP= 16,8 M€ ; CP= 14,4 M€)

Les travaux réalisés dans les centres de formation, incluant les mises aux normes, les rénovations thermiques ainsi que l'acquisition d'équipements, ont été financés à hauteur de 2,4 M€. Parmi les principales opérations figurent les réhabilitations du CPOI, du centre AFD de Saint-Paul et du CIRFIM du Port.

Excellence culturelle (AE/AP= 21,6 M€ ; CP= 19,6 M€) (contre en 2024 : AE/AP= 23,2 M€ ; CP= 21,8 M€)

Fonctionnement : (AE= 17,0 M€ ; CP= 15,5 M€) (en 2024 : AE= 18,3 M€ ; CP= 17,6 M€)

Dans le secteur culturel, près de la moitié du budget, soit 6,7 M€, est consacrée à l'activité des musées régionaux. Il convient de rappeler qu'en 2024, une nouvelle délégation de service public a été confiée à la SPL Réunion des Musées Régionaux pour l'exploitation des musées sur la période 2024-2028. Sur l'année, les quatre musées régionaux ont accueilli 423 858 visiteurs, traduisant une fréquentation soutenue et l'attractivité de l'offre culturelle proposée.

Le reste du budget, soit 8,7 M€, finance principalement le fonctionnement des associations (2,2 M€) ainsi que celui des salles de diffusion (1,6 M€), les activités du Conservatoire à Rayonnement Régional (1,4 M€) et l'organisation de manifestations culturelles (1 M€),

Investissement : (AP= 4,6 M€ ; CP= 4,2 M€) (en 2024 : AP= 5,0 M€ ; CP= 4,1 M€)

Divers projets culturels ont bénéficié du soutien du Plan de Relance Régional (PRR), pour un montant total de 1,1 M€ (correspondant à des engagements antérieurs). Ces crédits ont notamment permis de financer le solde de diverses opérations, parmi lesquelles la construction d'une salle polyvalente sur la place des festivités à Trois-Bassins, la réalisation d'une salle polyvalente à Mare à Citron à Salazie, les travaux d'équipement de la salle Noël BATAILLE à Sainte-Rose, ainsi que l'acquisition et l'installation de chalets en bois destinés à la création d'un village artisanal itinérant à Saint-Philippe.

Par ailleurs, des travaux ont été réalisés sur les structures muséales pour un montant de 1 M€. Enfin, les subventions d'équipement attribuées aux associations se sont élevées à 0,8 M€, un niveau stable sur les deux derniers exercices.

Excellence sportive (AE/AP= 12,1 M€ ; CP= 8,1 M€) (contre en 2024 : AE/AP= 14,6 M€ ; CP= 5,3 M€)

Fonctionnement : (AE= 2,6 M€ ; CP= 2,6 M€) (en 2024 : AE= 2,6 M€ ; CP= 2,8 M€)

Une part importante des dépenses est consacrée aux subventions attribuées au secteur sportif, pour un montant de 2,2 M€. Ces financements traduisent une légère progression, hors prise en compte des aides exceptionnelles liées aux Jeux des îles de l'océan Indien et aux Jeux olympiques de l'exercice précédent. A ce titre, 65 ligues et comités sportifs ont bénéficié d'une aide régionale.

Le CREPS de La Réunion demeure une structure de référence pour le développement du sport de haut niveau avec 147 élèves inscrits, bénéficiant en 2025 d'un soutien financier régional de 12 K€.

Investissement : (AP= 9,5 M€ ; CP= 5,5 M€) (en 2024 : AP= 11,9 M€ ; CP= 2,5 M€)

Un montant de 3,9 M€ est consacré à la construction d'un gymnase sur le site de Champ Fleuri à Saint-Denis ainsi qu'à la rénovation des CREPS de Saint-Denis et de la Plaine des Cafres. Cet effort financier traduit une forte progression des investissements, avec une hausse de + 2,9 M€ (+275,1 %) par rapport à l'exercice précédent.

Cohésion sociale et solidarités (AE/AP= 7,6 M€ ; CP= 6,2 M€) (contre en 2024 : AE/AP= 12,9 M€ ; CP= 13,3 M€)

Fonctionnement : (AE= 7,5 M€ ; CP= 6,0 M€) (en 2024 : AE= 12,7 M€ ; CP= 13,1 M€)

Dans un environnement économique impacté par l'inflation, le dispositif d'aide à l'acquisition de bouteilles de gaz a été reconduit afin de soutenir le pouvoir d'achat des familles réunionnaises. Depuis le 1^{er} janvier 2025, le tarif est plafonné à 18 € à la suite du désengagement du Département.

Sur l'exercice, le coût du dispositif est en baisse, pour atteindre 3 M€ (- 60,5 %).

	2022	2023	2024	2025
Coût du dispositif	4 117 453 €	6 487 742 €	7 652 974 €	2 834 646 €
Nombre de bouteilles de gaz	679 841	1 395 897	1 437 405	1 380 257
Prise en charge moyenne/bouteille (50 % Région, 50 % Département)	3,03 €	2,32 €	2,66 €	2,05 €
Part Région	2 058 726 €	3 243 871 €	3 826 487 €	2 834 646 €
Part Département	2 058 726 €	3 243 871 €	3 826 487 €	retrait du Département

En 2025, une enveloppe de 2,5 M€ a été consacrée au dispositif de continuité territoriale, incluant 51 K€ dédiés aux aides liées à la mesure « accompagnement funéraire ». La dépense de continuité territoriale enregistre une diminution de 47,3 % (-2,2 M€) par rapport à 2024, en raison de la fréquence triennale d'éligibilité et de la stabilisation du dispositif depuis sa refonte en 2022, qui a permis de consolider et développer le financement par l'État.

S'agissant du dispositif conjoint LADOM/Région, destiné aux familles les plus modestes, une légère contraction de la demande est observée à l'approche de la fin du cycle triennal, avec 14 462 bons attribués en 2025 contre 14 702 l'année précédente, et ce malgré la revalorisation à 18 000 € du seuil de quotient familial intervenue en 2024.

Enfin, pour le dispositif régional financé sur fonds propres, destiné aux ménages aux revenus intermédiaires, un recul du nombre de bénéficiaires est également constaté, en lien avec l'évolution des critères d'éligibilité plus favorable sur le dispositif de LADOM et la nouvelle périodicité. Le nombre de bons attribués s'établit ainsi à 6 752, contre 7 408 en 2024.

Continuité Territoriale	Nombre de dossiers				Evolution 2025-2024	
	2022	2023	2024	2025	Ecart	%
Volet A - Tranche 1 LADOM= 475 € REGION= 100 €	11 484	18 875	14 702	14 462	-240	-2%
Volet A - Tranche 3 REGION= 100 €	47 870	26 250	7 408	6 752	-656	-9%
Continuité Funéraire	422-	91	139	106	-33	-24%
TOTAL	59 776	45 216	22 249	21 320	-929	-4%

Investissement : (AP= 0,1 M€ ; CP= 0,2 M€) (en 2024 : AP= 0,2 M€ ; CP= 0,2 M€)

S'agissant de l'aide alimentaire, la collectivité a apporté un soutien à l'investissement auprès de 18 structures pour un montant total de 0,14 M€. L'intervention régionale permet d'accompagner ces structures pour se conformer aux normes strictes encadrant la distribution de denrées alimentaires.

Rénovation énergétique logement (AE/AP= 4,0 M€ ; CP= 0,6 M€) (contre en 2024 : AE/AP= 0,3 M€ ; CP= 1,0 M€)

Investissement : (AP= 4,0 M€ ; CP= 0,5 M€) (en 2024 : AP= 0,3 M€ ; CP= 1,0 M€)

Une enveloppe de 0,3 M€ est consacrée à la réhabilitation des logements sociaux ainsi qu'à l'amélioration de la performance énergétique de l'habitat.

De plus, la commune de L'Entre-Deux a bénéficié d'un soutien régional de 0,2 M€ dans le cadre de la sous-mesure du Fonds Régional d'Aménagement Foncier et Urbain (FRAFU), dédiée à la viabilisation primaire du projet de Bras Long. Cette opération s'inscrit dans une démarche de développement de l'offre résidentielle, avec la réalisation prévue de 116 logements aidés, dont 26 logements intermédiaires.

Par ailleurs, en matière de construction de logement, une enveloppe spécifique de 4 M€ en AP a permis de définir un nouveau dispositif expérimental régional visant à soutenir la production de logements sociaux sur le territoire, en complément du FRAFU. Ce dispositif transitoire a permis de débloquer 6 opérations de construction de 670 logements (520 sociaux), 9 opérations de rénovation thermique et énergétique de 473 logements sociaux (FEDER) et 4 opérations programmés (336 logements) pour l'installation de chauffe-eaux solaires (FEDER).

Axe 2 : Le Développement économique par l'ouverture de nouveaux horizons (AE/AP= 86,5 M€ ; CP= 77,0 M€) (contre en 2024 : AE/AP= 102,8 M€ ; CP= 78,0 M€)

Les engagements en faveur du développement économique sont en 2025 de 86,5 M€, soit - 15,8 % par rapport à 2024, et les paiements s'élèvent à 77,0 M€, soit - 1,3 % par rapport à 2024, dont 31,2 M€ en fonctionnement et 45,8 M€ en investissement.

Hors dépenses exceptionnelles, la Région a réalisé ses actions en 2025 à hauteur de 86,5 M€ en AE/AP (- 5,4 %) et 77,0 M€ en CP (+ 15,5 %).

Le tissu économique (AE/AP= 16,5 M€ ; CP= 32,3 M€) (contre en 2024 : AE/AP= 27,0 M€ ; CP= 35,5 M€)

Fonctionnement : (AE= 7,4 M€ ; CP= 5,8 M€) (en 2024 : AE=8,8 M€ ; CP= 8,0 M€)

Pour soutenir le tissu économique, la collectivité déploie différentes actions visant à favoriser l'accueil et l'accompagnement des porteurs de projets. Dans ce cadre, les financements consacrés à l'animation économique et au soutien des organismes se sont élevés à 1,7 M€, tandis que les aides directes aux entreprises ont atteint 1,1 M€. Par ailleurs, une enveloppe de 2 M€ a été mobilisée en faveur des transporteurs, dans le cadre du fonds de soutien dédié aux professionnels de la route.

Investissement : (AP= 9,2 M€ ; CP= 26,5 M€) (en 2024 : AP= 18,2 M€ ; CP= 27,5 M€)

La collectivité a conclu un accord de financement avec le Fonds Européen d'Investissement (FEI) en vue de la création du Fonds de Participation FAIRE (Fonds d'Aide à l'Investissement Régional pour les Entreprises réunionnaises), destiné à accompagner les entreprises au moyen de prêts et de prises de participation. Dans ce cadre, une deuxième tranche de 17,9 M€ a été versée soit une progression de + 30,3 %, traduisant une augmentation significative des engagements, portant le montant total mobilisé à 44,8 M€.

Par ailleurs, au titre du fonds stratégique, la collectivité a consacré une enveloppe de 5 M€ à la souscription à l'augmentation de capital de la SA SAPMER, permettant de porter sa participation à 10,6 % du capital en complément d'apports d'opérateurs privés réunionnais à hauteur de 15 M€.

Enfin, le dispositif de Prêt Relance a été renforcé pour un montant de 3 M€, avec une hausse des financements mobilisés de + 200%, permettant d'accompagner 81 entreprises dans leur développement.

L'internationalisation des entreprises (AE/AP= 2,0 M€ ; CP= 1,8 M€) (contre en 2024 : AE/AP= 2,2 M€ ; CP= 1,1 M€)

Fonctionnement : (AE= 2,0 M€ ; CP= 1,8 M€) (en 2024 : AE= 2,2 M€ ; CP= 1,1 M€)

Le développement des TPE et PME réunionnaises est fortement soutenue par les dispositifs d'internationalisation, qui contribuent à la création d'emplois et à la production de valeur ajoutée. Consciente de cet enjeu, la collectivité régionale a poursuivi son engagement afin de renforcer la compétitivité de l'offre réunionnaise sur les marchés extérieurs.

En 2025, cet accompagnement s'est traduit par l'attribution de 1,8 M€ d'aides. L'action régionale s'est ainsi attachée à structurer et intensifier le rayonnement du territoire, en s'appuyant sur un plan d'actions multisectoriel associant opérations de promotion, événements d'attractivité et mobilisation d'un réseau d'acteurs économiques. Cette dynamique participe à consolider la visibilité, l'attractivité et la compétitivité de La Réunion, tant à l'échelle nationale qu'internationale.

L'accompagnement des secteurs d'avenir (AE/AP= 16,2 M€ ; CP= 10,0 M€) (contre en 2024 : AE/AP= 37,1 M€ ; CP= 11,9 M€)

Fonctionnement : (AE= 3,9 M€ ; CP= 5,6 M€) (en 2024 : AE= 29,1 M€ ; CP= 8,8 M€)

Les aides consacrées au secteur de l'innovation s'élèvent à 0,5 M€ sur l'exercice. La Région intervient principalement de façon indirecte, en soutenant les entreprises innovantes à travers le financement de structures d'accompagnement éligibles aux fonds européens FEDER, à leur contrepartie nationale ainsi qu'aux crédits de l'État dédiés aux pôles de compétitivité. À ce titre, le pôle Qualitropic, spécialisé dans la bioéconomie tropicale, bénéficie de cet appui.

Dans le domaine de l'économie bleue, les financements en faveur du développement des filières de la pêche et de l'aquaculture atteignent 5 M€ en 2025, traduisant un soutien renforcé à ces secteurs stratégiques. La programmation FEAMPA 2021-2027 à La Réunion repose notamment sur un axe prioritaire visant à garantir des conditions de concurrence équitables pour les produits issus de ces filières dans les régions ultrapériphériques. Ce dispositif s'appuie sur le mécanisme de compensation des surcoûts (PCS), entièrement financé par des crédits européens, permettant ainsi de soutenir durablement la compétitivité des acteurs locaux.

Investissement : (AP= 12,3 M€ ; CP= 4,4 M€) (en 2024 : AP= 8,0 M€ ; CP= 3,1 M€)

Un montant de 1,3 M€ a été mobilisé afin de soutenir directement des projets innovants, notamment à travers des initiatives collaboratives associant la recherche et les entreprises, ainsi que via l'accompagnement à l'incubation d'entreprises au sein de l'Incubateur de la Recherche publique porté par La Technopole.

S'agissant de la recherche agronomique, dotée d'un financement de 2,2 M€ en 2025, la Région a poursuivi son engagement en faveur du développement et de la structuration du secteur. Elle a ainsi accompagné les acteurs, les programmes et les infrastructures stratégiques contribuant à la souveraineté du territoire. Cette dynamique s'est concrétisée par le suivi de projets structurants, tels que la Halle agroalimentaire menée en partenariat avec le CIRAD, dont les avancées ont été consolidées au cours de l'année, ainsi que par la poursuite du projet de Pôle Énergie, avec des travaux engagés pour préciser les modalités de gouvernance, d'organisation et de rayonnement à l'international.

La relance du tourisme (AE/AP= 15,7 M€ ; CP= 14,9 M€) (contre en 2024 : AE/AP= 17,7 M€ ; CP= 13,1 M€)

Fonctionnement : (AE= 12,5 M€ ; CP= 11,4 M€) (en 2024 : AE= 11,6 M€ ; CP= 10,3 M€)

Les crédits dédiés à la promotion touristique s'élèvent à 9,8 M€ en 2025, soit une progression de 18,9 %. Ce soutien, porté notamment par le programme d'actions de l'IRT et sa stratégie promotionnelle ciblée et diversifiée, a contribué à une fréquentation touristique record. L'île a ainsi accueilli 580 675 visiteurs extérieurs, générant des retombées économiques estimées à 483,7 M€.

Investissement : (AP= 3,2 M€ ; CP= 3,5 M€) (en 2024 : AP= 6,1 M€ ; CP= 2,8 M€)

Un financement de 1,7 M€ en AP a été mobilisé au profit des entreprises touristiques afin de soutenir la transformation de l'offre vers un tourisme plus innovant, durable et qualitatif. Au total, 14 opérations ont été accompagnées, réparties entre le secteur de l'hôtellerie, les petits hébergements touristiques (gîtes et chambres d'hôtes) et les activités de loisirs, principalement dans le Sud, l'Est et les Hauts de l'île.

Dans le domaine de l'hôtellerie, cette dynamique s'est traduite par la création de nouveaux établissements classés (Manapany-les-Bains, Saint-Pierre et Sainte-Marie) ainsi que par l'extension de structures existantes. Ces projets ont permis d'augmenter significativement la capacité d'accueil, avec la mise en service de nouvelles chambres, notamment dans la zone aéroportuaire de Gillot, longtemps

identifiée comme insuffisamment équipée.

Par ailleurs, dans une logique de rationalisation et d'efficacité, la Région a engagé une réorganisation de la gouvernance touristique. La fusion entre la FRT et l'IRT a été officialisée au 31 mars 2025, avec pour objectif de disposer d'un opérateur unique en charge à la fois de la promotion extérieure et de la structuration et communication locales. Cette évolution a permis une intégration des missions et des équipes, au service d'une action plus cohérente et performante, préfigurant la création du Comité Réunionnais du Tourisme. Ce nouvel EPIC bénéficie ainsi d'une dotation initiale de 2 M€, destinée à lui permettre d'engager ses premières dépenses de fonctionnement et de structuration.

Une agriculture forte et durable (AE/AP= 0,7 M€ ; CP= 1,5 M€) (contre en 2024 : AE/AP= 0,5 M€ ; CP= 1,0 M€)

Investissement : (AP= 0,4 M€ ; CP= 1,4 M€) (en 2024 : AP= 0,5 M€ ; CP= 0,9 M€)

Les subventions destinées aux producteurs et aux filières des industries agroalimentaires s'élèvent à 1,4 M€, mobilisées principalement en tant que contrepartie nationale du fonds FEADER. Ce dispositif a permis de soutenir 11 projets, traduisant un engagement constant en faveur du développement des filières locales. Par ailleurs, en matière d'approvisionnement des lycées en denrées locales, le taux de couverture atteint 56 %, grâce à l'action du Codarun, qui assure la coordination des achats via un groupement de commandes. Ce résultat, obtenu malgré des conditions climatiques défavorables, témoigne d'une progression significative de l'intégration des productions locales dans la restauration scolaire.

L'audiovisuel (AE/AP= 8,3 M€ ; CP= 6,1 M€) (contre en 2024 : AE/AP= 6,7 M€ ; CP= 6,1 M€)

Investissement : (AP= 6,6 M€ ; CP= 5,2 M€) (en 2024 : AP= 5,6 M€ ; CP= 5,2 M€)

Dans ce domaine, la collectivité a renforcé son engagement en consacrant 5,2 M€ à son fonds de soutien au cinéma, à l'audiovisuel et aux nouveaux médias, soit une progression significative de 47,6 %. Mis en œuvre en partenariat avec le CNC, ce dispositif a permis d'accompagner un large éventail d'acteurs, qu'il s'agisse d'auteurs (43), d'entreprises de production (29) ou de porteurs de projets (103).

Par ailleurs, le fonds dédié à la création de jeux vidéo a également été mobilisé, avec l'organisation de 3 commissions ayant abouti au financement de 18 projets.

L'économie sociale et solidaire (AE/AP= 4,2 M€ ; CP= 2,9 M€) (contre en 2024 : AE/AP= 3,4 M€ ; CP= 3,5 M€)

Fonctionnement : (AE= 3,8 M€ ; CP= 2,7 M€) (en 2024 : AE= 2,9 M€ ; CP= 2,6 M€)

Au titre de son soutien à destination des très petites entreprises (TPE) et de l'économie sociale et solidaire (ESS), la collectivité mobilise 2,7 M€, soit une augmentation de 3 % par rapport à 2024, au bénéfice des structures locales.

Elle a par ailleurs renforcé son appui aux ateliers et chantiers d'insertion (ACI), qui constituent un levier essentiel d'inclusion sociale et de développement territorial. En 2025, 60 structures ont ainsi été accompagnées pour un montant total de 1,7 M€, permettant la création ou le renouvellement de 778 emplois répartis sur 15 communes. Ces actions contribuent à l'insertion professionnelle de publics éloignés de l'emploi, tout en soutenant des activités ancrées dans les besoins du territoire et orientées vers des filières à fort potentiel.

Investissement : (AP= 0,4 M€ ; CP= 0,2 M€) (en 2024 : AP= 0,5 M€ ; CP= 0,9 M€)

La Région a poursuivi son engagement en faveur d'un développement durable structurant pour l'économie locale. Dans cette perspective, une aide de 0,2 M€ a été mobilisée pour soutenir la

construction d'une unité de recyclage des métaux et des véhicules hors d'usage (VHU), participant au développement de l'économie circulaire.

Le co-développement régional (AE= 3,5 M€ ; CP= 1,5 M€) (contre en 2024 : AE/AP= 3,2 M€ ; CP= 1,7 M€)

Fonctionnement : (AE= 3,5 M€ ; CP= 1,5 M€) (en 2024 : AE= 3,2 M€ ; CP= 1,7 M€)

La participation aux actions de coopération s'inscrit notamment dans les relations entretenues avec les pays de la zone océan Indien. À ce titre, la collectivité contribue au programme de coopération territoriale européenne Interreg V Océan Indien en apportant sa contrepartie nationale (CPN).

Ce soutien se traduit par la mise en œuvre de projets de partenariat et d'initiatives en faveur des secteurs économiques à fort potentiel à l'échelle régionale. Ces actions couvrent plusieurs domaines, tels que le sport, l'économie, la formation, la culture et le tourisme. À ce titre, une enveloppe de 1,5 million d'euros a été allouée.

Le numérique (AE/AP= 19,5 M€ ; CP= 6,2 M€) (contre en 2024 : AE/AP= 4,9 M€ ; CP= 4,2 M€)

Fonctionnement : (AE= 1,5 M€ ; CP= 1,6 M€) (en 2024 : AE= 1,4 M€ ; CP= 1,3 M€)

L'activité de cybersécurité de la Région Réunion, couvrant notamment le centre de ressources en cybersécurité et le pôle européen d'innovation numérique dédié, a été confiée à la régie Réunion Très Haut Débit (THD). Dans ce cadre, la régie s'affirme comme un acteur central de l'accompagnement des acteurs locaux vers une transformation numérique sécurisée. Les moyens consacrés à ce dispositif s'élèvent à 1,3 M€, soit une hausse de 14,7 %, traduisant le renforcement de cette politique. L'objectif poursuivi est de positionner La Réunion comme un pôle de référence en matière de cybersécurité dans l'océan Indien, au service des collectivités et des entreprises.

Investissement : (AP= 17,9 M€ ; CP= 4,6 M€) (en 2024 : AP= 3,6 M€ ; CP= 2,8 M€)

Dans le domaine de l'aménagement numérique, la régie Très Haut Débit (THD) a bénéficié d'un financement de 1,2 M€, traduisant une progression de 22,9 %. Le déploiement du réseau en fibre optique, désormais porté par La Réunion Connectée, a été entièrement achevé en 2025, y compris dans les zones les plus isolées et complexes du territoire. À ce jour, 25 500 logements et locaux à usage professionnel sont éligibles à la fibre sur le réseau public, couvrant plusieurs communes de l'île ainsi que les territoires des Hauts.

Les prochaines années seront désormais consacrées à l'exploitation et à la pérennisation du réseau, avec notamment le raccordement des nouveaux logements et usagers, ainsi que la réalisation d'interventions techniques ponctuelles (enfouissements, dévoiements).

Par ailleurs, le dispositif KAP NUMERIK, adossé au PO FEDER 2021-2027, a mobilisé un montant de 1,7 M€, soit une hausse de 21 %. Ce dispositif a permis d'accompagner plus de 700 entreprises réunionnaises dans leurs projets de transformation numérique, notamment en matière de création de sites internet, de marketing digital ou encore de cybersécurité, traduisant une dynamique renforcée de digitalisation du tissu économique local.

Sur l'exercice, la collectivité a mobilisé 15 M€ en AP et 1,5 M€ en CP concernant le projet de câble sous-marin « RéUNION » qui a franchi une étape décisive, avec la consolidation du consortium public-privé et l'obtention de financements européens via le programme CEF Digital, confirmant son importance stratégique pour le territoire.

Axe 3 : Le développement durable et la transition écologique (AE/AP= 1 068,0 M€ ; CP= 276,4 M€) (contre en 2024 : AE/AP= 185,5 M€ ; CP= 246,3 M€)

Les engagements pris en faveur du développement durable et la transition écologique s'élèvent en 2025 à 1 068,0 M€, soit + 476 % par rapport à 2024, et les paiements sont de 276,4 M€, soit + 12,2 % par rapport à 2024, dont 63,6 M€ en fonctionnement et 212,8 M€ en investissement.

Hors dépenses exceptionnelles, la Région a réalisé ses projets en 2025 avec 1 068,0 M€ en AE/AP (+ 475,9 %) et 253,5 M€ en CP (+ 3,6 %).

Des infrastructures modernes (AE/AP= 849,2 M€ ; CP= 50,5 M€) (contre en 2024 : AE/AP= 3,6 M€ ; CP= 27,7 M€)

Fonctionnement : (AE= 0,2 M€ ; CP= 10,9 M€) (en 2024 : AE= 0,01 M€ ; CP= 0,1 M€)

Dans le cadre des contentieux des travaux de la NRL (phase 1), les premières décisions du Tribunal administratif sont intervenues en 2024 et se sont poursuivies en 2025 avec les jugements rendus en première instance.

Ces décisions concernaient principalement le marché du viaduc (MT3). Les jugements rendus en janvier et février 2025 ont été globalement favorable et ont partiellement fait droit aux demandes indemnitaires du groupement, en condamnant la Région à hauteur de 12 M€ sur les 272 M€ réclamés. À l'inverse, le tribunal a confirmé la mise à la charge du groupement d'une somme de 9,76 M€ au titre des pénalités de retard dans l'exécution du marché.

Une quatrième et dernière phase contentieuse, portant sur le décompte général, a été jugée le 31 décembre 2025. Elle s'est traduite par une condamnation limitée de la Région à 0,85 M€ au titre du solde du marché, dont le montant total a été arrêté à 756,6 M€ TTC.

Au final, à l'issue de l'ensemble des procédures devant le Tribunal administratif, la Région a été condamnée à verser 23,74 M€, soit un montant très inférieur aux 1 119 M€ initialement réclamés par les groupements en charge des travaux des digues et du Grand Viaduc.

Les groupements titulaires des marchés Viaduc et Digue ayant interjeté appel, la procédure se poursuivra en 2026/2027 devant la Cour administrative d'appel de Bordeaux.

Investissement : (AP= 849,0 M€ ; CP= 39,6 M€) (en 2024 : AP= 3,6 M€ ; CP= 27,5 M€)

Les dépenses engagées, à hauteur de 849 M€ en AP et 36,7 M€ en CP, concernent la réalisation des travaux de la deuxième phase de la Nouvelle Route du Littoral (NRL), sur le tronçon reliant La Grande Chaloupe à La Possession.

Dans ce cadre, un premier marché de travaux a été notifié le 18 août 2025 pour un montant de 58 M€ TTC. Il a porté sur des opérations préparatoires, incluant notamment la dépose de l'auto-pont franchissant la RN1 à La Possession, ainsi que la démolition des culées et des remblais d'accès associés. Par ailleurs, les travaux de protection maritime, incluant le prolongement de la digue Ouest côté Possession et la construction d'un mur chasse-mer, ont débuté fin 2025 au niveau de l'ancien auto-pont.

En parallèle, les opérations de terrassement du barreau de raccordement reliant l'échangeur à l'ancienne route du littoral ont été engagées, avec notamment la dépose des enrochements et des tétrapodes, marquant une avancée concrète dans la poursuite de ce projet structurant.

Au titre des autres grands travaux routiers et de transport, plusieurs opérations ont été mobilisées pour un montant total de 2,9 M€. Elles concernent notamment les travaux de la déviation de Saint-Joseph sur la RN2 (1,7 M€), les aménagements de la collectrice de Cambaie et de l'accès au CHOR à Saint-Paul sur la RN1 (0,5 M€), ainsi que la réalisation du nouveau pont sur l'Étang de Saint-Paul (RN1A) pour 0,3 M€.

S'agissant du projet de Réunion Express, pour lequel 3 M€ ont été engagés en AP, plusieurs avancées structurantes ont été enregistrées en 2025. À la suite de la signature le 29 août 2025, de la feuille de route des mobilités entre la Région et les cinq EPCI, la Commission nationale du débat public (CNDP) a été saisie en octobre. Le 5 novembre 2025, celle-ci a décidé d'organiser un débat public à l'échelle de La Réunion, marquant une étape clé dans la concertation autour du projet. Dans ce prolongement, la Commission d'appel d'offres de la Région a attribué, en décembre 2025, le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) dédié à la préparation de ce débat.

La mobilité durable (AE/AP= 38,8 M€ ; CP= 86,3 M€) (contre en 2024 : AE/AP= 50,8 M€ ; CP= 83,0 M€)

Fonctionnement : (AE= 1,7 M€ ; CP= 35,3 M€) (en 2024 : AE= 1,6 M€ ; CP= 33,6 M€)

Depuis 2017, à la suite de l'entrée en vigueur de la loi NOTRe et du transfert des compétences du Département vers la Région, la collectivité régionale assure la gestion du réseau Car Jaune ainsi que l'exploitation des gares routières.

Dans ce cadre, une subvention d'équilibre de fonctionnement de 33,4 M€ est versée au budget annexe dédié au transport, enregistrant une hausse de 4,7 %. Cette évolution s'explique principalement par la mise en place de la gratuité pour certains publics (personnes âgées, personnes en situation de handicap, travailleurs à faibles revenus et stagiaires de la formation professionnelle), ainsi que par la transformation du réseau, engagée dans une dynamique de modernisation et d'amélioration continue du service rendu aux usagers.

Cette période a également été marquée par l'aboutissement des négociations et la signature du nouveau contrat de délégation de service public, constituant une étape structurante et posant les bases d'un développement ambitieux pour les années à venir.

Dans ce prolongement, le mois de décembre a marqué un tournant opérationnel, avec le lancement de la première phase de la nouvelle délégation de service public. Celle-ci se traduit par une augmentation de 10 % de l'offre de services, une restructuration du réseau et la mise en place d'une tarification plus accessible, notamment avec un tarif fixé à 2 € sur la ligne touristique.

Investissement : (AP= 37,1 M€ ; CP= 51,1 M€) (en 2024 : AP= 49,2 M€ ; CP= 49,4 M€)

Les travaux de transport en commun en site propre (TCSP) et de voies vélos régionales s'élèvent à 44,8 M€ soit une augmentation de 30,1 %.

Sur l'année, les principales opérations de transports en commun et des mobilités douces ont concerné :

- RN2 - VRTC Cambuston/Bel Air (6,2 M€) ;
- RN1E – Requalification RN1E Le Port/La Possession (6,7 M€) ;
- RN5 – Cheminements piétons/cycles Plate-forme à Cilaos (8,4 M€) ;
- RN2 – Chemin piétons/cycles Langevin et Vincenzo (4,8 M€) ;
- RN2 – Création 6 passerelles piétons-cycles au droit ouvrages entre PR59 et 464 à Ste-Rose (2,5 M€) ;
- RN2 – PR 48 à 610 – Chemin Deroland / ouvrage d'art Petit St-Pierre à St-Benoît (3,2 M€) ;
- RN1 - VRTC Bernica/Etang Saint-Paul (2,4 M€).

En outre, un montant de 5,5 M€ est mobilisé pour le règlement du solde relatif à l'acquisition de bus destinés au nouveau réseau Car Jaune. Cette opération s'inscrit dans le cadre du renouvellement du contrat de délégation de service public pour une durée de sept ans (2025-2031).

Le matériel roulant a ainsi été mis à disposition du nouveau délégataire. Dans cette perspective, la Région avait anticipé ce renouvellement en commandant 83 nouveaux véhicules en décembre 2023, afin de remplacer une flotte devenue particulièrement vieillissante et de contribuer à une amélioration significative de l'offre et de la qualité de service pour les voyageurs.

Le réseau routier (AE/AP= 142,1 M€ ; CP= 109,2 M€) (contre en 2024 : AE/AP= 99,2 M€ ; CP= 107,3 M€)

Fonctionnement : (AE= 7,7 M€ ; CP= 7,7 M€) (en 2024 : AE= 9,2 M€ ; CP= 8,8 M€)

Sur l'exercice, les dépenses de fonctionnement consacrées à l'entretien et à l'exploitation du réseau routier, ainsi qu'à la gestion des espaces verts, s'élèvent à 5,1 M€. Les interventions ont notamment porté sur la remise en état des infrastructures à la suite du passage du cyclone tropical GARANCE fin février 2025, ainsi que sur l'entretien des aires de covoiturage et de pique-nique.

Ces actions traduisent une amélioration du niveau de service et une volonté affirmée de garantir la sécurité et le confort des utilisateurs de la route.

De plus, la participation financière au SMPRR s'élève à 2,2 M€, dont 2 M€ sont consacrés au fonctionnement et 0,2 M€ aux frais d'entretien des véhicules.

Investissement : (AP= 134,3 M€ ; CP= 101,6 M€) (en 2024 : AP= 90,0 M€ ; CP= 98,5 M€)

Afin de préserver et de développer le réseau routier régional, une enveloppe de 93 M€ est consacrée au programme régional des routes en 2025, traduisant une hausse de 5,8 % par rapport à l'année précédente. Une part importante de ces crédits, soit 64,4 M€, est dédiée à l'exploitation du réseau et au renforcement des chaussées sur plusieurs sections de routes nationales. Ces interventions ont notamment porté sur la réfection des couches de roulement (RN1) à Saint-Paul, de chaussées (RN2) à Petit île, Saint Joseph, Saint Philippe, de chaussée 4 sections (RN3) au Tampon.

Parallèlement, des travaux d'étanchéité ont été réalisés sur plusieurs ouvrages d'art parmi lesquels Vinh San (RN1) à Saint-Denis, Rivière du Mât (RN2) à Saint-André, Ravine Manapany (RN2) à Saint Joseph, échangeur Grand Fonds à Saint-Paul, Ravine Trois-Bassins, Rivière des Pluies à Sainte-Marie. Des aménagements complémentaires ont également été menés, tels que le doublement de la bretelle de sortie de Cambaie à Saint-Paul, afin d'améliorer la fluidité du trafic.

À la suite du passage du cyclone GARANCE, plusieurs interventions d'urgence ont été engagées pour reconstruire des ouvrages endommagés, notamment des différents ponts sur la ravine Saint-Gilles, ravine Colimaçons, ravine des Avirons, ravine sèche, ravine des figues, rivière des pluies, Pont Bailey RN5, ravine du Butor et ravine Souris Chaude.

Enfin, des travaux d'entretien courant, incluant la sécurisation des axes routiers, la signalisation et la maintenance des dispositifs de retenue, ont été confiés au SMPRR, pour un montant de 7,3 M€, participant à une amélioration continue des conditions de circulation et de sécurité.

Le rééquilibrage harmonieux du territoire (AE/AP= 5,9 M€ ; CP= 2,8 M€) (contre en 2024 : AE/AP= 2,8 M€ ; CP= 5,7 M€)

Fonctionnement : (AE= 1,6 M€ ; CP= 1,1 M€) (en 2024 : AE= 1,1 M€ ; CP= 1,2 M€)

Les financements consacrés au développement et à la structuration de l'espace rural réunionnais s'élèvent à 0,1 M€ pour cette année. Dans ce cadre, 61 projets issus des secteurs économique, culturel et touristique ont été accompagnés au titre de la contrepartie nationale du programme LEADER. Portées par les Groupes d'Action Locale (GAL), ces initiatives s'inscrivent dans des stratégies de développement local visant à renforcer la cohérence territoriale et à soutenir un développement durable des territoires des Hauts sur le long terme.

Dans le prolongement de son engagement en faveur de l'environnement, la Région consacre 0,6 M€ à la préservation de la biodiversité, traduisant une politique active de protection des milieux naturels. Ce soutien se décline à travers des actions de sensibilisation, d'accompagnement technique et de financement en faveur d'une gestion durable des écosystèmes. Une enveloppe de 0,3 M€ est principalement dédiée au fonctionnement de l'Agence Régionale de la Biodiversité.

Enfin, la collectivité accompagne les acteurs de terrain engagés dans la préservation des espaces

naturels et des espèces endémiques, notamment par des contributions annuelles au GIP réserve naturelle nationale de l'Étang de Saint-Paul et au GIP réserve naturelle nationale marine de La Réunion.

Investissement : (AP= 4,3 M€ ; CP= 1,8 M€) (en 2024 : AP= 1,6 M€ ; CP= 4,5 M€)

La Région a apporté son soutien au programme d'actions de l'AGORAH, Agence d'urbanisme et d'aménagement, qui a bénéficié en 2025 d'une subvention de 0,5 M€. À ce titre, l'agence a été mobilisée pour accompagner la collectivité dans la mise en œuvre de la gouvernance en matière d'aménagement, ainsi que pour apporter son expertise dans la révision du Schéma d'Aménagement Régional (SAR).

Par ailleurs, dans le cadre de l'Écociété insulaire et tropicale de La Réunion, la ZAC Phaonce (ex Cambaie-Oméga) constitue une opération structurante et emblématique du projet d'aménagement durable à l'horizon 2045. Au sein de cette zone, le Territoire de l'Ouest prévoit la réalisation d'équipements majeurs, incluant notamment un pôle dédié au vélo et aux sports de glisse urbaine, ainsi qu'un bâtiment destiné à accueillir le Comité régional de cyclisme. En 2025, la Région a acté son accompagnement financier à hauteur de 3,5 M€ en AP et 0,4 M€ en CP, en complément du soutien de l'État, dans le cadre du Contrat de convergence et de transformation.

Le traitement des déchets et le cadre de vie (AE/AP= 10,6 M€ ; CP= 9,0 M€) (contre en 2024 : AE/AP= 8,7 M€ ; CP= 8,9 M€)

Fonctionnement : (AE= 10,1 M€ ; CP= 7,8 M€) (en 2024 : AE= 7,7 M€ ; CP= 7,1 M€)

Dans le secteur de l'environnement, les dépenses ont notamment porté sur le dispositif des Parcours Emploi Compétences (PEC), à travers notamment les « Emplois Verts » et les actions de lutte antivectorielle, pour un montant total de 5,5 M€.

Sur l'année, la poursuite du dispositif Emplois Verts s'est traduite par le recrutement de 751 agents et 82 encadrants techniques, via un réseau de 36 associations pour l'entretien de 66 sites touristiques contre 59 sites l'année précédente. Par ailleurs, à la suite du passage du cyclone GARANCE, la collectivité a su faire preuve de réactivité en mobilisant ce dispositif afin de répondre aux besoins urgents des territoires. Un Fonds d'Aide d'Urgence régional de 0,1 M€ a ainsi été déployé, permettant de soutenir les opérations de nettoyage et de remise en état des espaces publics.

Investissement : (AP= 0,4 M€ ; CP= 1,0 M€) (en 2024 : AP= 1,0 M€ ; CP= 1,8 M€)

Le financement des projets de stations de potabilisation de l'eau est engagé sur les exercices 2025 et 2026, selon l'avancement des opérations portées par les maîtres d'ouvrage. Au total, cinq projets visant la création ou la réhabilitation d'unités de potabilisation sont concernés, pour un montant de 0,3 M€ mobilisé en 2025.

Par ailleurs, la collectivité a poursuivi son accompagnement des actions d'ATMO Réunion en matière de surveillance de la qualité de l'air, en accordant une subvention d'investissement de 0,2 M€, traduisant un engagement en faveur du suivi et de l'amélioration de la qualité de l'air.

Enfin, dans le domaine aquacole, une enveloppe de 0,3 M€ a permis de lancer des travaux et des mesures d'urgence pour la dépollution des canaux situés sur l'ancien site de l'ARDA à l'Étang-Salé, illustrant une intervention ciblée en faveur de la préservation des milieux aquatiques.

L'autonomie énergétique (AE/AP= 21,6 M€ ; CP= 18,5 M€) (contre en 2024 : AE/AP= 20,4 M€ ; CP= 13,8 M€)

Investissement : (AP= 19,1 M€ ; CP= 17,8 M€) (en 2024 : AP= 19,7 M€ ; CP= 13,4 M€)

Le développement des installations photovoltaïques sur les toitures réunionnaises a été activement soutenu par la Région à travers le dispositif Kap Photovoltaïque, permettant la réalisation de plus de

1 650 installations individuelles en 2025. L'adaptation du dispositif Région/FEDER, afin de prendre en compte le nouveau tarif S24, a permis de proposer une offre de soutien complète, en compensant l'absence d'aides nationales pour les installations en autoconsommation totale. Ces actions ont mobilisé un budget d'investissement de 8,9 M€, traduisant une progression significative de 31,2 % par rapport à l'exercice précédent.

Dans le même temps, un montant de 5,2 M€, en hausse de 17,3 %, est consacré à la lutte contre la précarité énergétique, à travers deux dispositifs complémentaires : Kap Écosolidaire et le programme SLIME (Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie). Le dispositif Kap Écosolidaire a permis l'installation de 2 650 chauffe-eaux solaires au bénéfice de foyers modestes, avec un reste à charge réduit grâce aux aides publiques. De son côté, le programme SLIME a accompagné 3 400 ménages en situation de précarité, en leur apportant des conseils personnalisés pour maîtriser leur consommation énergétique et encourager des pratiques plus sobres.

Les missions transversales

Finances (AE/AP= 0,5 M€ ; CP= 102,4 M€) (contre en 2024 : AE/AP= 1,0 M€ ; CP= 134,7 M€)

Fonctionnement : (AE= 0,5 M€ ; CP= 34,7 M€) (en 2024 : AE= 1,0 M€ ; CP= 57,6 M€)

Les dépenses incluent, d'une part, les charges financières liées à la dette, qui s'élèvent à 27,2 M€ en 2025, soit une diminution de -12,6 % (-3,9 M€). Cette réduction s'explique par la baisse consécutive du taux de livret A de 3% depuis 2023 à 2,4 % au 1er février 2025 puis 1,7 % au 1er août 2025, taux sur lequel une partie de la dette régionale est indexée. D'autre part, au regard des jugements intervenus de la NRL en première instance, la Région n'a pas procédé à la constitution de nouvelles provisions pour risques de charges pour la NRL au 31 décembre 2025.

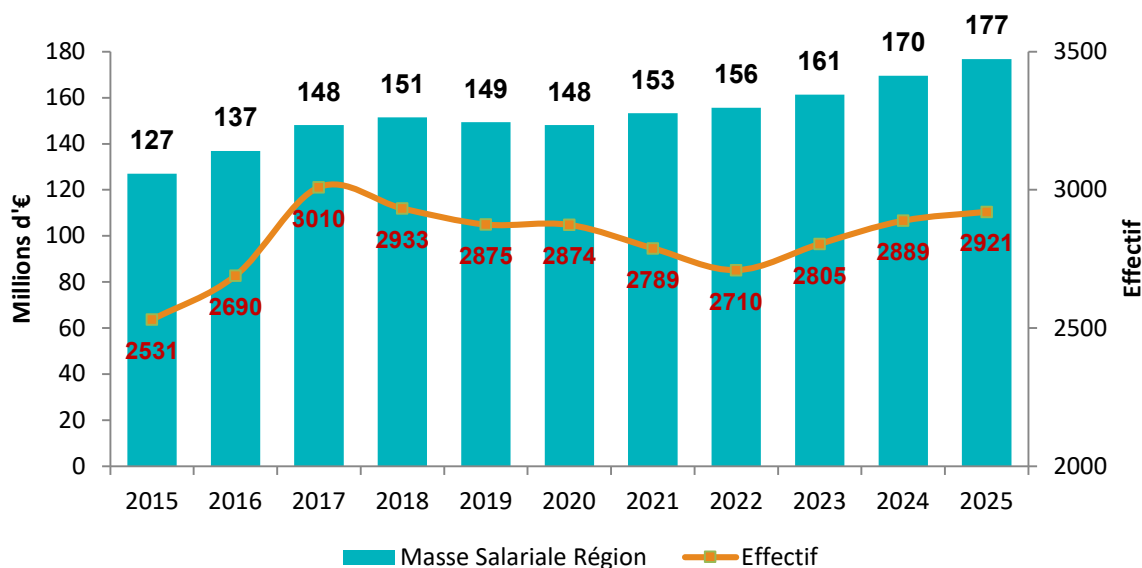
Investissement : (AP= 0,04 M€ ; CP= 67,7 M€) (en 2024 : CP= 77,0 M€)

Le capital de la dette s'est élevé à 67,7 M€ en 2025, marquant une baisse de -9 %, soit -6,7 M€, à la suite du remboursement de deux contrats de prêts arrivés à terme auprès du Crédit Agricole au 15/11/2024 et de la Caisse d'Épargne au 01/01/2025.

Ressources humaines (AE/AP= 5,1 M€ ; CP= 180,3 M€) (contre en 2024 : AE/AP= 4,7 M€ ; CP= 174,4 M€)

Fonctionnement : (AE= 5,1 M€ ; CP= 180,3 M€) (en 2024 : AE= 4,6 M€ ; CP= 174,4 M€)

Evolution de la masse salariale et de l'effectif de 2015 à 2025



La charge globale de personnel, incluant les frais annexes, évolue de + 3,4 %, pour atteindre 180,3 M€ en fonctionnement. La masse salariale, au sens du chapitre 012 de la nomenclature M57, s'établit à 176,8 M€ en 2025, soit une progression de 4,27 %.

Cette évolution s'explique principalement par la revalorisation des cotisations CNRACL de 3 points passant de 31,65 % à 34,65 % soit 2 M€, d'une légère évolution de l'effectif ainsi que par l'effet en année pleine des recrutements réalisés en 2024 et des évolutions automatiques liées au Glissement Vieillesse Technicité (GVT).

En parallèle, la contribution à l'Allocation de Retour à l'Emploi (ARE) enregistre une baisse significative de 27,5 %, traduisant une amélioration durable de la gestion des fins de contrats. Les crédits consacrés aux nouveaux recrutements sont également en repli de 30 %, en cohérence avec la politique de maîtrise des effectifs menée par la collectivité.

L'effectif a progressé de 1,1 % pour répondre à des besoins ponctuels, notamment au sein des lycées. Au 31 décembre 2025, l'effectif global de la Région s'établit à 2 921 agents.

Système d'information et des organisations (AE/AP= 5,9 M€ ; CP= 5,0 M€) (contre en 2024 : AE/AP= 8,7 M€ ; CP= 5,4 M€)

Fonctionnement : (AE= 3,2 M€ ; CP= 2,3 M€) (en 2024 : AE= 2,9 M€ ; CP= 2,1 M€)

Les charges associées à l'informatique couvrent la maintenance des systèmes d'information de la Région, ainsi que les frais de télécommunication et d'accès à internet. Sur l'année, elles s'élèvent à 1,9 M€, traduisant une légère progression de 2 % par rapport à l'exercice antérieur.

Investissement : (AP= 2,8 M€ ; CP= 2,7 M€) (en 2024 : AP= 5,8 M€ ; CP= 3,3 M€)

Un montant de 1,9 M€ a été mobilisé afin d'assurer l'évolution de l'infrastructure technique et de répondre aux exigences de continuité de service. Dans le cadre des orientations engagées depuis 2023, plusieurs projets structurants ont été lancés, portant notamment sur le renouvellement des solutions de sauvegarde, l'automatisation du cycle de vie des comptes utilisateurs, la sécurisation des sites distants avec le déploiement de premiers pare-feux, ainsi que la généralisation de l'authentification unifiée et le renforcement de l'authentification forte.

En complément, la modernisation des équipements utilisateurs se poursuit à travers le renouvellement progressif du matériel, le développement des outils de visioconférence et l'acquisition de solutions logicielles adaptées.

Patrimoine (AE/AP= 8,2 M€ ; CP= 4,9 M€) (contre en 2024 : AE/AP= 6,3 M€ ; CP= 13,2 M€)

Fonctionnement : (AE= 3,3 M€ ; CP= 3,1 M€) (en 2024 : AE= 3,1 M€ ; CP= 3,1 M€)

Sur ce secteur, le premier poste de dépenses concerne les locations immobilières, pour un montant de 2,4 M€, soit une hausse de 6,9 %. Dans une démarche d'optimisation de la gestion du patrimoine régional, une réorganisation des implantations de la collectivité a été engagée, incluant notamment le regroupement des directions générales adjointes sur un site unique, afin d'améliorer la lisibilité et l'efficacité du fonctionnement des services.

Investissement : (AP= 4,9 M€ ; CP= 1,8 M€) (en 2024 : AP= 3,2 M€ ; CP= 10,2 M€)

En 2025, l'une des principales opérations patrimoniales concerne le paiement échelonné de l'acquisition en VEFA de bureaux situés à la distillerie de Savanna à Saint-Paul. Le coût total du projet s'élève à 18 M€, réparti sur plusieurs exercices, avec une dernière tranche de 0,9 M€ réglée en 2025. Par ailleurs, des travaux de rénovation (peinture, faux-plafonds, électricité, étanchéité...) ont été réalisés sur plusieurs bâtiments administratifs pour un montant de 0,7 M€, contribuant ainsi à l'entretien du patrimoine immobilier régional.

Administration générale (AE/AP= 11,2 M€ ; CP= 14,3 M€) (contre en 2024 : AE/AP= 13,5 M€ ; CP= 15,2 M€)

Fonctionnement : (AE= 8,4 M€ ; CP= 11,6 M€) (en 2024 : AE= 9,3 M€ ; CP= 11,8 M€)

En 2025, les charges de l'administration générale s'élèvent à 4,8 M€, en progression de 17,4 % par rapport à l'année précédente. Cette évolution s'explique notamment par la hausse des frais de gardiennage (+ 0,2 M€) et par l'augmentation des dépenses de location de matériel (+ 0,4 M€), en lien avec les différentes manifestations organisées par la collectivité.

En revanche, les autres postes de dépenses, tels que l'entretien des bâtiments administratifs, la consommation électrique ou encore les frais de carburant, demeurent globalement stables, confirmant une maîtrise des charges courantes.

Investissement : (AP= 2,8 M€ ; CP= 2,7 M€) (en 2024 : AP= 4,1 M€ ; CP= 3,4 M€)

S'agissant des moyens généraux, les dépenses d'investissement s'établissent à 2,6 M€ en 2025, enregistrant une baisse de 22 % par rapport à l'exercice précédent.

Cette diminution s'explique principalement par la réduction des dépenses liées à l'acquisition de véhicules, qui ne représentent plus que 0,08 M€, soit une baisse de -1,9 M€ liée au renouvellement de l'essentiel du parc automobile intervenu l'année précédente.

Autres (AE/AP= 14,8 M€ ; CP= 3,7 M€) (contre en 2024 : AE/AP= 3,2 M€ ; CP= 2,7 M€)

Fonctionnement : (AE= 14,8 M€ ; CP= 3,6 M€) (en 2024 : AE= 3,1 M€ ; CP= 2,6 M€)

Ces dépenses correspondent aux actions de communication et de promotion réalisées par la collectivité, y compris dans le cadre des dispositifs européens tels que le FEDER et Interreg, et déployées sur des supports numériques et imprimés.

LE BUDGET POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le décret du 16 juillet 2024 pris en application de l'article 191 de la loi de finances pour 2024 a introduit l'obligation de présenter un état annexé au compte financier unique intitulé « Impact du budget pour la transition écologique ».

L'annexe constitue une évaluation des dépenses d'investissement selon leur impact sur l'environnement et une identification des ressources publiques à caractère environnemental. Elle s'appuie sur les six axes de la taxonomie européenne, système de classification des activités économiques créé afin d'orienter les investissements vers des activités durables :

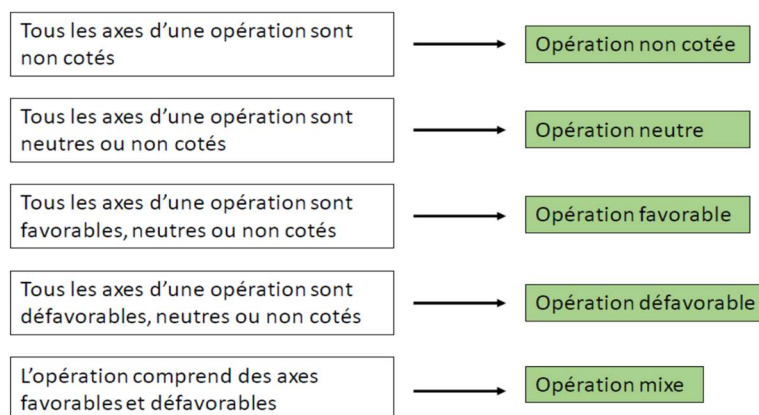
- Axe 1 : atténuation du changement climatique ;
- Axe 2 : adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;
- Axe 3 : gestion des ressources en eau ;
- Axe 4 : transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;
- Axe 5 : prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;
- Axe 6 : préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

Elle permet ainsi de mieux intégrer les enjeux environnementaux dans le pilotage des politiques publiques. Pour le compte financier unique 2025, la cotation des **dépenses d'investissement** concerne **l'axe 1 et l'axe 6**.

Les travaux ont ainsi porté sur l'identification puis le classement des dépenses régionales en fonction de leur intensité climatique en « favorable », « défavorable » ou « sans impact » :

- sur la trajectoire de la neutralité carbone selon une méthode de classement proposée par l'Institut de l'Economie pour le Climat (I4CE) en co-construction avec des collectivités volontaires ;
- sur la préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles selon un guide et des outils de cotation réalisés par un groupe de travail interministériel avec les associations d'élus et des collectivités volontaires.

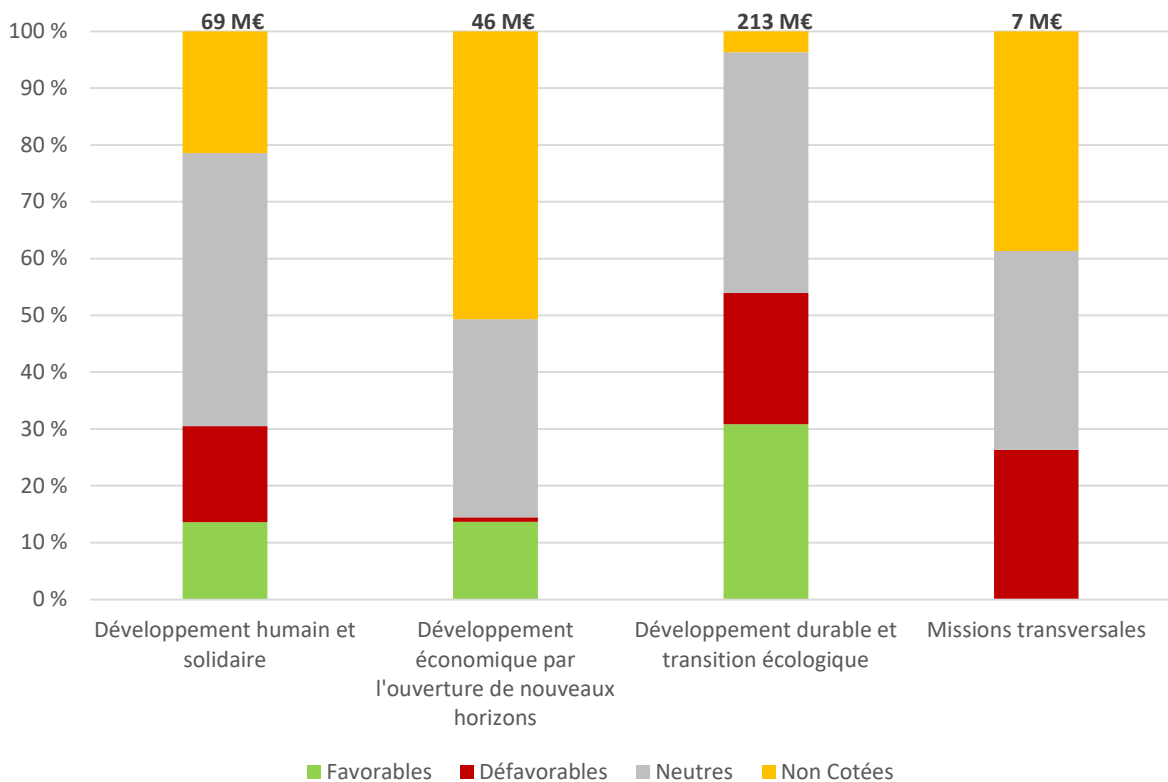
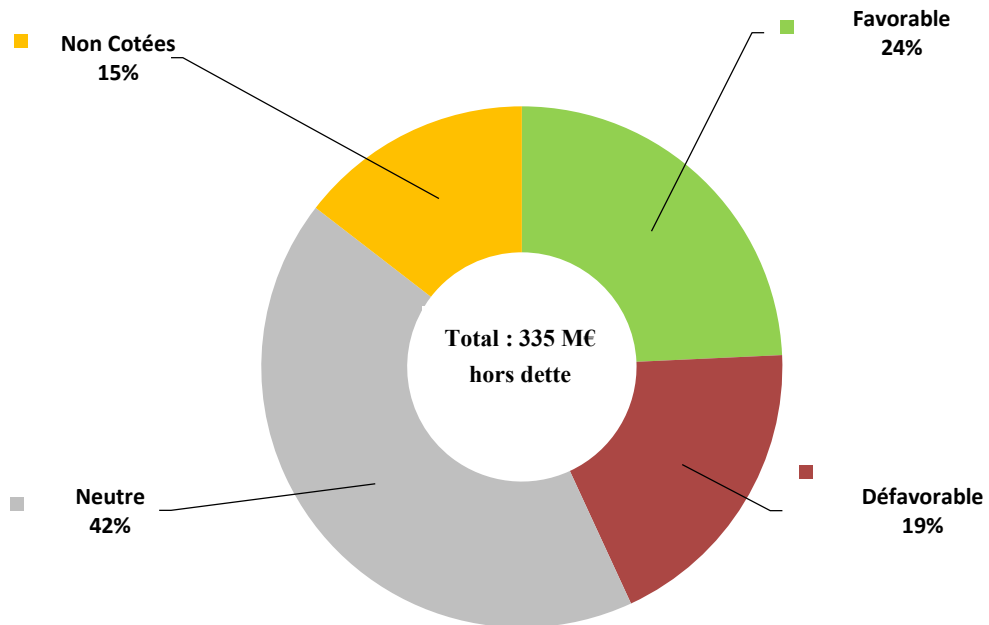
La méthodologie d'évaluation des dépenses selon deux axes est définie par la maquette réglementaire de l'instruction comptable et budgétaire M57, comme suit :



Cette méthodologie est ainsi appliquée au budget principal et aux budgets Europe.

1- BUDGET PRINCIPAL

AXE 1 : ATTENUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

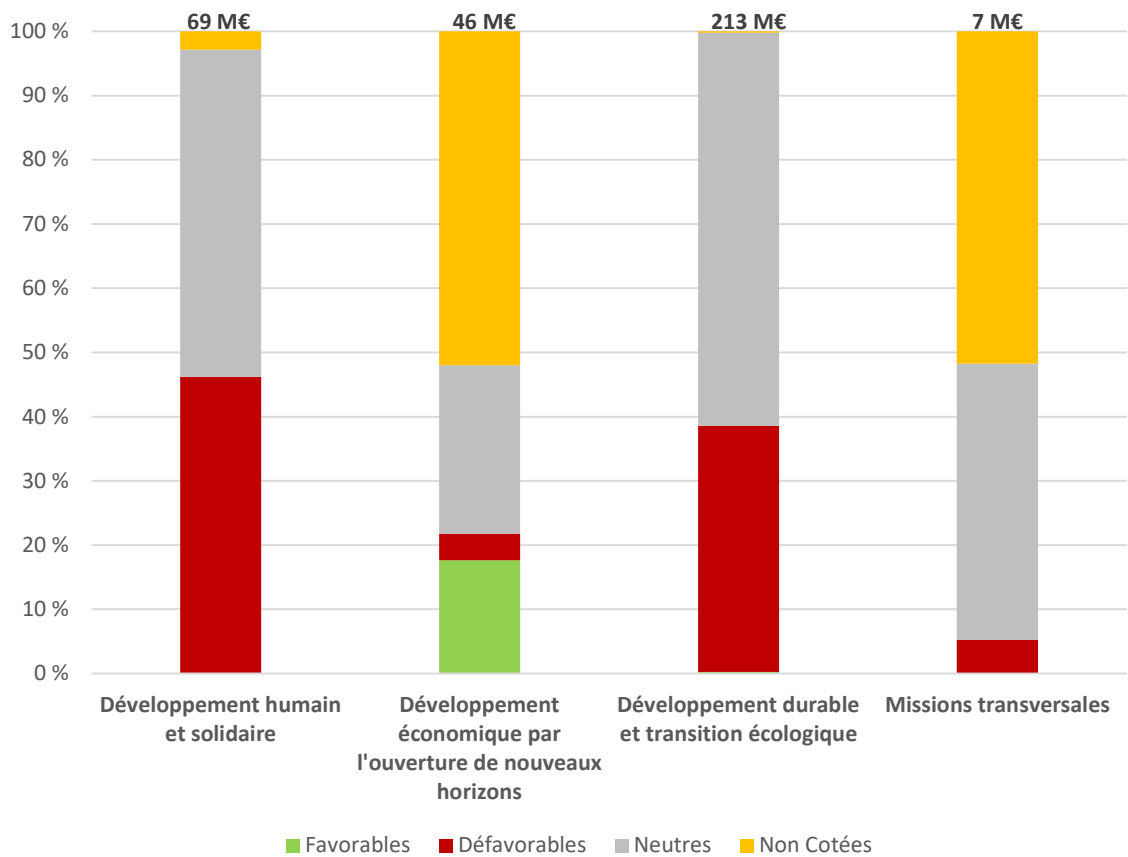
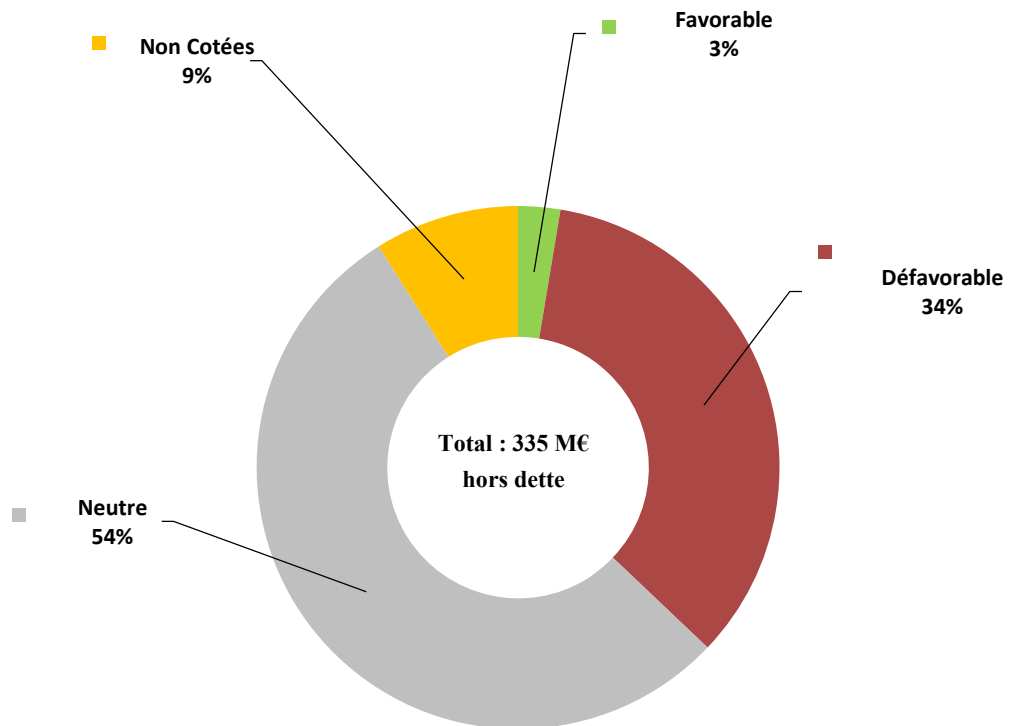


Sous le prisme de l'atténuation du changement climatique, les dépenses se répartissent comme suit par politiques publiques :

	Développement humain et solidaire	%	Développement économique par l'ouverture de nouveaux horizons	%	Développement durable et transition écologique	%	Missions transversales	%
Favorables	9 404 568	14%	6 239 327	14%	65 692 019	31%	6 923	0%
Défavorables	11 742 632	17%	365 462	1%	49 122 184	23%	1 884 512	26%
Neutres	33 286 302	48%	15 953 242	35%	90 152 950	42%	2 514 031	35%
Non Cotées	14 857 316	21%	23 182 122	51%	7 900 969	4%	2 776 794	39%
Total général	69 290 820	100%	45 740 153	100%	212 868 123	100%	7 182 261	100%

Les projets d'investissement sont détaillés en annexe 6 selon leur classification environnementale.

AXE 6 : BIODIVERSITE



Sous le prisme de la préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles, les dépenses se répartissent comme suit par politiques publiques :

	Développement humain et solidaire	%	Développement économique par l'ouverture de nouveaux horizons	%	Développement durable et transition écologique	%	Missions transversales	%
Favorables	71 478	0%	8 075 720	18%	532 413	0%	5 099	0%
Défavorables	31 935 054	46%	1 888 819	4%	81 611 369	38%	370 165	5%
Neutres	35 299 780	51%	11 982 320	26%	130 283 166	61%	3 089 852	43%
Non Cotées	1 984 506	3%	23 793 293	52%	441 173	0%	3 717 144	52%
Total général	69 290 820	100%	45 740 153	100%	212 868 123	100%	7 182 261	100%

Les projets d'investissement sont détaillés en annexe 6 selon leur classification environnementale.

S'agissant de la méthodologie d'évaluation environnementale de la biodiversité (axe 6) développée par l'Etat, il est à relever que celle-ci ne permet pas de comptabiliser les dépenses en section de fonctionnement.

Or, en tant que cheffe de file en matière de préservation de la biodiversité, la Région apporte chaque année son soutien financier aux acteurs institutionnels du territoire qui portent les projets de conservation des espaces naturels et de protection des espèces endémiques.

Pour 2025, les contributions financières en section de fonctionnement en faveur de la biodiversité ont été versées auprès de :

- L'Agence Régionale pour la Biodiversité à hauteur de **300 K€** ;
- Le GIP "Réserve Naturelle Nationale Marine de La Réunion pour **241,5 K€** ;
- Le GIP Réserve Naturelle Nationale de l'Etang de Saint Paul pour **55,9 K€**.

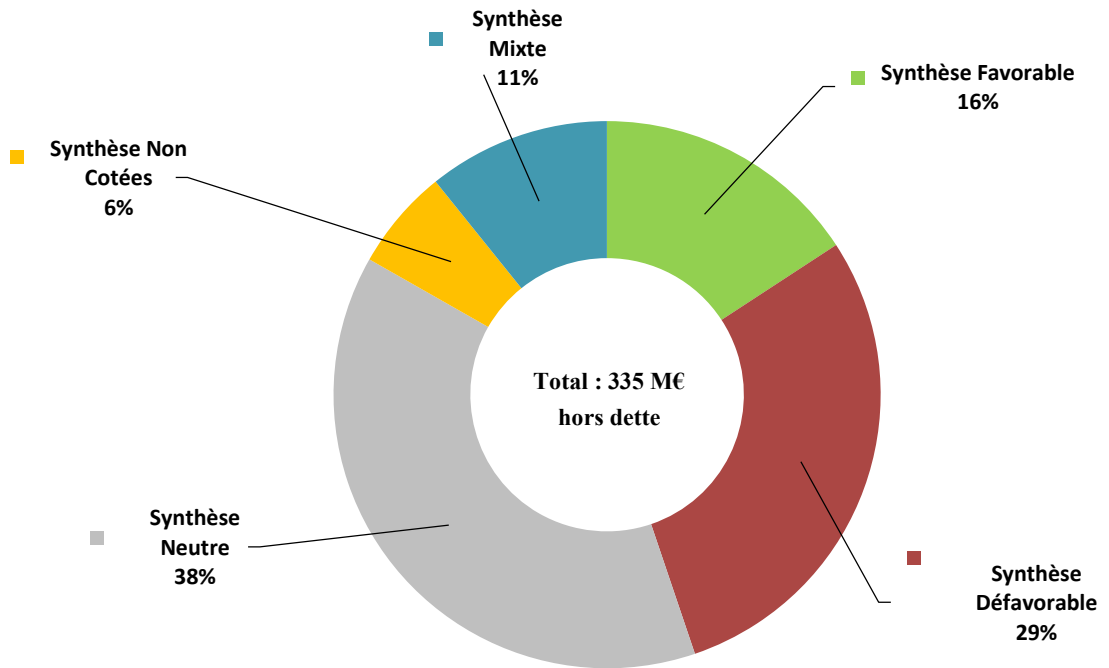
La Région pilote également l'élaboration de la nouvelle Stratégie Régionale de la Biodiversité (SRB) à l'horizon 2035 qui vise à définir un cadre commun d'intervention sur la valorisation et la préservation de la biodiversité au sein de l'ensemble des politiques publiques à la Réunion.

Une assistance à Maîtrise d'ouvrage régionale est ainsi proposée pour un montant de **239 K€**.

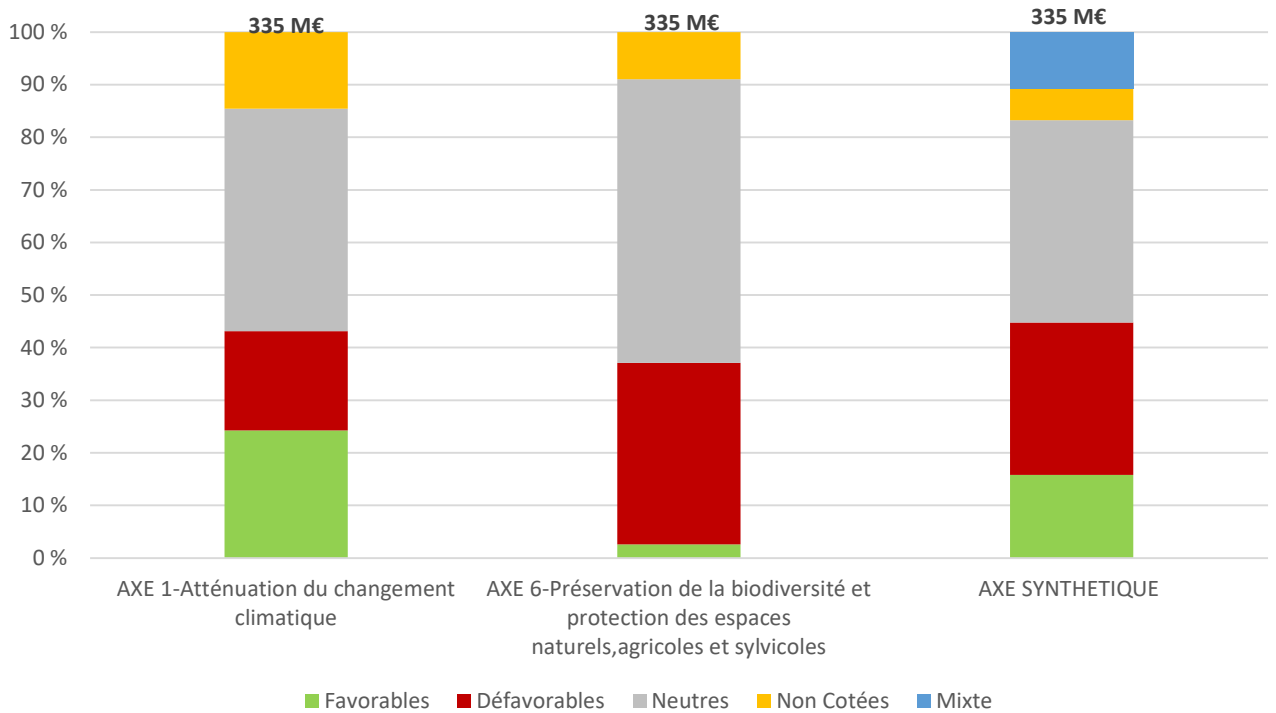
Enfin, la Région Réunion a accompagné divers événements afin de promouvoir les enjeux du développement durable et de sensibiliser le grand public, dont notamment :

- La semaine européenne du développement Durable qui s'est déroulée du 18 septembre 2025 au 8 octobre 2025, en partenariat avec la Préfecture, le Rectorat et le Département. La Région a financé 3 projets éducatifs autour du développement durable pour un montant de **19 K€** ;
- Le congrès-expo "Ambition planète" du 5 au 6 novembre 2025 porté par la NORDEV dont la thématique est la préservation de la planète en inscrivant la zone océan indien dans une dynamique collaborative. La participation de la Région Réunion était de **17,5 K€**.

COTATION MIXTE : AXES 1 et 6



Cotation des dépenses d'investissement - vue d'ensemble



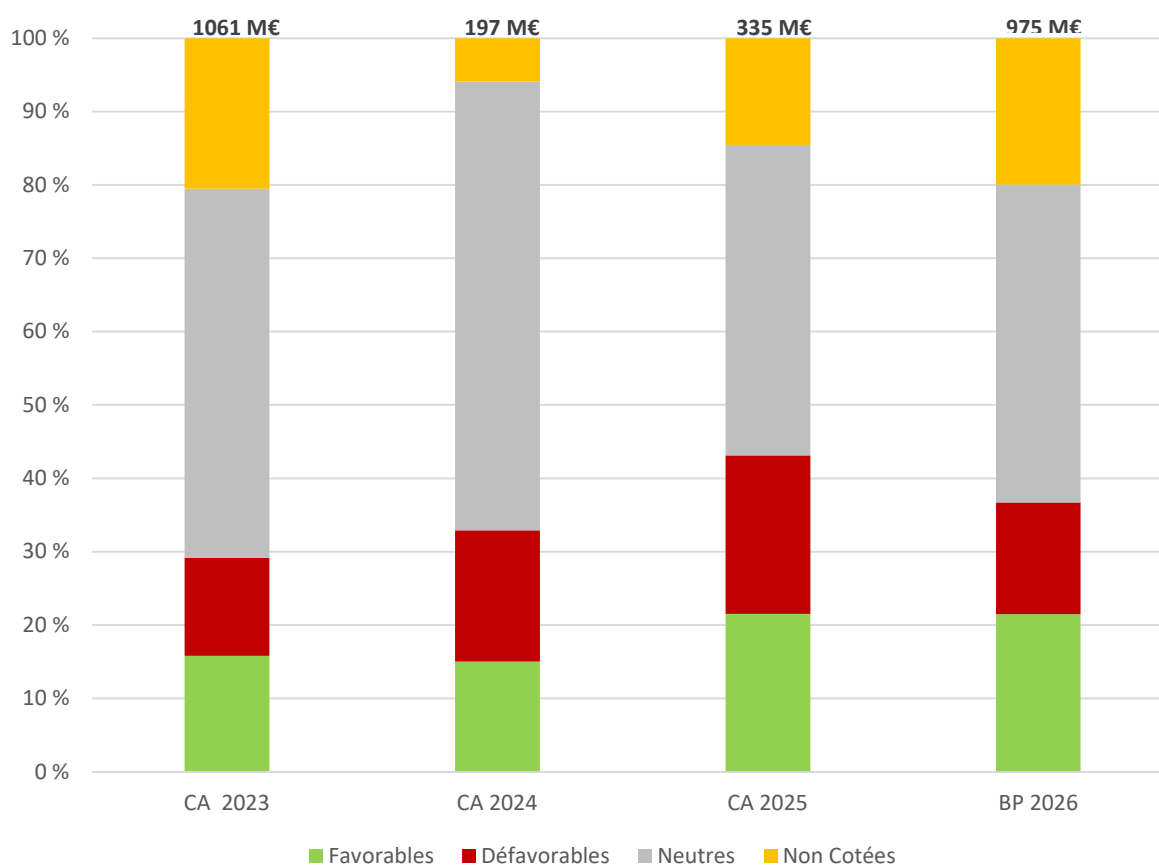
En synthèse, la cotation des dépenses d'investissement 2025 s'établit comme suit :

	AXE 1	%	AXE 6	%	SYNTHESE	%
Favorables	81 342 839	24 %	8 684 712	3 %	52 907 182	16 %
Défavorables	63 114 791	19 %	115 612 243	35 %	97 189 495	29 %
Neutres	141 906 526	42 %	180 848 285	54 %	128 845 323	38 %
Non Cotées	48 717 202	15 %	29 936 118	9 %	20 005 188	6 %
Mixte					36 134 169	11 %
TOTAL	335 081 360	100 %	335 081 360	100 %	335 081 360	100 %

Ainsi, sous les prismes de l'atténuation du changement climatique (axe 1) et la biodiversité (axe 6), les dépenses de la Région sont évaluées à « neutre » à **38 %**, « défavorables » à **29 %** et « favorables » à **16 %**.

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE 2023 A 2026

AXE 1 : Atténuation du changement climatique



	CA 2023	%	CA 2024	%	CFU 2025	%	BP 2026	%
Favorables	167 928 081	16 %	29 661 917	15 %	72 167 831	22 %	209 632 101	21 %
Défavorables	141 605 794	13 %	35 300 895	18 %	72 289 799	22 %	148 319 377	15 %
Neutres	534 065 378	50 %	120 663 525	61 %	141 906 526	42 %	422 686 522	43 %
Non Cotées	217 890 544	21 %	11 698 015	6 %	48 717 202	15 %	194 803 999	20 %
Total général	1 061 489 797	100 %	197 324 353	100 %	335 081 360	100 %	975 441 999	100 %

Périmètre analysé :

CA 2023 Budget principal + Budget UE : Fonctionnement + Investissement

CA 2024 Budget principal : Investissement (17 comptes par nature)

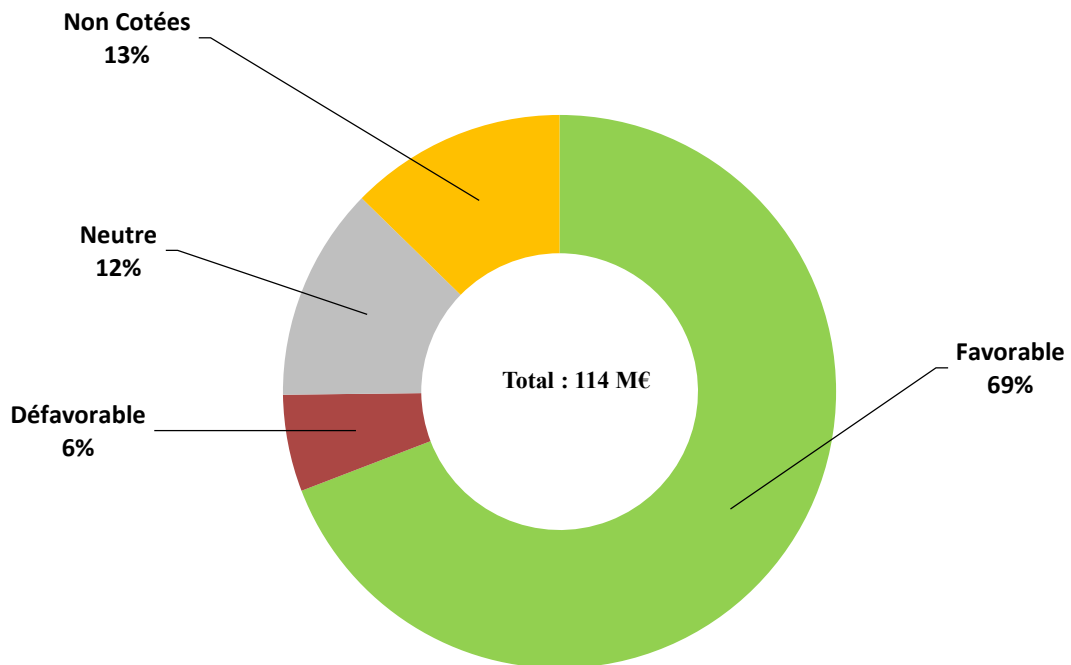
CA 2025 Budget principal : Investissement

BP 2026 Budget principal : Fonctionnement + Investissement

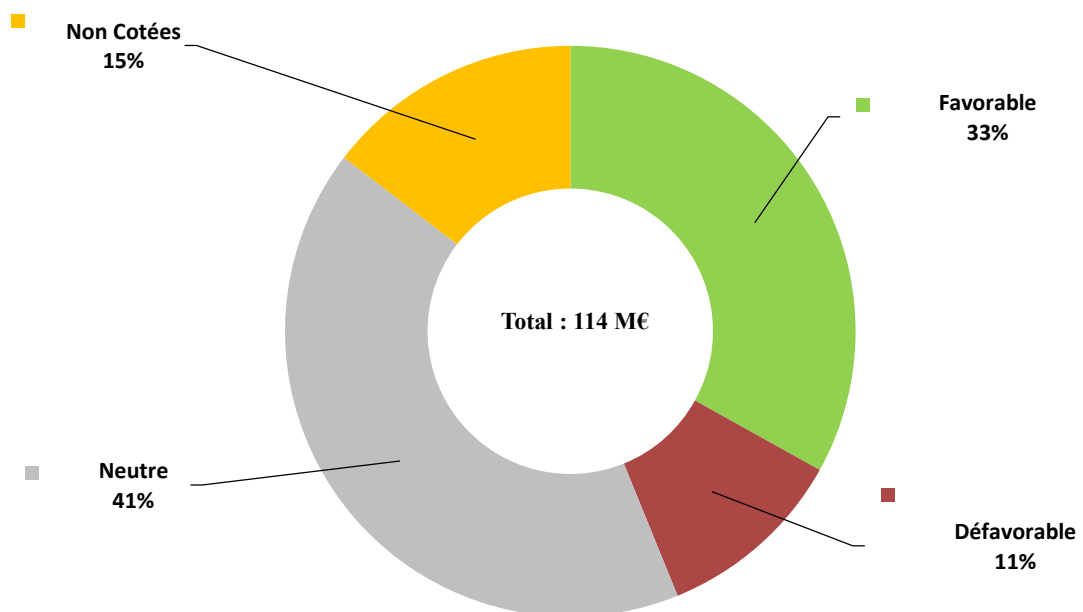
De 2023 à 2025, l'analyse des dépenses sous le prisme de l'atténuation du changement climatique montre une évolution positive de la part des dépenses favorables au climat passant de 16 % au compte administratif 2023 à 22 % à fin 2025. Une meilleure appropriation de la méthode de classification permet aux services d'évaluer de façon plus précise les dépenses dont la part « non cotée » s'établit à 15 % en 2025.

2- BUDGETS EUROPE

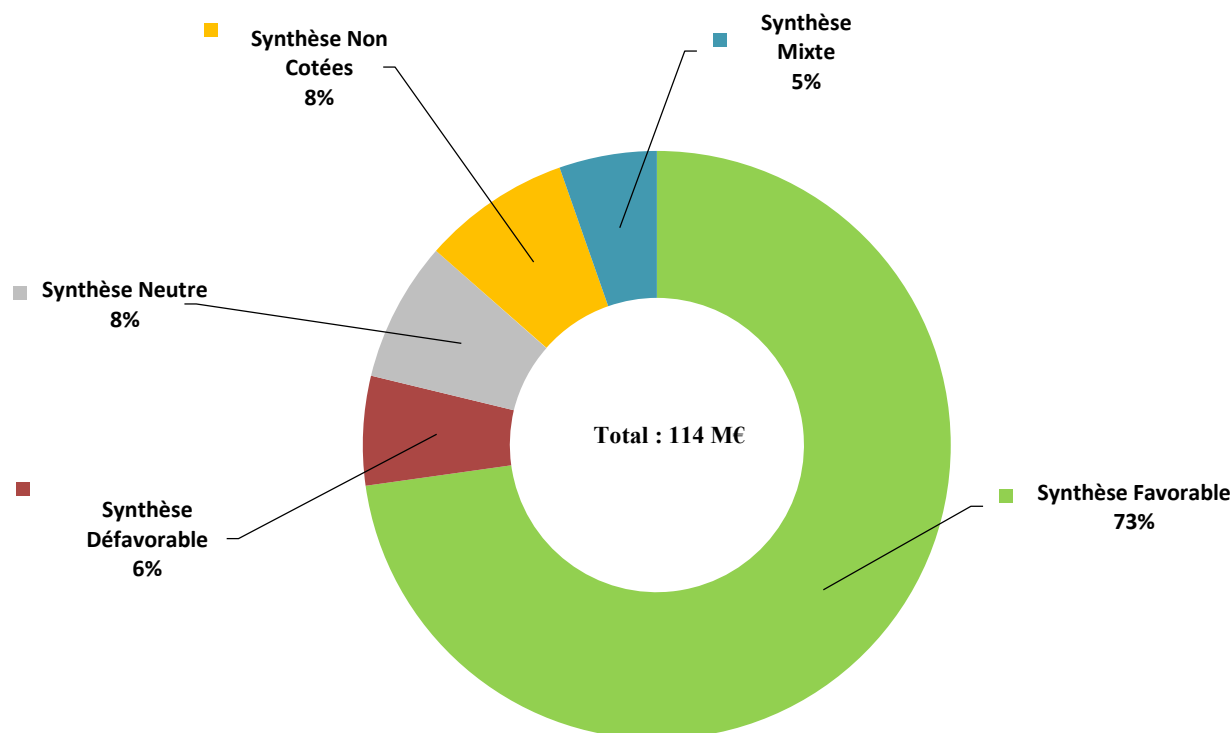
AXE 1 : ATTENUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE



AXE 6 : BIODIVERSITE



COTATION MIXTE : AXES 1 et 6



En synthèse, la cotation des dépenses d'investissement 2025 s'établit comme suit :

	AXE 1	%	AXE 6	%	SYNTHESE	%
Favorables	78 666 982	69 %	37 626 127	33 %	82 785 647	73 %
Défavorables	6 428 709	6 %	12 270 738	11 %	6 834 556	6 %
Neutres	14 222 118	12 %	47 259 462	41 %	8 739 069	8 %
Non Cotées	14 423 242	13 %	16 584 723	15 %	9 291 714	8 %
Mixte	-	-	-	-	6 090 064	5 %
TOTAL	113 741 051	100 %	113 741 051	100 %	113 741 051	95 %

Ainsi, sous les prismes de l'atténuation du changement climatique et la biodiversité, les dépenses inscrites aux budgets Europe sont évaluées à « favorables » à **73 %**, « neutre » à **8 %** et « défavorables » à **6 %**.

LE BILAN 2025 DE LA GESTION PLURIANNUELLE

AP – AE / CP

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57 et en application du règlement budgétaire et financier de la Région, le budget de la Région a recouru à des inscriptions budgétaires pluriannuelles en investissement et en fonctionnement.

Le vote du Compte Financier Unique (CFU) est l'occasion pour la Région de présenter un bilan de ses engagements pluriannuels à la clôture d'exercice. Ce bilan s'appuie sur les annexes C2.1 et C2.2 du cadre budgétaire et comptable.

Il s'agira de prendre connaissance d'une part, du montant global des affectations de l'année et d'autre part, de suivre l'évolution du stock des engagements restant à honorer au terme de chaque exercice budgétaire.

Ces annexes permettent également de calculer le ratio de couverture des AP et des AE par les crédits de paiement (CP) respectifs. Il est établi en rapportant le stock d'AP ou d'AE affectées à des opérations non encore couvertes par des CP au 31/12 au volume des CP correspondants mandatés dans l'année.

L'intérêt de ce ratio réside dans son étude dynamique sur plusieurs années, et dont un historique de 4 ans est disponible aux annexes C2.1 et C2.2 du CFU 2025.

1- LA GESTION PLURIANNUELLE A LA REGION REUNION

La collectivité s'inscrit dans une démarche de programmation pluriannuelle pour ses dépenses d'investissement et de fonctionnement. Le budget de la Région est ainsi géré en autorisations de programme (AP) en section d'investissement, autorisations d'engagement (AE) en section de fonctionnement et crédits de paiement (CP).

L'objectif de cette gestion pluriannuelle est de permettre à la Région de :

- Visualiser le coût d'une opération étalée dans le temps ;
- Limiter les inscriptions de CP aux seuls besoins annuels de mandatement ;
- Améliorer la réalisation du budget ;
- Améliorer la lisibilité des finances de la Région ;
- Faciliter la stratégie financière en adossant l'élaboration du budget à une démarche prospective pluriannuelle.

2- LE BILAN DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT AU 31 DECEMBRE 2025

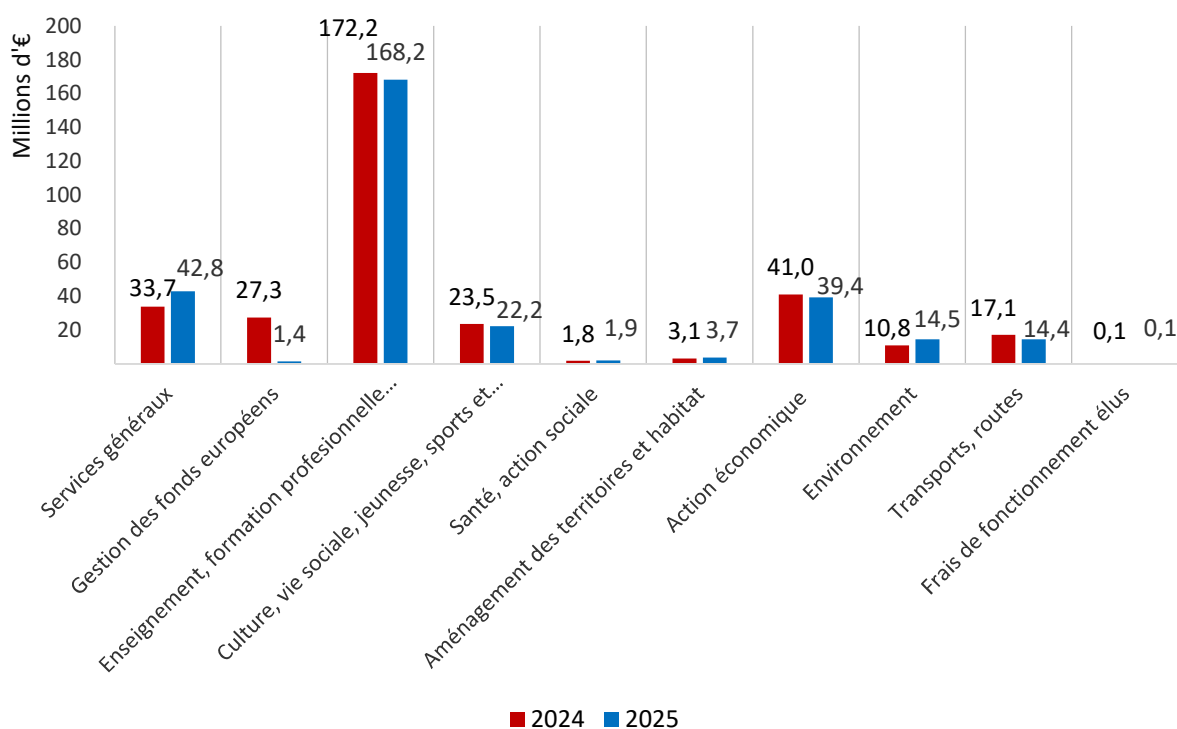
Le tableau présenté ci-après est une représentation synthétique de l'annexe réglementaire figurant dans le cadre budgétaire et comptable.

Autorisation d'engagement	Prévisions		Réalizations						
	Stock AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectée dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)	Ratio de couverture des autorisations affectées (exercice N) (6) / (5)
Services généraux	416 649 454	42 802 446	68 975 267	40 832 533	-	109 807 800	22 717 237	87 090 563	3,8
Gestion des fonds européens	27 892 000	1 438 000	19 891 762	1 343 952	-	21 235 714	4 022 076	17 213 638	4,3
Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	2 305 625 966	168 213 232	314 683 529	210 616 241	43 735 015	481 564 754	151 913 020	329 651 734	2,2
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	273 081 593	22 173 739	20 543 357	28 846 842	8 999 954	40 390 245	17 880 368	22 509 878	1,3
Santé, action sociale	29 056 868	1 915 000	3 908 494	2 101 694	1 451 000	4 559 188	887 900	3 671 288	4,1
Aménagement des territoires et habitat	39 990 139	3 704 945	7 845 368	5 384 655	2 399 991	10 830 032	2 458 136	8 371 895	3,4
Action économique	518 248 109	39 351 406	62 167 539	46 955 925	13 293 605	95 829 859	26 544 988	69 284 871	2,6
Environnement	250 359 448	14 460 900	43 218 252	15 817 513	2 435 880	56 599 885	9 363 680	47 236 205	5,0
Transports	533 845 206	14 433 129	56 217 231	14 777 567	368 935	70 625 863	12 214 137	58 411 726	4,8
Frais de fonctionnement élus	1 205 552	90 500	494 885	90 500	-	585 385	14 634	570 751	39,0
Dépenses imprévues	9 955 392	8 000 000	5 599 194	4 000 000	-	9 599 194	-	9 599 194	-
TOTAL	4 405 909 727	316 583 297	603 544 877	370 767 422	72 684 380	901 627 919	248 016 176	653 611 743	2,6

(2) - (3) **298 083 042**

Le montant des crédits votés disponibles pour affectation en 2025 est de 316,6 M€. Hors crédits de dépenses imprévues, le montant disponible représente **308,6 M€** contre 330,6 M€ en 2024, soit une diminution des crédits AE votées de - 22 M€ (- 7 %).

Ventilation du stock d'AE votées en 2025 : 309 M€ (hors dépenses imprévues)



La baisse des crédits en autorisation d'engagement en 2025 s'explique principalement par l'affectation en 2024 d'une enveloppe quadriennale de crédits européens pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture (FEAMPA) à hauteur de 26 M€ sur la période 2024-2027.

Les crédits 2025 ont été affectés à hauteur de **298,1 M€** sur un montant total d'AE votées de 316,6 M€, ce qui représente un taux d'affectation de 94 %, en très légère diminution par rapport à 2024 (-2%).

En cumulé, le stock d'AE affectés au 31/12/2025 s'élève à 901,6 M€ contre 853,4 M€ à fin 2024.

Après mandatement, le stock d'autorisations d'engagement restant à mandater s'élève à 653,6 M€ au 31 décembre 2025 contre 603,5 M€ l'année précédente.

En rapportant ce stock d'AE au montant des crédits mandatés en 2025, un ratio de **2,6** est évalué, légèrement supérieur au ratio de 2,4 en 2024. Cela signifie qu'il faudrait un peu plus de 2 ans et demi pour éteindre ce stock d'AE au rythme des paiements constatés en 2025.

3 – LE BILAN DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME AU 31 DECEMBRE 2025

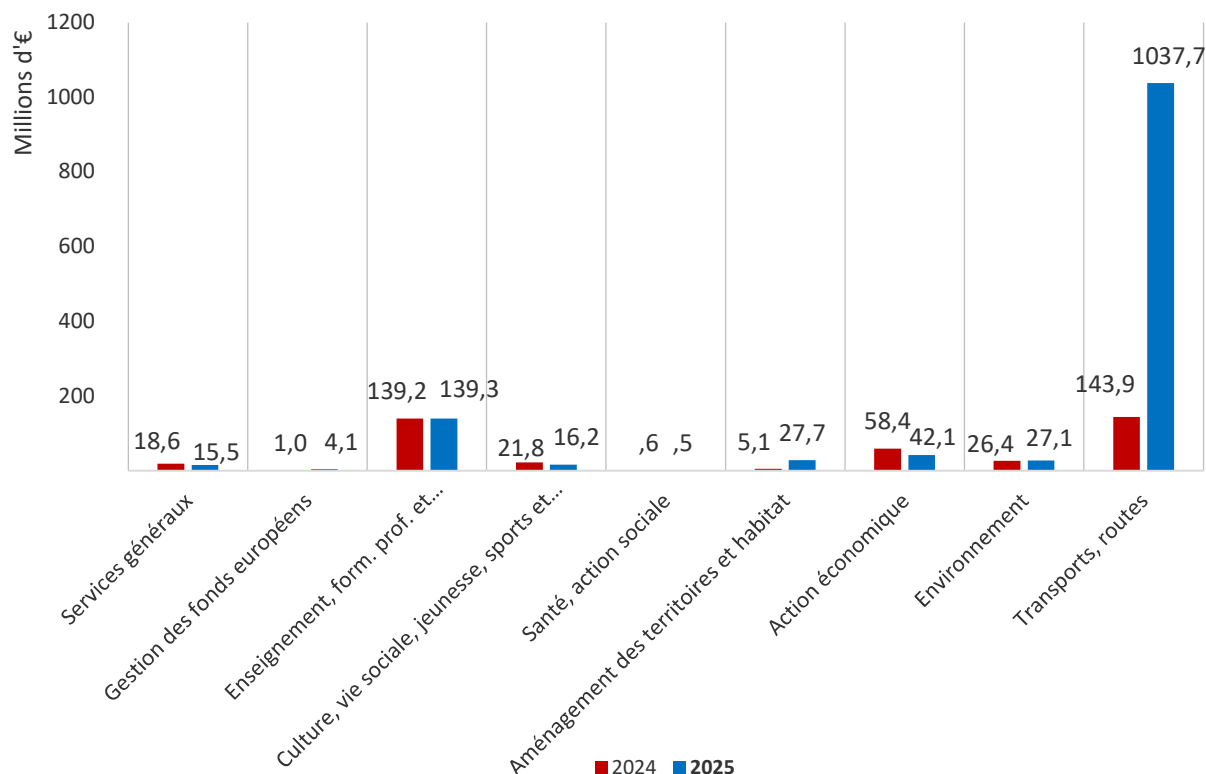
Le tableau présenté ci-après est une représentation synthétique de l'annexe réglementaire figurant dans le cadre budgétaire et comptable.

Autorisation de programme	Stock AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	Prévisions		Réalizations			CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)	Ratio de couverture des autorisations affectées (exercice N) (6) / (5)
		AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectée dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)			
Services généraux	215 289 512	15 514 372	46 293 284	13 984 504	75 000	60 202 788	7 200 510	53 002 278	7,4
Gestion des fonds européens	3 928 806	4 050 000	608 642	3 422 537	1 482 266	2 548 914	180 248	2 368 665	13,1
Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	1 436 035 830	139 297 480	203 825 094	169 560 295	39 064 069	334 321 320	66 553 368	267 767 952	4,0
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	474 657 375	16 245 000	66 123 969	18 367 223	3 919 191	80 572 001	9 696 319	70 875 682	7,3
Santé, action sociale	6 032 342	450 000	1 401 325	120 359	-	1 521 684	140 058	1 381 626	9,9
Aménagement des territoires et habitat	423 640 617	27 722 900	101 126 853	28 692 835	4 140 518	125 679 169	5 158 598	120 520 571	23,4
Action économique	592 641 354	42 066 508	110 552 479	38 680 782	10 391 467	138 841 795	43 607 588	95 234 207	2,2
Environnement	201 926 354	27 111 000	36 234 272	20 017 023	393 785	55 857 510	30 972 040	24 885 470	0,8
Transports	4 628 345 811	1 037 670 000	620 213 290	1 177 111 630	156 145 250	1 641 179 670	227 493 560	1 413 686 109	6,2
Dépenses imprévues	8 000 000	7 000 000	4 000 000	3 500 000	-	7 500 000	-	7 500 000	-
TOTAL	7 990 498 000	1 317 127 260	1 190 379 207	1 473 457 188	215 611 545	2 448 224 850	391 002 290	2 057 222 560	5,3

(2) - (3) **1 257 845 643**

Les crédits AP votées disponibles pour affectation en 2025 sont de 1 317,1 M€. Hors dépenses imprévues, le montant s'établit à **1 310,1 M€** contre 415,1 M€ en 2024, soit une augmentation des crédits AP votés de 895 M€ (+ 216 %).

Ventilation du stock d'AP votées en 2025 : 1 310 M€ (hors dépenses imprévues)



Cette augmentation des crédits en autorisation de programme se répartit principalement dans les secteurs d'activité suivants :

- Le programme régional des routes connaît une augmentation significative de 621 % par rapport à 2024, en raison du montant d'engagement pluriannuel exceptionnel effectué l'an dernier pour la phase 2 de la NRL à hauteur de 846 M€ mais aussi de l'impact du cyclone Garance. La compétence transports/routes demeure de loin au premier rang des affectations des crédits 2025 avec 1 037,7 M€ contre 143,9 en 2024 ;
- L'aménagement des territoires et habitat est également en hausse de 448 %, et s'élève à 27,7 M€, eu égard principalement à l'affectation de 15 M€ des crédits votés au financement du câble sous-marin.

Les crédits 2025 ont été affectés à hauteur de **1 257,9 M€** sur un montant total d'AP votées de 1 317,1 M€, ce qui représente un taux d'affectation de 95 %.

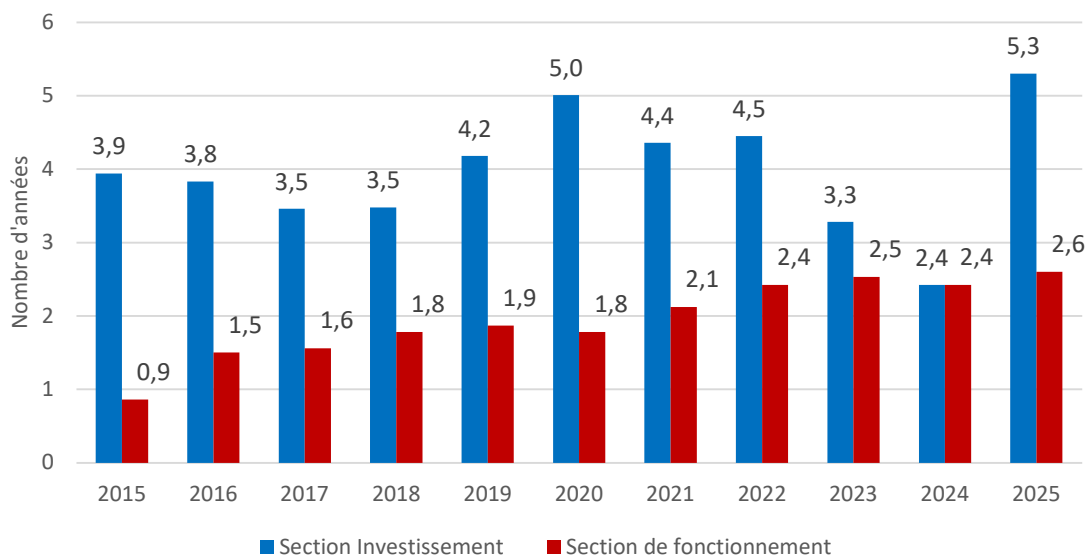
En cumulé, le stock d'AP affectés au 31/12/2025 s'élève à **2 448,2 M€** contre 1 684,6 M€ en 2024.

Après mandatement, le stock d'autorisations de programme restant à mandater s'élève à 2 057,2 M€ au 31 décembre 2025 contre 1 191,5 M€ l'année précédente.

En rapportant ce stock d'AP au montant des crédits mandatés en 2025, un ratio de **5,3** est évalué, bien supérieur au ratio de 2,4 en 2024. Cela signifie qu'il faudrait un peu moins de 5 ans et demi pour éteindre ce stock d'AP au rythme des paiements constatés en 2025.

4- ÉVOLUTION DES RATIOS DE COUVERTURE DES AP ET DES AE AFFECTÉES DEPUIS 2015

Stock d'AP/AE affectées non mandatées fin 2025 / CP mandatés en 2025, exprimé en années



L'augmentation du ratio de couverture des AP par les CP en section d'investissement de 2,4 en 2024 à 5,3 en 2025 s'explique par le démarrage des travaux d'achèvement du second viaduc de la NRL. La collectivité reste en capacité d'honorer ses engagements en un peu moins de 5 ans et 3 mois, en cohérence avec la durée moyenne des contrats et des projets engagés.

Concernant le ratio de couverture des AE par les CP en section de fonctionnement, il passe de 2,4 en 2024 à 2,6 en 2025 et s'explique en partie par une hausse des montants engagés dans les domaines de la transition écologique et de la coopération. La collectivité reste toujours en capacité d'honorer ses engagements en 2 ans et 6 mois, en cohérence avec la durée moyenne des contrats et des projets engagés.

L'ÉPARGNE ET LE FONDS DE ROULEMENT

1- L'ÉPARGNE⁷

L'épargne brute correspond au solde des recettes réelles de fonctionnement et des dépenses réelles de fonctionnement. Elle s'élève à **166,7 M€** pour 2025.

L'épargne nette correspond à l'épargne brute, à laquelle il convient de déduire le remboursement du capital de la dette. Pour 2025, l'épargne nette s'élève à **99,0 M€**.

Evolution de l'épargne de 2015 à 2025

En millions d'euros	CA Région											
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Evol. 25/24
(+) Recettes réelles de fonctionnement	560,1	509,4	607,9	590,1	615,9	536,3	558,9	628,0	626,6	654,1	677,8	3,6%
(-) Dépenses réelles de fonctionnement	386,7	403,5	453,7	447,3	449,0	410,1	399,9	397,3	441,3	483,8	482,6	-0,3%
(=) Epargne de gestion	171,2	103,2	155,0	142,0	161,2	125,7	156,8	241,2	210,5	189,3	194,0	2,5%
(-) Intérêts dette	8,5	11,3	16,5	20,7	23,2	20,4	20,8	21,9	29,7	31,2	27,2	-12,6%
(=) Epargne brute	162,8	92,0	138,6	121,3	138,0	105,3	136,0	219,4	180,8	158,2	166,7	5,4%
(-) Remboursement dette	84,3	32,5	35,9	37,4	40,0	59,0	64,3	65,1	66,3	74,4	67,7	-9,0%
(=) Epargne nette	78,5	59,5	102,7	83,9	97,9	46,3	71,7	154,3	114,5	83,7	99,0	18,3%

Calculée à partir des réalisations en mouvements réels, l'épargne brute dégagée en 2025 s'élève à **166,7 M€** contre 158,2 M€ en 2024. Elle représente **24,6 %** des recettes réelles de fonctionnement et est en augmentation de + 5,4 % par rapport à l'exercice précédent.

Le montant d'épargne brute dégagée en 2025 résulte de :

- une augmentation des recettes réelles, notamment de la subvention PACTE de l'Etat, de la fiscalité locale (octroi de mer, carte grise) et des recettes exceptionnelles (pénalité judiciaire NRL, trop perçus) ;
- une légère baisse des dépenses d'intervention, notamment sur le dispositif d'aide à l'acquisition de bouteilles de gaz au regard de l'évolution favorable en 2025 du coût réel de la bouteille, le dispositif de continuité territoriale ou encore le dispositif de compensation des surcoûts (PCS) en faveur des filières de la pêche et de l'aquaculture (FEAMPA). Pour ce dernier, les paiements intervenus en 2024 portaient sur des demandes couvrant deux semestres de campagne (2^{ème} semestre 2022 et 1^{er} semestre 2023), tant pour le PCS production que pour le PCS export, alors qu'en 2025, les demandes instruites comportaient qu'un seul semestre (2^{ème} semestre 2023). Les campagnes correspondant à l'année 2024 seront, quant à elles, traitées en 2026.

⁷ Pour toute la période considérée (de 2015 à 2025), la méthode de calcul de l'épargne appliquée est celle de la Direction Générale de Collectivités Locales (DGCL). Les dépenses réelles de fonctionnement sont égales aux comptes de la classe 6 en tenant compte des éventuels crédits en moindres dépenses (atténuations de charges qui sont au compte 64x9) à l'exception des dotations aux provisions (compte 68). Concernant les recettes réelles de fonctionnement, elles sont égales aux comptes de la classe 7 en tenant compte des éventuels débits en moindres recettes (atténuations de produits qui sont au compte 7398) à l'exception des reprises aux provisions (compte 78) et des produits de cession (compte 775).

2- LE FONDS DE ROULEMENT

Le fonds de roulement est égal à la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et réserves, les subventions d'équipement, les emprunts) et les immobilisations (investissements réalisés et encours de réalisation).

Le fonds de roulement permet de couvrir le décalage entre encaissement des recettes et paiement des dépenses.

Au 31 décembre 2025, le fonds de roulement s'élève à **80,21 M€** soit une baisse de - 37 % par rapport à 2024. Ce montant correspond à la somme des excédents définitifs que la collectivité a dégagé au cours des exercices. Il permet de disposer de la trésorerie nécessaire afin de financer le besoin en fonds de roulement (BFR) qui est égal à la différence entre l'ensemble des créances et les dettes à court terme (dettes fournisseurs, dettes fiscales et sociales...).

Le BFR traduit le décalage entre perception de recettes et paiement de dépenses.

L'ENDETTEMENT

L'article L.4221-5 du CGCT prévoit que le Conseil Régional peut déléguer à son(sa) Président(e), dans les limites qu'il aura fixées, une partie de ses attributions telles que :

- réaliser les emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, les opérations financières utiles à la gestion des emprunts, ainsi que les lignes et billets de trésorerie (actuellement appelé *Negotiable European Commercial Paper – Neu CP*) sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil Régional.

Le (La) Président(e) est tenu(e) d'informer le Conseil Régional des actes pris dans le cadre de ses délégations.

La délibération de l'Assemblée Plénière du 2 juillet 2021 a confié des délégations à Madame La Présidente du Conseil Régional pour la durée de son mandat, en matière d'emprunts, de crédits de trésorerie et des régies comptables d'avances et de recettes. La délibération de l'Assemblée Plénière du 28 Mars 2024 ajuste le périmètre de la délégation à la Présidente en matière de trésorerie en fixant une limite maximale annuelle de 100 M€ pour toute souscription de contrats de ligne de trésorerie et une limite maximale de 300 M€ pour la souscription à des titres négociables à court terme dans le cadre du programme NeuCP.

1- LA GESTION DE LA DETTE

A - Financement à court terme

Afin de couvrir ses besoins ponctuels de trésorerie, la Région s'appuie sur deux instruments financiers complémentaires :

- Des lignes de trésorerie bancaires, mises à disposition par ses partenaires financiers ;
- Un programme de *Negotiable European Commercial Paper* (NEuCP), anciennement appelés billets de trésorerie, validé par la Banque de France, permettant un accès à la liquidité auprès d'investisseurs institutionnels.

a) S'agissant des lignes de trésorerie :

La Région bénéficie de deux lignes de trésorerie sur l'exercice 2025.

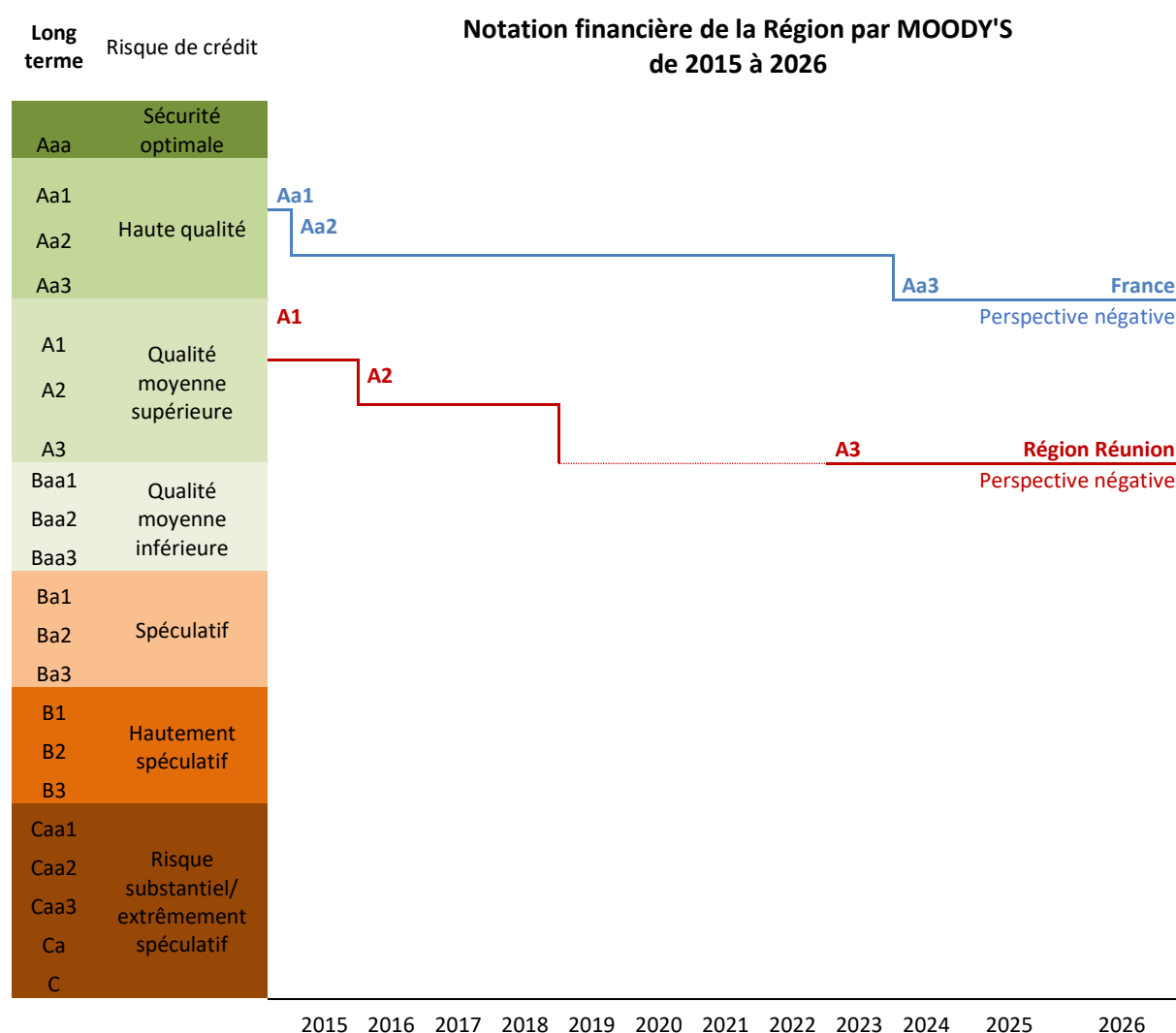
- Une ligne de 70 M€, signée le 5 août 2024 auprès de la Caisse d'Épargne Provence Alpes Côte d'Azur (CEPAC), qui s'est clôturée le 4 août 2025, indexée sur le taux €ster et avec une marge de 0,50 %. Ce contrat comprenait une commission d'engagement à l'ouverture de 5 K€ ainsi que des frais de non-utilisation.
- Une ligne de 70 M€, contractée le 11 septembre 2025 auprès du Crédit Agricole Corporate & Investment Bank (CACIB) et valide jusqu'au 10 septembre 2026. Cette ligne est indexée sur le taux Euribor 1M avec une marge de 0,50 %. Ce contrat comprend une commission d'engagement de mise en place de 21 K€ et une commission de non-utilisation de 0,03 % sur le montant disponible.

Le pilotage infra-annuel des encaissements et des décaissements a permis de garantir la couverture des besoins de trésorerie, sans nécessité de recourir à une ligne de trésorerie en 2025. Ainsi, des frais financiers de non-utilisation sont comptabilisés pour 20,9 K€ auprès de la CEPAC et 21 K€ auprès de CA & CACIB.

b) S'agissant du programme NEuCP :

La Région a renouvelé sa documentation financière portant sur le programme *Negotiable European Commercial Paper* (NEuCP) d'un montant de 300 M€ le 14 août 2025. Ce programme permet à la Région de bénéficier de liquidité à court terme à l'aide d'instruments de financement souples et compétitifs. Il n'y a pas eu de tirage sur le programme NEuCP en 2025.

L'agence de notation Moodys a reconduit en 2025 la note régionale à **A3/Prime-2** avec une évaluation du risque de crédit intrinsèque de baa1. Alors qu'une première révision de la perspective a eu lieu en avril 2025 en faisant passer la perspective de la Région de « négative » à stable », une seconde révision est intervenue au dernier trimestre, ramenant la perspective à « négative ». Celle-ci est immédiatement consécutive au changement de la note de l'Etat français passant de « stable » à « négative » en octobre 2025. Selon Moodys, l'instabilité politique à fin 2025 et les difficultés d'équilibre budgétaire dans le cadre du projet de loi de finances pour 2025 auraient des effets négatifs sur les conditions de financement des collectivités locales mais également par des mesures plus contraignantes par le biais de réductions significatives des recettes des collectivités.



De 2019 à 2022, la Région était notée A- par l'agence FITCH, note équivalente à A3 par Moody's

Avec l'augmentation de la dette régionale pour financer le projet de la Nouvelle Route du Littoral (NRL), l'encours de dette est passé de 565,7 M€ en 2015 à 1 229,6 M€ en 2019 ; la notation financière

de la Région s'est alors dégradée de deux niveaux allant de A1 en 2015 à A3 à compter de 2019 jusqu'à ce jour.

B - Financement à long terme

Après trois années sans nouveau financement, la Région a mobilisé 45 M€ d'emprunts en 2025 pour financer ses investissements. Alors que les marchés financiers sont dégradés avec des marges bancaires qui ont fortement progressé en fin d'année, cette mobilisation s'inscrit dans des conditions structurellement plus attractives que le marché bancaire classique :

- Un tirage de 35 M€ a été réalisé le 30 octobre 2025 suite à un accord d'octroi de crédit sur une ligne initiale pluriannuelle de 120 M€ auprès de l'Agence Française de Développement (AFD). Ce tirage est prévu pour une durée de 14 ans et 6 mois, avec un taux fixe de 2,96 %. A noter qu'il n'y a pas de date limite de mobilisation de l'enveloppe restante de 85 M€ puisque l'AFD permet d'adapter le recours à l'emprunt au rythme des besoins de financement.
- Un tirage de 10 M€ a été réalisé le 25 décembre 2025 auprès de la Banque des Territoires (BDT). Ce contrat de 10 M€ est prévu pour une durée de 25 ans, sur un taux indexé au livret A de 1,70 % à fin 2025 et avec une marge de 0,60 %, soit un taux de 2,30 %. L'enveloppe initiale étant de 64 M€, le solde a été abandonné au regard des besoins d'emprunt, générant des pénalités de dédit de 540 K€. Cet emprunt intervient dans le cadre du dispositif Eduprêt, pour le financement d'opérations visant les bâtiments éducatifs.

Par ailleurs, la Région dispose d'une capacité de financement importante, grâce à des enveloppes historiques contractées auprès de la BDT et de l'AFD, et non mobilisées à ce jour. Le volume total disponible au titre de ces lignes de financement s'élève à **257,6 M€**, offrant une marge de manœuvre significative pour la couverture de son besoin pluriannuel. A noter que l'enveloppe de la BDT concerne spécifiquement le financement de la voirie régionale.

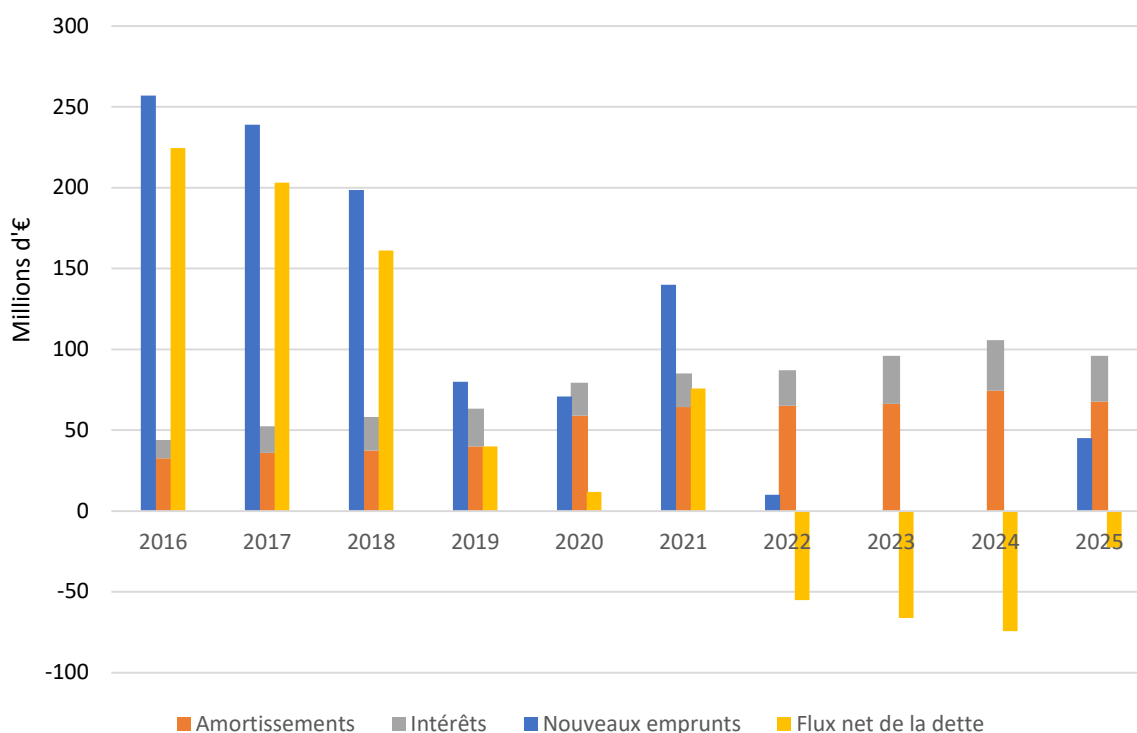
Etablissement	BDT	AFD
Date de tirage maximale	18/12/2026	Capacité de tirage
Volume	172,6 M€	85 M€
Taux	Livret A + 1%	Sur cotation
Durée	40 ans	A définir

C - Encours de dette au 1er janvier 2026

Au 1er janvier 2026, l'encours de dette de la Région s'établit à **1 099 M€**, contre 1 121 M€ au 1er janvier 2025, soit une diminution de 22 M€ sur un an. Cette baisse témoigne de la maîtrise de l'endettement dans un contexte de tension sur les marchés financiers.

Entre 2022 et 2024, la Région n'a contracté aucun nouvel emprunt. Sur cette période, la réduction de l'encours a été entièrement portée par les remboursements, générant des flux nets de dette négatifs chaque année depuis 2022. En 2025 ce flux est toujours négatif puisque les remboursements excèdent les 45 M€ empruntés sur l'année.

Flux de remboursement de la dette



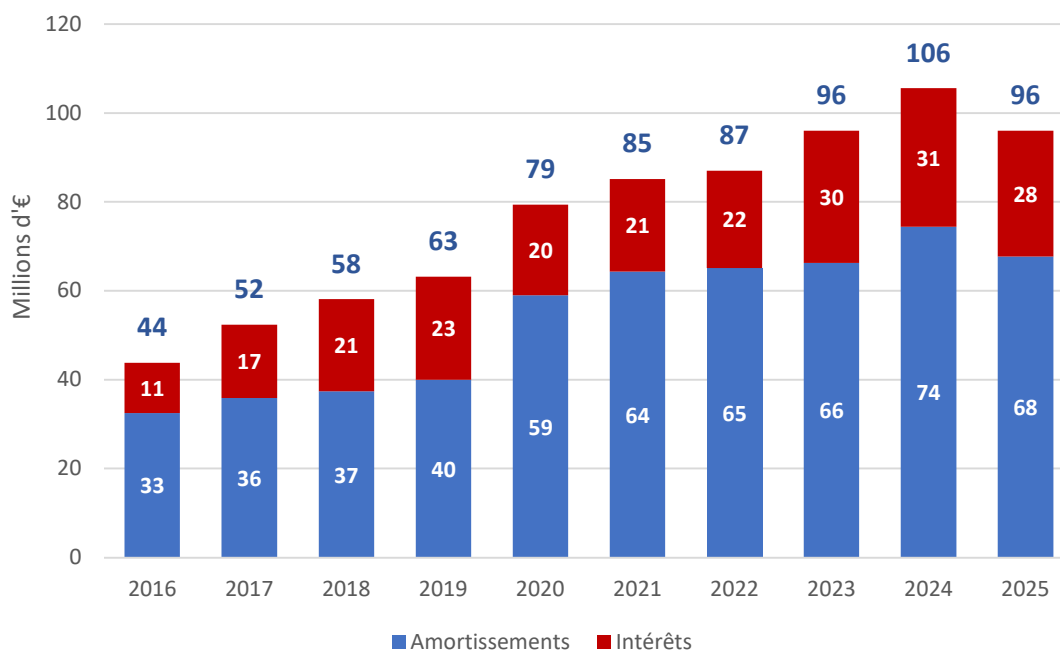
En millions d'euros	CA Région											Evol. 25/24
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
(+) Recettes réelles de fonctionnement	560,1	509,4	607,9	590,1	615,9	536,3	558,9	628,0	626,6	654,1	677,8	3,6%
(-) Dépenses réelles de fonctionnement	386,7	403,5	453,7	447,3	449,0	410,1	399,9	397,3	441,3	483,8	482,6	-0,3%
(=) Epargne de gestion	171,2	103,2	155,0	142,0	161,2	125,7	156,8	241,2	210,5	189,3	194,0	2,5%
(-) Intérêts dette	8,5	11,3	16,5	20,7	23,2	20,4	20,8	21,9	29,7	31,2	27,2	-12,6%
(=) Epargne brute	162,8	92,0	138,6	121,3	138,0	105,3	136,0	219,4	180,8	158,2	166,7	5,4%
(=) Encours dette (M€) (en fin d'exercice)	565,7	825,3	1 028,4	1 189,6	1 229,6	1 241,4	1 317,1	1 262,0	1 195,8	1 121,3	1 098,6	-2,0%
(=) Capacité désendettement (dette/EB) en années	3,5	9,0	7,4	9,8	8,9	11,8	9,7	5,8	6,6	7,1	6,6	-7,1%

Le maintien à un niveau élevé des taux d'intérêts en 2025, a entraîné une hausse significative du coût de la dette à taux variable pour les collectivités.

Pour la Région, l'encours à taux variable est passé de 38 % en 2024 à 40 % en 2025, majoritairement indexés sur le Livret A. Ce dernier, en constante augmentation depuis 2022, est passé de 3 % au 1^{er} janvier 2025, à 2,40 % au 1^{er} février, puis à 1,70 % le 1^{er} août 2025.

L'annuité de la dette (intérêts et remboursement du capital de la dette) en 2025 s'élève à **96 M€**, en baisse de 10 M€ par rapport à 2024. Cela s'explique par un contrat arrivé à échéance au 1^{er} janvier 2025 et dont l'annuité était d'environ 12 M€.

Annuités de la dette



Le reste de l'encours est constitué de prêts à taux fixe, représentant 60 % du total, avec un coût moyen de 1,91 %, assurant ainsi une part de stabilité dans le coût global de la dette.

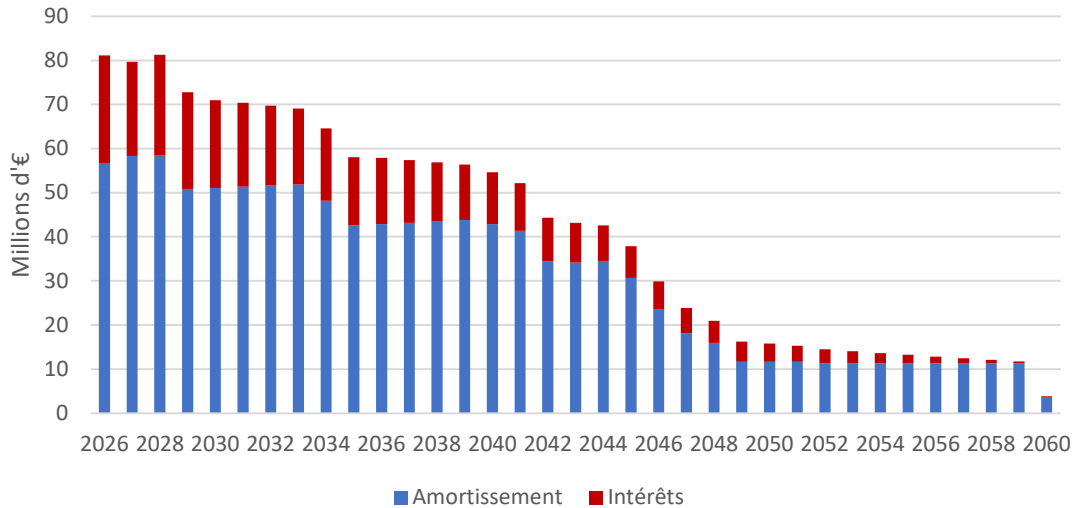
Type de taux	Capital restant dû	Part de l'encours	Taux moyen
Fixe	643 M€	58%	1,91%
Structuré	19 M€	2%	1,75%
Variable	437 M€	40%	2,84%
E6M	17 M€	2%	2,75%
Livret A	396 M€	36%	2,88%
TAG03M	24 M€	2%	2,07%
Total	1 099 M€	100%	2,27%

Au 1er janvier 2026, la durée de vie moyenne est de **12 ans** et le taux moyen de la dette de la Région est à **2,27 %** (contre 2,3 % au 1^{er} janvier 2025), poursuivant ainsi sa progression sous l'effet de l'exposition aux taux variables, qui continue de pénaliser le coût global de la dette.

Toutefois, malgré cette pression, le volume important d'emprunts indexés sur le Livret A reste relativement avantageux : avec un taux ramené à 1,70 % au cours de l'année 2025, le Livret A demeure plus compétitif que les autres indices monétaires, contribuant à limiter l'augmentation des charges financières.

Cet encours de 1 099 M€ donne lieu aux échéances de remboursement détaillées ci-après jusqu'à extinction en 2060 :

Annuités générées par l'encours de dette au 01/01/2026 (en M€)



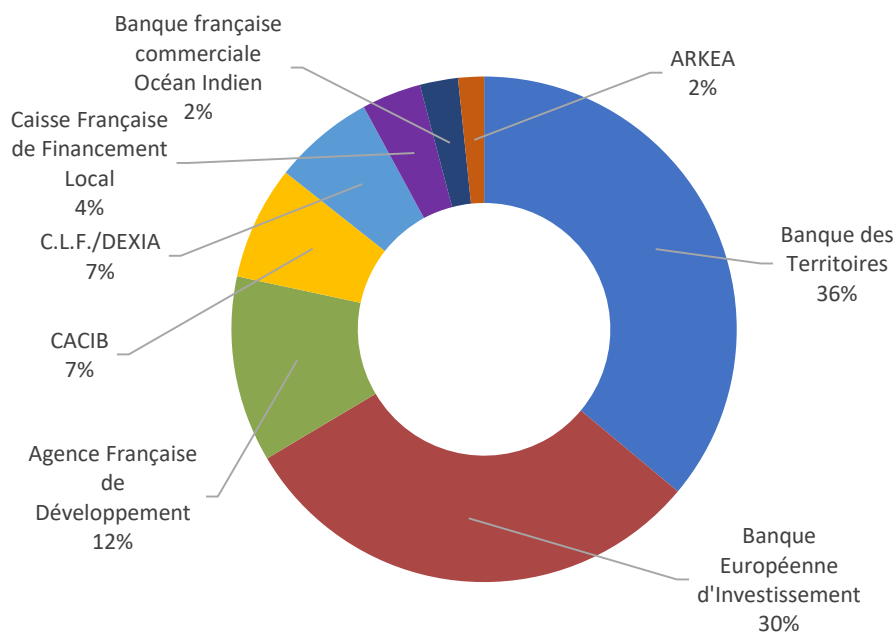
2- REPARTITION PAR PRETEURS

La Banque des Territoires demeure un partenaire financier majeur de la Région, avec 36% de l'encours de dette mobilisés auprès de cet établissement.

Figure ensuite la Banque Européenne d'Investissement (BEI) avec 30 % de l'encours.

À elles deux, ces institutions représentent près des deux tiers de la dette régionale, témoignant d'une relation de confiance durable avec des partenaires institutionnels de long terme, offrant des conditions financières sécurisées et stables.

Répartition de l'encours par prêteurs



Prêteur	Capital restant dû (en €)	Répartition
Banque des Territoires	396 554 718	36%
Banque Européenne d'Investissement	333 545 444	30%
Agence Française de Développement	130 745 614	12%
CACIB	79 945 842	7%
C.L.F./DEXIA	71 111 111	7%
Caisse Française de Financement Local	41 777 777	4%
Banque française commerciale Océan Indien	26 666 666	2%
ARKEA	18 267 973	2%
Total	1 098 615 148	100%

3- LA DETTE GARANTIE

Les nouvelles garanties accordées en 2025

Il n'y a pas eu de nouvelle demande d'emprunt garanti durant l'année 2025.

Les sorties de garanties en 2025

Il n'y a pas eu de sortie de lignes de garantie durant l'année 2025.

L'exposition en matière de garanties au 01/01/2026

Au 1er janvier 2026, l'encours de dette garantie par la Région s'élève à **68 M€**. Cette garantie bénéficie en majorité au secteur du logement social, qui représente 36,4 M€, soit 53 % de l'encours total garanti.

Bénéficiaire d'emprunt garanti	Capital restant dû	Part du capital restant dû total	Annuité 2024	Annuité 2025	Part dans l'annuité totale 2025	Evolution 25/24
Enseignement	4 629 574	7%	295 754	339 740	6%	15%
APPRENTIS D'AUTEUIL	2 700 000	4%	203 775	200 098	4%	-2%
Université Catholique de l'Ouest de LA REUNION - Association de gestion du Campus de l'Enseignement Catholique	1 929 574	3%	91 979	139 642	3%	52%
Logement social	36 418 470	53%	1 236 243	1 272 244	23%	3%
SHLMR	8 398 363	12%	274 262	277 271	5%	1%
SEDRE	1 769 727	3%	64 711	65 950	1%	2%
SEMADER	3 013 049	4%	106 877	109 328	2%	2%
SEMAC	3 500 347	5%	115 199	117 977	2%	2%
SIDR	10 748 218	16%	374 081	394 311	7%	5%
SODEGIS	4 927 578	7%	163 907	167 276	3%	2%
SODIAC	4 061 188	6%	137 207	140 131	3%	2%
Secteur privé hors logement	27 110 646	40%	3 990 159	3 954 448	71%	-1%
SA AEROPORT ROLAND GARROS	12 857 143	19%	1 511 289	1 475 578	27%	-2%
AIR AUSTRAL	14 253 503	21%	2 478 870	2 478 870	45%	0%
Total général	68 158 690	100%	5 522 157	5 566 432	100%	1%

La réglementation impose que, pour un même bénéficiaire, le montant de l'annuité garantie ne dépasse pas 10 % de la capacité à garantir de la collectivité, soit 5 % de ses recettes réelles de fonctionnement. En 2025, cette capacité à garantir s'établissait à 33,9 M€ pour la Région.

L'annuité la plus importante en 2025 concerne Air Austral, pour un montant représentant 45 % de cette capacité à garantir traduisant un engagement financier exceptionnel de la Région envers cette compagnie régionale.

Indexation

L'encours de dette garantie est intégralement classé en catégorie 1-A selon la Charte Gissler pour l'exercice 2025, ce qui signifie qu'il ne présente aucun risque de complexité ou de volatilité excessive. La dette garantie est majoritairement indexée sur le Livret A, du fait de la prépondérance de la Banque des Territoires parmi les prêteurs concernés. Ce profil d'indexation contribue à la lisibilité et à la stabilité des charges financières garanties par la Région.

Type de taux	Capital restant dû	En %
Fixe	14 275 928	21%
Variable	53 882 762	79%
Livret A	49 253 188	72%
E6M	4 629 574	7%
Total	68 158 690	100%

La durée de vie moyenne de la dette garantie de la Région s'élève à **15 ans et 9 mois**, ce qui témoigne d'une gestion de long terme des engagements financiers.

En ce qui concerne les prêteurs, la Banque des Territoires, détient à elle seule trois quarts de l'encours de la dette garantie, consolidant ainsi son rôle de partenaire stratégique.

Les autres établissements financiers impliqués dans la dette garantie sont :

- L'Agence Française de Développement pour des opérations spécifiques de financement liées à l'enseignement ;
- Export Développement Canada pour les prêts destinés à soutenir Air Austral.

Prêteur	Montant	En %
Banque des Territoires	49 275 613	72%
Export Développement Canada	14 253 503	21%
Agence Française de Développement	4 629 574	7%
TOTAL	68 158 690	100%

LES BUDGETS ANNEXES

LES BUDGETS ANNEXES SANS AUTONOMIE FINANCIÈRE

1- LE BUDGET ANNEXE ENERGIE

Par délibération n° DAF/20150006 en date du 10 avril 2015, le Conseil Régional a mis en place un budget annexe assujéti à la TVA pour le suivi de opérations comptables liées à la production et revente d'énergie produite par la centrale hydroélectrique des Bras des Lianes et les panneaux photovoltaïques.

LES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025 DU BUDGET ANNEXE ENERGIE

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	Recettes
DÉPENSES RÉELLES 128 225,34	EXCEDENT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (002) 1 199 258,82
DEPENSES D'ORDRE* de section à section 0,00	RECETTES RÉELLES 111 095,99
RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE (a) 1 182 129,47 dont résultat de l'exercice -17 129,35	RECETTES D'ORDRE* de section à section 0,00
RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE (a)=	1 182 129,47
RESULTAT PROPRE DE L'EXERCICE (a)= (hors soldes reportés: comptes 001 ; 002 ; 1068)	-17 129,35

résultats hors comptes 001 et 002 = -17 129,35 en conformité avec le résultat du compte financier unique du comptable

*Mouvement en dépenses ou en recettes ne générant ni encaissement ni décaissement effectif

A - Les dépenses

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES		Evolution
		2024	2025	
011	Charges à caractère général	51 756,83	101 953,35	97,0 %
012	Charges de personnel	19 108,80	18 416,00	-3,6 %
65	Charges de gestion courantes	0,00	7 855,99	-
TOTAL DEPENSES REELLES		70 865,63	128 225,34	80,9 %

Les charges réelles de fonctionnement s'élèvent à 0,128 M€ et se répartissent comme suit :

011-Charges à caractère général : 0,101 M€

Il s'agit des remboursements des frais liés à l'exploitation de la centrale électrique des bras des lianes qui sont refacturés par le budget principal.

012-Charges de personnel : 0,018 M€

La rémunération d'un agent rattaché à la Direction de la Transition Ecologique dont les missions concernent l'activité de production électrique de la centrale est affectée selon une quotité de temps de travail de 15 % sur ce budget.

B - Les recettes

CHAPITRE	LIBELLE	RECETTES		Evolution
		2024	2025	
70	Redevance perçues	88 710,28	111 095,99	25,2 %
TOTAL RECETTES REELLES		88 710,28	111 095,99	25,2 %

Les produits de fonctionnement s'élèvent à 0,111 M€ et se répartissent comme suit :

- redevance location toiture (pour exploitation des panneaux solaires) : 0,111 M€

Les recettes concernent principalement la redevance de location de toiture (pour exploitation des panneaux solaires) pour un montant de 0,111 M€.

2- LE BUDGET ANNEXE DSP MUSEES

Par délibération en date du 10 avril 2015, le Conseil Régional a mis en place un budget annexe pour le suivi des opérations comptables avec le délégataire de la DSP des Musées régionaux.

LES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025 DU BUDGET ANNEXE DSP

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	Recettes
DÉPENSES RÉELLES 0,00	EXCEDENT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (002) 0,00
DEPENSES D'ORDRE* de section à section 2 847 390,94	RECETTES RÉELLES 0,00
RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE (a) -13 931,27 dont résultat de l'exercice -13 931,27	RECETTES D'ORDRE* de section à section 2 833 459,67

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	Recettes
DEFICIT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (001) 0,00	EXCEDENT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (001) 1 846 344,18
DÉPENSES RÉELLES 0,00 dont hors dette 0,00	RECETTES RÉELLES 106 253,68 dont compte 1068 inclus de : 106 253,68
DEPENSES D'ORDRE* à l'intérieur de la section 0,00 de section à section 2 833 459,67	RECETTES D'ORDRE* à l'intérieur de la section 0,00 de section à section 2 847 390,94
SOLDE D'EXECUTION (b) 1 966 529,13	

RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE (a)+(b)= 1 952 597,86

RESULTAT PROPRE DE L'EXERCICE (a)+(b)= 0,00
(hors soldes reportés: comptes 001 ; 002 ; 1068)

résultats hors comptes 001 et 002 = 0,00 en conformité avec le résultat du compte financier unique du comptable

*Mouvement en dépenses ou en recettes ne générant ni encaissement ni décaissement effectif

A - Les dépenses

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES		Evolution
		2024	2025	
012	Charges de personnel	23 981,74	0,00	-100,0 %
TOTAL DEPENSES REELLES		23 981,74	0,00	-100,0 %

Les charges réelles de fonctionnement s'élèvent à 0 €.

Il n'y a pas de refacturation du personnel cette année vers le budget annexes DSP Musées.

B - Les recettes

CHAPITRE	LIBELLE	RECETTES		Evolution
		2024	2025	
10	Dotations	277 084,52	106 253,68	-61,7 %
75	Produits gestion courante	144 166,68	0,00	-100,0 %
TOTAL RECETTES REELLES		144 166,68	106 253,68	-26,3 %

Les produits de fonctionnement s'élèvent à 0,106 M€

La dotation correspond à la proposition d'affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé sur l'exercice 2024.

3- LE BUDGET ANNEXE TRANSPORT

Par délibération en date du 19 décembre 2016, le Conseil Régional a mis en place un budget annexe assujéti à la TVA pour le suivi des opérations comptables liées à la compétence transport interurbain confiée au délégataire de la DSP Car jaune, la gestion des gares routières ainsi que les participations financières avec les 5 autorités organisatrices des transports urbains (EPCI).

LES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025 DU BUDGET ANNEXE TRANSPORT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	Recettes
DEFICIT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (002) 0,00	EXCEDENT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (002) 0,00
DÉPENSES RÉELLES 41 202 358,51	RECETTES RÉELLES 41 336 038,49
DEPENSES D'ORDRE* de section à section 0,00	
RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE (a) 133 679,88 dont résultat de l'exercice 133 679,88	RECETTES D'ORDRE* de section à section 0,00
<hr/>	
RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE (a)+(b)=	133 679,88
RESULTAT PROPRE DE L'EXERCICE (a)+(b)= (hors soldes reportés: comptes 001 ; 002 ; 1068)	133 679,88

Résultats hors comptes 001 et 002 = 133 679,88 en conformité avec le résultat du compte financier unique du comptable

*Mouvement en dépenses ou en recettes ne générant ni encaissement ni décaissement effectif

A - Les dépenses

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES		Evolution
		2024	2025	
011	Charges à caractère général	28 930 403,50	30 468 138,39	5,3 %
65	Autres charges gestion courante	10 274 569,20	10 592 000,00	3,1 %
67	Charges exceptionnelles	0,00	142 220,12	-
TOTAL DEPENSES REELLES		39 204 972,70	41 202 358,51	5,1 %

Les charges réelles de fonctionnement s'élèvent à 41,2 M€ et se répartissent comme suit :

011-Charges à caractère général : 30,5 M€

Les postes de charges sont les suivants :

POSTES	2024	2025	Evolution
DSP Car Jaune 2015-2025	27 078 302,31	29 230 517,17	7,9 %
Gestion Réseau Car Jaune 2015-2025	498 226,53	543 771,72	9,1 %
Accompagnement au sol	511 914,18	439 667,80	-14,1 %
Fonctionnement des gares routières	198 015,55	43 377,92	-78,1 %
Prestations sécurité sur Réseau Car Jaune	326 231,73	24 754,32	-92,4 %
Frais de nettoyage des gares - DL	317 713,20	151 339,31	-52,4 %
Entretien et réparation sur terrains	0,00	13 226,15	-
Frais de nettoyage des locaux	0,00	21 484,00	-
TOTAL	28 930 403,50	30 468 138,39	5,3 %

L'augmentation des charges à caractère général de 5,3 % s'explique principalement par la hausse de la contribution financière de la DSP Car jaune avec :

- La mise en service de la nouvelle offre Car Jaune en décembre 2025 avec une augmentation de 10 % de l'offre et une restructuration du réseau avec la généralisation de la tarification à 2 € sur la ligne touristique ;
- La mise en service de 83 autocars neufs dont 11 cars à étage ;
- La mise en service de bornes d'informations dynamiques aux abords des gares ;
- La modernisation des abribus.

065-Autres charges de gestion courante : 10,6 M€

Les postes de charges sont les suivants :

POSTES	2024	2025	Evolution
Reversement DGD Autres AOTU	6 841 183,93	6 841 183,93	0,0 %
Compensation suite transfert compétences CASUD	1 011 485,27	1 011 485,27	0,0 %
Versements aux AOTU EXTRA-MUROS	2 196 600,00	2 477 790,80	12,8 %
Reversement REUNI'PASS aux EPCI	225 300,00	261 540,00	16,1 %
TOTAL	10 274 569,20	10 592 000,00	3,1 %

Le montant des autres charges de gestion courante augmente de + 3,1 % en 2025.

L'augmentation s'explique principalement par la hausse des recettes REUNI'PASS reversées aux autorités organisatrices de mobilités (CINOR, CASUD, CIREST, CIVIS et TO).

B - Les recettes

CHAPITRE	LIBELLE	RECETTES		Evolution
		2024	2025	
74	Subventions d'exploitation	38 940 708,01	40 439 827,74	3,8 %
75	Produits de gestion courante	114 375,00	315 465,75	175,8 %
77	Produits exceptionnels	149 890,00	580 745,00	287,4 %
TOTAL RECETTES REELLES		39 204 973,01	41 336 038,49	5,4 %

Les produits de fonctionnement s'élèvent à 41,3 M€ et se répartissent comme suit :

074-Subventions d'exploitation : 40,44 M€

POSTES	2024	2025	Evolution
Compensation de transfert du Département	7 082 000,00	7 082 000,00	0,0 %
Subventions et participations Régions	31 858 708,01	33 357 827,74	4,7 %
TOTAL	38 940 708,01	40 439 827,74	3,8 %

Par rapport à 2024, la subvention régionale provenant du budget principal de 33 357 827,74 € augmente de + 1,5 M€ (soit + 4,7 %).

Il est à noter que certaines charges telles que les dépenses de personnel affecté sur ce secteur ou les loyers des locaux administratifs sont supportées, à ce stade, par le budget principal.

075-Produits de gestion courante : 0,315 M€

Le montant de redevance pour location de bus s'élève à 0,315 M€.

077-Produits exceptionnels : 0,580 M€

Les débits et pénalités perçus s'établissent à 0,580 M€.

L'augmentation est liée principalement aux manquements des obligations de la DSP réseau Car Jaune.

LA CONSOLIDATION DES COMPTES

La loi 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République (dite loi ATR) a introduit les prémices d'une consolidation des comptes dans le secteur public local. Cette "consolidation" consiste, pour une collectivité locale, à détecter un éventuel risque en examinant, à l'aide de documents comptables, la nature des relations juridiques et/ou financières existantes entre ladite collectivité et ses partenaires, définis ici sous le terme de "partenaires privilégiés".

La consolidation des comptes consiste en une intégration des résultats annuels du budget principal et des budgets annexes par neutralisation des transferts des données croisées entre budgets.

	BUDGET NON CONSOLIDE		BUDGET CONSOLIDE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'INVESTISSEMENT	642 377 649,80	507 251 110,40	642 377 649,80	507 251 110,40
Budget Principal	639 544 190,13	502 451 121,60	639 544 190,13	502 451 121,60
Budget Annexe ENERGIE	-	-	-	-
Budget Annexe DSP Musées	2 833 459,67	4 799 988,80	2 833 459,67	4 799 988,80
Budget Annexe TRANSPORT	-	-	-	-
SECTION DE FONCTIONNEMENT	682 047 348,95	838 823 714,80	648 569 151,86	805 345 517,71
Budget Principal	637 869 374,16	793 343 861,83	604 511 546,42	793 223 492,48
Budget Annexe ENERGIE	128 225,34	1 310 354,81	7 855,99	1 310 354,81
Budget Annexe DSP Musées	2 847 390,94	2 833 459,67	2 847 390,94	2 833 459,67
Budget Annexe TRANSPORT	41 202 358,51	41 336 038,49	41 202 358,51	7 978 210,75
BUDGET GENERAL	1 324 424 998,75	1 346 074 825,20	1 290 946 801,66	1 312 596 628,11

Il convient de relever que les flux budgétaires croisés entre le budget principal et le budget annexe ENERGIE concernent les opérations de refacturations effectuées par la Région au titre des achats de matériel et des frais de maintenance ainsi que du coût de la mise à disposition du personnel.

Elles s'élèvent en 2025 à la somme de 120 369,35 € en section de fonctionnement dont 18 416,00 € (chapitre 012) + 101 953,35 € (chapitre 011) pour le budget annexe ÉNERGIE.

Il est enfin à noter que le budget de la Région a versé une subvention de fonctionnement d'un montant de 33,4 M€ en 2025 au budget annexe Transport pour la gestion de la DSP Car Jaune. Cette participation permet de financer la compétence TRANSPORT transférée à la Région, à la suite de la loi NOTRE.

LES BUDGETS DOTÉS DE L'AUTONOMIE FINANCIÈRE

La collectivité a fait le choix de suivre la gestion des fonds européens dont elle assure la fonction d'autorité de gestion (FEDER et INTERREG) dans des budgets distincts du budget principal. Les budgets annexes sont dotés de l'autonomie financière sans personnalité morale.

1- LE BUDGET AUTONOME FEDER 2014-2020

Par délibération en date du 17 octobre 2014, le Conseil Régional a mis en place un budget annexe afin de suivre les opérations comptables liées à la gestion des fonds européens dans le cadre de sa fonction d'Autorité de Gestion pour le FEDER convergence 2014-2020.

Soumis à la nomenclature budgétaire et comptable M57, ce budget autonome est équilibré en dépenses et recettes comme suit :

LES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025 DU BUDGET AUTONOME FEDER 2014-2020

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	Recettes
DEFICIT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (002) 142 953 057,34	EXCEDENT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (002) 0,00
DÉPENSES RÉELLES 2 660 719,79	RECETTES RÉELLES 30 639,95
DEPENSES D'ORDRE* de section à section 340 357 103,74	
RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE (a) -42 270 711,42 dont résultat de l'exercice 100 682 345,92	RECETTES D'ORDRE* de section à section 443 669 529,50

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	Recettes
DEFICIT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (001) 0,00	EXCEDENT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (001) 173 589 727,53
DÉPENSES RÉELLES 2 425 429,88 dont hors dette 2 425 429,88	RECETTES RÉELLES 4 390 054,14 dont compte 1068 inclus de : 0,00
DEPENSES D'ORDRE* à l'intérieur de la section 0,00 de section à section 443 669 529,50	
SOLDE D'EXECUTION (b) 72 241 926,03	RECETTES D'ORDRE* à l'intérieur de la section 0,00 de section à section 340 357 103,74

RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE (a)+(b)=	29 971 214,61
---	----------------------

RESULTAT PROPRE DE L'EXERCICE (a)+(b)= (hors soldes reportés: comptes 001 ; 002 ; 1068)	-665 455,58
---	--------------------

Résultats hors comptes 001 et 002 = -665 455,58 en conformité avec le résultat du compte financier unique du comptable
 *Mouvements en dépenses ou en recettes ne générant ni encaissement ni décaissement effectif

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

A - Les dépenses

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES		Evolution
		2024	2025	
9305	Gestion des fonds européens	19 255 289,62	2 660 719,79	-86,2 %
TOTAL DEPENSES REELLES		19 255 289,62	2 660 719,79	-86,2 %

Les charges de fonctionnement s'élèvent à 2,7 M€ et se répartissent comme suit :

- les projets financés par le POE 2014-2020 s'élèvent à 2,7 M€ en 2025

B - Les recettes

CHAPITRE	LIBELLE	RECETTES		Evolution
		2024	2025	
9305	Gestion des fonds européens	31 872 161,48	30 639,95	-99,9 %
TOTAL RECETTES REELLES		31 872 161,48	30 639,95	-99,9 %

Les produits de fonctionnement s'élèvent à 0,031 M€ et se répartissent comme suit :

- le remboursement des indus s'élève à 0,031 M€.

II – SECTION D'INVESTISSEMENT

A - Les dépenses

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES		Evolution
		2024	2025	
9005	Gestion des fonds européens	343 627 893,75	2 425 429,88	-99,3 %
TOTAL DEPENSES REELLES		343 627 893,75	2 425 429,88	-99,3 %

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 2,4 M€ et se répartissent comme suit :

- les projets financés par le REACT UE représentent 2,4 M€.

B - Les recettes

CHAPITRE	LIBELLE	RECETTES		Evolution
		2024	2025	
9005	Gestion des fonds européens	402 277 379,71	4 390 054,14	-98,9 %
TOTAL RECETTES REELLES		402 277 379,71	4 390 054,14	-98,9 %

Les recettes d'investissement s'élèvent à 4,4 M€ et se répartissent comme suit :

- les subventions reçues au titre du POE 2014-2020 s'élèvent à 3,6 M€ ;

- le remboursement des indus s'élève à 0,811 M€.

2- LE BUDGET AUTONOME POCT 2014-2020

Par délibération en date du 17 octobre 2014, le Conseil Régional a mis en place un budget annexe afin de suivre les opérations comptables liées à la gestion des fonds européens dans le cadre de sa fonction d'Autorité de Gestion pour le FEDER convergence 2014-2020. Soumis à la nomenclature budgétaire et comptable M57, ce budget autonome est équilibré en dépenses et recettes comme suit :

LES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025 DU BUDGET AUTONOME POCT 2014-2020

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	Recettes
DEFICIT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (002) 0,00	EXCEDENT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (002) 0,00
DÉPENSES RÉELLES 0,00	RECETTES RÉELLES 454 204,93
DEPENSES D'ORDRE* de section à section 2 492 881,36	RECETTES D'ORDRE* de section à section 2 119 472,41
RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE (a) 80 795,98 dont résultat de l'exercice 80 795,98	
<hr/>	
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes
DEFICIT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (001) 0,00	EXCEDENT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (001) 1 521 312,66
DÉPENSES RÉELLES 0,00 dont hors dette 0,00	RECETTES RÉELLES 0,00 dont compte 1068 inclus de : 0,00
DEPENSES D'ORDRE* à l'intérieur de la section 0,00 de section à section 2 119 472,41	RECETTES D'ORDRE* à l'intérieur de la section 0,00 de section à section 2 492 881,36
SOLDE D'EXECUTION (b) 1 894 721,61	
<hr/>	
RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE (a)+(b)=	1 975 517,59
RESULTAT PROPRE DE L'EXERCICE (a)+(b)= (hors soldes reportés: comptes 001 ; 002 ; 1068)	454 204,93

Résultats hors comptes 001 et 002 = 454 204,93 en conformité avec le résultat du compte financier unique du comptable
*Mouvements en dépenses ou en recettes ne générant ni encaissement ni décaissement effectif

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

A - Les dépenses

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES		Evolution
		2024	2025	
9305	Gestion des fonds européens	6 454 743,17	0,00	-100,0 %
TOTAL DEPENSES REELLES		6 454 743,17	0,00	-100,0 %

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 0 €.

Il n'y a plus de projets financés sur le POE 2014-2020.

B - Les recettes

CHAPITRE	LIBELLE	RECETTES		Evolution
		2024	2025	
9305	Gestion des fonds européens	7 449 906,57	454 204,93	-93,9 %
TOTAL RECETTES REELLES		7 449 906,57	454 204,93	-93,9 %

Les produits de fonctionnement s'élèvent à 0,454 M€ et se répartissent comme suit :

- les subventions reçues au titre du POE 2014-2020, pour le financement des projets s'élèvent à 0,454 M€

II – SECTION D'INVESTISSEMENT

A - Les dépenses

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES		Evolution
		2024	2025	
9005	Gestion des fonds européens	2 498 557,64	0,00	-100,0 %
TOTAL DEPENSES REELLES		2 498 557,64	0,00	-100,0 %

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 0€.

Il n'y a plus de projets financés sur le POE 2014-2020.

B - Les recettes

CHAPITRE	LIBELLE	RECETTES		Evolution
		2024	2025	
9005	Gestion des fonds européens	2 119 472,41	0,00	-100,0 %
TOTAL RECETTES REELLES		2 119 472,41	0,00	-100,0 %

Les recettes d'investissement s'élèvent à 0€.

Il n'y a plus de subventions reçues sur le POE 2014-2020.

3- LE BUDGET AUTONOME FEDER-FSE 2021-2027

Par délibération en date du 25 novembre 2020, le Conseil Régional a mis en place un budget annexe afin de suivre les opérations comptables liées à la gestion des fonds européens dans le cadre de sa fonction d'Autorité de Gestion pour le FEDER / FSE 2021-2027.

La validation par la commission européenne des programmes opérationnels pour la période 2021-2027 étant intervenue en novembre 2022, le budget a été voté pour la première fois sur l'exercice 2023.

Soumis à la nomenclature budgétaire et comptable M57, ce budget autonome est équilibré en dépenses et recettes comme suit :

LES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025 DU BUDGET AUTONOME FEDER-FSE 2021-2027

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	Recettes
DEFICIT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (002) 1 403 871,13	EXCEDENT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (002) 0,00
DÉPENSES RÉELLES 77 786 605,42	RECETTES RÉELLES 38 726 265,37
DEPENSES D'ORDRE* de section à section 48 291 217,94	RECETTES D'ORDRE* de section à section 47 817 827,68
RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE (a) -40 937 601,44 dont résultat de l'exercice -39 533 730,31	

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	Recettes
DEFICIT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (001) 473 390,26	EXCEDENT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (001) 0,00
DÉPENSES RÉELLES 109 134 270,79 dont hors dette 109 134 270,79	RECETTES RÉELLES 115 053 686,55 dont compte 1068 inclus de : 0,00
DEPENSES D'ORDRE* à l'intérieur de la section 0,00 de section à section 47 817 827,68	RECETTES D'ORDRE* à l'intérieur de la section 0,00 de section à section 48 291 217,94
SOLDE D'EXECUTION (b) 5 919 415,76	

RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE (a)+(b)=	-35 018 185,68
---	-----------------------

RESULTAT PROPRE DE L'EXERCICE (a)+(b)= (hors soldes reportés: comptes 001 ; 002 ; 1068)	-33 140 924,29
---	-----------------------

Résultats hors comptes 001 et 002 = -33 140 924,29 en conformité avec le résultat du compte financier unique du comptable

*Mouvements en dépenses ou en recettes ne générant ni encaissement ni décaissement effectif

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

A - Les dépenses

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES		Evolution
		2024	2025	
9305	Gestion des fonds européens	6 001 340,76	77 786 605,42	1196,2 %
TOTAL DEPENSES REELLES		6 001 340,76	77 786 605,42	1196,2 %

Les charges de fonctionnement s'élèvent à 77,8 M€ et se répartissent comme suit :

- les projets financés par le POE 2021-2027 FEDER s'élèvent à 26,6 M€ en 2025 ;
- les projets financés par le POE 2021-2027 FSE s'élèvent à 51,2 M€ en 2025.

B - Les recettes

CHAPITRE	LIBELLE	RECETTES		Evolution
		2024	2025	
9305	Gestion des fonds européens	3 733 007,78	38 726 265,37	937,4 %
TOTAL RECETTES REELLES		3 733 007,78	38 726 265,37	937,4 %

Les produits de fonctionnement s'élèvent à 38,73 M€ et se répartissent comme suit :

- les subventions reçues au titre du POE 2021-2027 FEDER s'élèvent à 10,4 M€ ;
- les subventions reçues au titre du POE 2021-2027 FSE sont de 24,4 M€.

II – SECTION D'INVESTISSEMENT

A - Les dépenses

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES		Evolution
		2024	2025	
9005	Gestion des fonds européens	48 291 217,94	109 134 270,79	126,0 %
923	Dettes et autres opérations financières	14 097 069,22	0,00	-100,0 %
TOTAL DEPENSES REELLES		62 388 287,16	109 134 270,79	74,9 %

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 109,1 M€ et se répartissent comme suit :

- les projets financés par le POE 2021-2027 FEDER s'élèvent à 109,1 M€ en 2025.

B - Les recettes

CHAPITRE	LIBELLE	RECETTES		Evolution
		2024	2025	
9005	Gestion des fonds européens	29 272 479,28	115 053 686,55	293,0 %
923	Dettes et autres opérations financières	1,00	0,00	-100,0 %
TOTAL RECETTES REELLES		29 272 480,28	115 053 686,55	293,0 %

Les recettes d'investissement s'élèvent à 115,1 M€ et se répartissent comme suit :

- les subventions reçues au titre du POE 2021-2027 FEDER s'élèvent à 115,1 M€.

4- LE BUDGET AUTONOME INTERREG OI 2021-2027

Par délibération en date du 25 novembre 2020, le Conseil Régional a mis en place un budget annexe afin de suivre les opérations comptables liées à la gestion des fonds européens dans le cadre de sa fonction d'Autorité de Gestion pour le POE INTERREG OI 2021-2027.

La validation par la commission européenne des programmes opérationnels pour la période 2021-2027 étant intervenue en novembre 2022, le budget a été voté pour la première fois sur l'exercice 2023.

Soumis à la nomenclature budgétaire et comptable M57, ce budget autonome est équilibré en dépenses et recettes comme suit :

LES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025 DU BUDGET AUTONOME INTERREG 2021-2027

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	Recettes
DEFICIT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (002) 0,00	EXCEDENT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (002) 3 309 428,61
DÉPENSES RÉELLES 5 163 879,63	RECETTES RÉELLES 3 868 131,24
DEPENSES D'ORDRE* de section à section 0,00	
RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE (a) 2 013 680,22 dont résultat de l'exercice -1 295 748,39	RECETTES D'ORDRE* de section à section 0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	Recettes
DEFICIT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (001) 0,00	EXCEDENT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (001) 0,00
DÉPENSES RÉELLES 2 181 351,30 dont hors dette 2 181 351,30	RECETTES RÉELLES 0,00 dont compte 1068 inclus de : 0,00
DEPENSES D'ORDRE* à l'intérieur de la section 0,00 de section à section 0,00	
SOLDE D'EXECUTION (b) -2 181 351,30	RECETTES D'ORDRE* à l'intérieur de la section 0,00 de section à section 0,00

RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE (a)+(b)=	-167 671,08
---	--------------------

RESULTAT PROPRE DE L'EXERCICE (a)+(b)= (hors soldes reportés: comptes 001 ; 002 ; 1068)	-3 477 099,69
---	----------------------

Résultats hors comptes 001 et 002 = -3 477 099,69 en conformité avec le résultat du compte financier unique du comptable

*Mouvements en dépenses ou en recettes ne générant ni encaissement ni décaissement effectif

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

A - Les dépenses

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES		Evolution
		2024	2025	
9305	Gestion des fonds européens	425 718,93	5 163 879,63	1013,0 %
TOTAL DEPENSES REELLES		425 718,93	5 163 879,63	1013,0 %

Les charges de fonctionnement s'élèvent à 5,2 M€ et concernent les subventions versées pour le financement des projets par le POE 2021-2027 INTERREG OI.

B - Les recettes

CHAPITRE	LIBELLE	RECETTES		Evolution
		2024	2025	
9305	Gestion des fonds européens	1 867 573,77	3 868 131,24	107,1 %
TOTAL RECETTES REELLES		1 867 573,77	3 868 131,24	107,1 %

Les produits de fonctionnement s'élèvent à 3,9 M€ et concernent les subventions reçues au titre du POE 2021-2027 INTERREG OI pour le financement des projets.

II – SECTION D'INVESTISSEMENT

A - Les dépenses

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES		Evolution
		2024	2025	
9005	Gestion des fonds européens	-	2 181 351,30	-
923	Dettes opérations financières	1 245 049,18	-	-200,0 %
TOTAL DEPENSES REELLES		1 245 049,18	2 181 351,30	-24,8 %

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 2,2 M€ et concernent les subventions versées pour le financement des projets par le POE 2021-2027 INTERREG OI.

B - Les recettes

CHAPITRE	LIBELLE	RECETTES		Evolution
		2024	2025	
9005	Gestion des fonds européens	-	-	-
923	Dettes et autres opérations financières	0,00	0,00	-
TOTAL RECETTES REELLES		0,00	0,00	

Les recettes d'investissement s'élèvent à 0€.

5- PROJETS ECONOMIQUES FINANCES PAR L'EUROPE ET FONDS PROPRES REGION

En 2025, la Région a accompagné les entreprises à l'aide des fonds Européens FEDER et Interreg à hauteur de **199,4 M€** (- 54,8 %) et au titre de la contrepartie nationale sur fonds propres Région à hauteur de **5,7 M€** (- 21,2 %) dans le cadre des objectifs thématiques (OT).

Les projets financés en 2025 par les fonds européens et les fonds propres Région se répartissent comme suit :

Politiques publiques	2014-2020 & 2021-2027		2025
	CPN Région	Programmes Européens	
Axe 1 : Le développement Humain et Solidaire	766 350	61 785 112	62 551 462
Axe 2 : Le développement Economique par l'ouverture de nouveaux horizons	4 266 009	40 056 032	44 322 041
Axe 3 : Le développement Durable et la Transition Ecologique	705 759	84 401 591	85 107 350
Les missions transversales	0	13 109 522	13 109 522
Total	5 738 118	199 352 257	205 090 375

BUDGET FEDER 2014-2020

en M €

Axes Mandature	Objectifs Thématiques fonctionnement / investissement	MANDATS CPN REGION POE 2014-2020					MANDATS FEDER POE 2014-2020				
		2021	2022	2023	2024	2025	2021	2022	2023	2024	2025
Fonctionnement		1,79	1,34	2,84	0,31	0,0	20,16	20,88	48,11	19,26	2,66
Axe 1	OT1 : Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation	0,46	0,35				2,46	2,03	1,01	0,02	
	OT13 : Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie									0,12	
	Total Axe Mandature 1	0,46	0,35				2,46	2,03	1,01	0,14	
Axe 2	OT1 : Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation	0,06	0,16	0,28	0,27		0,54	1,47	3,97	1,91	
	OT3 : Renforcer la compétitivité des PME	1,27	0,83	2,56	0,04		9,85	6,21	3,51	0,89	0,01
	OT13 : Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie						1,36	5,33	33,23	5,60	
	Total Axe Mandature 2	1,33	0,99	2,83	0,31		11,74	13,01	40,71	8,40	0,01
Missions Transversales	Assistance technique						5,95	5,84	6,39	10,72	2,49
	Créances admises en non-valeur et éteintes										0,16
Investissement		8,17	8,66	6,13	4,80	0,0	105,00	135,23	293,94	343,63	2,43
Axe 1	OT1 : Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation	1,65	2,24	0,04	0,63		9,71	14,55	2,08	9,80	
	OT9 : Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté	0,14	0,09	0,27	0,39		3,86	3,34	5,36	18,03	
	OT10 : Investir dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie	0,80	0,91	0,30	0,34		13,05	4,68	6,60	24,90	
	OT13 : Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie							1,94	70,05	74,12	
	Total Axe Mandature 1	2,59	3,23	0,62	1,35		26,62	24,50	84,09	126,86	
Axe 2	OT1 : Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation	0,31	0,12	1,33	0,75		1,49	0,57	16,16	4,64	
	OT2 : Améliorer l'accès, l'utilisation et la qualité des TIC	0,07	0,01	0,03	0,07		4,83	4,62	4,19	0,80	
	OT3 : Renforcer la compétitivité des PME	1,97	2,49	2,35	0,64		7,79	13,01	25,65	21,85	0,04
	OT13 : Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie							3,50	19,50	28,23	2,39
	Total Axe Mandature 2	2,34	2,62	3,71	1,45		14,12	21,68	65,50	55,51	2,43
Axe 3	OT4 : Soutenir la transition vers une économie à faible émission de CO2 dans tous les secteurs	0,95	1,44	0,54	0,78		15,11	18,10	18,89	25,32	
	OT5 : Promouvoir l'adaptation au changement climatique ainsi que la prévention et la gestion des risques	0,65	0,04	0,08	0,23		7,08	10,57	10,26	4,57	
	OT6 : Protéger l'environnement et promouvoir l'utilisation rationnelle des ressources	0,20	0,79	0,48	0,99		16,62	17,89	18,34	44,68	
	OT7 : Promouvoir le transport durable et supprimer les obstacles dans les infrastructures de réseaux essentielles	1,44	0,54	0,70	0,00		24,46	28,92	47,49	66,25	
	OT13 : Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie						0,99	13,56	49,36	20,44	
	Total Axe Mandature 3	3,24	2,81	1,80	1,99		64,26	89,04	144,34	161,26	
Total général		9,96	10,00	8,96	5,11	0,00	125,16	156,10	342,05	362,88	5,09

BUDGET POCT 2014-2020

en M €

Axes Mandature	Objectifs Thématiques fonctionnement / investissement	MANDATS CPN REGION POE 2014-2020					MANDATS UE POE INTERREG 2014-2020				
		2021	2022	2023	2024	2025	2021	2022	2023	2024	2025
Fonctionnement		0,56	0,61	0,59	0,50	0,00	5,14	7,17	7,50	6,05	0,00
Axe 1	OT1 : Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation	0,03	0,13	0,31	0,18		0,31	1,73	3,59	2,03	
	OT10 : Investir dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie	0,15	0,06	0,08	0,12		1,12	0,77	0,80	1,25	
	Total Axe Mandature 1	0,18	0,19	0,39	0,30		1,43	2,50	4,39	3,28	
Axe 2	OT3 : Renforcer la compétitivité des PME	0,15	0,14	0,15			2,03	1,43	2,21	0,02	
	Total Axe Mandature 2	0,15	0,14	0,15			2,03	1,43	2,21	0,02	
Axe 3	OT5 : Promouvoir l'adaptation au changement climatique ainsi que la prévention et la gestion des risques	0,17	0,21	0,01	0,13		1,01	1,18	0,11	0,72	
	OT6 : Protéger l'environnement et promouvoir l'utilisation rationnelle des ressources	0,05	0,07	0,04	0,07		0,58	1,04	0,55	1,55	
	Total Axe Mandature 3	0,22	0,28	0,05	0,20		1,60	2,22	0,66	2,27	
Missions Transversales	Assistance technique						0,08	1,02	0,24	0,48	
Investissement		0,36	0,50	0,08	0,09	0,00	3,19	4,55	0,51	2,50	0,00
Axe 1	OT1 : Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation	0,36	0,50	0,05	0,07		2,61	3,51	0,34	0,55	
	Total Axe Mandature 1	0,36	0,50	0,05	0,07		2,61	3,51	0,34	0,55	
Axe 3	OT5 : Promouvoir l'adaptation au changement climatique ainsi que la prévention et la gestion des risques									1,82	
	OT6 : Protéger l'environnement et promouvoir l'utilisation rationnelle des ressources			0,03	0,02		0,58	1,04	0,17	0,13	
	Total Axe Mandature 3			0,03	0,02		0,58	1,04	0,17	1,95	
Total général		0,91	1,11	0,67	0,59	0,00	8,33	11,71	8,01	8,55	0,00

BUDGET FEDER/FSE 2021-2027

en M €

Axes Mandature	Objectifs Spécifiques fonctionnement / investissement	MANDATS CPN REGION PE 2021-2027			MANDATS UE PE FEDER/FSE+ 2021- 2027		
		2023	2024	2025	2023	2024	2025
Fonctionnement		1,97	1,15	1,90	1,74	6,00	77,79
Axe 1	1.1 Développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe			0,02			0,61
	4.6 Faciliter l'insertion des jeunes en difficulté (Priorité spécifique FSE + : Emploi des jeunes)				1,32	0,00	3,50
	4.7 Améliorer l'employabilité des réunionnais, notamment par l'accès à la formation et par la mobilité	0,04	0,10	0,13	0,23	0,85	45,48
	Total Axe Mandature 1	0,04	0,10	0,15	1,54	0,85	49,59
Axe 2	1.1 Développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe	0,03	0,22	0,37	0,19	1,23	2,11
	1.3 Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME et la création d'emplois dans les PME, y compris par des investissements productifs (FEDER)	1,90	0,79	1,30		3,36	15,64
	1.4 Développer les compétences en ce qui concerne la spécialisation intelligente, la transition industrielle et l'esprit d'entreprise		0,04	0,08		0,56	0,67
	Total Axe Mandature 2	1,93	1,04	1,75	0,19	5,15	18,42
Missions Transversales	Assistance technique						9,78
Investissement			0,36	2,87		62,39	109,13
Axe 1	4.2 Une Europe plus sociale					4,16	5,22
	5.1 - Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la Culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité dans les zones urbaines						1,11
	5.2 - Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la Culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité dans les zones rurales						1,23
	Total Axe Mandature 1					4,16	7,56
Axe 2	1.1 Développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe			1,51			8,56
	1.2 - En tirant parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises, des organismes de recherche et des pouvoirs publics			0,01			0,12
	1.3 Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME et la création d'emplois dans les PME, y compris par des investissements productifs (FEDER)		0,02	0,64		13,56	3,46
	3.2 - Mettre en place et développer une mobilité durable, intelligente, intermodale et résiliente face aux facteurs climatiques au niveau national, régional et local, y compris en améliorant l'accès au RTE-T et la mobilité transfrontalière						3,80
	4.6 - Renforcer le rôle de la culture et du tourisme durable dans le développement économique, l'inclusion sociale et l'innovation sociale			0,31			2,99
	Total Axe Mandature 2		0,02	2,47		13,56	18,93
Axe 3	2.1 - Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre			0,01			11,36
	2.2 Promouvoir les énergies renouvelables		0,09	0,07		0,26	7,30
	2.4 Favoriser l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophe et la résilience, en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes					6,86	10,31
	2.5 Favoriser l'accès à l'eau et une gestion durable de l'eau		0,25	0,30		11,81	12,88
	2.6 - Favoriser la transition vers une économie circulaire et efficace dans l'utilisation des ressources						1,58

Axes Mandature	Objectifs Spécifiques fonctionnement / investissement	MANDATS CPN REGION PE 2021-2027			MANDATS UE PE FEDER/FSE+ 2021-2027		
		2023	2024	2025	2023	2024	2025
Axe 3	2.7 - Améliorer la protection et la préservation de la nature et de la biodiversité et renforcer les infrastructures vertes, en particulier en milieu urbain, et réduire toutes les formes de pollution			0,02			1,14
	2.8 Favoriser une mobilité urbaine multimodale durable, dans le cadre de la transition vers une économie à zéro émission nette de carbone (FEDER)					11,64	32,98
	2.10 - Reconstruction en réponse à des catastrophes naturelles						5,10
	Total Axe Mandature 3		0,34	0,39		30,58	82,64
Total général		1,97	1,50	4,77	1,74	54,29	186,92

Descriptif de quelques projets financés en 2025 :

Bénéficiaire	Opération	Résumé de l'opération	Engagés M€		Localisation	Mandatement 2025 M€		
			UE	Région		Stade	UE	Région
REGION REUNION	Construction du lycée des Métiers de la mer	D'une capacité globale prévisionnelle de 726 élèves, le lycée des métiers de la mer sera implanté sur la Commune de Le Port. Il offrira des formations professionnelles allant du CAP au BTS avec une capacité de 336 élèves, mais également une offre de formation en voie générale de la seconde à la terminale pour 390 élèves.	53,80		Le Port	Acompte	2,44	
SARL GENERALL AUTOS	Construction d'une unité de recyclage des métaux et de VHU	Le projet consiste en la création d'un centre de recyclage des déchets métalliques et VHU	1,28	0,26	Saint-Louis	Acompte	0,93	0,16
COMMUNE DE SAINT JOSEPH	Aménagement d'un ouvrage de franchissement sur la rue du centre nautique à Saint-Joseph	Le projet concerne l'aménagement d'un ouvrage de franchissement de la Ravine Jean Petit dans la rue du centre nautique, à Saint-Joseph. Le remplacement du radier actuel par un ouvrage hydraulique mieux dimensionné permettra de renforcer la résilience du réseau routier.	2,34		Saint-Joseph	Acompte	0,95	
Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré de La Réunion (SHLMR)	Victoria Réhabilitation thermique et énergétique de 215 logements	La réhabilitation du groupe d'habitation Victoria intégrera les travaux suivants : -Travaux d'étanchéité, travaux d'amélioration des parties privatives et des parties communes, travaux de résidentialisation, travaux d'amélioration de l'accessibilité, installation de l'eau chaude solaire, végétalisation des pieds d'immeuble, réaménagement des parkings.	2,95		Saint-André	Acompte	1,84	

BUDGET INTERREG OI 2021 – 2027

en M€

Axes Mandature	Objectifs Thématiques fonctionnement / investissement	MANDATS CPN REGION		MANDATS UE	
		2024	2025	2024	2025
Fonctionnement		0,08	0,62	0,43	5,16
Axe 1	OS 1.1- Développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe		0,10		0,91
	OS 4.2- Améliorer l'égalité d'accès à des services de qualité et inclusifs dans l'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie grâce au développement des infrastructures accessibles, notamment en favorisant la résilience dans le domaine de l'enseignement et de la formation à distance et en ligne		0,12		1,08
	OS 4.6 - Renforcer le rôle de la culture et du tourisme durable dans le développement économique, l'inclusion sociale et l'innovation sociale		0,03		0,15
	ISO 6.6 - Autres actions visant à soutenir une meilleure gouvernance de la coopération		0,01		0,32
	Total Axe Mandature 1	0,00	0,26	0,00	2,46
Axe 2	OS 1.3: Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME et la création d'emplois dans les PME, y compris par des investissements productifs	0,01	0,03	0,08	0,17
	OS 4.6: Renforcer le rôle de la culture et du tourisme durable dans le développement économique, l'inclusion sociale et l'innovation sociale	0,05	0,02	0,26	0,10
	Total Axe Mandature 2	0,06	0,05	0,34	0,27
Axe 3	OS 2.4 - Favoriser l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophe		0,24		1,38
	OS 2.6: Favoriser la transition vers une économie circulaire et efficace dans l'utilisation des ressources	0,01	0,03	0,08	0,16
	OS 2.7 - Améliorer la protection et la préservation de la nature et de la biodiversité et renforcer les infrastructures vertes, en particulier en milieu urbain, et réduire toutes les formes de pollution		0,04		0,23
	Total Axe Mandature 3	0,01	0,31	0,08	1,76
Missions Transversales	Assistance technique				0,67
Investissement			0,38	1,25	2,18
Axe 1			0,38		2,18
	Total Axe Mandature 1		0,38		2,18
Missions Transversales	Remboursement du préfinancement 2021-2022 de INTERREG OI			1,25	
Total général		0,08	1,00	1,67	7,34

Descriptif de quelques projets financés en 2025 :

Bénéficiaire	Opération	Résumé de l'opération	Montants engagés		Localisation	Mandatement 2025		
			UE	Région		Stade	UE	Région
ASSOCIATION RUN-WAY	Réunion-Madagascar : structuration, innovation et sensibilisation pour une filière textile circulaire et durable dans la zone Océan Indien	RUN-WAY initie une coopération La Réunion-Madagascar pour valoriser les déchets textiles. Il vise une filière locale et durable, fondement d'une économie circulaire réduisant déchets, CO ₂ , créant des emplois et préservant les savoir-faire.	0,15	0,03	La Réunion Madagascar	Avance	0,08	0,01
Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de La Réunion	Plaidoyer pour la pêche artisanale durable en océan Indien (PADOI)	Le projet « Plaidoyer pour la pêche artisanale durable en océan Indien (PADOI) vise à promouvoir la durabilité de la pêche artisanale dans Zone Océan Indien, dans le cadre de la Fédération des pêcheurs artisans de l'océan Indien (FPAOI).	0,10	0,02	Comores La Réunion Madagascar Maurice Seychelles	Solde	0,10	0,02
GIP CYCLOTRON REUNION Océan indien	NanoBioScars	Ce projet vise à évaluer le potentiel cicatrisant de scaffolds et des enrichissements sur des modèles de cicatrisation cutanée et osseuse pour proposer des prototypes de pansements enrichis, pour différents tissus étudiés.	0,88	0,16	La Réunion Maurice	Acompte	0,14	0,02

LA SYNTHÈSE DU BILAN DES BUDGETS

LA SYNTHÈSE DU BILAN DU BUDGET PRINCIPAL

2025

Présentation générale du bilan

Le bilan présente la situation patrimoniale de la Région Réunion au 31 décembre 2025.

Il retrace l'ensemble des biens détenus par la collectivité (actif) et les ressources mobilisées pour leur financement (passif).

ACTIF NET				
En M€	2024	2025	Évolution	%
Actif immobilisé	9 665,7	9 085,6	-580,2	-6%
Actif circulant	116,9	90,6	-26,4	-23%
Trésorerie	58,9	39,7	-19,2	-33%
Comptes de régularisation	0,0	0,3	0,3	
TOTAL ACTIF	9 841,6	9 216,1	-625,4	-6%

PASSIF				
En M€	2024	2025	Évolution	%
Fonds propres	8 613,9	8 009,3	-604,7	-7%
Provisions	58,0	57,2	-0,9	-1%
Dettes financières	1 133,6	1 109,0	-24,6	-2%
Dettes non financières	35,5	39,7	4,2	12%
Comptes de régularisation	0,3	1,0	0,8	296%
TOTAL PASSIF	9 841,3	9 216,1	-625,4	-6%

Le total du bilan s'établit à **9 216,1 Md€**.

Le bilan traduit un patrimoine important, financé majoritairement par des ressources propres, ce qui garantit la solidité de la collectivité.

L'exercice 2025 s'inscrit dans la poursuite des travaux engagés dans le cadre du Compte Financier Unique (CFU), avec un objectif renforcé de fiabilisation du patrimoine et d'amélioration de la qualité des comptes.

1 – ACTIF NET

1.1) Actif immobilisé

Au 31 décembre 2025, l'actif immobilisé s'établit à **9 085,5 Md€**, contre **9 665,7 Md€** en 2024, soit une diminution de **-580,2 M€ (-6 %)**. Cette évolution s'explique principalement par les ajustements comptables sur la voirie, la progression des immobilisations en cours et la poursuite des travaux de fiabilisation de l'inventaire comptable. L'analyse des variations doit être appréciée au regard des flux de l'exercice (acquisitions, sorties, amortissements et intégrations).

1. ACTIF IMMOBILISÉ (VALEUR NETTE)				
En M€	2024	2025	Évolution	%
Subventions d'investissement versées	486,1	469,6	-16,5	-3%
Autres immobilisations incorporelles	41,5	53,3	11,7	28%
Immobilisations incorporelles en cours	0,0	0,0	0,0	
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	527,6	522,9	-4,8	-1%
Terrains	82,4	70,3	-12,0	-15%
Constructions	946,2	903,5	-42,6	-5%
Réseaux et installations de voirie	7 269,0	6 638,1	-630,9	-9%
Réseaux divers	160,6	152,0	-8,6	-5%
Installations techniques, agencements et matériel	6,5	5,7	-0,8	-12%
Autres	72,1	80,7	8,6	12%
Immobilisations corporelles en cours	282,1	371,9	89,8	32%
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés	29,3	29,3	0,0	0%
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 848,2	8 251,6	-596,6	-7%
Immobilisations financières	289,9	311,0	21,1	7%
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	289,9	311,0	21,1	7%
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	9 665,7	9 085,6	-580,2	-6%

A) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles s'élèvent à **522,9 M€**, contre **527,6 M€** en 2024, soit une réduction de **-4,8 M€ (-0,9 %)**.

- Les subventions d'investissement versées atteignent 469,6 M€, en légère diminution (- 3 %), sous l'effet combiné :
 - o des acquisitions (59,6 M€) ;
 - o et des amortissements significatifs (75,6 M€).
- Les autres immobilisations incorporelles s'élèvent à **53,3 M€**, en progression (+ 28 %), traduisant :
 - o des acquisitions dynamiques (16,5 M€) ;
 - o compensées partiellement par des amortissements (3,4 M€) ;
 - o et des opérations de reclassement vers les immobilisations en cours.

Le poste incorporel demeure globalement stable, avec des mouvements internes liés à la gestion des études et des subventions. Les évolutions des immobilisations incorporelles trouvent leur traduction au passif à travers les mécanismes de reprise et d'amortissement des subventions d'investissement, conformément aux règles applicables en M57.

B) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles s'élèvent à **8 251,6 M€**, contre **8 848,2 M€** en 2024, soit une diminution de **-596,6 M€ (-7 %)**.

Les terrains s'élèvent à **70,3 M€**, en diminution de -15 % par rapport à 2024.

Cette évolution s'explique principalement par les flux suivants :

- Acquisitions limitées : 0,24 M€ ;
- Cessions marginales : (0,003) M€ ;
- Sorties d'actifs significatives : (12,23) M€, correspondant à des opérations d'apurement ;
- Amortissements résiduels : (0,03) M€.

Ces mouvements incluent notamment :

- La cession de la parcelle BS102 au Tampon ;
- Les cessions des parcelles DD1458 et DD1460 à Saint-Leu ;
- Ainsi que la cession de la parcelle BS211 à Saint-Paul.

Le patrimoine bâti (constructions) constitue un poste structurant des immobilisations corporelles.

Il s'élève à :

- 1 327 M€ en valeur brute ;
- 903,5 M€ en valeur nette ;

et se décompose entre :

- le patrimoine des lycées : 935,5 M€ ;
- les autres bâtiments : 391,5 M€.

Le patrimoine bâti présente une évolution globalement stable sur l'exercice :

- les acquisitions demeurent limitées (environ 3,3 M€ sur les autres bâtiments) ;
- les amortissements sont significatifs (28,2 M€ pour les lycées et 17,7 M€ pour les autres bâtiments).

Cette situation traduit :

- un patrimoine arrivé à maturité ;
- une faible variation du stock ;
- et des flux principalement liés à la consommation économique des biens via l'amortissement.

Le poste voirie (6 638,1 M€) diminue de -9 %, sous l'effet :

- d'acquisitions significatives (127,9 M€) ;
- mais surtout de sorties d'actifs importantes (758,8 M€), correspondant :
 - o à des opérations d'apurement ;
 - o à la correction de doublons ;
 - o et à la sortie d'actifs non patrimoniaux (dont Tram-Train).

La baisse du poste voirie ne traduit pas une dégradation, mais une fiabilisation du patrimoine régional démarré avec un accompagnement externe depuis juin 2025.

Les autres postes d'immobilisations corporelles augmentent de 12%. Ils s'élèvent à **80,7 M€** contre **72,1 M€** (réseaux divers, équipements, informatique, matériel de transport) et présentent des évolutions plus modérées, traduisant principalement des opérations de renouvellement et de modernisation des équipements.

La diminution des immobilisations corporelles, en particulier sur la voirie, s'inscrit en cohérence avec l'évolution des fonds propres et des subventions d'investissement au passif.

Ces mouvements traduisent les effets combinés :

- des sorties d'actifs liées aux opérations de fiabilisation ;
- et des mécanismes d'amortissement et de neutralisation.

C) Immobilisations corporelles en cours

Les immobilisations en cours s'élèvent à **371,9 M€** contre **282,1 M€** en 2024, soit une progression de **+ 32%**.

Cette évolution s'explique par :

- des acquisitions importantes (60,7 M€) dans le secteur des voiries et des lycées majoritairement ;
- et des intégrations significatives (56,1 M€) issues des avances (238), et des frais d'études (203).

Les immobilisations en cours traduisent une structuration du cycle d'investissement, mais appellent une vigilance particulière sur les délais de mise en service. Les comptes d'immobilisations en cours (23x) progressent ainsi de **89,8 M € (+ 32%)**.

En effet, un nombre significatif d'opérations apparaît, au regard des éléments disponibles, comme techniquement achevées ou en situation de mise en service. Toutefois, en l'absence de validation formelle des directions opérationnelles concernées, notamment en charge du patrimoine, les opérations d'intégration en immobilisations définitives ne peuvent être réalisées dans des conditions satisfaisantes.

Cette situation a pour conséquence :

- de maintenir certaines opérations en comptes d'immobilisations en cours au-delà de leur échéance normale ;
- de retarder le déclenchement de l'amortissement ;
- et de limiter la correcte traduction comptable de la réalité patrimoniale.

Dans ce contexte, un renforcement du processus de suivi des opérations et de validation des mises en service sera mis en œuvre à compter de 2026 afin de sécuriser les flux d'intégration et d'améliorer la fiabilité de l'inventaire comptable.

La progression des immobilisations en cours est à mettre en lien avec la diminution des avances versées (compte 238) au passif et à l'actif, traduisant les opérations de bascule vers les immobilisations définitives. Cette approche assure l'éligibilité des dépenses au FCTVA, renforçant alors la capacité de financement de la collectivité (via les intégrations des comptes 238 et 2031x).

• D) Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent :

- les participations de la Région dans des organismes et sociétés (compte 26) ;
- les prêts, avances et autres créances financières (comptes 27x).

Les immobilisations financières s'élèvent à **311 M€** en 2025, contre **289,9 M€** en 2024, soit une progression de **+ 21,1 M€ (+7 %)**.

ANALYSE CIBLÉE – IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
En M€	2024	2025	Évolution	%
Immobilisations financières	83,7	88,8	5,1	6%
Autres immobilisations financières	207,2	223,2	16,0	8%
Dépréciations d'immobilisations	-0,9	-0,9	0,0	0%
TOTAL NET ISSU BALANCE	289,9	311,0	21,1	7%

➤ **Participations (compte 26)**

Les participations atteignent **88,8 M€** au 31 décembre 2025.

La variation constatée sur l'exercice (+ 5 M€) correspond principalement :

- à la prise de participation au capital de SAPMER (5 M€) ;
- à la prise de participation au capital de la SPL Grand Ouest (0,125 M€).

a) Analyse de la valeur des participations (c/261)

Afin d'apprécier la valeur des titres détenus, une analyse a été réalisée en rapprochant :

- la valeur comptable des titres ;
- la quote-part de situation nette (QPSN) des entités, calculée à partir des capitaux propres des derniers comptes disponibles (exercice 2024).

Cette analyse met en évidence des situations contrastées.

En M€	Valeur	QPSN	Écart	Dépréciation estimée	Niveau de risque
SEMATRA	65,2	17,8	-47,4	141,2	Fort
SAPMER*	5,0	3,7	-1,3	1,3	Modéré
Réunion Développement	4,8	2,5	-2,3	2,3	Modéré
SPL Énergies Réunion	3,0	1,6	-1,4	1,4	Modéré
SPL Maraina	0,5	0,3	-0,2	0,2	Modéré
SPL Grand Ouest*	0,1	0,1	-0,1	0,1	Modéré
IDIS	0,1	0,0	-0,1	0,1	Fort
SPL Estival	0,03	0,00	-0,03	0,03	Fort
TOTAL DÉPRÉCIATION ESTIMÉE – COMPTE 261				146,5	

b) Participations sans risque identifié

Certaines participations présentent une valeur cohérente ou inférieure à leur quote-part de situation nette (SEMIR, SAFER, SODIAC, SODEGIS...).

Ces situations traduisent une structure financière satisfaisante et ne nécessitent pas de dépréciation à ce stade.

c) Participations présentant un risque de dépréciation

Certaines entités présentent un écart significatif entre la valeur comptable des titres et leur situation nette :

- SA Réunion Développement (ex-NEXA) : 2,29 M€ ;
- SPL Énergies Réunion : 1,40 M€ ;
- SPL Maraina : 0,18 M€ ;
- SPL Grand Ouest : 0,06 M€ ;
- SAPMER : 1,29 M€.

**Ces écarts traduisent une perte de valeur potentielle des participations concernées. Les estimations relatives à SPL Grand Ouest et SAPMER ont été réalisées sur la base des derniers comptes disponibles (2024). En effet, l'entrée de la Région au capital de ces entités étant intervenue en 2025, il n'existe pas encore de données financières actualisées permettant d'apprécier leur valeur à la clôture.*

En conséquence, l'évaluation repose sur une approche prudente, fondée sur les informations financières disponibles les plus récentes.

d) Entités en situation nette négative

Certaines participations présentent des capitaux propres négatifs :

- IDIS : dépréciation retenue de **0,075 M€** ;
- SPL Estival : dépréciation retenue de **0,025 M€** ;

Dans ces cas, la dépréciation est retenue à hauteur de la valeur des titres détenus.

e) Cas structurant : SEMATRA

La SEMATRA constitue le principal enjeu du portefeuille.

- Valeur comptable : **65,18 M€** ;
- Valeur économique post-restructuration : **17,57 M€** ;
- Quote-part de situation nette : **17,79 M€**.

Les travaux mettent en évidence une **dépréciation estimée à 141,2 M€**, liée :

- aux opérations de restructuration (2022-2023) ;
- aux pertes historiques ;
- à des éléments non encore traduits en comptabilité.

➤ Prêts, avances et autres créances financières (27x)

Les autres immobilisations financières progressent d'environ **+ 16 M€**.

Cette évolution est principalement portée par :

- les engagements auprès de fonds d'investissement et opérateurs financiers :
 - o European Investment Fund : 17,92 M€ ;
 - o Bpifrance : 3,0 M€.
- les financements d'infrastructures et dispositifs publics :
 - o Régie Réunion THD : 2,5 M€.
- les avances remboursables à des acteurs économiques (Institut Bleu, SILEX Films, Chambre d'agriculture).

Des opérations de régularisation (annulations de titres, dépôts et cautionnements) complètent ces mouvements.

f) Analyse du risque de dépréciation

Les travaux mettent en évidence un **risque de dépréciation estimé à 24,5 M€**, fondé sur plusieurs indices :

- risque de non-recouvrement (sinistralité, partage du risque) ;
- érosion de la valeur des fonds ;
- absence de remboursement pour certains dispositifs ;
- incertitudes sur la valorisation.

Ces éléments traduisent une **valeur recouvrable inférieure à la valeur comptable**, justifiant une dépréciation au regard du principe de prudence.

Le commissaire aux comptes, qui accompagne la collectivité dans la démarche de certification des comptes, rappelle que ces risques doivent être documentés et, à défaut, faire l'objet d'une information appropriée en annexe.

En synthèse, les dépréciations estimées s'élèvent à **171 M€** et se déclinent comme suit :

Rubrique (M€)	Dépréciation estimée
Compte 261 – participations	147
Compte 27 – autres instruments financiers	24
TOTAL DÉPRÉCIATION ESTIMÉE AU 31/12/2025	171

Pour les régions, les écritures de dépréciation des actifs financiers relèvent d'un régime semi-budgétaire et entraînent, à ce titre, un impact direct et significatif sur l'équilibre budgétaire de la collectivité.

Les risques de dépréciation identifiés sur les immobilisations financières de la Région sont susceptibles d'avoir un impact sur les fonds propres en cas de comptabilisation, et ce, conformément au principe de prudence.

Leur comptabilisation nécessiterait au préalable :

- une analyse des impacts budgétaires ;
- la définition d'une trajectoire compatible avec les contraintes financières de la Région.

Ainsi, la Région a sollicité une **évolution du cadre réglementaire** auprès du Ministère des comptes publics et du Ministère de l'aménagement du Territoire, sur le volet de dépréciation des actifs financiers, afin de permettre un alignement des normes comptables pour les régions sur la procédure en vigueur pour les Métropoles et la Ville de Paris.

E) Conclusion de l'actif immobilisé

En 2025, la Région a engagé une transformation structurante de la gestion de son patrimoine, marquée par des travaux significatifs sur la voirie, la correction d'anomalies historiques et le déploiement d'un nouvel outil de l'inventaire comptable, avec l'appui d'un prestataire. Ces avancées traduisent une amélioration réelle de la qualité de l'information comptable et une meilleure maîtrise du patrimoine.

Toutefois, le chantier se poursuit sur deux axes :

- d'une part, le rapprochement entre inventaire physique et inventaire comptable
- d'autre part, la fiabilisation des immobilisations en cours.

La collectivité s'inscrit ainsi dans une trajectoire progressive de sécurisation de ses comptes, constituant une étape importante vers la certification, sans que celle-ci puisse, à ce stade, être envisagée à court terme.

1.2) Actif circulant

L'actif circulant (hors trésorerie) s'établit à **90,6 M€**, contre **116,9 M€** en 2024, soit une diminution de **-26,4 M€ (- 23 %)**.

2. ACTIF CIRCULANT				
En M€	2024	2025	Évolution	%
Créances sur des entités publiques, des organismes internationaux	93,5	68,6	-24,9	-27%
Créances sur les redevables et comptes rattachés	1,3	2,2	0,9	71%
Avances et acomptes versés par la collectivité	2,1	2,6	0,6	27%
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers	5,8	5,9	0,0	0%
Créances sur budgets annexes	7,4	0,1	-7,3	-99%
Créances sur les autres débiteurs	6,5	10,4	4,0	61%
Charges constatées d'avance	0,5	0,8	0,3	70%
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE)	116,9	90,6	-26,4	-23%

Cette diminution globale masque toutefois des tendances contrastées selon la nature des créances :

- **Créances sur entités publiques, des organismes internationaux : -24,9 M€ (- 27%) :**
 Cette baisse s'explique par une nette diminution des recettes à percevoir de 36 M€ en 2024 et 3,8 M€ en 2025. Les recettes ont été perçues plus tôt, ce qui réduit les montants restant à encaisser en fin d'année.
- **Créances sur redevables et comptes rattachés : +0,9 M€ (+ 71 %) :**
 Cette hausse est due à un effet couplé d'une augmentation du stock des comptes des redevables en reste et d'une diminution des provisions pour dépréciation.
- **Avances et acomptes versés : +0,6 M€ (+ 27 %) :**
 Cette évolution traduit un recours plus fréquent aux avances dans le cadre des marchés.
- **Créances pour compte de tiers :**
 Le niveau reste stable, traduisant une continuité des opérations réalisées pour le compte de partenaires.
- **Créances sur budgets annexes : -7,3 M€ (- 99 %) :**
 Cette baisse importante s'explique par des opérations de régularisation et d'apurement des flux internes.
- **Créances sur autres débiteurs : +4,0 M€ (+ 61 %) :**
 Cette hausse traduit une augmentation des montants restant à recouvrer auprès de divers débiteurs, en lien avec des émissions de titres intervenues en retard et en volume plus important qu'en N-1, appelant une vigilance particulière.
- **Charges constatées d'avance : +0,3 M€ (+ 70 %) :**
 Cette hausse s'explique essentiellement par l'augmentation des charges constatées d'avance liées aux contrats de licences et de maintenance informatiques, dont une partie concerne des prestations réalisées sur l'exercice suivant.

Cette évolution traduit principalement :

- une amélioration du recouvrement des créances publiques ;
- un niveau plus élevé de créances sur les usagers ;
- ainsi que des ajustements de rattachement entre exercices.

1.3) Trésorerie

La trésorerie s'élève à **39,7 M€**, en diminution de **-19,2 M€ (- 33 %)**.

- Les disponibilités reculent de -19,2 M€ (-33%)

L'analyse détaillée de l'évolution de la trésorerie est présentée dans la rubrique dédiée « Trésorerie ».

3. TRÉSORERIE				
En M€	2024	2025	Évolution	%
Disponibilités	58,9	39,7	-19,2	-33%
TOTAL TRÉSORERIE	58,9	39,7	-19,2	-33%

1.4) Comptes de régularisation (Actif)

Les comptes de régularisation à l'actif s'élèvent à **0,30 M€ en 2025**, contre un montant nul en 2024. L'analyse sera consolidée à l'issue des travaux en cours avec la pairie régionale.

4. AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF				
En M€	2024	2025	Évolution	(%)
Comptes de régularisation	0,00	0,30	0,30	
TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION	0,00	0,30	0,30	

II - PASSIF

Au 31 décembre 2025, le passif de la collectivité s'établit à **9 216,1 M€**, contre **9 841,6 M€** en 2024, soit une diminution de **-625,4 M€ (-6 %)**

Cette évolution s'inscrit dans un contexte marqué par :

- des retraitements patrimoniaux significatifs ;
- une évolution des fonds propres ;
- et une structure d'endettement globalement stable.

2.1) Fonds propres

En 2025, les fonds propres, constituant les ressources stables de la collectivité (FCTVA, réserves, subventions d'investissement, neutralisations et régularisations), s'élèvent à **8 009,3 M€**, contre **8 613,9 M€** en 2024, soit une diminution de **-604,7 M€ (-7,0 %)**.

1. FONDS PROPRES				
en M€	2024	2025	Évolution	%
Apports non rattachés	1 996,6	1 651,4	-345,2	-17%
Dotations + fonds globalisés	1 333,9	1 395,0	61,2	5%
Subventions d'investissement	2 248,2	1 844,2	-404,1	-18%
Subventions rattachées (net)	-1 075,0	-1 149,1	-74,1	7%
Neutralisations et régularisations	3 986,8	4 112,0	125,1	3%
Réserves + report	123,4	155,8	32,4	26%
TOTAL FONDS PROPRES	8 613,9	8 009,3	-604,7	-7%

Cette évolution résulte de :

- **Apports non rattachés : -345,2 M€** :
Cette variation correspond à des mouvements internes entre dotations (dont EPIC CRT) et FCTVA, sans impact sur la situation financière réelle de la collectivité.
- **Dotations et fonds globalisés : +61,2 M€** :
Cette évolution reflète la mobilisation des ressources d'investissement, notamment via les dotations et le FCTVA.
- **Subventions d'investissement : - 404,1 M€** :

Cette baisse résulte des ajustements opérés sur les financements reçus (État, Europe, collectivités), notamment des régularisations, reclassements et mises à jour des conventions. Il s'agit principalement d'une recomposition des montants inscrits en comptabilité.

- **Subventions rattachées (net) : -74,1 M€ :**
Elle traduit le mécanisme normal de reprise des subventions au résultat, au fur et à mesure de l'amortissement des équipements financés.
- **Neutralisations et régularisations : +125,1 M€ :**
Cette hausse provient des écritures permettant de neutraliser l'impact des amortissements.
- **Réserves et report : +32,4 M€ :**
Elle résulte des opérations classiques d'affectation du résultat de l'exercice précédent.

2.2) Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à **57,2 M€** en 2025, en légère baisse de **-0,9 M€ (-1,5 %)** par rapport à 2024.

2. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
en M€	2024	2025	Évolution	%
Provisions risques	57,9	57,0	-0,9	-2%
Provisions charges	0,1	0,2	0,1	42%
TOTAL PROVISIONS	58,0	57,2	-0,9	-1%

Cette évolution résulte des mouvements suivants :

- **Dotations aux provisions : 50,5 K€** correspondant à un complément de provisions pour les jours CET des agents, lié aux engagements sociaux de la collectivité.
- **Reprises de provisions : - 909,5 K€**, liées à plusieurs affaires :
 - contentieux clôturé (frais kilométriques) ;
 - ajustement des droits Allocations Retour à l'Emploi ;
 - règlement de la dotation ILEVA.
- **Reprises sur dépréciations : 259 K€** correspondant à l'ajustement de la provision constituée sur des créances anciennes, dont le niveau de risque a été réévalué à la baisse à la suite d'un réexamen de leur situation.

2.3) Dettes financières

Les dettes financières s'élèvent à **1 109 M€**, en diminution de **-24,6 M€ (-2,2 %)**.

- Les emprunts reculent de -22,2 M€
- Les autres emprunts diminuent de -2,4 M€ (-18,3 %)

L'analyse détaillée de l'évolution des dettes financières est présentée dans la rubrique dédiée « Dettes financières ».

3. DETTES FINANCIÈRES				
en M€	2024	2025	Évolution	%
Emprunts obligataires	1 120,5	1 098,3	-22,2	-2%
Autres emprunts	13,1	10,7	-2,4	-18%
TOTAL DETTES FINANCIÈRES	1 133,6	1 109,0	-24,6	-2%

2.4) Dettes non financières

Les dettes non financières s'établissent à **39,7 M€**, contre **35,5 M€** en 2024, soit une hausse de **+ 4,2 M€ (+ 11,8 %)**.

4. DETTES NON FINANCIÈRES				
en M€	2024	2025	Évolution	%
Fournisseurs	9,8	13,1	3,3	34%
Dettes fiscales et sociales	3,6	5,1	1,5	43%
Avances et acomptes reçus	2,1	2,7	0,6	26%
Fonds gérés / budgets annexes	0,1	0,2	0,1	85%
Autres dettes	3,0	3,0	-0,0	-2%
Produits constatés d'avance	16,8	15,6	-1,3	-7%
TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES	35,5	39,7	4,2	12%

La décomposition s'établit comme suit :

- **Dettes fournisseurs** : +3,3 M€ (+ 34%) liées principalement à l'augmentation des factures non parvenues (c/408) et des avances versées (c/4091), traduisant un volume d'engagements plus important en fin d'exercice.
- **Dettes fiscales et sociales** : +1,5 M€ (+ 43 %) en lien avec les charges à payer en fin d'exercice (cotisations sociales et dettes fiscales).
- **Avances et acomptes reçus** : +0,6 M€ (+ 26 %) traduisant des financements reçus en amont de leur réalisation, notamment dans le cadre de conventions.
- **Fonds gérés / budgets annexes** : + 85% évolution en forte proportion mais portant sur des montants limités.
- **Produits constatés d'avance** : -1,3 M€ (-7 %) correspondant à la reprise de produits antérieurement constatés, au fur et à mesure de leur réalisation.

2.5) Comptes de régularisation (Passif)

Les comptes de régularisation s'élèvent à **1,0 M€**, contre **0,3 M€** en 2024, soit une hausse de **+ 0.8 M€ (+301 %)**.

5. AUTRES ÉLÉMENTS DU PASSIF				
en M€	2024	2025	Évolution	%
Comptes de régularisation	0,3	1,0	0,8	301%
TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION	0,3	1,0	0,8	301%

III – CONCLUSION GENERALE

L'exercice 2025 se caractérise par une évolution de la structure bilancielle, portée par des opérations patrimoniales significatives et une activité soutenue.

Les principaux agrégats traduisent une évolution des fonds propres liée aux opérations de financement et de gestion patrimoniale, une maîtrise globale de l'endettement, ainsi qu'une progression des dettes d'exploitation en lien avec le volume des engagements de fin d'exercice.

Par ailleurs, l'analyse de l'équilibre financier met en évidence le maintien d'un fonds de roulement positif permettant de couvrir le besoin en fonds de roulement de la collectivité, avec une trésorerie nette demeurant positive à la clôture de l'exercice.

Le financement des investissements continue principalement d'être assuré par les ressources propres de la collectivité, dans un contexte de maintien d'un niveau soutenu d'investissement et d'une capacité d'autofinancement solide.

Dans ce contexte, la structure financière demeure globalement équilibrée, avec un patrimoine important majoritairement financé par des ressources stables.

L'exercice 2025 confirme ainsi la solidité des fondamentaux financiers de la Région, tout en s'inscrivant dans une trajectoire maîtrisée au regard de sa capacité d'autofinancement.

LA SYNTHÈSE DES BILANS DES BUDGETS ANNEXES 2025

D) SYNTHÈSE DU BILAN – BUDGET ANNEXE ENERGIE

1- ACTIF

1.1) Actif immobilisé

Aucun actif immobilisé. Le budget fonctionne sans logique patrimoniale.

1.2) Actif circulant

L'actif circulant s'élève à **1,2 M€** en 2025 contre **1,2 M€** en 2024.

Les créances :

- Clients : 112,3 k€ ;
- Créances diverses : 11,6 k€ ;
- Créances sur budget principal : 1,1 M€.

Le poste principal reste la créance sur le budget principal (~90 % de l'actif), traduisant une forte dépendance financière.

2 – PASSIF

2.1) Fonds propres

Les fonds propres s'élèvent à **1,2 M€** en 2025 contre **1,2 M€** en 2024. Le résultat 2025 est déficitaire (-17,1 k€).

2.2) Dettes

Aucune dette n'est constatée.

SYNTHÈSE

Le budget annexe Énergie présente une structure financière très saine, reposant quasi exclusivement sur ses fonds propres.

L'exercice 2025 se caractérise par un budget annexe Énergie solide financièrement, avec une légère contraction des créances et un déficit modéré sans impact significatif.

II) SYNTHÈSE DU BILAN – BUDGET ANNEXE DSP MUSEES

Le bilan du budget annexe DSP Musées s'établit à **22,0 M€** au 31 décembre 2025, contre **24,8 M€** en 2024, soit une diminution de **- 2,85 M€ (- 11,5 %)**.

1– ACTIF

1.1) Actif immobilisé

L'actif immobilisé net s'élève à **20,0 M€** en 2025 contre **22,9 M€** en 2024, soit une baisse de **-2,85 M€**. Il est composé exclusivement de constructions (bâtiments) liées à la DSP.

La diminution s'explique principalement par les amortissements de l'exercice (22,67 M€), traduisant une consommation normale du patrimoine.

1.2) Actif circulant

L'actif circulant s'élève à **1,95 M€**, stable par rapport à 2024.

Il est composé de :

- Créances sur budget principal : 1,93 M€ ;
- Autres créances (TVA) : 27,3 K€ ;

Le budget reste fortement dépendant du budget principal pour son financement.

2– PASSIF

2.1) Fonds propres

Les fonds propres s'élèvent à **22,9 M€** en 2025 contre **24,8 M€** en 2024.

- Réserves : 2,08 M€ ;
- Résultat 2025 : -13,9 K€ ;
- Subventions d'investissement : 19,93 M€.

La baisse des fonds propres s'explique par la reprise des subventions d'investissement au rythme des amortissements.

2.2) Dettes

Aucune dette n'est constatée.

2.3) Comptes de régularisation

Montant marginal (0,01 €) se limitant à l'arrondi de TVA.

SYNTHESE

L'exercice 2025 se caractérise par un budget DSP Musées stable, marqué par une diminution mécanique des actifs et des subventions d'investissement liée aux amortissements, sans dégradation de l'équilibre financier.

III- SYNTHÈSE DU BILAN – BUDGET ANNEXE TRANSPORT

Le bilan du budget annexe Transport s'établit à **0,23 M€** au 31 décembre 2025, contre **7,37 M€** en 2024, soit une diminution très significative de **- 7,14 M€ (- 96,8 %)**.

1 – ACTIF

1.1) Actif immobilisé

Aucun actif immobilisé n'est constaté sur ce budget.

Le budget annexe Transport fonctionne sans logique patrimoniale.

1.2) Actif circulant

L'actif circulant s'élève à **233,9 k€** en 2025 contre **7,37 M€** en 2024, soit une forte diminution.

Il est composé de :

- Avances : 24,1 K€ ;
- Créances clients : 209,8 K€.

La forte baisse s'explique principalement par la disparition des créances sur l'État (7,08 M€ en 2024).

2 – PASSIF

2.1) Fonds propres

Les fonds propres s'élèvent à **133,7 K€** en 2025, contre une situation quasi nulle en 2024.

- Résultat 2025 : +133,7 K€

Le budget dégage un excédent en 2025.

2.2) Dettes

Les dettes s'élèvent à **100,2 K€** en 2025 contre **7,37 M€** en 2024.

- Dettes envers le budget principal : 95,9 K€ ;
- Dettes fiscales (TVA) : 4,3 K€.

La baisse des dettes traduit un apurement massif des flux financiers entre exercices.

2.3) Comptes de régularisation

Montant marginal (0,34 €) se limitant à la gestion des arrondis de TVA lors des déclarations de TVA.

SYNTHESE

L'exercice 2025 se caractérise par une forte diminution des flux financiers du budget annexe Transport, marquée par l'apurement des créances et dettes antérieures, et par un retour à une situation assainie avec un résultat excédentaire.

IV- SYNTHÈSE DU BILAN – BUDGET ANNEXE FEDER 14-20

Le bilan du budget annexe FEDER s'établit à **31,6 M€** au 31 décembre 2025, contre **371,0 M€** en 2024, soit une diminution très significative de **-339,4 M€ (-91,5 %)**.

1– ACTIF

1.1) Actif immobilisé

L'actif immobilisé net s'élève à **1,6 M€** en 2025 contre **340,4 M€** en 2024, soit une baisse exceptionnelle. Il est constitué principalement de subventions d'équipement versées.

La forte diminution s'explique par l'amortissement massif des subventions et leur apurement en fin de programme.

1.2) Actif circulant

L'actif circulant s'élève à **1,5 M€** en 2025 contre **4,5 M€** en 2024.

Il est composé de :

- Créances sur entités publiques : 886 K€ ;
- Autres créances : 624 K€ ;

La baisse traduit une réduction des créances en lien avec l'avancement des opérations.

1.3) Trésorerie

La trésorerie s'élève à **28,5 M€** en 2025 contre **26,1 M€** en 2024. Elle constitue désormais le principal poste de l'actif.

2 – PASSIF

2.1) Fonds propres

Les fonds propres deviennent négatifs à **-38,7 M€** en 2025 contre + **300,7 M€** en 2024.

Résultat de l'exercice : +100,7 M€.

Cette évolution s'explique par les mécanismes spécifiques de neutralisation et d'amortissement des subventions.

2.2) Dettes financières

Les dettes financières correspondant aux préfinancements initiaux s'élèvent à **70,3 M€**, stables par rapport à 2024.

2.3) Comptes de régularisation

Montant marginal : **6,4 K€**.

SYNTHÈSE

L'exercice 2025 se caractérise par une transformation majeure de la structure du budget FEDER 14-20, marquée par l'apurement des immobilisations et la montée de la trésorerie, dans un contexte de fin de du programme européen, sans remise en cause de l'équilibre financier global.

Le bilan définitif du programme FEDER 14-20 permettra d'apprécier pleinement :

- la performance globale du programme, au regard des objectifs fixés ;
- le niveau d'exhaustivité et de conformité des justificatifs produits par les porteurs de projets ;
- la fiabilité des dépenses déclarées auprès des autorités de gestion et de certification ;
- ainsi que le niveau de sécurisation des financements européens associés.

V- SYNTHÈSE DU BILAN – BUDGET ANNEXE PROGRAMME OPERATIONNEL DE COOPERATION TERRITORIALE (POCT) 14-20

Le bilan du budget annexe POCT 14-20 s'établit à **3,0 M€** au 31 décembre 2025, contre **5,0 M€** en 2024, soit une diminution de **-2,0 M€ (-40,5 %)**.

1 – ACTIF

1.1) Actif immobilisé

L'actif immobilisé net est nul en 2025, contre **2,5 M€** en 2024. Il est constitué exclusivement de subventions d'équipement versées. La forte diminution s'explique par l'amortissement complet des subventions et leur apurement en fin de programme.

1.2) Actif circulant

L'actif circulant s'élève à **45,3 K€** en 2025 contre **130,5 K€** en 2024.

Il est composé de :

- Créances sur redevables : 33,2 K€ ;
- Autres créances : 12,1 K€.

La baisse traduit une réduction des créances en lien avec l'avancement des opérations.

1.3) Trésorerie

La trésorerie s'élève à **2,96 M€** en 2025 contre **2,42 M€** en 2024. Elle constitue désormais le principal poste de l'actif.

2 – PASSIF

2.1) Fonds propres

Les fonds propres s'élèvent à **1,1 M€** en 2025 contre **3,1 M€** en 2024.

Ils sont composés principalement de :

- Report à nouveau : 1,03 M€ ;
- Droits de l'affectant : 80,8 K€.

Cette évolution s'explique par les mécanismes de neutralisation et d'amortissement des subventions.

2.2) Dettes financières

Les dettes financières correspondant aux préfinancements initiaux s'élèvent à **1,89 M€**, stables par rapport à 2024.

SYNTHESE

L'exercice 2025 se caractérise par une phase avancée de clôture du programme POCT 14-20, marquée par :

- l'extinction complète des immobilisations ;
- une diminution des créances ;
- une trésorerie dominante ;
- une structure de passif recentrée sur les dettes financières.

Le budget annexe entre dans une logique de fin de gestion, avec des enjeux centrés sur la justification des dépenses, la sécurisation des flux financiers et la clôture définitive du programme.

VI- SYNTHÈSE DU BILAN – BUDGET ANNEXE FEDER FSE 21-27

Le bilan du budget annexe FEDER FSE 21-27 s'établit à **113,4 M€** au 31 décembre 2025, contre **60,5 M€** en 2024, soit une augmentation significative de **+52,9 M€ (+87,6 %)**.

1 – ACTIF

1.1) Actif immobilisé

L'actif immobilisé net s'élève à **109,1 M€** en 2025 contre **48,3 M€** en 2024. Il est constitué principalement de subventions d'équipement versées. Cette progression traduit la montée en charge des opérations d'investissement du programme FSE FEDER 2021-2027.

1.2) Actif circulant

Aucun actif circulant n'est constaté en 2025. Cette situation traduit un niveau limité de créances à la clôture, en lien avec les modalités de gestion du programme.

1.3) Trésorerie

La trésorerie s'élève à **4,3 M€** en 2025 contre **12,2 M€** en 2024. Cette baisse significative traduit la mobilisation des disponibilités pour financer les opérations en cours.

2 – PASSIF

2.1) Fonds propres

Les fonds propres s'élèvent à **74,1 M€** en 2025 contre **46,4 M€** en 2024. Ils sont composés principalement de subventions d'investissement (115,1 M€), corrigées par les mécanismes de neutralisation et d'amortissement. Cette évolution traduit le renforcement du financement du programme.

2.2) Dettes financières

Aucune dette financière n'est constatée. Les dettes non financières s'élèvent à **39,3 M€** en 2025 contre **13,4 M€** en 2024. Elles correspondent principalement aux opérations pour compte de tiers et aux flux liés aux subventions européennes.

SYNTHESE

L'exercice 2025 se caractérise par une montée en charge du programme FEDER FSE 2021-2027, marquée par une augmentation significative des investissements, un renforcement des fonds propres et une mobilisation accrue des ressources disponibles.

Cette évolution traduit une phase active de déploiement du programme, avec des enjeux centrés sur la sécurisation des financements, la fiabilité des dépenses et le suivi rigoureux des opérations.

VII- SYNTHÈSE DU BILAN – BUDGET ANNEXE INTERREG OI 21-27

Le bilan du budget annexe INTERREG OI 21-27 s'établit à **2,22 M€** au 31 décembre 2025, contre **3,31 M€** en 2024, soit une diminution de **-1,09 M€ (-32,9 %)**.

1 – ACTIF

1.1) Actif immobilisé

L'actif immobilisé net s'élève à **2,18 M€** en 2025, correspondant à des subventions d'équipement versées. Il traduit la montée en charge des opérations d'investissement liées au programme INTERREG 2021-2027.

1.2) Actif circulant

Aucun actif circulant n'est constaté en 2025, contrairement à 2024 où il s'élevait à **622,5 K€**. Cette évolution traduit un apurement des créances en lien avec l'avancement des opérations.

1.3) Trésorerie

La trésorerie s'élève à **39,3 K€** en 2025 contre **2,69 M€** en 2024. La forte diminution reflète l'utilisation des disponibilités pour le financement des opérations en cours.

2 – PASSIF

2.1) Fonds propres

Les fonds propres s'élèvent à **2,01 M€** en 2025 contre **3,31 M€** en 2024.

- Résultat de l'exercice : -1,30 M€

Cette évolution traduit un retournement conjoncturel lié à l'intensification des dépenses d'intervention.

2.2) Dettes financières

Aucune dette financière n'est constatée.

- Dettes non financières : 207 K€

Ces dettes correspondent principalement à des opérations en cours de régularisation.

SYNTHESE

L'exercice 2025 se caractérise par une montée en charge du programme INTERREG OI 2021-2027, marquée par une mobilisation accrue des ressources et une consommation significative de la trésorerie. Cette évolution s'inscrit dans une phase normale de déploiement du programme, nécessitant une vigilance sur l'équilibre financier à mesure que les engagements se poursuivent.

LA LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ÉTÉ PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature	Capital total au 31/12/2025	Engagement Région Réunion	
				Part	Titres (montant brut)
SPL RMR	SPL Réunion des musées régionaux	SPL	1 150 000 €	98 %	1 130 000 €
SEMAC	Société d'Economie mixte d'Aménagement et de construction	SEM	13 205 870 €	9 %	1 200 195 €
SEDRE	Société d'Equipeement du Département de la Réunion	Société Anonyme d'Economie Mixte	2 600 245 €	2 %	53 760 €
SEMATRA*	Société Anonyme d'Economie Mixte de Transport	Société Anonyme d'Economie Mixte	27 694 692 €	63 %	65 179 996 €
SAPHIR	Société d'Aménagement de Périmètres Hydroagricoles de l'Ile de La Réunion	SEM	621 600 €	0,1 %	672 €
SEMIR	SEM pour l'Industrialisation de la Réunion	SEM	1 438 500 €	35 %	507 500 €
-	SEM Marché de Gros	SEM	134 155 €	23 %	30 490 €
SEFAR	Société d'Epargne Foncière Agricole de la Réunion	Société civile de placement immobilier	11 303 300 €	44 %	4 998 950 €
SAFER	Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural	Société Anonyme d'Economie Mixte	954 000 €	22 %	210 490 €
SODIAC	Société Dionysienne d'Aménagement et de Construction	SEM	25 975 082 €	2 %	438 075 €
SODEGIS	Société de Développement du Groupement Intercommunal du Sud	Société Anonyme d'Economie Mixte	9 014 400 €	11 %	952 650 €
SEMITTEL	Société d'Economie Mixte des transports, tourisme, équipement et loisirs	SEM	1 044 375 €	6 %	60 000 €
MARAINA	SPLA MARAINA	SPL	897 780 €	57 %	511 228 €
Société Aéroportuaire	SA Aéroport de la Réunion Roland Garros	SA	70 271 €	10 %	14 800 €
SA REUNION DEVELOPEMENT	SA REUNION DEVELOPEMENT	SEM	1 300 734 €	88 %	4 755 413 €
SPL ENERGIES REUNION	SPL ENERGIES REUNION	SPL	993 967 €	81 %	3 041 000 €
SPL AR	SPL Avenir Réunion	SPL	1 280 000 €	5 %	70 000 €
SPL ESTIVAL	SPL ESTIVAL	SPL	500 000 €	5 %	25 000 €
SPL APPAR	SPL APPAR	SPL	1 854 750 €	95 %	50 000 €
IDIS	SOCIETE COOPERATIVE INTERET COLLECTIF- INSTITUT DE DEVT INTERNATIONAL DES SAVOIRS	SCIC	-	25 %	75 000 €
SPL GO	SPL GRAND OUEST	SPL	4 358 414 €	10,6 %	4 999 997 €
SAPMER	SAPMER	SA	1 500 000 €	6,25%	125 000 €
TOTAL			107 892 135 €		88 430 216 €

* SEMATRA: montant du capital après restructuration validée par AGM du 16 décembre 2022 et montant des titres détenus par la Région en fin 2025 (à la valeur brute dans l'actif)

LA CARTOGRAPHIE DES SATELLITES

La Région Réunion opère un suivi sur les "partenaires privilégiés" ou "satellites" les plus proches. Son périmètre a été déterminé en fonction des critères suivants :

- 1 - représentation dans les instances de l'entité,
- 2 - niveau des garanties d'emprunts accordées,
- 3 - niveau de financement accordé à ces entités,
- 4 - niveau de risques juridiques associés (contrôle analogue, ...),
- 5 - dimension stratégique par rapport aux champs de compétence de la collectivité.

Ce périmètre est sujet à évolution permanente au regard des risques auxquels serait exposée la collectivité.

La cartographie illustre ainsi, sans pour autant être exhaustive, la multitude et variété de ces satellites et partenaires privilégiés.

- Le premier cercle regroupe les satellites les plus stratégiques pour la collectivité. Cela comprend ainsi les entités avec sous participation majoritaire (via le taux de participation au capital ou le niveau de représentation aux instances), mais également celles bénéficiant d'une part très significative de financement (taux >90%). Ces satellites sont sous la présidence régionale (sauf une) et reflètent les différents modes de gestion des services publics correspondant aux compétences de la collectivité (principalement régies, DSP, SEM, SPL).

- Les seconds et troisièmes cercles comprennent les entités présentant également de forts enjeux pour la collectivité, sur des volets distincts (en lien avec les critères). Il s'agit de satellites ou partenaires pouvant présenter soit une part importante de financement, soit une forte articulation entre leur champ d'intervention et les compétences de la collectivité, sans oublier dans la plupart des cas la présence (minoritaire) de la Région sein de ces structures.

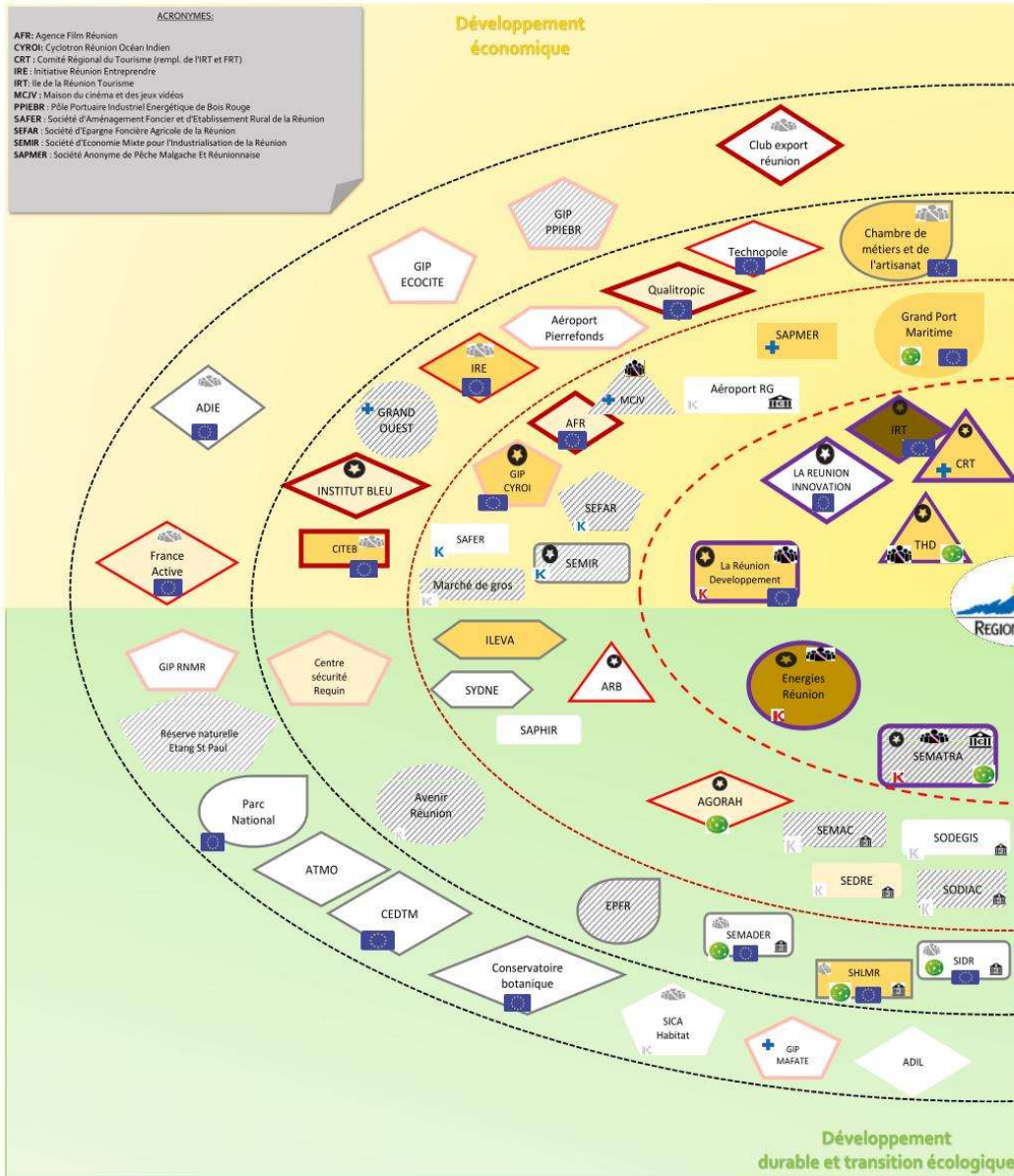
Au-delà du positionnement des organismes satellites figurant dans cette cartographie, sont présentées pour mise en perspective quelques-unes des caractéristiques principales de natures juridique ou financière (type statut, niveau de représentation et de participation, niveau des flux financiers et degré de couverture ou dépendance aux fonds régionaux, émanant le cas échéant de l'Europe).

Par ailleurs, la vision consolidée des moyens humains internes à la région et externes au travers des structures financées à plus de 30% (via fonctionnement ou équipements financés) est la suivante :

Axes de la mandature	ETP REGION*		ETP SATELLITES ET PARTENAIRES **	CUMUL ETP	% Région	% Autres
	Périmètre centraux et routes	Périmètre lycées				
AXE 1 - Développement humain et solidaire	391	1 268	551	2 210	75%	25%
AXE 2 - Développement économique	155		161	316	49%	51%
AXE 3 - Développement durable et la transition écologique	390		555	945	41%	59%

* ETP sur la base des effectifs permanents de la Région à fin 2025, hors missions transversales

** ETP des satellites et partenaires avec pondération selon le niveau de couverture par des financements via la Région (uniquement si supérieur à 30%)



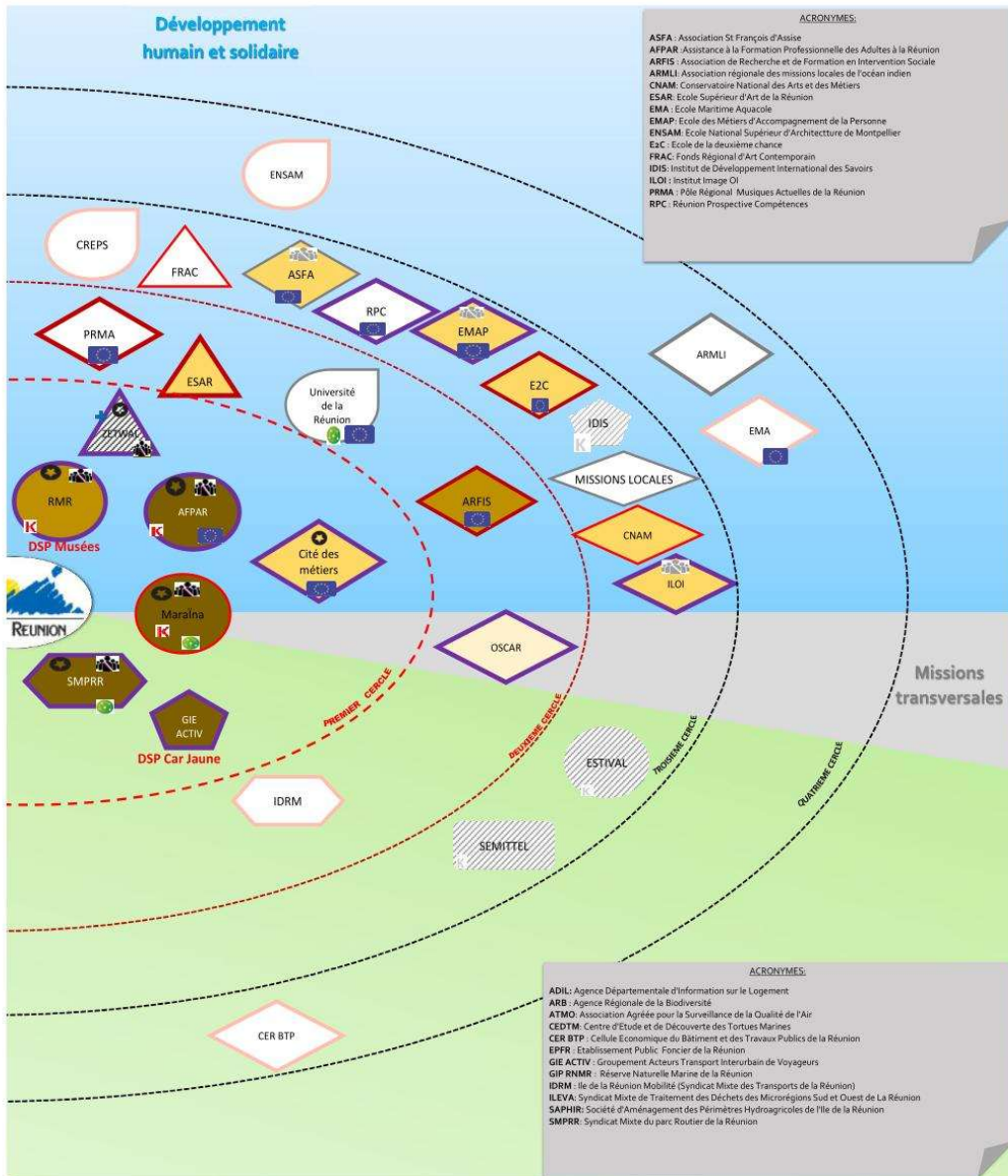
STATUT JURIDIQUE DE L'ENTITE			Nb de satellite
Société avec capital social	Actionnariat public uniquement	Société Publique Locale (SPL) ** / §	7
		Société d'Economie Mixte (SEM) ** / §	11
	Actionnariat mixte (public/privé)	Société Anonyme **	6
		Etabl. public rattaché à la territoriale (EPC, EPA...)	5
Société sans capital social	Membres publics	Syndicat Mixte	5
		Etabl. public rattaché à l'Etat (EPN, EPSCP, ...)**	7
	Membres mixte ou privé	GIP, GIE, SCIC, SCPI, SC	11
		Association **	32

** Entités soumises à l'audit légal par un commissaire aux comptes
 § Entités soumises au rapport annuel des mandataires (Entreprises Publiques Locales)

REPRESENTATION REGION REUNION (RR) ou Conseil d'Administration ou Equivalent		Nb de satellite
Majorité des membres		9
Présidence assurée par la RR		19
Absence aux instances		16

PARTICIPATION REGION REUNION (RR) au Capital Social		Nb de satellite
Majoritaire absolue (>50%)		6
Majorité relative (RR détient la plus grande part < 50%)		4
Minoritaire		11

La participation en numéraire ainsi que le % de détention figurent en détail au niveau de la liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier, dans le présent rapport



MAJ 04/2026

ENJEUX FINANCIERS ANNUELS (RR) <i>(flux financiers 2025 tout budget dont UE)</i>	Nb de satellite
Supérieurs à 10 M€	5
De 5 M€ à 10 M€	3
De 1 M€ à 5 M€	18
De 500 K€ à 1 M€	10
Jusqu'à 500 K€	32
Aucun flux	18

FINANCEMENT DES BUDGETS ET DESTINATION <i>(sur/ charges de fonctionnement ou d'investissement des structures)</i>	Nb de satellite
BUDGET ANNUEL (en fonctionnement)	
Ratio supérieur à 90%	17
Ratio entre 60% et 90%	10
Ratio entre 30% et 60%	8
Ratio entre 10% et 30%	11
Non significatif : inférieur à 30%	15
Pas de dépendance financière	25
Degré de dépendance ou couverture par les fonds régionaux (en propre et UE)	

Délégation de Service Public (compétence Région Réunion)	DSP	Nb
	DSP	2
Nouveau 2025 : création structure ou prise de participation	+	6
Emprunts garantis par la Région Réunion	🏠	9

Les montants des emprunts garantis figurent en détail dans la partie dette garantie du présent rapport

Fonds Européens : bénéficiaires direct ou via	Nb
	29

Les montants attribués et versés (subventions) figurent en détail au niveau de la liste des concours attribués de leur nature ou subventions, dans l'annexe B8.1.1 du compte administratif

BUDGET POUR PROJETS ET EQUIPEMENTS (pour de l'investissement sur 2025)	Nb de satellite
	10

Les montants attribués et versés supérieurs à 200 K€ se rattachent à des opérations figurent en détail au niveau de la liste des investissements, en annexe 2 du présent rapport

LES REGIES COMPTABLES

L'article L.4221-5 du CGCT prévoit que le Conseil Régional peut déléguer à la Présidente, dans les limites qu'il aura fixées, une partie de ses attributions telles que :

- créer, modifier et supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité.

La présidente est tenue d'informer le Conseil Régional des actes pris dans le cadre de ses délégations.

Au 31 décembre 2025, la Région Réunion dénombre 14 régies comptables : 7 régies d'avances et 7 régies de recettes.

I- LES REGIES D'AVANCES

Les régies d'avances couvrent essentiellement des menues dépenses telles que l'acquisition de petits matériels, fournitures et services afin d'assurer le fonctionnement des services de la Région.

La collectivité compte à ce jour 7 régies d'avances dont 2 situées à la Réunion et 5 hors département. Ces dernières sont installées au sein des antennes de la Région délocalisées à Paris, dans l'Océan Indien (Comores, Madagascar et Maurice) et au Québec.

Les caractéristiques financières des régies d'avances au 31 décembre 2025 sont les suivantes :

Régies	Montant de l'avance (€)	2024 (€)	2025 (€)	Régisseur titulaire
Paris	10 500	-	-	-
Comores	2 000	-	-	Nadège LAGARDERE
Madagascar	6 250	14 325	12 456	Fabrice MING TU YACK
Maurice	4 000	-	-	Romuald ROBERT
Québec	7 600	9 125	-	<i>En cours de recrutement</i>
Menues dépenses	3 000	-	793	Marie Christine VAULRY
Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR)	4 600	5 179	1 618	Claudine LARIVIERE
Total		28 539	14 867	

Monsieur ROBERT Romuald, responsable de l'antenne de la Région à Maurice, a été nommé régisseur le 28 novembre 2025.

II- LES REGIES DE RECETTES

Les régies de recettes sont chargées du recouvrement spontané des recettes prévues dans l'acte constitutif de la régie.

La collectivité compte à ce jour 7 régies de recettes dont 5 installées sur les sites du Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR), 1 au sein du Domaine de Mongaillard Culture et Arts (MOCA) et 1 au sein du Campus Professionnel de l'Océan Indien (CPOI).

Les régies du CRR encaissent les cotisations annuelles des élèves aux cours dispensés par le conservatoire, les locations d'instruments de musique et de salles.

Sur MOCA et CPOI, la gestion des salles de location est confiée aux régisseurs nommés.

Le régisseur n'a qualité ni pour accorder des délais de paiement ni pour exercer des poursuites. Par exception, la régie de recettes prolongée permet au régisseur d'adresser une demande de paiement au redevable lorsque le règlement au comptant n'a pas été effectué immédiatement à la régie.

En l'espèce, il s'agit de confier au régisseur un travail de proximité auprès des usagers pendant un délai fixé dans l'acte constitutif de la régie.

Les caractéristiques financières des régies de recettes au 31 décembre 2025 sont les suivantes :

Régies	Montant de l'encaisse (€)	2024 (€)	2025 (€)	Régisseur titulaire
CRR St-Benoît	7 600	74 777	43 162	Bertrand BOVIO
CRR St-Denis	18 000	212 515	99 222	Sabrina COSTILLE
CRR St-Paul	12 200	205 293	137 672	Coralie ETTI-CAMALON
CRR St-Pierre	18 000	188 287	107 925	Michele ENGUERRAND
Salle de St-Benoît	2 700	31 000	20 000	Françoise BOYER
CPOI	10 000	13 995	6 840	Anwar PATEL
MOCA	10 000	57 994	65 618	Pierre-Yves PERRAULT
Total		858 638	480 439	

Zoom sur des travaux menés sur les régies des CRR en 2025 :

En vue d'améliorer le suivi financier et la comptabilisation sur le bon exercice, une procédure a été établie fin 2024 avec un calendrier de paiement fixé comme suit au titre de l'année scolaire N/N+1 :

- transmission de l'appel à cotisations aux familles jusqu'au 15 octobre de l'année N ;
- règlement des familles à la régie jusqu'au 15 novembre de l'année N ;
- transmission des impayés à la direction des Finances au plus tard le 30 novembre de l'année N pour émission de titres de recettes ;
- émission des titres de recettes pour impayés avant le 15 décembre de l'année N.

En 2025, cette procédure a été correctement appliquée par l'ensemble des acteurs permettant une fiabilisation et l'exhaustivité de la comptabilité de la Région.

L'ANALYSE RETROSPECTIVE

en M€

Section de fonctionnement	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes réelles de fonctionnement	560,1	509,4	607,9	590,1	615,9	536,3	559,0	628,0	626,6	654,2	677,8
Recettes réelles de fonctionnement (hors cessions, provisions, produits spécifiques)	550,9	504,5	606,2	582,2	609,5	534,8	556,2	625,8	625,5	650,1	676,3
Atténuation de charges	4,3	1,3	2,8	0,5	0,6	1,9	1,8	1,7	2,4	2,5	2,2
Produits des services	1,1	1,3	1,2	1,6	1,3	0,6	2,0	2,0	2,2	2,7	2,6
Impôts et taxes	352,4	357,1	398,0	433,6	441,2	379,2	421,2	446,2	451,5	473,7	481,8
Dotations et participations	190,3	142,6	201,7	143,9	158,3	149,6	124,8	165,4	164,9	167,4	165,1
Autres produits de gestion courante	2,5	1,9	2,4	2,3	6,5	3,3	6,1	10,5	3,4	2,9	24,0
Produits financiers	0,2	0,3	0,2	0,3	1,7	0,3	0,3	0,0	1,2	0,9	0,5
Produits spécifiques	9,1	4,8	1,7	7,8	5,1	0,8	1,1	0,5	0,1	1,8	0,4
Reprises amortissements et provisions	0,1	0,0	0,0	0,1	1,3	0,7	1,7	1,7	1,0	2,2	1,2
Dépenses réelles de fonctionnement	395,2	414,8	470,1	467,9	472,2	430,4	420,7	419,2	471,0	515,0	509,8
Dépenses réelles de fonctionnement (hors provisions, charges spécifiques)	390,5	412,7	464,8	463,3	469,3	428,2	420,0	406,4	439,8	490,0	509,5
Charges à caractère général	37,1	34,4	41,7	49,6	50,3	61,0	56,3	48,8	52,6	55,2	60,8
Charges de personnel	127,0	136,9	148,2	151,4	149,4	148,2	153,3	155,6	161,4	169,6	176,8
Atténuation de produits	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,5	0,3	2,3	1,7	3,3
Autres charges de gestion courantes	217,5	229,7	258,0	241,3	246,2	198,4	188,9	179,5	193,4	231,9	241,0
Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0,5	0,4	0,4	0,3	0,2	0,2	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4
Charges financières	8,5	11,3	16,5	20,7	23,2	20,3	20,8	21,9	29,7	31,1	27,3
Charges spécifiques	4,6	2,0	4,2	4,2	2,4	1,3	0,2	0,1	5,0	2,0	0,2
Dotations	0,0	0,1	1,1	0,5	0,5	0,9	0,5	12,7	26,2	23,0	0,1
EPARGNE BRUTE	162,8	92,0	138,6	121,3	138,0	105,3	136,0	219,4	180,8	158,2	166,7
EPARGNE NETTE	78,5	59,5	102,7	83,9	97,9	46,3	71,7	154,3	114,5	83,7	99,0

Section d'investissement (hors 16449 et 1068)	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025
Recettes réelles d'investissement	475,8	513,9	556,9	428,2	298,4	265,1	238,0	166,9	200,2	279,4	187,7
Recettes réelles d'investissement (hors emprunt et autres recettes)	124,8	180,4	315,1	227,0	214,9	185,8	96,1	148,0	192,1	269,9	135,0
FCTVA	43,0	49,2	59,7	49,4	51,0	19,2	12,3	37,5	29,5	34,5	31,4
Subvention d'investissement	81,8	131,3	255,5	177,6	163,9	166,6	83,8	110,4	162,6	235,4	103,6
Emprunt	299,0	331,1	239,0	198,5	80,0	70,0	140,0	10,0	0,0	0,0	45,0
Autres	52,0	2,4	2,8	2,7	3,6	9,3	1,9	9,0	8,1	9,5	7,7
Dépenses réelles d'investissement	674,3	580,3	639,2	571,7	437,6	355,4	381,1	360,2	396,0	402,8	402,8
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	590,1	547,8	603,3	534,3	397,5	296,4	316,8	295,1	329,8	328,3	335,1
Autres	5,4	46,2	60,3	0,4	12,7	41,3	35,0	17,5	29,7	29,5	31,1
Dépenses d'équipement brut	426,2	419,9	452,2	445,7	274,4	161,5	200,2	199,5	235,2	236,6	247,5
Remboursement capital	84,3	32,5	35,9	37,4	40,0	59,0	64,3	65,1	66,3	74,4	67,7
Subventions d'équipement	158,5	81,7	90,9	88,3	110,4	93,5	81,5	78,1	64,8	62,2	56,5

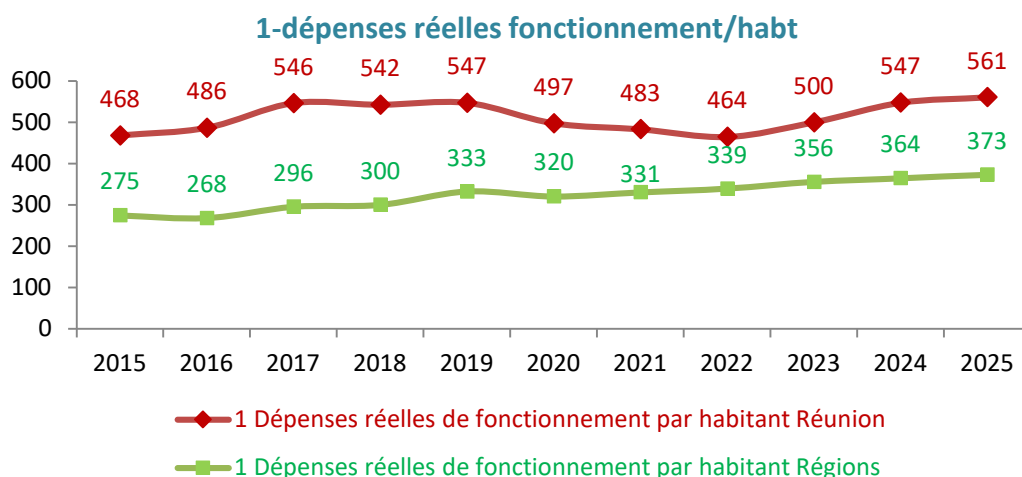
Résultat global cumulé avec 001, 002 et 1068	0,7	29,0	84,4	63,1	67,7	79,2	74,4	89,9	49,7	65,5	18,4
Résultat de l'exercice hors 001, 002 et 1068	-33,7	28,2	55,5	-21,3	4,6	15,6	-4,9	15,6	-40,2	15,8	-47,1

LES RATIOS FINANCIERS : L'ANALYSE COMPARATIVE

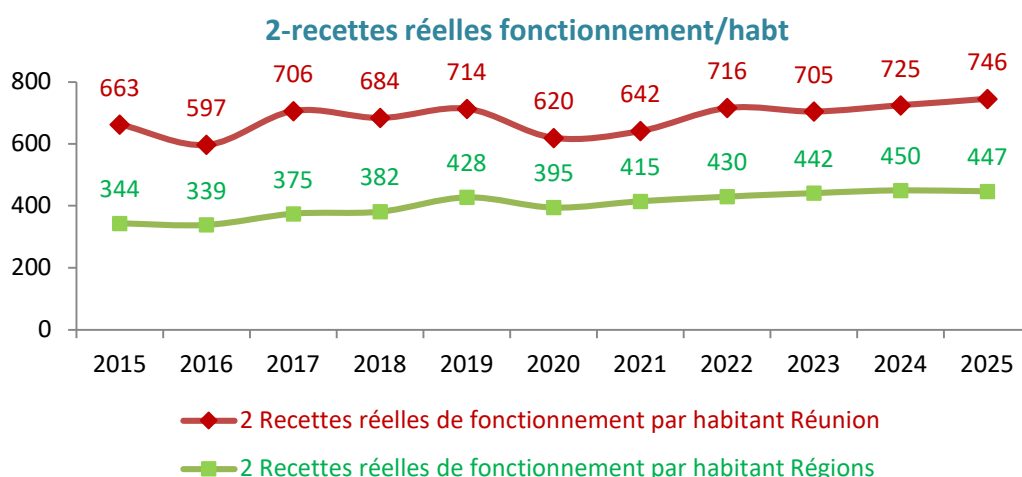
LES RATIOS FINANCIERS : ANALYSE COMPARATIVE DEPUIS 2015		REGION	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
1	Dépenses réelles de fonctionnement par habitant	Réunion	468	486	546	542	547	497	483	464	500	547	561
		Régions	275	268	296	300	333	320	331	339	356	364	373
2	Recettes réelles de fonctionnement par habitant	Réunion	663	597	706	684	714	620	642	716	705	725	746
		Régions	344	339	375	382	428	395	415	430	442	450	447
3	Dépenses d'équipement brut par habitant	Réunion	505	492	525	517	318	187	230	229	267	266	275
		Régions	49	46	49	45	51	48	58	58	61	57	70
4	Encours de dette par habitant	Réunion	670	968	1 195	1 379	1 425	1 434	1 512	1 449	1 357	1 258	1 221
		Régions	360	382	391	393	413	448	483	499	516	546	512
5	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	Réunion	32 %	33 %	32 %	32 %	32 %	34 %	36 %	38 %	36 %	34 %	35 %
		Régions	18 %	18 %	17 %	17 %	18 %	19 %	19 %	19 %	19 %	19 %	19 %
6	Dépenses réelles de fonctionnement + remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	Réunion	74 %	88 %	83 %	86 %	83 %	91 %	87 %	75 %	82 %	87 %	85 %
		Régions	89 %	87 %	86 %	87 %	84 %	90 %	86 %	86 %	88 %	89 %	93 %
7	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	Réunion	76 %	82 %	74 %	76 %	45 %	30 %	36 %	32 %	38 %	37 %	37 %
		Régions	14 %	14 %	13 %	12 %	12 %	12 %	14 %	13 %	14 %	13 %	16 %
8	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	Réunion	101 %	162 %	169 %	202 %	200 %	231 %	236 %	202 %	193 %	174 %	164 %
		Régions	105 %	113 %	104 %	103 %	97 %	114 %	116 %	116 %	117 %	121 %	114 %

Source: Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL) - Données DGFIP

Année 2025: chiffres disponibles des Régions= ratios prévus au BP 2025

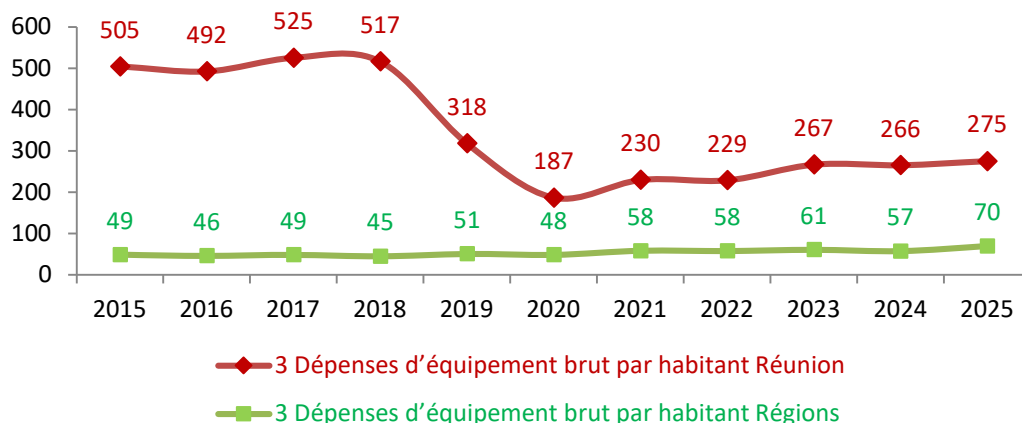


Les dépenses de fonctionnement par habitant de la Région Réunion se situent à un niveau supérieur à la moyenne nationale, en raison des contraintes liées à son insularité et à son éloignement géographique. Ces spécificités entraînent des coûts d'exploitation plus importants pour les entreprises, qui se répercutent sur les prix à la consommation. Par ailleurs, la part du budget régional dédiée aux charges de personnel est nettement plus élevée que dans les autres régions, une caractéristique également observée dans l'ensemble des collectivités ultramarines.



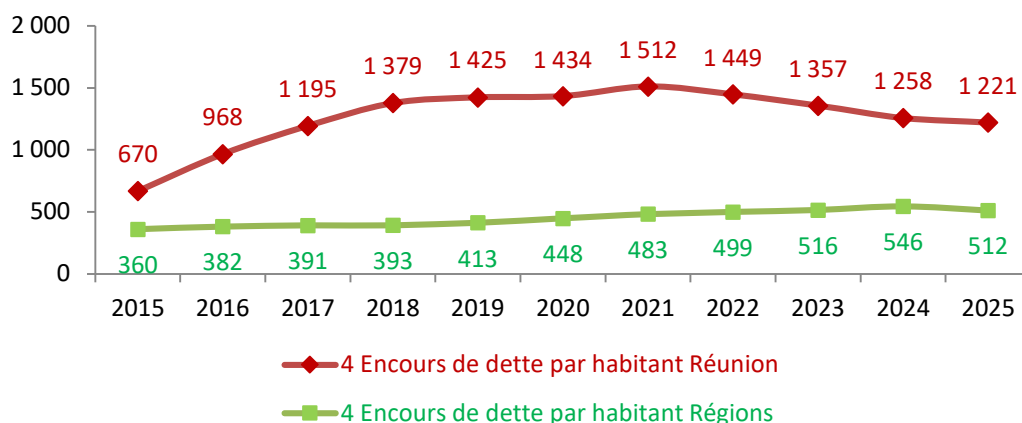
La Région Réunion présente un niveau de recettes de fonctionnement par habitant plus élevé que celui observé dans les autres régions, en lien avec l'exercice de compétences spécifiques et la perception de ressources fiscales dédiées, notamment la taxe spéciale sur la consommation des carburants (TSCC) et l'octroi de mer régional.

3-dépenses équipt brut/habt

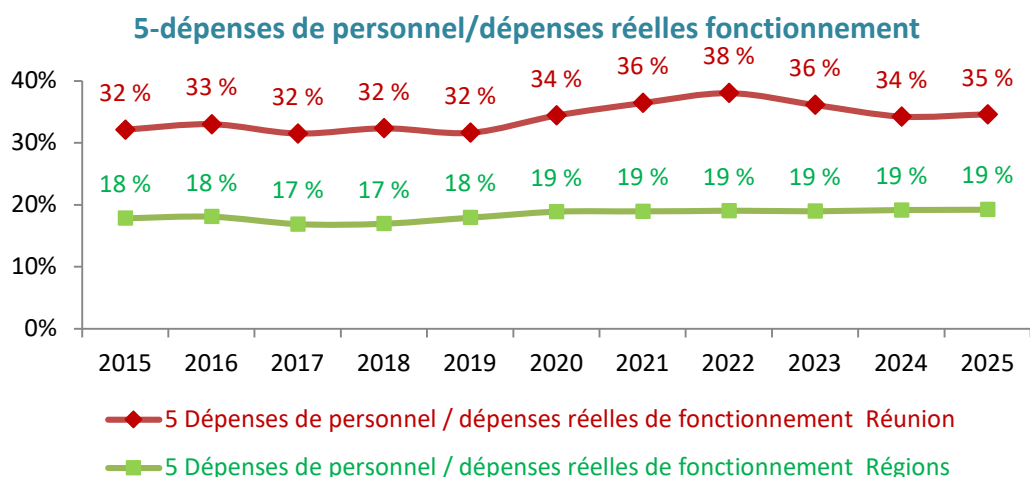


La baisse des dépenses d'équipement observée entre 2019 et 2022 s'explique principalement par l'achèvement des travaux de la première tranche de la Nouvelle Route du Littoral (NRL). Toutefois, malgré ce recul, les dépenses par habitant de la Région Réunion demeurent supérieures à la moyenne des autres régions françaises. Cette situation s'explique notamment par le fait que, contrairement aux autres collectivités régionales, la Région exerce la compétence relative au réseau routier national, ce qui implique un niveau d'investissement structurellement plus élevé.

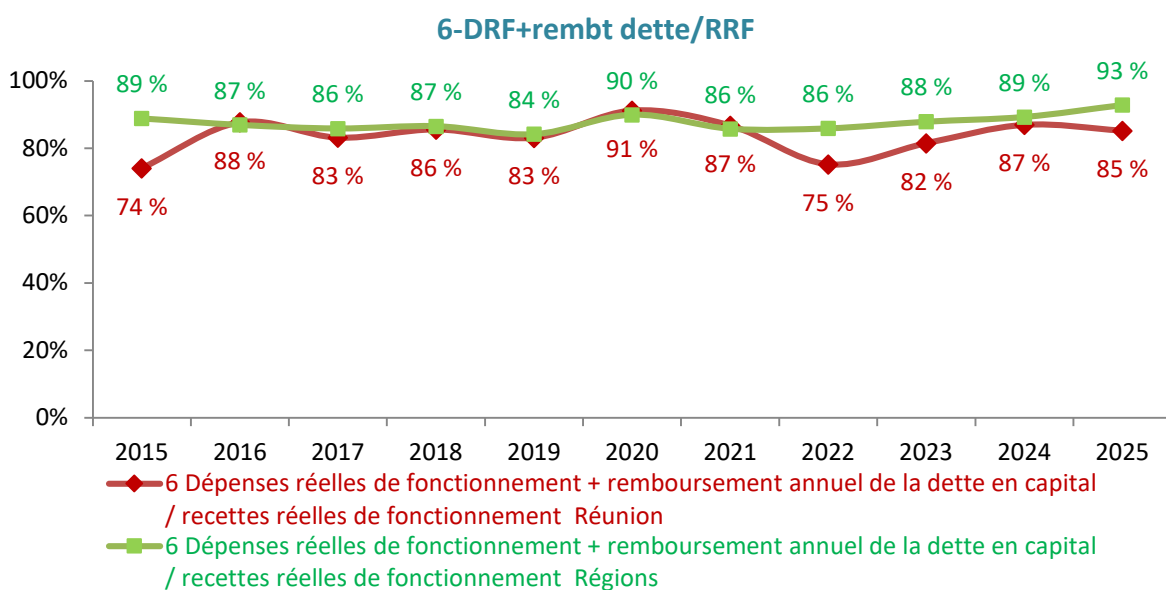
4-encours dette/habt



Après une phase de progression soutenue entre 2015 et 2021, l'encours de la dette de la Région Réunion s'inscrit en diminution depuis 2022, marquant une inflexion inédite sur les huit dernières années. Cette évolution traduit les effets d'une stratégie financière orientée vers une gestion plus maîtrisée et durable des finances régionales. Toutefois, avec un niveau de 1 221 € par habitant, l'endettement régional demeure supérieur à la moyenne des autres régions, reflétant les spécificités et les besoins d'investissement du territoire.

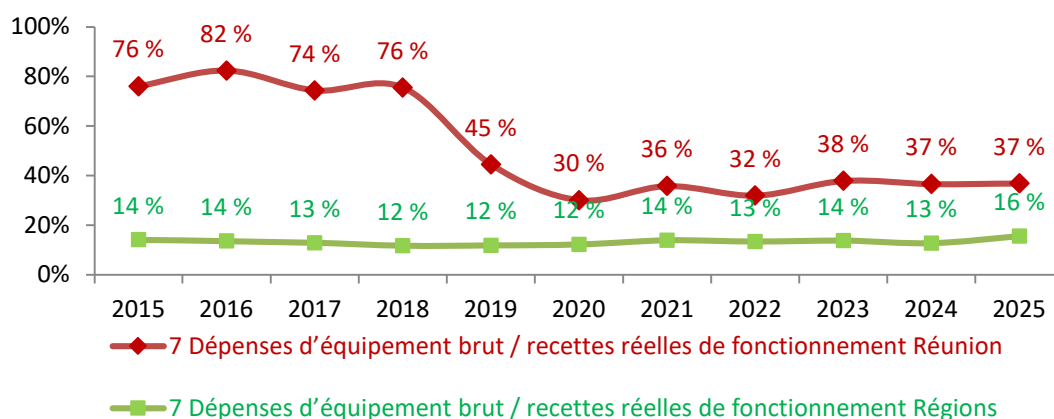


La part des dépenses de fonctionnement consacrée aux charges de personnel atteint 35 %, soit un niveau supérieur de 16 points à la moyenne nationale des régions. Cet écart s'explique notamment par la prise en charge de nombreux dispositifs par la collectivité, en particulier la gestion des fonds européens, dont le volume financier important (première enveloppe nationale) nécessite la mobilisation d'équipes dédiées au suivi, à l'instruction et au pilotage des programmes.



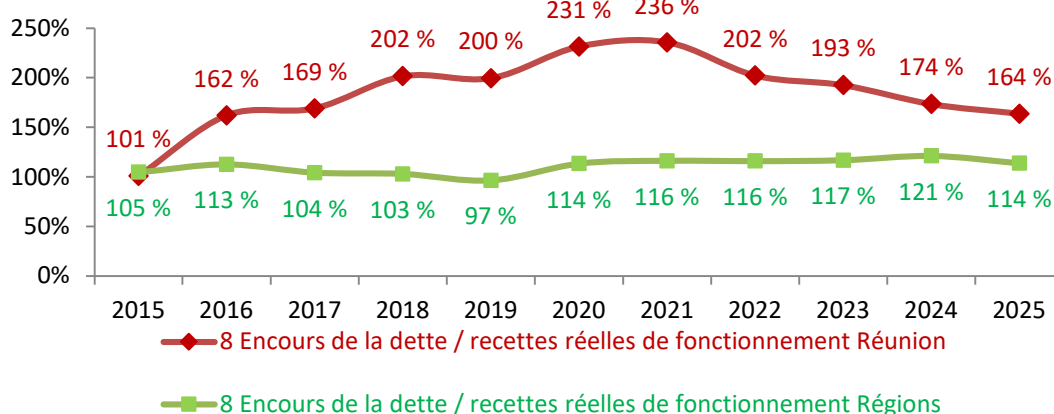
La collectivité affecte 15 % de ses recettes de fonctionnement à l'investissement, soit un niveau largement supérieur à la moyenne nationale, établie à 7 % (en forte dégradation). Cette part, en augmentation, traduit une priorité affirmée donnée au développement et à la modernisation du territoire.

7-dépenses équipement brut/recettes réelles fonctionnement



Grâce à un taux de couverture des dépenses d'équipement par les recettes de fonctionnement de 37 %, la collectivité se situe nettement au-dessus de la moyenne régionale, établie à 16 %. Cette situation traduit une plus grande autonomie financière et un effort soutenu de financement sur ressources propres.

8-encours dette/recettes réelles fonctionnement



De 2015 à 2021, la Région Réunion a enregistré une forte progression de son taux d'endettement, qui a atteint un pic de + 236 %, soit un niveau plus de deux fois supérieur à la moyenne des autres régions. Depuis 2022, la stratégie financière mise en œuvre par l'exécutif vise à maîtriser et réduire l'endettement. Cette orientation a permis de ramener ce taux de 236 % en 2021 à 164 % à fin 2025, soit un niveau redevenu comparable à celui observé avant 2017. Dans ce contexte, la poursuite de cet effort apparaît nécessaire afin de se rapprocher des standards nationaux et de préserver les marges de manœuvre budgétaires indispensables à la mise en œuvre des opérations majeures à venir.

LES ANNEXES

ANNEXE 1 : LES TAUX DE RÉALISATION

ANNEXE 2 : LES INVESTISSEMENTS 2024/2025

ANNEXE 3 : L'ÉTAT DES PROVISIONS AU 31/12/2025

ANNEXE 4 : LE DÉTAIL DES SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT ENCAISSÉES EN 2025

ANNEXE 5 : LES VIREMENTS DE CRÉDIT ENTRE CHAPITRES EN 2025

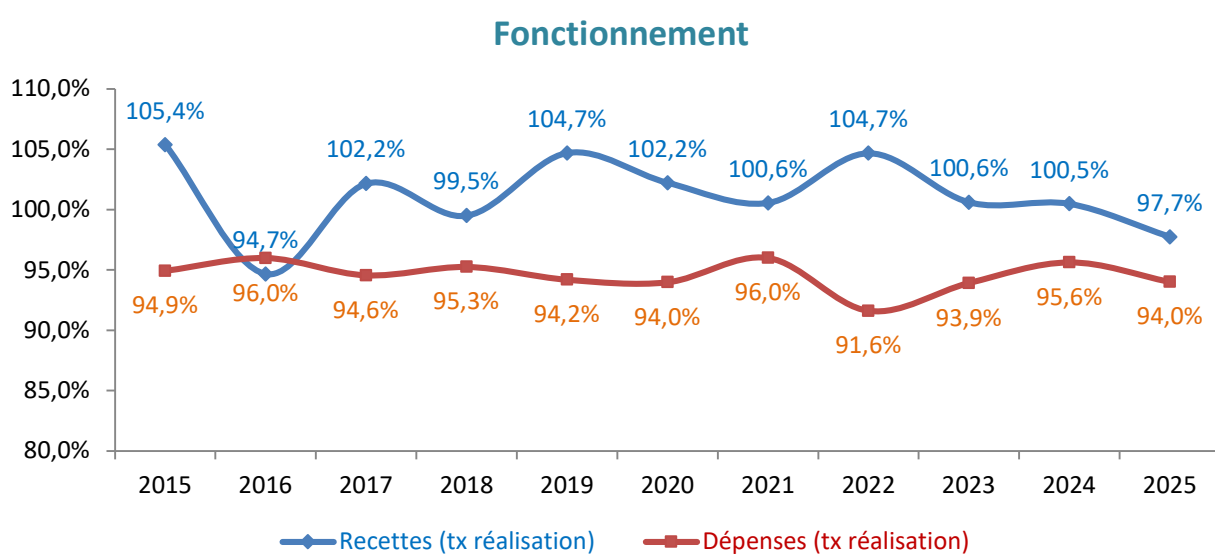
**ANNEXE 6 : LE DETAIL DES DEPENSES DU BUDGET 2025 POUR LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

ANNEXE 1 : LES TAUX DE RÉALISATION

BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les taux de réalisation des recettes et des dépenses de fonctionnement enregistrent un léger repli par rapport à l'exercice précédent, bien que celui des recettes demeure supérieur de 3 points à celui des dépenses.

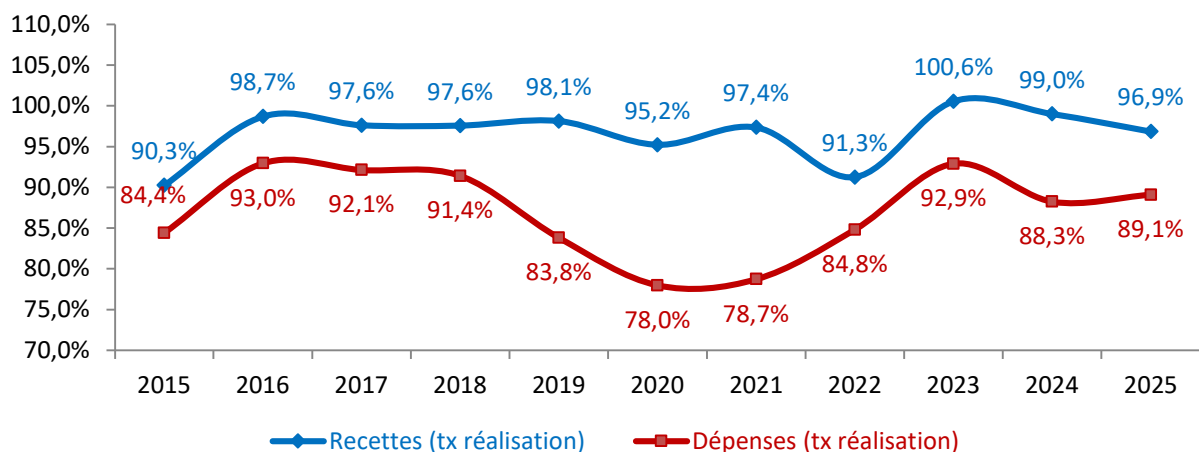


	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes	105,4%	94,7%	102,2%	99,5%	104,7%	102,2%	100,6%	104,7%	100,6%	100,5%	97,7%
Dépenses	94,9%	96,0%	94,6%	95,3%	94,2%	94,0%	96,0%	91,6%	93,9%	95,6%	94,0%

SECTION D'INVESTISSEMENT

Le taux de réalisation des recettes d'investissement est en recul par rapport à l'exercice précédent. En revanche, celui des dépenses d'investissement affiche une légère amélioration, atteignant 89,1 % en 2025 contre 88,3 % en 2024.

Investissement



	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes	90,3%	98,7%	97,6%	97,6%	98,1%	95,2%	97,4%	91,3%	100,6%	99,0%	96,9%
Dépenses	84,4%	93,0%	92,1%	91,4%	83,8%	78,0%	78,7%	84,8%	92,9%	88,3%	89,1%

BUDGETS ANNEXES

BA ENERGIE

		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
FONCTIONNEMENT	Recettes	107,3%	64,6%	81,4%	82,0%	189,4%	87,9%	104,2%	41,6%	65,1%	70,4%	152,2%
	Dépenses	68,1%	27,7%	13,2%	20,2%	22,8%	11,0%	10,1%	2,8%	3,9%	5,4%	10,1%

BA DSP Musées

		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
FONCTIONNEMENT	Recettes	98,6%	18,4%	35,1%	336,6%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	96,0%	
	Dépenses	74,2%	58,3%	53,6%	40,7%	30,3%	50,3%	88,9%	77,5%	67,0%	27,5%	
INVESTISSEMENT	Recettes	91,3%	0,0%	0,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
	Dépenses	96,4%	0,0%	0,0%	99,9%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%

BA TRANSPORT

		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
FONCTIONNEMENT	Recettes			71,2%	91,3%	100,3%	98,1%	100,6%	97,7%	95,9%	97,6%	98,4%
	Dépenses			65,6%	77,9%	94,0%	92,9%	95,0%	92,5%	96,1%	97,6%	98,1%

BUDGETS AUTONOMES

BUDGET FEDER 2014-2020

		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
FONCTIONNEMENT	Recettes	0,0%	1,4%	10,7%	24,9%	33,6%	25,0%	16,8%	14,2%	26,5%	37,8%	0,1%
	Dépenses	3,4%	21,3%	20,7%	38,6%	30,7%	29,6%	23,7%	19,2%	51,0%	41,0%	9,3%
INVESTISSEMENT	Recettes	8,4%	20,1%	33,9%	14,6%	17,9%	27,8%	25,0%	16,6%	35,0%	106,6%	64,4%
	Dépenses	0,0%	7,1%	28,6%	15,9%	12,3%	20,8%	18,0%	18,8%	41,5%	91,8%	3,9%

BUDGET POCT 2014-2020

		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
FONCTIONNEMENT	Recettes	0,0%	11,8%	11,7%	21,2%	32,5%	21,2%	29,4%	32,2%	43,8%	77,2%	19,4%
	Dépenses	0,0%	13,2%	14,7%	23,6%	23,8%	19,4%	20,8%	30,3%	36,2%	51,3%	0,0%
INVESTISSEMENT	Recettes	319,8%	25,8%	0,0%	0,0%	14,9%	27,5%	51,4%	17,0%	11,7%	39,0%	0,0%
	Dépenses	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	30,3%	22,1%	38,0%	43,6%	10,3%	56,4%	0,0%

BUDGET FEDER/FSE 2021-2027

		2023	2024	2025
FONCTIONNEMENT	Recettes	5,5%	4,0%	27,7%
	Dépenses	3,7%	6,3%	56,2%
INVESTISSEMENT	Recettes	21,2%	10,7%	29,0%
	Dépenses	0,0%	20,4%	27,6%

BUDGET INTERREG OI 2021-2027

		2023	2024	2025
FONCTIONNEMENT	Recettes	25,7%	14,7%	21,4%
	Dépenses	0,0%	2,9%	24,1%
INVESTISSEMENT	Recettes	77,0%	0,0%	0,0%
	Dépenses	0,0%	38,5%	60,5%

ANNEXE 2 : LES INVESTISSEMENTS 2024/2025

BUDGET PRINCIPAL	2024	2025	Evolution
SERVICES GÉNÉRAUX	16 939 925,16	7 202 969,70	-57,5%
Dont achats d'équipements informatiques investissement	1 841 521,59	63 220,06	
Dont achats d'équipements informatiques pour la Région investissement	399 431,45	16 287,33	
Dont achats de licences informatiques investissement	636 587,88	296 207,06	
Dont acquisition de matériels de transport année 2024	1 609 299,51		
Dont acquisition en VEFA de locaux de bureaux parcelle BH 148 St-Paul - affectation	8 571 500,00	857 150,00	
Dont acquisition de matériels de transport année 2023	397 256,57		
Dont aménagement bâtiments administratifs année 2024	896 609,07	920 517,54	
Dont bâtiment DRR – Réhabilitation -mise aux normes	341 001,91	253 443,46	
Dont matériel de bureau mobilier téléphonie année 2024	138 825,53	194 034,36	
Dont organisation Système d'Information	171 796,19	53 476,94	
Dont plan relance : AFPAR St-André/ MRST	812 487,17	86 755,28	
Dont aménagement bâtiments administratifs année 2025		1 207 593,32	
Dont achats équipements informatiques - investissement		1 792 387,73	
GESTION DES FONDS EUROPÉENS	48 884,21	180 248,37	268,7%
ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	63 375 600,07	58 941 050,41	-7,0%
Dont Lycée Nord Bois De Nêfles Ste-Clotilde	610 262,68	169 806,62	
Dont acquisition d'une partie de l'hôtel Bellepierre parcelles DK 210-213P et 428P	7 612 491,00		
CFPPA St-Benoît	75 097,99	172 865,19	
Dont Centre Interdisciplinaire Mers et Océan (CIMO)/Lycée Ouest spécialité Mer	2 125 461,03	7 517 260,65	
Dont CIRFIM LE PORT - travaux gros entretien réparation	107 538,04	470 442,65	
Dont construction des locaux de l'UFR Santé sur le site de Saint Pierre Phase I - Vol et Etude (phase 1&2) et travaux/1er équipement (phase 1)	295 690,14		
Dont construction du Lycée Ouest spécialité Mer	286 499,79	172 271,91	
Dont construction Lycée Sud	286 025,86	683 139,67	
Dont construction UFR Santé à St-Pierre - Financement premier équipement (HCPN)	1 076 669,58		
Dont construction UFR Santé à St-Pierre - phase 2 financement premier équipement	430 034,01		
Dont demande d'investissement des CFA pour l'année 2023	351 553,37	70 367,76	
Dont dispositif "aide régionale au premier équipement professionnel" - année scolaire 2024-2025	1 682 720,00	121 547,25	
Dont dotation d'équipement spécifique en matière de restauration scolaire pour l'exercice 2024	164 878,20	242 673,17	
Dont dotation globale d'équipement 2021	501 175,25	71 998,72	
Dont dotation globale d'équipement - exercice 2022	1 125 724,22	442 370,46	
Dont dotation globale d'équipement - exercice 2023	1 634 311,27	604 123,40	
Dont dotation globale d'équipement - exercice 2024	4 878 658,32	1 946 361,12	
Dont EPLEFPA St-Joseph - travaux de grosses réparations	113 012,38	165 396,03	
Dont ESAR 2024	225 000,00	24 895,00	
Dont frais investissement CPOI année 2024	178 409,12	194 828,91	
Dont futur Lycée des métiers et du tourisme et de l'hôtellerie à St-André	4 557,00	3 136 837,56	
Dont LP Patu de Rosemont St- Benoît- travaux de maintenance/réparation -- travaux maintenance/réparation	151 741,35	425 895,97	
Dont LPH La Renaissance St-Paul-travaux GER	4 062,27	230 167,59	
Dont Lycée Bois Joly Potier - Tampon	187 016,02	649 543,41	
Dont Lycée Jean Hinglo Le Port - travaux maintenance et réparations	60 591,66	236 561,44	
Dont Lycée Lepervanche Le Port - travaux maintenance et réparations	170 572,58	267 428,86	
Dont Lycée Louis Payen St-Paul- travaux maintenance et réparations	64 805,46	136 408,38	
Dont Lycée Marie Curie à Ste-Anne/ travaux maintenance	109 814,06	90 253,92	
Dont Lycée Moulin Joly La Possession-travaux maintenance et réparations	42 604,59	303 448,17	
Dont Lycée Paul Moreau U et ses équipements sportifs- travaux maintenance et réparation	278 038,92	163 421,25	
Dont Lycée St-Paul IV/travaux de réhabilitation CEFJR 23/11/2017	398 521,99	16 898,58	

BUDGET PRINCIPAL	2024	2025	Evolution
Dont Lycée Stella St- Leu -travaux maintenance et réparation	219 509,13	559 205,65	
Dont Lycée Vue Belle St-Paul - travaux maintenance et réparations	310 569,06	249 988,67	
Dont Lycée Amiral Bouvet St-Benoît- travaux maintenance et réparations	381 306,54	668 891,81	
Dont Lycée Agricole St -Joseph- travaux maintenance	451 872,08	46 380,23	
Dont Lycée Boyer Giroday St-Paul- travaux	178 514,98	256 823,13	
Dont Lycée Mahatma Gandhi St-Andre- travaux maintenance	582 114,24		
Dont Lycée Antoine St Exupery Les Avirons-travaux	58 376,20	164 880,57	
Dont Lycée Bellepierre- travaux maintenance	84 382,50	125 456,58	
Dont Lycée Bois d'Olives à St-Pierre- travaux	396 998,88	71 765,30	
Dont Lycée Rontaunay- St-Denis -GER peinture ext - contrôle accès - électricité	110 627,33	146 024,71	
Dont Lycée Ambroise Vollard- travaux gros entretien et réparations 2022-2024	202 801,73	102 212,87	
Dont Lycée Bel Air et son équipement sportif-travaux gros entretien et réparation	291 698,15	41 309,84	
Dont Lycée Bel Air/études et reprise des désordres - infiltration d'eau	330 958,09		
Dont lycée Isnelle Amelin - réalisation d'une sur toiture	65 332,68	1 054 420,69	
Dont Lycée Isnelle Amelin - travaux de gros entretien et réparation (GER)	97 807,24	285 179,17	
Dont Lycée le Verger réhabilitation -	73 710,98	510 049,09	
Dont Lycée Marie Curie Ste-Anne - travaux entretien sur ensemble des ouvrages bois	1 304 664,73	168 729,79	
Dont Lycée Paul Langevin - travaux gros entretien et réparations - GER 2022/2024	210 298,41	30 810,96	
Dont Lycée Pierre Lagourgue - accessi handicapés et réfection façades bardeaux	420 297,88	138 131,12	
Dont Lycée Pierre Lagourgue -travaux maintenance GER	108 851,37	168 715,84	
Dont Lycée Pierre Poivre - travaux mise en sûreté et sécurité - Vigipirate	163 706,74	44 604,59	
Dont Lycée Vincendo - travaux gros entretien et réparation - GER 2022/2024	24 130,40	338 262,64	
Dont mise en œuvre des dispositifs Numeriklas et Numerisak - année scolaire 2024-2025	7 249 491,98	614 600,00	
Dont mise en œuvre du Cartable Numérique et de la connexion internet pour les familles les plus modestes année scolaire 2023-2024	409 150,00		
Dont plan de relance - IRG - travaux rehab et mise aux normes - internats filles & garçons	42 195,92	539 974,45	
Dont plan de relance - IGR - travaux réhabilitation et mise aux normes - Internats filles & garçons - MS de l'accord cadre de MOE - lot 3 - sud	659 688,21	1 275 798,77	
Dont plan relance : CPOI : AFPAR + CFAT + CFA	211 925,78	310 531,85	
Dont plan relance : Lycée professionnel Jean Perrin /Gymnase Lycée Jean Perrin	143 590,32	204 653,44	
Dont plan relance : Lycée professionnel Francois de Mahy St-Pierre	692 916,96		
Dont plan relance : Lycée Amiral Lacaze, Le Verger / Le Verger	189 057,90	17 794,05	
Dont plan relance : Lycée Antoine Roussin - St-Louis	323 254,37	63 733,06	
Dont plan relance : Lycée Georges Brassens	354 423,00	1 144 344,59	
Dont plan relance : Lycée Jean Joly - St -Louis	163 042,16	74 747,85	
Dont plan relance : Lycée Pierre Poivre - St-Joseph	447 811,09	72 805,67	
Dont plan relance : Lycée professionnel hôtelier la Renaissance	2 446 719,43	229 483,00	
Dont plan relance : Lycée Sarda Garriga Bel Air, / E.S Bel Air	226 406,26	63 153,64	
Dont plan relance : Lycée Stella	569 726,09	185 110,80	
Dont plan relance : Lycée Vincendo , P. Langevin - St-Joseph	377 167,08	114 636,82	
Dont plan relance : Lycée Roland Garros - Bat A , administration, D, E & G	491 005,30	429 174,16	
Dont plan relance : Lycée Roche Maigres - St-Louis	1 360 696,42	44 462,29	
Dont Economie Energie/lycées	540 446,45	760 422,30	
Dont programme de relance régional	1 881 689,83	669 778,56	
Dont programme d'investissement des CFA 2022	485 023,79	124 847,76	
Dont réhabilitation Lycée Leconte de Lisle- travaux de gros entretiens-réparations	299 150,57	125 878,07	
Dont réhabilitation Centrale Photovoltaïque du CPOI	308 042,87	381,71	
Dont réhabilitation CFA de Ste-Clotilde	1 854 697,12		
Dont réhabilitation CFA de Ste-Clotilde CEFJR 23/11/2017 - CPERMA 12/12/2017	1 258 080,34	39 424,90	
Dont réhabilitation et mise en accès du Lycée et équipement sportifs de Vue Belle	349 673,74	52 207,61	
Dont relance REACT UE Lycées/relamping/brasseurs d'air/ECS	221 817,32	97 437,49	
Dont rénovation thermique bâtiments Education et Formation	255 833,98	6 832 870,81	
Dont travaux restructuration Lycées – Lycée professionnel hôtelier La Renaissance	211 637,46		

BUDGET PRINCIPAL	2024	2025	Evolution
Dont acquisition Système Information Formation		507 223,71	
Dont Dotation Globale d'Equipement - 1ere tranche - exercice 2025		3 485 883,60	
Dont mise en œuvre des dispositifs NUMERIKLAS et NUMERISAK - année scolaire 2025-2026		7 105 324,58	
Dont Dispositif EKIPAOU - année scolaire 2025-2026		1 637 687,00	
Dont dotation globale d'équipement - 2ème tranche - exercice 2025		504 816,60	
Dont subvention d'équipement spécifique en matière de restauration scolaire pour l'exercice 2025		270 917,64	
Dont programme équipement 2017 - SPL AFRAP		447 016,19	
CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	6 585 230,89	9 690 318,85	47,2%
Dont acquisition des parcelles AE 804 807 810 auprès des époux VIRGINIE commune Tampon	232 200,00		
Dont construction d'un gymnase/site Champ -Fleury au Butor - St-Denis	230 658,13	2 544 759,61	
Dont CREPS St- Denis/réhabilitation internat	424 191,25	800 193,40	
Dont gymnase Lycée Pierre Lagourgue - accessibilité handicapés	211 030,37	30 796,83	
Dont KELONIA St-Leu - travaux gros entretien - réparations	48 649,01	195 929,84	
Dont Lycée Mahatma Gandhi St-André – équipement sportif / GER	5 889,19	284 888,46	
Dont musée de Stella St-Leu/réhabilitation	242 823,24	2 734,20	
Dont musée de Stella St-Leu- travaux gros entretien - réparations	120 487,50	107 631,23	
Dont Lycée Vincendo Langevin - St-Joseph	136 126,36	236 445,25	
Dont Programme de relance régional	1 403 601,67	1 190 781,35	
Dont Programme d'études, équipement et travaux des sites Muséographiques	48 243,48	159 506,06	
Dont travaux annuels d'entretien, de mise aux normes et d'amélioration des conditions d'accueil des sportifs des CREPS de la Réunion	215 000,00		
Dont maintenance, entretien et équipements des musées régionaux - concession période 2024/28		348 000,00	
Dont aide à la réhabilitation et à l'extension du séchoir		240 000,00	
SANTÉ ET ACTION SOCIALE	230 938,00	140 057,70	-39,4%
AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	6 501 715,36	5 158 598,38	-20,7%
Dont AGORAH - programme partenarial 2024	400 000,00	100 000,00	
Dont AMELIO - programmation 2021	242 648,26	174 825,21	
Dont Cilaos - piétonisation de la rue du père boiteau	267 554,58		
Dont déploiement du très haut débit Régional et engagement budgétaire	700 000,00	1 000 000,00	
Dont Etang-Salé - aménagements urbains autour du pôle d'échanges	297 429,64		
Dont Morondava - aménagement intégré et durable du littoral côtier	265 024,45		
Dont programme de relance régional	1 558 055,87	182 867,10	
Dont révision du SAR : AMO élaboration	661 349,09	312 243,79	
Dont SIG OI - infrastructures géographiques et réseau régional	89 964,02	199 561,16	
Dont transfert gestion infrastructures aménagement NUM à la Régie THD	228 867,53	235 915,53	
Dont Bras Long : viabilisation primaire (FRAFU)		207 313,18	
Dont AGORAH - programme partenarial 2025		400 000,00	
Dont ECOCITE - accompagnement espace sportif et culturel de Cambaie		350 000,00	
Dont projet câble sous-marin REUNIN		1 500 000,00	
ACTION ÉCONOMIQUE	43 913 579,17	42 624 324,90	-2,9%
Dont AAP Deffinov tiers-lieux formation - investissement	262 266,20		
Dont abondement du fonds Runaissance	313 500,00		
Dont abondement fonds de prêt d'honneur	500 000,00		
Dont acquisition d'équipements	215 353,11		
Dont aides audiovisuelles et jeux vidéo moins 23 K€	280 837,03	265 190,00	
Dont attribution d'une avance remboursable	180 000,00	120 000,00	
Dont création de l'Hôtel Wood Hôtel & Spa	330 523,20		
Dont création d'un centre de transit de tri et de recyclage de batteries au plomb	253 153,45		
Dont création d'un fonds avec Bpifrance en vue de distribuer des prêts aux entreprises dans le cadre de la relance Eco prêt relance a la réunion	1 000 000,00	3 000 000,00	

BUDGET PRINCIPAL	2024	2025	Evolution
Dont création d'un fonds de participation placé sous mandat de gestion auprès du FEI (filiale de la BEI)	13 440 000,00	17 920 000,00	
Dont dans la forêt sombre et mystérieuse	300 000,00	150 000,00	
Dont dotation pour abondement fonds de prêts d'honneur prêts d'apport en capital solidaire	400 000,00		
Dont extension du pôle de protection des plantes	230 547,18		
Dont extension usine	232 759,18	217 094,26	
Dont IRT 24- Programme actions et investissements 2024	264 000,00		
Dont mise au point de nouveaux produits, pratiques, procédés dans le secteur de l'agriculture - Programme d'actions CIRAD FEADER 2023	754 052,52		
Dont OPJ 9-7-4 Saison 6	330 000,00		
Dont outils agro industriels	29 541,51	509 751,39	
Dont participation de la collectivité au volet régionalisé du PIA 4	500 000,00	500 000,00	
Dont PR -PR - Furcy -Jericho films	250 000,00		
Dont PR - ONG	187 500,00	187 500,00	
Dont PR Fiction - Série OPJ saison 5	110 000,00	110 000,00	
Dont préfinancement dispositif chèque Numérique 2021	217 827,45		
Dont préfinancement dispositif KAP NUMERIK FEDER 21 27	1 295 524,01	1 724 974,61	
Dont PROD - enchaines	125 000,00	250 000,00	
Dont PR-SIN DNI- LA BELLE TELE	150 000,00	150 000,00	
Dont réhabilitation et montée en gamme de l'hôtel le Saint-Denis en hôtel 4* de 124 chambres	214 112,12		
Dont restructuration du site du puits des anglais phase travaux	615 036,81		
Dont SEMATRA - plan de restructuration Air Austral 2024	11 250 000,00		
Dont sortir de l'esclavage	142 157,00	142 157,00	
Dont subvention entreprise TORSKAL projet SOLAR	176 435,00	52 090,08	
Dont remboursement trop perçu FEDER 14-20 et annulation titres	2 599 827,02	15 569,00	
Dont accroissement de la capacité et flexibilisation de l'appareil productif		336 515,30	
Dont souscription Région 10.6% augmentation capital		4 999 996,96	
Dont IRT 2025 - programme d'actions et investissements 2025		784 000,00	
Dont prog recherche 23-26_reu005756_FA 1.1.7_CIRAD		1 353 707,14	
Dont OPJ 974 S7 - PR - CFR 1 2025		315 000,00	
Dont REU006701_CIRAD 23-26 INTERREG		384 944,35	
Dont 318346-institut bleu-financement du prog actions 2025 et restructuration de l'activité de IB par l'acquisition des actifs de la SASU CITEB		429 000,00	
Dont programmes d'actions 24-26 du CIRAD - FEADER 23-27		484 227,42	
Dont création d'EPIC Comité réunionnais du tourisme : Dotation Initiale		2 000 000,00	
ENVIRONNEMENT	15 211 518,02	18 882 106,31	24,1%
Dont 20030138 - ARDA - construction d'un centre des eaux douces	153 308,68	287 595,98	
Dont nouvelle usine production d'eau potable de L'Etang-Salé et ses réseaux associés	514 998,00	75 783,70	
Dont St Leu - usine de potabilisation MADURAN	502 111,27	221 547,73	
Dont chèque Photovoltaïque (PV) - engagement d'une nouvelle enveloppe 2021-2022	492 000,00	99 000,00	
Dont chèque PV - engagement d'une nouvelle enveloppe 2023	4 852 900,00	1 615 200,00	
Dont chèque PV - programmation 2024	514 200,00	4 279 800,00	
Dont dispositif KAP Ecosolidaire - financement 2024	790 643,28	1 356 606,35	
Dont Ecosolidaire 2023 - POE FEDER Mesure 2.1.4	1 133 584,13	236 084,15	
Dont SPLER CPI 2024 (Cosolidaire)	665 506,00		
SPLER CPI 2024 (SARE PArt + SARE PTP)	423 139,59	135 888,67	
Dont SPLER CPI 2024 (SLIME)	1 367 435,68	304 164,08	
Dont SPLER CPI 2024-09 Kap Photovoltaïque	364 727,35	364 727,35	
Dont SPLER CPI 2024-10 bis Ecosolidaire à BDC	262 482,01	163 631,29	
Dont SPLHR CPI 3 Missions 2023 (CPV, ECOSOLIDAIRE, SARE))	914 602,23	84 545,37	
Dont SPLHR CPI Missions 2022 (hors SLIME et BDL))	148 758,30	151 496,24	
Dont KAP ECOSOLIDAIRE: Financement 2024 bis		1 533 310,00	

BUDGET PRINCIPAL	2024	2025	Evolution
Dont chèque PV: Financement 2024 bis		1 921 500,00	
Dont SPL ENERGIE : CPI 2025/ Animation Kap Ecosolidaire		1 108 325,03	
Dont SPL ENERGIE : Contrat de prestations 2025 (SLIME)		1 501 500,00	
Dont KAP CES - Programmation 2025		269 713,00	
Dont KAP PHOTOVOLTAIQUE - Programmation 2025		942 000,00	
Dont SPL ENERGIE - CPI (Volet 3) - Bras des lianes/ Accompagnement technique		211 863,00	
TRANSPORTS	175 510 570,63	192 261 685,38	9,5%
Dont acquisition matériel transport DEER	833 843,38	67 487,45	
Dont aménagement de sécurité	2 488 332,90	3 090 159,61	
Dont RN1 - aménagement échangeur accès ZAC Renaissance à St-Paul	648 450,07	678 537,57	
Dont RN - investissement/ fonctionnement SMPRR - 2024	8 160 650,00		
Dont BAU RN2 Cambuston/Bel Air - aménagement en faveur des transports commune de Ste-Suzanne	48 595,23	6 188 372,44	
Dont RN1A-Réaménagement de l'échangeur Carosse et des delaisées entre Carosse et Chic Escale	32 711,68	6 610 008,69	
Dont RN2 - VRTC entre Duparc Sainte-Marie et l'échangeur du Verger sous axe	235 268,57	136 965,01	
Dont DE - RRTG EST - RN2 - aménagement de la traversée de St-Benoît - ETUDES	379 893,98	74 555,82	
Dont DE - RRTG EST - RN2 - aménagement de la traversee de St-Benoît - ETUDES	3 122 447,33	1 333 785,00	
Dont de - DE - RRTG EST - VRTC RN2 Ste-Marie	233 303,05		
Dont DE- ETUDES BAU RN2 Cambuston/Bel Air - aménagement en faveur des transports commune de Ste-Suzanne	149 326,54	255 587,01	
Dont DE- RN1 Riviere des Galets - nouveau franchissement	415 448,79	151 764,08	
Dont DE- RN1E - requalification de la RN1E (La Possession/ Le Port) 3-2	661 192,85	6 704 154,80	
Dont DE-DT-RN1 - aménagement en faveur des TC Eentre Bernica et Etang st-Paul	7 003 043,65	2 401 938,98	
Dont DE-nouveau pont Etang st-Paul - NPESP	528 579,74	297 244,09	
Dont DE-P2017-RF Tamarins-portion 4-St-Paul	1 385 119,00	1 111,62	
Dont DE-Prolongement axe mixte Cambaie définitif 3-3	38 026,15	586 724,32	
Dont DE-RN1-Nouveau Pont Sur Rivière Saint-Denis (NPRSD)	243 142,08		
Dont DE-RN1-Rivière des Galets-nouveau franchissement sous axe 3-2	2 305 433,91	1 079 300,76	
Dont DE-RN2 - déviation de St-Joseph- 98/03	5 591 099,67	1 701 236,07	
Dont DE-RN2-BAU pourTC entre Ravine des Chèvres et Bel Air Ste-Suzanne	447 862,47	15 837,41	
Dont DE-RN2-Ste Suzanne -Quartier-Français-échangeur Axe 3-3	45 715,18	191 661,37	
Dont DE-RN5_Cilaos_Aloes_Ilet Furcy	255 861,01	10 104 512,11	
Dont DE-RRTG EST-VRTC RN2 Ste-Marie	305 108,67		
Dont Voie vélo régionale-2013-SPL MARAÏNA-AMO pour 6 tronçons	13 817,83	295 536,76	
Dont DT - achat de matériel roulant nécessaire a l'exploitation du réseau car jaune	14 387 291,77	4 601 960,59	
Dont DT-aménagement des infrastructures du réseau car jaune et des gares routières	235 377,32	135 896,70	
Dont DT-études de faisabilité RRTG 2017 A 2021	103 775,45	209 392,93	
Dont DT-prolongement axe mixte Cambaie définitif	104 230,76	124 854,31	
Dont équipements routiers DE SECU GLISS SV DISPO SECU	912 596,97	445 747,06	
Dont équipements SRGT	4 266 866,92	1 180 760,53	
Dont études MOA GENERALITES	131 927,59	76 528,86	
Dont gares routières / travaux GER	93 578,76	273 569,32	
Dont MO - RN2 - aménagement St-François / Ste-Anne- St-Benoît sous axe 3-2	24 276,07	187 922,15	
Dont MO - grosse réparation étanchéité ouvrage MHC	1 384 656,00	292 803,23	
Dont MO - RN1 - création collectrice Cambaie et accès au PSO St-Paul sens Sud Nord	20 840,19	478 773,56	
Dont MO confortement des berges RN1005	2 054 844,57	531 928,20	
Dont MO Pont suspendu Rivière de l'Est réhabilitation v2	297 671,96	90 878,29	
Dont MO réfection couche roulement, étanchéité, joint chaussée PROG 2024-2027	1 599 411,31	2 631 238,55	
Dont MO RN1 réalisation cheminement mode doux OA échangeur Possession et d'un giratoire en amont de l'échangeur	1 695 766,10	1 466 811,35	
Dont MO RN1 A création et sécurisation des bandes cyclables du Cap La Houssaye RN1A - PR 30+380 à 33+000	1 235 755,40	52,62	
Dont MO RN2 - PR 57+230 À 58+825 - aménagement en faveur des modes doux	5 231 126,90	586 735,82	
Dont MO RN2 entre les PR 59+334 ET 59+464 passerelles piétons cycles au droit OA	108 307,39	2 461 217,18	

BUDGET PRINCIPAL	2024	2025	Evolution
Dont MO RN2 passerelle RAV J PAYET St-Joseph PR103+635	92 172,86	490 961,89	
Dont MO RN2 chemin Deroland à ouvrage "Petit St-Pierre" St Benoît	734 816,24	3 225 425,54	
Dont MO RN2 PR 73+600 à 73+850 travaux sécurisation Bois Blanc Ste -Rose	1 011 596,46	99 097,44	
Dont MO RN2 PR47+280 giratoire RN2 chemin du Cap	724 344,57	2 883 085,45	
Dont MO RN2 sécurisation chem P/C St-Joseph	695 389,59	4 765 743,10	
Dont MO RN2 travaux aménagement Carrefour Labourdonnais PR 0+600 ST DENIS	405 886,14	133 007,31	
Dont MO RN2002 - aménagement giratoire intersection RN 2002 / Rue H. d Lisle	478 205,42	294 832,45	
Dont MO RN2002 aménagements modes doux	4 107 861,42	70 204,10	
Dont MO RN5 - Sécurisation cheminement piétons cycles - plateforme CILAOS	5 926 732,91	8 376 870,48	
Dont MO RN5 paille en queue chute pierre	571 604,81	322 083,58	
Dont Travaux réfection de chaussée (RC) Subdivision Routière Est (SRE) Prog 2020-25	6 284 246,22	2 929 456,14	
Dont Travaux réfection de chaussée (RC) Subdivision Routière Nord (SRN) Prog 2020-25	21 431 441,66	1 876 780,36	
Dont Travaux réfection de chaussée (RC) Subdivision Routière Ouest (SRO) Prog 2020-25	3 742 750,17	123 151,47	
Dont Travaux réfection de chaussée (RC) Subdivision Routière Sud (SRS) Prog 2020-25	12 195 623,97	2 942 807,88	
Dont NRL- Nouvelle Route du Littoral	21 180 934,71	35 800 119,33	
Dont ouvrages et murs : études	242 890,03	241 760,10	
Dont ouvrages et murs : travaux	3 882 495,33	1 387 068,51	
Dont petites réparations OA	282 225,96	137 058,89	
Dont petits travaux sur chaussée	282 068,12	648 754,49	
Dont provision dégât météorologique	313 879,88		
Dont provision dégât météorologique 2024	1 547 594,87	1 037,75	
Dont travaux dégâts OA Belal	1 463 463,44		
Dont travaux urgents et divers	12 653 040,88	5 114 090,54	
Dont travaux sécurisation falaises	2 774 064,49	2 477 246,03	
Dont - Liaison RN1 - RN 5 St-Louis- Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage		278 932,57	
Dont RN1 - 3eme voie sous l'échangeur de Cambaie		1 989 424,15	
Dont travaux post Garance		30 259 516,38	
Dont MO TX RC SRN PROG 2025-35		1 882 427,05	
Dont VVR - création de la voie vélo régionale du chemin des Anglais		1 052 783,69	
Dont NRL- phase 2 - Nouvelle Route du Littoral		913 054,88	
Dont DT- travaux gares routieres-2024		230 426,76	
Dont DE - voie verte entre l'échangeur de Cambaie et le CHOR		259 625,33	
Dont MO RN1 barreau liaison plateau caillou RD6 - Sécurisation		270 234,33	
Dont DA- RN - investissement/ fonctionnement SMPRR - 2025		7 750 130,00	
Dont MO RN1A-RD9 sécurisation carrefour giratoire Montée Panon PR46+750		2 299 825,59	
Dont MO TX RC SRS prog 2025-35		6 039 303,20	
Dont MO TX RC SRO prog 2025-35		1 442 586,98	
Dont MO RN3 PR17+940 giratoire repub-Marcelly-Gautron		814 873,16	
Dont reprise de biens contrat DSP car jaune 2014-2025		919 139,41	
Dont travaux Cap Lahoussaye		863 834,94	
Dont MO TX RC SRE prog 2025-35		792 681,00	
TOTAL OPERATIONS (hors dette)	328 317 961,51	335 081 360,00	2,1%

ANNEXE 3 : L'ETAT DES PROVISIONS AU 31/12/2025

PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES CONSTITUEES AU 31/12/2025			
Objet	Exercice	Obligatoire / Facultative	Montant total des provisions constituées (en €)
Provisions pour litiges et contentieux			
Demande en réparation des préjudices subis dans le cadre de l'exécution du contrat pour la réhabilitation du lycée Lislet Geoffroy à St-Denis - SAS SBPTC SOGEA REUNION	2022	O	100 000
Demande condamnation de l'Etat au paiement de la somme de 3 188 974,5 € représentant l'insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de l'association CARIF-OREF REUNION - SELARL HIROU / PREFET DE LA REUNION	2022	O	160 000
Contestation de décompte général et définitif notifié le 4 mars 2022 dans le cadre du marché de travaux publics de réhabilitation du lycée Boyer De La Giroday - ATEXIA	2022	O	25 000
Versement du fonds de solidarité régional - Demande d'annulation de la décision du 18/07/2022 de la Région Réunion et demande de condamnation de la Région Réunion à verser à la SARL Zourite la somme de 155 000 € - SARL ZOURITE	2022	O	25 000
Affaires NRL - Marchés MT3 et MT5.1	2022	O	7 100 000
Affaires NRL - Marchés MT3 et MT5.1	2023	O	21 500 000
Maladie imputable au service-demande indemnitaire - RECTEUR ACADEMIE	2023	O	40 000
Demande d'annulation de la décision implicite de refus d'indemnisation accident suite défaut entretien voirie - COMMUNE ST LOUIS	2023	O	5 000
Travaux lycée prof hôtelier Renaissance-demande indemnitaire - SELARL HIROU / REGION REUNION	2023	O	27 500
Décisions de non-renouvellement de contrat à durée déterminée à compter de mars 2022- actions indemnitaires	2024	O	18 000
Recours de plein contentieux tendant à la condamnation de la Région Réunion à verser la somme de 153 663,89 € au titre de la réparation des préjudices subis à la suite d'un accident de moto imputable à des travaux publics menés par la Région	2024	O	10 000
Recours de plein contentieux tendant à la condamnation de la Région à verser la somme de 19 447,50 € au titre des préjudices subis à la suite de la chute d'un lampadaire situé sur la RN 2	2024	O	10 000
Affaires NRL - Marchés MT3 et MT5.1 - complément	2024	O	21 500 000
Sous total			50 520 500
Autres provisions pour risques			
Coût des provisions des jours ARE 2022 - Agents Région	2022	O	2 334 000
Coût des provisions des jours ARE 2023 - Agents Région - complément	2023	O	3 630 000
Coût des provisions des jours CET 2023 - Agents Région	2023	O	500 000
Coût des provisions des jours CET 2024 - Agents Région - complément	2024	O	120 000
Coût des provisions des jours CET 2025 - Agents Région - complément	2025	O	50 500
Sous total			6 634 500
Provisions pour dépréciation des titres de participation			
Dépréciations des Titres SEMIR	2020	O	11 720
Dépréciations des Titres SEMATRA (2012)	2020	O	920 000
Sous total			931 720
Provisions pour dépréciation comptes de redevables			
Divers débiteurs dont titres antérieurs à l'exercice 2021	2023	O	129 000
Divers débiteurs dont titres antérieurs à l'exercice 2022 - complément	2024	O	585 000
Sous total			714 000
TOTAL			58 800 720

REPRISE DES PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES au 31/12/2025

Objet	Exercice	Obligatoire / Facultative	Montant total des reprises des provisions (en M€)
Provisions pour litiges et contentieux			
Demande d'annulation de la décision implicite de refus de prise en charge de frais kilométrique-Région Réunion	2023	O	7 500
Dotation annuelle 2024-ILEVA	2024	O	532 000
Autres provisions pour risques			
Ajustement du coût des provisions des jours ARE 2025	2024	O	370 000
Provisions pour dépréciation comptes de redevables			
Provision pour dépréciation des comptes de redevables. Divers débiteurs dont titres antérieurs à l'exercice 2023	2024	O	259 000
TOTAL			1 168 500

ANNEXE 4 : LES VIREMENTS DE CRÉDIT ENTRE CHAPITRES EN 2025

L'instruction budgétaire et comptable M 57 prévoit que si l'assemblée délibérante l'autorise à l'occasion du vote du budget, dans les limites qu'elle fixe, l'exécutif peut procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Ainsi, l'assemblée délibérante a autorisé la Présidente de Région, lors du vote du budget 2025 le 12 décembre 2024, à opérer des virements de crédit entre chapitres dans la limite de 7,5 % des dépenses de chacune des sections.

Les virements suivants ont ainsi été réalisés en fin d'exercice 2025 :

Budget Principal :

En AP :

- Ajout de 1,03 M€ pour compléter le budget de travaux et de maintenance des lycées à la suite des dégâts causés sur les infrastructures régionales par le cyclone Garance le 28 février 2025 ;
- Réduction de 1,03 M€ des autorisations de programme des dépenses imprévues.

IMPUTATION D'ORIGINE (-)		Montant €	IMPUTATION CIBLE (+)		Montant €
Chapitre	Libellé	AP	Chapitre	Libellé	AP
Budget Principal					
950	Dépenses imprévues	(-) 1 030 000	902	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	(+) 1 030 000

ANNEXE 5 : LE DÉTAIL DES SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT ENCAISSÉES EN 2025

Compétences / Opérations	Montant de la subvention reçue (2024-2025)	Encaissement en 2024	Encaissement en 2025
SERVICES GÉNÉRAUX	541 432,35	541 432,35	-
FEAMPA 21-27	483 098,00	483 098,00	-
FEDER - TIC et équipements informatiques	58 334,35	58 334,35	-
ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	43 279 002,32	35 666 684,60	7 612 317,72
FEDER - centre de formation 14-20	9 687 027,87	9 687 027,87	-
Bien mobilier matériel et études	11 304 606,97	7 812 752,81	3 491 854,16
FEDER - investissement des lycées 14-20	1 291 330,96	1 291 330,96	-
FEDER - Construction scolaire	2 443 256,56	-	2 443 256,56
FEDER - Projet Climaax	79 185,00	-	79 185,00
FEDER - Travaux mise aux normes Lycées	16 875 572,96	16 875 572,96	-
Etat - Construction Lycées	150 000,00	-	150 000,00
Etat - Réhabilitation Lycées	1 448 022,00	-	1 448 022,00
CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	45 000,00	24 000,00	21 000,00
Travaux MADOI et maison rouge	45 000,00	24 000,00	21 000,00
AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	88 221,00	25 000,00	63 221,00
PIMANT acquisition données (PIG)	63 221,00	-	63 221,00
Autres subventions d'équipement.	25 000,00	25 000,00	-
ACTION ÉCONOMIQUE	28 692 537,40	26 477 276,77	2 215 260,63
FEDER - chèques numériques	1 433 547,27	1 433 547,27	-
FEDER - Fonds rebond 14-20	4 301 509,43	4 301 509,43	-
FEDER - Financière Région Réunion	1 250 000,00	1 250 000,00	-
Convention CNC Etat - Région (soutien à la production audiovisuelle et cinématographique)	2 298 932,13	361 334,00	1 937 598,13
Renouvellement flotte de pêche	250 000,00	-	250 000,00
Pass numérique	27 662,50	-	27 662,50
FEI - Autres fonds européens	13 440 000,00	13 440 000,00	-
FSR	4 455 302,51	4 455 302,51	-
Autres subventions d'équipement	1 235 583,56	1 235 583,56	-
ENVIRONNEMENT	13 411 883,66	1 273 549,85	12 138 333,81
FEDER équipements photovoltaïques 21-27	10 936 769,95	-	10 936 769,95
REACT-EU chèque équipements photovoltaïques 14-20	118 300,00	118 300,00	-
Programme SARE - participation SRPP et EDF	150 204,00	-	150 204,00
Programme SLIME - part. EDF et CLER	2 091 169,71	1 088 209,85	1 002 959,86
Programme OMBREE	90 440,00	42 040,00	48 400,00
Autres subventions d'équipement.	25 000,00	25 000,00	-
TRANSPORTS	158 134 162,00	122 902 286,91	35 231 875,09
FEDER routes	38 334 303,13	17 380 624,24	20 953 678,89
FEDER NRL	44 490 593,91	44 490 593,91	-
FEDER voie vélo régionale	1 551 442,28	1 551 442,28	-
FEDER piste forestières	3 695 999,04	1 012 038,27	2 683 960,77
NRL - subvention AFITF	59 048 166,75	54 984 020,66	4 064 146,09
Voie vélo régionale	697 035,36	-	697 035,36
Pont de la rivière de l'Est	388 818,18	388 818,18	-
Subvention. Etat au titre de la dri (DEGC)	199 028,73	199 028,73	-
Subvention. Garance	5 104 168,85	-	5 104 168,85
Programme régional des routes	3 706 087,16	2 085 506,42	1 620 580,74
Subvention Communes	476 960,40	368 656,01	108 304,39
Subvention Intercommunale	241 558,21	241 558,21	-
Subvention Fondation patrimoine pont de la rivière de l'est	200 000,00	200 000,00	-
TOTAL GENERAL	244 192 238,73	186 910 230,48	57 282 008,25

ANNEXE 6 : LE DETAIL DES DEPENSES DU BUDGET 2025 POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE

1- BUDGET PRINCIPAL

AXE 1 : ATTENUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Axes mandature	Libellé	Montant (€)
<u>Axe 1 : Développement humain et solidaire</u>	Favorables	9 404 568,90
	Dont rénovation thermique bâtiments éducation et formation	5 976 042,19
	Défavorables	11 742 632,49
	Dont mise en œuvre des dispositifs Numeriklas et Numerisak - 2025-2026	7 105 324,58
	Dont dotation globale d'équipement - exercice 2024	1 834 127,72
	Dont programme de relance régional	1 510 913,43
	Neutres	33 286 302,31
	Dont dotation globale d'équipement - 1ere tranche - exercice 2025	3 485 883,6
	Dont dispositif Ekipaou - année scolaire 2025-2026	1 637 687,00
	Dont plan de relance - lycée Roland Garros	1 084 429,00
	Non cotées	14 857 316,73
	Dont CIMO/lycée ouest spécialité mer	4 710 083,57
	Dont futur lycée des métiers du tourisme et de l'hôtellerie à Saint-André	3 136 837,56
	Dont CIMO/lycée ouest spécialité mer	2 591 780,34
Dont construction d'un gymnase/site champ fleuri au butor - st-Denis	2 500 000,00	
<u>Axe 2 : Développement économique par l'ouverture de nouveaux horizons</u>	Favorables	6 239 327,11
	Dont création d'un fonds de participation, intitulé : "nom du fonds " placé sous mandat de gestion auprès DUFEL (filiale de la BEI)	5 976 042,19
	Défavorables	365 462,20
	Dont création d'un hôtel double Tree by Hilton classé 4 étoiles de 190 chambres au sein de la zone aéroportuaire pierre Lagourgue	161 233,95
	Neutres	15 953 242,01
	Dont création de l'épic comité réunionnais du tourisme : dotation initiale	2 000 000,00
	Dont préfinancement dispositif Kap Numerik FEDER 21 27	1 724 974,61
	Dont projet câble sous-marin réunion	1 500 000,00
	Dont prog recherche 23-26_reu005756_fa 1.1.7_cirad	1 353 707,14
	Dont déploiement du très haut débit régional et engagement budgétaire	1 000 000,00
	Non cotées	23 182 122,44
	Dont création d'un fonds de participation, intitulé : "nom du fonds " placé sous mandat de gestion auprès du FEI (filiale de la BEI)	12 544 000,00
Dont souscription région 10.6% augmentation capital	4 999 996,96	
Dont création d'un fonds avec BPIFRANCE en vue de distribuer des prêts aux entreprises dans le cadre de la relance éco prêt relance a la réunion	3 000 000,00	
<u>Axe 3 : Développement durable et transition écologique</u>	Favorables	65 692 019,65
	Dont RN5 - sécurisation cheminement piétons cycles - plateforme Cilaos	8 371 722,09
	Dont NRL- nouvelle route du littoral sous axe 3-1	6 273 012,78
	Dont cheque PV - programmation 2024	4 279 800,00
	Dont RN2 sécurisation chemin Saint-Joseph	4 205 528,59
	Dont BAU2 Cambuston/bel air - aménagement en faveur des transports commune de Ste Suzanne	4 037 607,53
	Dont RN1e - requalification de la RN1e (la possession / le port) 3-2	2 469 947,12
	Dont MO RN2 passerelles piétons cycles au droit	2 387 635,47

Axes mandature	Libellé	Montant (€)
Axe 3 : Développement durable et transition écologique	Dont RN1- aménagement transport en commun entre Bernica et étang st Paul	2 030 768,18
	Dont cheque PV : financement 2024bis	1 921 500,00
	Dont NRL- nouvelle route du littoral sous axe 3-1	1 740 608,28
	Dont BAU RN2 Cambuston/bel air - aménagement en faveur des transports commune de Ste Suzanne	1 627 843,90
	Dont cheque PV - engagement d'une nouvelle enveloppe 2023	1 615 200,00
	Dont Kap ecosolidaire : financement 2024bis	1 533 310,00
	Dont SPL énergie : contrat de prestations 2025 (SLIME)	1 501 500,00
	Dont dispositif Kap ecosolidaire - financement 2024	1 356 606,35
	Dont mo rn1 réalisation cheminement mode dx oa échangeur possession et d'un giratoire en amont de l'échangeur	1 299 923,38
	Dont SPL énergie : CPI 2025/ animation Kap ecosolidaire	1 108 325,03
	Dont RN1a - réaménagement de l'échangeur carrosse et des délaisses entre carrosse et chic escale	1 032 766,20
	Défavorables	49 122 184,22
	Dont NRL- nouvelle route du littoral sous axe 3-1	26 819 215,65
	Dont achat de matériel roulant nécessaire à l'exploitation du réseau car jaune	4 601 960,59
	Dont RN1a-reamenagement de l'échangeur carrosse et des délaisses entre carrosse et chic escale	5 266 309,85
	Dont RN1e - requalification de la rn1e (la possession / le port) 3-2	2 469 947,12
	Dont RN1 - 3eme voie sous l'échangeur de Cambaie	1 631 353,53
	Dont RN5 Cilaos_aloes_llet Furcy	1 200 360,17
	Neutres	90 152 950,49
	Dont RN5 Cilaos_aloes_llet Furcy	8 862 773,01
	Dont travaux post Garantie	30 259 516,38
	Dont travaux réfection de chaussée (RC) Subdivision Routière Sud (SRS)	8 994 710,15
	Dont RN2 chemin de Roland à ouvrage "petit st-pierre" Saint-Benoît	3 225 425,54
	Dont travaux réfection de chaussée (RC) Subdivision Routière Sud (SRS)	10 627 894,91
	Dont RN2 giratoire RN2 chemin du cap	2 812 815,61
	Dont réfection couche roulement, étanchéité, joint chaussée prog 2024-2027	2 631 238,55
	Dont m1a-rd9 sécurisation carrefour giratoire montée Panon pr46+750	2 274 159,59
	Dont travaux urgents et divers	2 239 114,13
	Dont aménagement de sécurité	1 956 694,58
	Dont ouvrages et murs : travaux	1 127 665,21
	Non cotées	7 900 969,49
	Dont investissement/ fonctionnement SMPRR - 2025	7 316 000,00
	Missions transversales	Favorables
Dont ancienne usine a vétiver - dépollution du site		5 099,50
Dont restructuration et extension hôtel de région		1 105,79
Défavorables		1 884 512,84
Dont achats équipements informatiques - investissement		1 841 858,57
Neutres		2 514 031,60
Dont acquisition en VEFA de locaux de bureaux parcelle saint Paul - affectation		857 150,00
Non cotées		2 776 794,18
Dont aménagement bâtiments administratifs année 2025		998 960,85
Dont aménagement bâtiments administratifs année 2024		904 674,30

AXE 6 : BIODIVERSITE

Axes mandature	Libellé	Montant (€)
<u>Axe 1 : Développement humain et solidaire</u>	Favorables	71 478,90
	Dont AMO pour gestion des biodéchets dans lycée et lutte contre le gaspillage alimentaire	71 478,90
	Défavorables	31 935 054,31
	Dont Centre Interdisciplinaire Mers et Océan (CIMO)/lycée ouest spécialité mer	7 301 863,91
	Dont rénovation thermique bâtiments éducation et formation	3 604 425,57
	Dont futur lycée des métiers du tourisme et de l'hôtellerie à Saint-André	3 136 837,56
	Dont construction d'un gymnase/site champ fleuri au butor - st-Denis	2 500 000,00
	Dont rénovation thermique bâtiments éducation et formation	3 056 715,50
	Dont plan de relance – lycée Roland Garros réhabilitation et mise aux normes - internats	1 275 798,77
	Dont plan relance : lycée Georges Brassens	1 094 997,67
	Dont programme de relance régional	1 510 913,43
	Neutres	35 299 780,34
	Dont mise en œuvre des dispositifs Numeriklas et Numerisak - 2025-2026	7 105 324,58
	Dont dotation globale d'équipement - 1ere tranche - exercice 2025	3 485 883,60
	Dont dotation globale d'équipement - exercice 2024	1 834 127,72
	Dont dispositif Ekipaou - année scolaire 2025-2026	1 637 687,00
	Non cotées	1 984 506,88
	Dont acquisition système information formation	468 970,93
	Dont programme équipement 2017 - SPL AFRAPAR	447 016,19
<u>Axe 2 : Développement économique par l'ouverture de nouveaux horizons</u>	Favorables	8 075 720,00
	Dont souscription région 10.6% augmentation capital	4 999 996,96
	Dont prog recherche 23-26_reu005756_fa 1.1.7_cirad	1 353 707,14
	Défavorables	1 888 819,18
	Dont projet câble sous-marin réunion	1 500 000,00
	Neutres	11 982 320,83
	Dont création de l'épic comité réunionnais du tourisme : dotation initiale	2 000 000,00
	Dont déploiement du très haut débit régional et engagement budgétaire	1 000 000,00
	Dont IRT 2025 - programme d'actions et investissements 2025	784 000,00
	Dont participation de la collectivité au volet régionalise du PIA 4	250 000,00
	Non cotées	23 793 293,75
	Dont création d'un fonds de participation, intitulé : "nom du fonds " placé sous mandat de gestion auprès du Fei (filiale de la BEI)	12 544 000,00
	Dont souscription région 10.6% augmentation capital	4 999 996,96
	Dont création d'un fonds avec Bpifrance en vue de distribuer des prêts aux entreprises dans le cadre de la relance éco prêt relance a la réunion	3 000 000,00
<u>Axe 3 : Développement durable et transition écologique</u>	Favorables	532 413,86
	Dont révision du sar : AMO élaboration	308 461,97
	Défavorables	81 611 369,29
	Dont NRL- nouvelle route du littoral sous axe 3-1	35 758 954,20
	Dont RN5_cilaos_aloes_ilet Furcy	10 063 133,18
	Dont RN1a-reamenagement de l'échangeur carrosse et des délaisses	8 097 118,56
	Dont RN1e - requalification de la rn1e (la possession / le port) 3-2	4 939 894,23
Dont BAU RN2 Cambuston/bel air - aménagement en faveur des transports (Ste Suzanne)	5 665 451,43	

Axes mandature	Libellé	Montant (€)
Axe 3 : Développement durable et transition écologique	Dont RN1 - aménagement transport en commun entre Bernica et étang st Paul	2 030 768,18
	Dont RN1 - 3eme voie sous l'échangeur de Cambaie	1 631 353,53
	Dont RN2 - déviation de st-joseph	1 211 283,46
	Neutres	130 283 166,83
	Dont RN5 - sécurisation cheminement piétons cycles - plateforme Cilaos	8 371 722,09
	Dont travaux post Garance	30 259 516,38
	Dont investissement/ fonctionnement SMPRR - 2025	7 316 000,00
	Dont travaux réfection de chaussée (RC) Subdivision Routière Sud (SRS)	6 039 303,20
	Dont achat de matériel roulant nécessaire à l'exploitation du réseau car jaune	4 601 960,59
	Dont cheque PV - programmation 2024	4 279 800,00
	Dont RN2 sécurisation chemin p/c st joseph	4 205 528,59
	Dont RN2 chemin de Roland à ouvrage "petit st-pierre" st benoit	3 225 425,54
	Dont travaux réfection de chaussée (RC) Subdivision Routière Sud (SRS)	2 942 761,39
	Dont travaux réfection de chaussée (RC) Subdivision Routière Sud (SRS)	2 929 456,14
	Dont RN2 giratoire RN2 chemin du cap	2 812 815,61
	Dont réfection couche roulement, étanchéité, joint chaussée prog 2024-2027	2 631 238,55
	Dont RN passerelles piétons cycles au droit	2 387 635,47
	Dont RN1a-rd9 sécurisation carrefour giratoire montée Panon pr46+750	2 274 159,59
	Dont travaux urgents et divers	2 239 114,13
	Dont aménagement de sécurité	1 956 694,58
	Dont cheque PV : financement 2024bis	1 921 500,00
	Dont travaux réfection de chaussée (RC) Subdivision Routière Sud (SRS)	1 826 221,24
	Dont travaux réfection de chaussée (RC) Subdivision Routière Sud (SRS)	1 623 150,59
	Dont cheque PV - engagement d'une nouvelle enveloppe 2023	1 615 200,00
	Dont Kap ecosolidaire : financement 2024bis	1 533 310,00
	Dont SPL Energie : contrat de prestations 2025 (SLIME)	1 501 500,00
	Dont dispositif Kap ecosolidaire - financement 2024	1 356 606,35
	Dont travaux réfection de chaussée (RC) Subdivision Routière Sud (SRS)	1 332 256,36
	Dont RN1 réalisation cheminement mode dx oa échangeur possession et d'un giratoire en amont de l'échangeur	1 299 923,38
	Dont ouvrages et murs : travaux	1 127 665,21
	Dont SPL énergie : cpi 2025/ animation Kap ecosolidaire	1 108 325,03
	Non cotées	441 173,86
Dont études de faisabilité RRTG 2017 à 2021	209 392,93	
Missions transversales	Favorables	5 099,50
	Dont ancienne usine a vétiver - dépollution du site	5 099,50
	Défavorables	370 165,68
	Dont hôtel de région-aménagement des espaces extension niveau 4/ aménagement parking-travaux étanchéité	159 823,42
	Neutres	3 089 852,48
	Dont bâtiment DRR – réhabilitation -mise aux normes	253 443,46
	Dont licences informatiques - service études - investissement	183 751,35
	Dont bâtiment pole technique (Foucques) travaux	143 905,61
	Non cotées	3 717 144,31
	Dont aménagement bâtiments administratifs année 2025	998 960,85
	Dont aménagement bâtiments administratifs année 2024	904 674,30

2-BUDGETS EUROPE

AXE 1 : ATTENUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Libellé	Montant (€)
Favorables	78 666 982,01
Dont programme recherche 23-26_reu005756 CIRAD	7 671 007,15
Dont dispositif "Kap photovoltaïque" d'aide à l'acquisition de centrales photovoltaïques individuelles à la réunion	7 069 620,00
Dont travaux de renouvellement du réseau d'alimentation en eau potable	3 796 500,00
Dont RN1 - aménagements en faveur des transports en commun entre le viaduc du Bernica et savannah	3 682 152,78
Dont programme de rénovation thermique	3 491 854,16
Dont RN2 - aménagement d'une voie réservée aux transports en commun entre l'échangeur de la marine et l'échangeur nord de Sainte-Suzanne	3 376 622,70
Dont RN2002 - aménagements en faveur des modes doux - commune de Bras-Panon	3 209 984,97
Dont traitement des crues de la rivière des remparts	3 069 629,88
Dont aménagement piétons/cycles RN2 - pr 57+230 à 58+825 - section ravine Virapin / ravine robert	2 421 743,95
Dont reu006701_CIRAD 23-26 Interreg recherche fa 1.2	2 181 351,30
Dont dispositif ecosolidaire : chauffe-eaux solaires pour foyer en situation de difficultés économiques programme 2025	1 997 411,40
Dont reu007600 - RN2 - pr 48+375 à 49+610 - chemin de Roland à Petit Saint-Pierre	1 995 524,18
Dont réalisation de la passerelle cyclable de la ZAC Roland Hoareau à Pierrefonds	1 965 421,76
Dont reu007813 - travaux TCSP Saint-Benoît - Auguste de Villèle entre le giratoire des plaines et le carrefour Avenue Jean Jaurès	1 878 733,01
Dont reu006835 victoria réhabilitation thermique et énergétique de 215 logements	1 842 062,75
Dont dispositif ecosolidaire : chauffe-eaux solaires pour foyer en situation de difficultés économiques	1 700 000,00
Dont création de passerelles piétons cycles au droit des ouvrages d'art sur la portion de la RN2	1 694 820,57
Dont travaux d'aménagement d'une bande cyclable sur la RD17 commune de L'Etang-Salé	1 475 881,74
Dont aménagement des itinéraires cyclables - phase 1	1 403 518,11
Dont pôle d'échanges multimodal de la ZAC Roland Hoareau à Pierrefonds	1 313 909,14
Dont projet de TCSP estival + sur le territoire de la CIREST - tronçon RN3 à Saint-Benoît	1 095 980,20
Dont reu011192 - estival + aménagement de voiries du TCSP le long de l'Avenue Jean Jaurès à Saint-Benoît	1 078 780,65
Dont travaux renouvellement de réseau d'eau potable sur Saint-Paul et Trois Bassins	1 004 939,57
Défavorables	6 428 709,02
Dont révision de l'opération de « construction du collège Gaston crochet » - re0025181 - au titre du règlement fast care	2 773 901,96
Dont construction du lycée des métiers de la mer	2 443 256,56
Neutres	14 222 118,05
Dont implantation d'un dock flottant au poste 9	3 798 480,28
Dont aménagements touristiques du belvédère de bois-court	2 422 060,80
Dont travaux sur l'échangeur RN1a - RN2001 Ravine Saint-Gilles suite dégâts du cyclone Garance	1 620 175,47
Non cotées	14 423 242,89
Dont reu012478 - travaux de réparations diverses RN suite aux dégâts du cyclone Garance	2 643 517,94
Dont construction usine de potabilisation à Maduran	1 839 517,15
Dont mobilisation ressources en eau des microrégions est et nord (MEREN) études de conception	1 741 834,81
Dont réalisations de l'usine de potabilisation de Gol les hauts	1 468 926,54

AXE 6 : BIODIVERSITE

Libellé	Montant (€)
Favorables	37 626 127,69
Dont programme recherche 23-26_reu005756_fa 1.1.7_CIRAD	7 671 007,15
Dont traitement des crues de la Rivière des Remparts	7 069 620,00
Dont aménagements touristiques du Belvédère de Bois-Court	3 796 500,00
Dont travaux sur l'échangeur RN1a - RN2001 Ravine Saint Gilles suite aux dégâts cyclone Garance	3 682 152,78
Dont réalisation de la passerelle cyclable de la ZAC Roland Hoareau à Pierrefonds	3 491 854,16
Dont reu006835 Victoria réhabilitation thermique et énergétique de 215 logements	3 376 622,70
Dont création de passerelles piétons cycles au droit des ouvrages d'art sur la portion RN2	3 209 984,97
Dont estival + aménagement de voiries du TCSP long de l'Avenue Jean Jaurès à Saint-Benoît	3 069 629,88
Dont reu006701_CIRAD 23-26 Interreg recherche fa 1.2	2 181 351,30
Défavorables	12 270 738,46
Dont RN1 - aménagements en faveur des transports en commun entre le viaduc du Bernica et Savannah	3 682 152,78
Dont révision de l'opération de « construction du collège Gaston crochet » - re0025181 - au titre du règlement fast care	2 773 901,96
Dont construction du lycée des métiers de la mer	2 443 256,56
Dont travaux d'aménagement d'une bande cyclable sur la RD 17 du pr0+000 au pr2+650 - commune de L'Etang-Salé	1 475 881,74
Neutres	47 259 462,19
Dont dispositif "KAP photovoltaïque" d'aide à l'acquisition de centrales photovoltaïques individuelles à la réunion	7 069 620,00
Dont travaux de renouvellement du réseau d'alimentation en eau potable	3 796 500,00
Dont programme de rénovation thermique	3 491 854,16
Dont RN2 - aménagement d'une voie réservée aux transports en commun entre l'échangeur de la marine et l'échangeur nord de Sainte-Suzanne	3 376 622,70
Dont reu001581 - RN2002 - pr 35+450 à 36+136 et pr 36+661 à 37+155 - aménagements en faveur des modes doux - commune de Bras-Panon	3 209 984,97
Dont reu012478 - travaux de réparations diverses sur rn suite aux dégâts du cyclone garance	2 643 517,94
Dont aménagement piétons/cycles rn2 - pr 57+230 à 58+825 - section Ravine Virapin / Ravine Robert	2 421 743,95
Dont dispositif ecosolidaire : chauffe-eaux solaires pour foyer en situation de difficultés économiques programme 2025	1 997 411,40
Dont reu007600 - RN2 - pr 48+375 à 49+610 - chemin de Roland à Petit Saint-Pierre	1 995 524,18
Dont reu007813 - travaux TCSP Saint-Benoît - Auguste de Villèle entre le giratoire des plaines et le carrefour Avenue Jean Jaurès	1 878 733,01
Dont dispositif ecosolidaire : chauffe-eaux solaires pour foyer en situation de difficultés économiques	1 700 000,00
Dont aménagement des itinéraires cyclables - phase 1	1 403 518,11
Dont projet de TCSP estival + sur le territoire de la Cirest - tronçon RN3 à Saint-Benoît	1 095 980,20
Dont travaux de renouvellement de réseau d'eau potable sur les communes de Saint-Paul et Trois Bassins (programme 2024/2025)	1 004 939,57
Non cotées	16 584 723,63
Dont implantation d'un dock flottant au poste 9	3 798 480,28
Dont construction usine de potabilisation à Maduran	1 839 517,15
Dont mobilisation ressources en eau des microrégions est et nord (MEREN) - études de conception	1 741 834,81
Dont réalisations de l'usine de potabilisation de Gol les hauts	1 468 926,54
Dont pôle d'échanges multimodal de la ZAC Roland Hoareau à Pierrefonds	1 313 909,14